

Publié le 24/07/97
Réf. RI-DRV/RH/RST/97-10
Alain GUILLOU et Alain LAGIN
Station IFREMER
Pointe Fort
97231 Le Robert - Martinique

Engins et techniques de pêche de la Martinique



Relevage de nasse à bord d'une yole ronde en bois (entrée baie du Galion - Le Robert)

FICHE DOCUMENTAIRE

Numéro d'identification du rapport : DIR/SER/Typdoc/An-Num DRV/RH/RST/97-10		date de publication : 24/07/97
Diffusion : libre <input checked="" type="checkbox"/> restreinte <input type="checkbox"/> interdite <input type="checkbox"/>		nombre de pages : 215
Validé par : DRV/RH/D		bibliographie : (Oui / Non)
Version du document : définitive		illustration(s) : (Oui / Non)
langue du rapport : fr		
Titre et sous-titre du rapport : Engins et techniques de pêche de la Martinique.		
Titre traduit : Fishing gears and techniques in Martinique.		
Auteur(s) principal(aux) : nom, prénom GUILLOU Alain LAGIN Alain	Organisme / Direction / Service, laboratoire IFREMER/DRV/RH	
Collaborateur(s) : nom, prénom	Organisme / Direction / Service, laboratoire	
Travaux universitaires : Diplôme : _____ discipline : _____ établissement de soutenance : _____ année de soutenance : _____		
Titre du contrat de recherche :		n° de contrat IFREMER
Organisme commanditaire : nom développé, sigle, adresse		
Organisme(s) réalisateur (s) : nom (s) développé(s), sigle(s), adresse(s)		
Responsable scientifique		
Cadre de la recherche :		
Programme :	Convention :	
Projet :	Autres (préciser) :	
Campagne océanographique : (nom de campagne, année, nom du navire)		

FICHE DOCUMENTAIRE

Résumé :

Cet ouvrage est essentiellement un catalogue des différents types d'engins de pêche observés le long du littoral de la Martinique, entre 1985 et 1994. Les caractéristiques techniques de ces engins et leurs plans sont présentés selon les normes FAO.

En dehors de ces descriptions, on s'est à chaque fois que possible attaché à rappeler l'introduction à la Martinique des grandes catégories d'engins de pêche. En outre, les conditions pratiques de mise en oeuvre de chaque engin ainsi que les principales espèces recherchées sont précisées au mieux.

Sont également décrits des engins et techniques récents, tels que les dispositifs de concentration de poissons (DCP) et des techniques de pêche qui leur sont associées, apparues dans les eaux de la Guadeloupe et de la Martinique à la fin des années quatre vingt.

Enfin, les grands traits de la structure de la flottille de pêche martiniquaise sont rappelés en début d'ouvrage, avec un développement particulier pour les gommiers, en raison de leur disparition progressive.

Abstract :

This document is mainly a catalogue of the different types of fishing gears noticed all around Martinique during a ten years period (1985-1994). The technical description of these gears and their plans are presented, according to FAO standards.

Besides these descriptions, the origins of the introduction in Martinique of the main catégories of gears are related. Moreover, the operating conditions of each fishing gear as well as the targeted species are dealt with.

In addition, recent gears and techniques such as fishing aggregating devices (FADs) and associated fishing techniques are described. These ones appeared in Guadeloupe and Martinique during the last eighties years.

Furthermore, the main characteristics of the martinican fishing fleet structure are mentioned at the beginning of this work, with a special attention to dug-out canoes, because of their progressive disappearance.

Mots-clés :

Engins de pêche, Techniques de pêche, Martinique, petites Antilles.

Keywords :

Fishing gears, Fishing techniques, Martinique, Caribbean islands.

Commentaire :

AVANT-PROPOS

Nous tenons à remercier en premier lieu les marins-pêcheurs martiniquais pour leur participation à la réalisation de ce travail. Nous avons toujours été très bien accueillis lors des nombreuses sorties en mer que nous avons faites avec eux, nous avons pu effectuer des relevés précis de leurs engins de pêche, et nous avons recueilli auprès d'eux des informations sur leurs activités.

Nous associons à ces remerciements les collègues de l'IFREMER qui ont participé à l'élaboration de plusieurs relevés figurant dans ce catalogue (Messieurs. P. CHEVAILLIER, J. HUET, M. TACONET, J. SACCHI), sans oublier Messieurs P. GALERA et P. GERVAIN pour leur précieuse collaboration.

Nous sommes redevables envers Monsieur J. P. GEORGE, technologiste des pêches à la Station IFREMER de Lorient ainsi qu'envers Monsieur J. PRADO, spécialiste des industries de la pêche au siège de la FAO à Rome (Service de la Technologie des pêches) pour leur lecture critique détaillée de cet ouvrage.

Nous remercions aussi tout particulièrement Monsieur L. GIBOIRE, dessinateur au Centre IFREMER de Nantes, pour la qualité et l'importance de son travail de reprise de l'ensemble des figures et dessins de ce catalogue.

Nous avons apprécié, enfin, les interventions déterminantes de Monsieur L. DE REYNAL, Délégué de L'IFREMER aux Antilles, de Madame N. LACROIX, Adjointe au Directeur du Département Ressources Halieutiques au Centre IFREMER de NANTES, et de D. LATROUITE, Responsable des publications du Département Ressources Halieutiques, au Centre IFREMER de Brest, qui nous ont aidés à surmonter les multiples aléas auxquels nous avons été confrontés avant de pouvoir publier ce travail.

SOMMAIRE

	Pages
I - INTRODUCTION.	7
II - LA FLOTTILLE DE PECHE ARTISANALE MARTINICAISE.	11
II.1 - Présentation générale.	11
II.2 - Les gommiers.	15
II.2.1 - Rappel à propos des gommiers.	15
II.2.2 - Gommiers.	18
II.2.3 - Petits gommiers senneurs.	19
II.2.4 - Grands gommiers senneurs.	20
II.3 - Les yoles.	21
II.3.1 - Yoles rondes en bois.	21
II.3.2 - Yoles en plastique.	22
II.4 - Les unités "Plan-pêche".	24
III - ENGINS ET TECHNIQUES DE PECHE DECRITS.	25
III.1 - Filets tournants.	25
III.1.1 - Les sennes de plage.	25
III.1.1.1 - Rappel historique - Présentation.	25
III.1.1.2 - Senne de plage (grande, sans poche) à "maquereaux, balaous, coulirous, orphies..." - LE PRECHEUR.	30
III.1.1.3 - Senne de plage (grande, sans poche) à "maquereaux". SAINT-PIERRE.	33
III.1.1.4 - Senne de plage (grande, sans poche) LES ANSES D'ARLETS.	36
III.1.1.5 - Senne de plage (grande, sans poche) à "bonites" LES ANSES D'ARLETS.	39
III.1.1.6 - Senne de plage (grande, sans poche) - SAINTE MARIE.	43
III.1.1.7 - Senne de plage (grande, sans poche) - SAINTE MARIE.	46
III.1.1.8 - Senne de plage (grande, sans poche) à "orphies" - GRAND RIVIERE.	49

	Pages
III.2 - Filets maillants.	52
III.2.1 - Filets maillants encerclants.	52
III.2.1.1 - Filet maillant encerclant à "coulirous" - LE FRANCOIS.	52
III.2.1.2 - Filet maillant encerclant à "balaous blancs" - LE ROBERT.	54
III.2.1.3 - Filet maillant encerclant à "balaous queue jaune". LE FRANCOIS.	56
III.2.1.4 - Filet maillant encerclant à "balaous bleus" - SAINT PIERRE	58
III.2.1.5 - Filet maillant encerclant à "balaous bleus" - CASE PILOTE.	60
III.2.1.6 - Filet maillant encerclant à "balaous bleus" - LES ANSES D'ARLETS.	63
III.2.1.7 - Filet maillant encerclant à "sardines" et "coulirous" - GRAND RIVIERE.	66
III.2.1.8 - Filet maillant encerclant à "orphies" LES ANSES D'ARLETS.	68
III.2.2 - Filets maillants dérivants.	70
III.2.2.1 - Filets maillants dérivants de surface, à "volants" : Présentation.	70
III.2.2.2 - Filet maillant dérivant de surface, à "volants" SAINT PIERRE.	71
III.2.2.3 - Filet maillant dérivant de surface, à "volants" - LES ANSES D'ARLETS.	73
III.2.2.4 - Filet maillant dérivant de surface, à "volants" - GRAND RIVIERE.	75
III.2.2.5 - Filet maillant dérivant de surface, à "volants" - GRAND RIVIERE.	77
III.2.3. - Filets maillants calés sur le fond.	79
III.2.3.1 - Filet maillant calé sur le fond, à "muges" - LE ROBERT.	79
III.2.3.2 - Filet maillant calé sur le fond (fonds à herbiers), à poissons - LE ROBERT.	82
III.2.3.3 - Filet maillant calé sur le fond, à "souris" - SAINTE ANNE.	84
III.2.3.4 - Filet maillant calé sur le fond, à "carpes" - LE ROBERT.	86
III.2.3.5 - Filet maillant calé sur le fond, à "carpes" et "carangues". LE VAUCLIN.	88
III.2.3.6 - Filet maillant calé sur le fond, à "carangues" - LE ROBERT.	90
III.2.3.7 - Filet maillant calé sur le fond, à "carangues" - LA TRINITE.	92
III.2.3.8 - Filet maillant calé sur le fond (fonds de "cayes", récifs coralliens), à poissons - SAINTE ANNE.	94
III.2.3.9 - Filet maillant calé sur le fond (fonds de "cayes", récifs coralliens), à poissons - LE ROBERT.	96
III.2.3.10 - Filet maillant calé sur le fond, à poissons - LE ROBERT.	98
III.2.3.11 - Filet maillant calé sur le fond, à poissons - LE ROBERT.	100
III.2.3.12 - Filet maillant calé sur le fond, à poissons - LES ANSES D'ARLETS.	102
III.2.3.13 - Filet maillant calé sur le fond ("grands fonds"), à "gros yeux". - LA TRINITE.	104
III.2.3.14 - Filets maillants calés sur le fond, à tortues ("folles") : Présentation générale.	107

	Pages
<i>A - Espèces rencontrées, et quelques aspects de leur biologie.</i>	107
<i>B - Réglementation.</i>	107
<i>C - Importance passée de l'exploitation des tortues à la Martinique.</i>	108
<i>D - Généralités sur les folles à tortues.</i>	108
<i>III.2.3.14.1 - Filet maillant calé sur le fond, à tortues : "folle")</i>	109
<i>LE ROBERT.</i>	
<i>III.2.3.14.2 - Filet maillant calé sur le fond, à tortues : ("folle")</i>	111
<i>LES ANSES D'ARLETS.</i>	
<i>III.2.3.14.3 - Filet maillant calé sur le fond, à raies et tortues : ("folle").</i>	113
<i>LE ROBERT.</i>	
<i>III.2.4 - Trémails de fond.</i>	115
<i>III.2.4.1 - Rappel historique - Présentation.</i>	115
<i>III.2.4.2 - Filet maillant : trémail calé sur le fond, à langoustes</i>	116
<i>SAINT PIERRE.</i>	
<i>III.2.4.3 - Filet maillant : trémail calé sur le fond; à langoustes et poissons. - LE ROBERT.</i>	118
<i>III.2.4.4 - Filet maillant : trémail calé sur le fond, à langoustes et poissons. - LE VAUCLIN.</i>	120
<i>III.2.4.5 - Filet maillant : trémail calé sur le fond, à langoustes et poissons - de "cayes" (récifs coralliens) - SAINTE ANNE.</i>	122
<i>III.3 - Pièges.</i>	124
<i>III.3.1 - Nasses.</i>	124
<i>III.3.1.1 - Introduction.</i>	124
<i>III.3.1.2 - Rappel historique - Présentation générale.</i>	124
<i>III.3.1.3 - Réglementation.</i>	127
<i>III.3.1.4 - Nasses en bois et grillage à une entrée -CASE PILOTE.</i>	133
<i>III.3.1.5 - Nasse en fer et grillage à une entrée, en pointe de flèche.</i>	134
<i>CASE PILOTE.</i>	
<i>III.3.1.6 - Grande nasse en bois à double entrée, en forme de Z...</i>	135
<i>LES ANSES D'ARLETS.</i>	
<i>III.3.1.7 - Petite nasse en bois à double entrée, en forme de Z.</i>	136
<i>LES ANSES D'ARLETS.</i>	
<i>III.3.1.8 - Petite nasse en bois à double entrée, en forme de Z, à "tombé levé" - SAINTE ANNE.</i>	137
<i>III.3.1.9 - Petite nasse en bois à double entrée, en forme de Z, à "tombé levé" - LE VAUCLIN.</i>	138
<i>III.3.1.10 - Nasses en bois en forme de bouteilles ("mâchoires"), à congres, - murènes... SAINTE ANNE, LE ROBERT.</i>	139
<i>III.3.1.11 - Grandes nasses en bois et grillage à double entrée, en forme de Z- LE VAUCLIN.</i>	140
<i>III.3.1.12 - Grande nasse en bois et grillage à double entrée, en forme de Z - LE VAUCLIN.</i>	141
<i>III.3.1.13 - Grande nasse en bois et grillage à double entrée, en forme de Z - LE CARBET.</i>	142
<i>III.3.1.14 - Nasse en bois et grillage à double entrée, parallélépipédique.</i>	143
<i>LE VAUCLIN,</i>	

	Pages
III.3.1.15 - Nasse en bois et grillage à double entrée, en forme de Z. _____ SAINTE ANNE. SAINTE MARIE.	144
III.3.1.16 - Petite nasse en bois et grillage à double entrée, en forme de Z. - LA TRINITE.	145
III.3.1.17 - Petite nasse en grillage à double entrée, en forme de Z - (nasse à "ciriques") - LA TRINITE.	146
III.3.1.18 - Nasse en fer et plastique, à formes arrondies, à crustacés profonds - Guadeloupe et Martinique.	147
III.3.1.18.1 - Présentation.	147
III.3.1.18.2 - Nasse à crevettes de type espagnol.	147
III.3.1.18.3 - Nasse à crevettes cylindrique.	149
III.3.1.18.4 - Crustacés profonds capturés.	149
 III.3.2 - Pièges. _____	 150
III.3.2.1 - Piège ("crabière", ou "ratiè") à crabes de terre LA TRINITE.	150
 III.4. - Lignes et hameçons. _____	 153
III.4.1 - Rappel historique. _____	153
III.4.2 - Palangres de fond. _____	155
III.4.2.1 - Palangre de fond, fixe : Lignes verticales de fond (pêche "à la boule") - LES ANSES D'ARLETS.	155
III.4.2.2 - Palangre de fond, fixe : Lignes verticales de fond (pêche "à la piscine") - LES ANSES D'ARLETS.	156
III.4.2.3 - Palangre de fond, fixe, à poissons divers. LES ANSES D'ARLETS.	157
III.4.2.4 - Palangre de fond, fixe, à "poissons rouges" GRAND RIVIERE.	158
III.4.2.5 - Palangre de fond, fixe, à raies - LE ROBERT.	159
III.4.2.6 - Palangre de fond, fixe, à raies, requins, gros "poissons rouges". - GRAND RIVIERE.	160
III.4.2.7 - Palangre de fond, fixe, "à perches", à "gros yeux" Martinique et Saint Martin.	161
III.4.2.8 - Palangre de fond, fixe, "renforcée", à "gros yeux" Saint Martin et Martinique.	164
III.4.2.9 - Palangre de fond, fixe, à requins - GRAND RIVIERE.	166
III.4.3 - Palangres dérivantes. _____	167
III.4.3.1 - Palangres dérivantes : ("Bouées") à "orphies" - LE CARBET.	167
III.4.3.2 - Palangres dérivantes : ("Doucines") - LA TRINITE.	168
III.4.3.3 - Pêche "à Miquelon" : Palangres dérivantes (lignes dérivantes "chasseurs" à "dorades").	169
III.4.3.4. - Palangre dérivante à thons - GRAND RIVIERE.	170
III.4.3.5 - Palangres dérivantes : Lignes dérivantes à "grands pélagiques". GRAND RIVIERE.	171
III.4.3.6 - Palangres dérivantes : Lignes dérivantes (pêche "au bidon") autour de Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP). Martinique et Guadeloupe.	172

	Pages
III.4.3.6.1 - Les Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP).	172
III.4.3.6.2 - Techniques de pêche observées à proximité des DCP.	178
III.4.3.6.3 - Palangres dérivantes : Lignes dérivantes (pêche "au bidon", en profondeur) à gros thonidés - Guadeloupe.	180
III.4.3.6.4 - Palangres dérivantes : Lignes dérivantes (pêche "au bidon", en subsurface) à petits et moyens thonidés et pélagiques. Les ANSES D'ARLETS	181
III.4.4 - Traîne.	183
III.4.4.1 - Pêche professionnelle aux lignes de traîne, "à Miquelon" : Présentation.	183
III.4.4.1.1. - Pêche "à Miquelon" : Lignes de traîne en surface et subsurface. GRAND RIVIERE.	184
III.4.4.1.2 - Pêche "à Miquelon" : Lignes de traîne en subsurface. LE ROBERT. LE FRANCOIS.	185
III.4.4.2 - Pêche sportive "au gros" : Lignes de traîne en surface, à poissons porte-épée. Martinique et Guadeloupe.	186
III.5 - Haveneaux.	188
III.5.1 - Epuisette à poissons volants : "calut" ou "cali" - SAINTE MARIE.	188
III.6 - Divers.	189
III.6.1 - Pêche à pied de "ciriques" - SAINTE MARIE.	189
III.6.2 - Pêche à pied de "soudons" - LE ROBERT.	190
III.6.3 - Pêche à pied de "chatous" - LE ROBERT.	191
III.6.4 - Pêche à pied et en plongée de "chadrons blancs" - LE ROBERT.	192
III.6.5 - Pêche en plongée de "lambis" - LE VAUCLIN.	193
IV - ANNEXES.	194
IV.1 - Rappel de quelques définitions, abréviations et symboles.	194
IV.2 - Expressions diverses citées.	202
IV.3 - Espèces citées (appellations vernaculaires et scientifiques).	203
IV.3.1 - Espèces animales.	203
IV.3.1.1 - Petits poissons grégaires de surface.	203
IV.3.1.2 - Grands poissons pélagiques.	204
IV.3.1.3 - Poissons demersaux.	205
IV.3.1.4 - Mollusques bivalves.	208
IV.3.1.5 - Mollusques gastéropodes.	208
IV.3.1.6 - Mollusques céphalopodes.	208
IV.3.1.7 - Oursins.	208
IV.3.1.8 - Tortues.	208
IV.3.1.9 - Crustacés.	209
IV.3.2 - Espèces végétales.	210
V - AUTEURS ET OUVRAGES CITES, OU DE REFERENCE.	211

I - INTRODUCTION

Aucune étude systématique des engins de pêche n'a été publiée dans la région des Petites Antilles depuis les premières descriptions faites il y a plus de deux siècles à l'époque des Indiens Caraïbes. Aussi, avons-nous entrepris un tel travail à la Martinique à partir de 1985, dans le cadre du programme d'« Evaluation des Pêcheries Antillaises » engagé à cette date par le Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe.

Les engins de pêche utilisés actuellement en Martinique, leurs matériaux de construction, sont souvent de simples transpositions ou adaptations de techniques développées à l'origine dans d'autres régions du monde, et notamment en Europe. Si l'influence européenne est incontestable, on constate toutefois, à la lecture de la « Dissertation sur les Pesches des Antilles » (manuscrit ANONYME, 1776, ressorti récemment de l'oubli et publié sous l'égide du Centre de Recherches Caraïbes de Fonds St Jacques à Ste Marie, Martinique), que plusieurs engins et techniques actuels trouvent leur origine chez les premiers habitants de la Martinique, les Indiens Caraïbes.

La lecture de cet ouvrage nous rappelle, en effet, que les Caraïbes étaient un peuple de pêcheurs qui disposaient déjà d'embarcations et de techniques de navigation élaborées et d'engins et techniques de captures variés et efficaces. Pour s'en convaincre, nous reproduisons ci-après les paragraphes introductifs de cette « Dissertation sur les Pesches des Antilles »

" Les obstacles multipliés, que le Caraïbe sauvage rencontroit chaque année à l'agrandissement de ses bourgades, ou carbets, le forçoient de ne les établir que sur le bord de la mer, ou à très peu de distance du rivage, dans un endroit sec, peu exposé à la crue des eaux et à la fureur des vents. Il arrivoit souvent que, nonobstant ces précautions, la violence des ouragans culbutoit toutes ses cases, arrachoit, brisoit, ou déracinoit tous ses vivres, emportoit ses canots fort loin à la mer. Il ne lui restoit plus d'autre ressource pour sa subsistance que la chasse et la pesche. Exercé de bonne heure à plonger jusques à vingt brasses de profondeur, ce peuple ichthyophage, armé d'un simple bois pointu en forme de coutelas, alloit bravement, au milieu des vagues les plus élevées, chercher, sans canot et fort loin du rivage, les poissons dont la chair lui plaisoit le plus.

Entouré de requins, un Caraïbe étoit peu inquiet. Il plongeoit sous leur ventre, donnoit le coup mortel à ces animeaux voraces et du sein d'une onde teinte de sang reparessoit sain, sauf et triomphant.

La zigène si redoutable aux mariniens européens, la bécune dont la morsure est très cruelle, le congre à plusieurs rangées de dents et tant d'autres monstres de la mer ne l'épouvantoient pas plus. Il avoit la hardiesse de leur livrer un combat dont il revenoit presque toujours victorieux.

C'est dans cet exercice étonnant et sur la plaine liquide des mers que le Caraïbe passoit presque toute sa vie.

Avoit il eu le temps de se reconstruire un canot ? Il voguoit d'une île à l'autre et visitoit souvent sur ce frêle bâtiment ses frères caraïbes domiciliés dans la Terre ferme de l'Amérique. Si la force du vent et des lames conjurés pour sa perte avoit fait tourner son canot, il le redressoit promptement, vidoit l'eau, sauvait ses paniers, son bagage, tout son monde et continuoit sa route, en forçant toujours de voiles quelque temps qu'il fit.

Quoique les Caraïbes d'aujourd'hui aient beaucoup dégénéré de leurs ancêtres, il est encore admirable de les voir naviguer de la sorte. Tandis que les hommes sauvent le bâtiment et tout ce qu'il contient, les mères se soutiennent sur l'eau et les enfans à l'entour nagent comme une troupe de petits marsouins. Les femmes ont la plupart du temps attachés derrière le dos ou suspendus à leur mammelle des enfans trop jeunes encore pour l'exposer sur ce perfide élément.

Un peuple aussi hardi à la mer étoit habile pêcheur. Comme il connoissoit tous les bancs, toutes les anses, toutes les côtes et que la patience requise pour la pesche sembloit lui être propre, il ne retournoit jamais chez lui sans quelques beaux poissons d'élite. Sa pesche étoit bornée aux besoins de la journée, et l'aurore naissante du lendemain éclairoit de nouveau son choix. Les côtes par là restoient toujours poissonneuses. Le nombre seul des êtres malfaisans diminueoit considérablement au sein des mers.

L'apprêt du poisson étoit simple chez les Caraïbes. Ils le faisoient cuire pêle-mêle avec le bois et les charbons. Ils le dépouilloient ensuite et le mangeoient avec une surprenante quantité de piment. Leurs ouyous, repas et festins modernes commencent à se ressentir de la délicatesse de la cuisine européenne. Ils emploient aujourd'hui dans leurs sausses les mêmes ingrédients que nous.

Leurs instrumens de pesche, qui sont encore en usage parmi eux et parmi les Nègres pêcheurs, étoient la vare, la flèche, la nasse, la ligne, les haims, le borgne, le gouvi, le flambeau, le kali, le samboura, le pagara, le grou-grou et le coui."

Ce haut degré des compétences maritimes et halieutiques des indiens caraïbes explique pourquoi nous avons eu recours, dans ce travail, à de nombreuses références à cette « Dissertation sur les Pesches des Antilles », qui est en quelque sorte le premier catalogue connu, vieux de plus de 200 ans, des engins de pêche de la Martinique.

Ces fréquents parallèles entre cette époque et l'époque actuelle permettent de mesurer le degré d'évolution de certains engins et techniques de pêche.

L'essentiel de cet ouvrage - qui n'a pas de prétention d'exhaustivité, mais se veut le plus complet possible - consiste en une description détaillée des différents types d'engins de pêche observés le long du littoral de la Martinique entre 1985 et 1994.

Au-delà de descriptions purement techniques, nous donnons à ce catalogue un caractère didactique : autant que faire se peut, nous abordons la présentation de chaque grande catégorie d'engins de pêche - sennes, trémails, nasses, lignes et hameçons - par un paragraphe introductif, en général historique. En outre, pour chaque engin, nous précisons du mieux possible les conditions pratiques de sa mise en oeuvre ainsi que les principales espèces recherchées.

L'aspect actuel de la réglementation de l'utilisation de certains engins est également abordé. Le lecteur s'étonnera peut-être de voir figurer quelques filets (« folles ») à tortues dont l'utilisation est prohibée depuis la mise en application des mesures, décidées en 1993, de protection totale de ces reptiles à la Martinique : nous avons jugé opportun de retranscrire dans ce catalogue les quelques relevés que nous avons effectués de ces engins avant 1993 car il est important qu'après avoir été en usage durant plusieurs siècles à la Martinique ils ne disparaissent pas à tout jamais du patrimoine maritime de l'île.

Alors que les « folles » à tortues disparaissent, d'autres engins et techniques voient le jour : il en est ainsi des dispositifs de concentration de poissons (DCP) et de nouvelles techniques de pêche qui leur sont associées, telle que la pêche « au bidon », qui se développent dans les eaux de la Guadeloupe et de la Martinique depuis la fin des années quatre vingt ; c'est également le cas de filets maillants « grands fonds » et des palangres « renforcées » visant à capturer en profondeur le vivaneau « gros yeux » ou encore de nouveaux types de nasses adaptées à la capture de crustacés profonds (crevettes, langoustines, bathynomes...). Tous ces nouveaux engins, dont le point commun est d'être adaptés à l'exploitation des ressources situées au-delà de la limite du plateau insulaire (grands poissons pélagiques migrants au large, poissons et crustacés « grands fonds ») sont bien entendu décrits dans ce catalogue, car des pêcheurs professionnels les utilisent avec succès depuis plusieurs années.

Au début de ce travail, les grands traits de la structure de la flottille de pêche martiniquaise en cette fin de siècle sont rappelés, avec un développement particulier pour les gommiers, en raison de leur disparition progressive.



Photo 1.- Faune et flore coralliennes par quelques mètres de fond
(Pointe Borgnesse, Le Marin, 1990) - Photo : P. GERVAIN -



Photo 2.- Embarquement pour mouillage
d'une nasse, à bord d'une yole ronde en bois

II - LA FLOTTILLE DE PECHE ARTISANALE MARTINICAISE

II.1 - Présentation générale.

Forte de 2 887 unités en 1985, la flottille de pêche artisanale martiniquaise, répartie dans une multitude de sites des communes du littoral (fig. 1), était composée à 82 % d'embarcations en bois traditionnelles (yoles rondes, gommiers, yoles plates...), le reste de la flottille étant constitué essentiellement, en dehors de 20 « Plans pêche » pontés, de yoles en plastique (506 unités). Le tableau 1 et les photos 4 à 15 présentent les caractéristiques principales de ces divers types de navires. Les effectifs de ces derniers sont détaillés dans le tableau 2 ci-après.

Embarcations en bois traditionnelles	Effectifs	%
- radeaux	24	0,8
- gommiers senneurs	39	1,4
- gommiers (dont 1 "guyanais")	844	29,2
- petites yoles rondes	20	0,7
- yoles rondes (dont 2 "saintoises")	1 113	38,6
- petites yoles plates	4	0,1
- yoles plates	308	10,7
- embarcations diverses (doris.....)	7	0,2
Total	2 359	81,7
Unités de pêche récentes		
- yoles plastiques	506	17,5
- "plans pêche"	20	0,7
- embarcations diverses	2	0,1
Total	528	18,3
Total embarcations de pêche	2 887	100,0

Embarcations de plaisance et utilitaires	Effectifs
- vedettes de plaisance	454
- plates (annexes)	235
Total	689

Tableau 2.- Embarcations traditionnelles, récentes, de plaisance et utilitaires recensées en 1985 (GUILLOU, GUEREDRAT, LAGIN 1988)

Dans leur étude sur les "Embarcations et engins de la pêche artisanale martiniquaise recensés en 1985 et évolution récente", GUILLOU, GUEREDRAT et LAGIN (1988) ont souligné l'évolution quantitative relative des principales catégories d'embarcations précédentes :

"L'augmentation globale des effectifs de 1964 à 1985 s'est accompagnée de profonds changements de structure de la flottille de pêche : en l'espace de deux décennies, les gommiers qui constituaient près des trois quarts de l'ensemble de la flottille, ont régressé de près de moitié (1735 à 883 unités). L'effectif des yoles en bois, en revanche, a plus que doublé (716 à 1445 unités), alors que sont apparues au cours des années soixante dix les yoles en plastique dont le nombre (506) dépassera sans doute à brève échéance celui des gommiers, voués à disparaître".

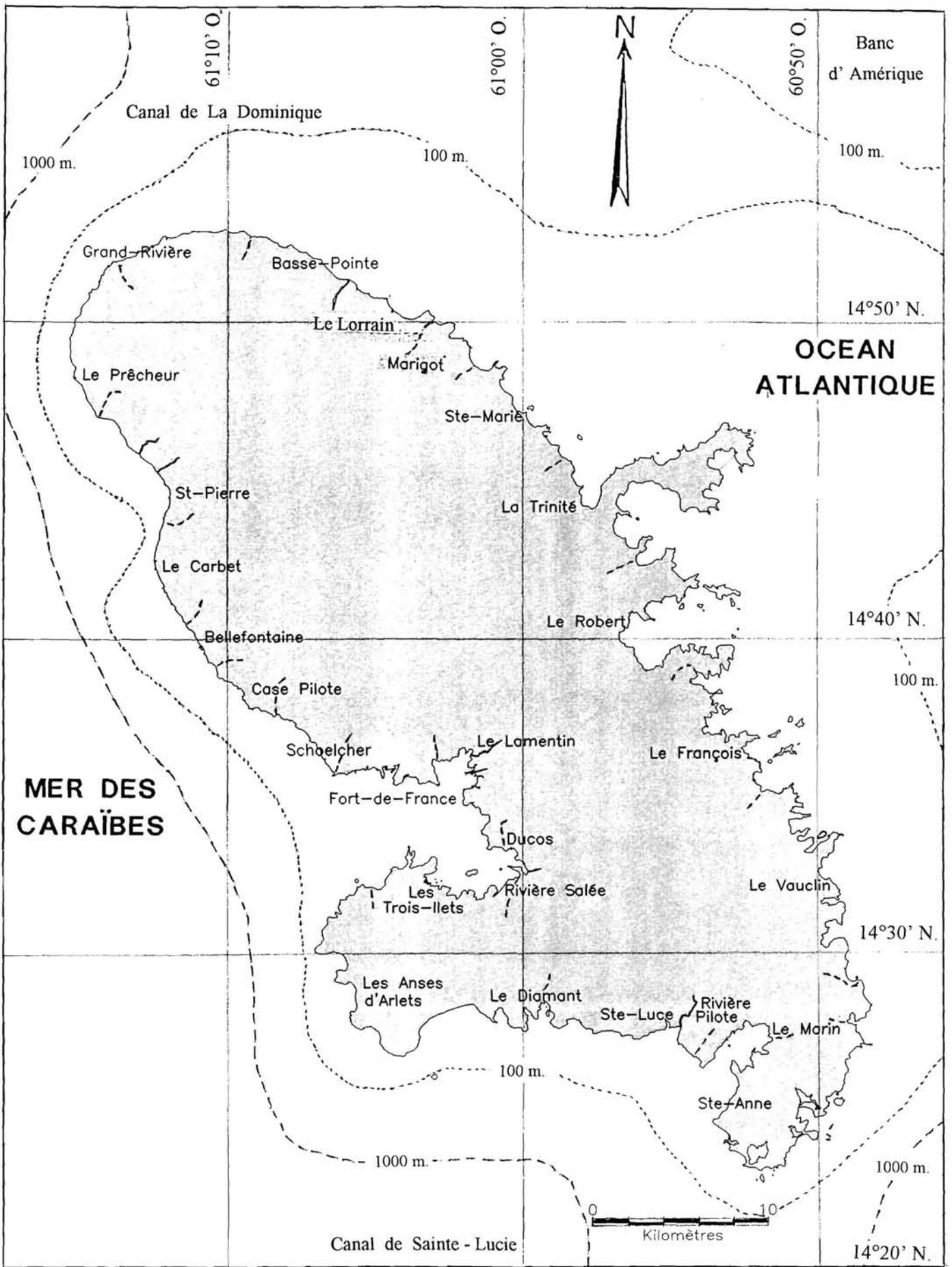


Fig. 1.- Localisation des communes de la Martinique à façade maritime ,

	Longueur hors tout (m)	Longueur à la flottaison (m)	Largeur maximum (m)	Tirant d'eau (m)	Jauge brute (Tjb)	Matériau de construction
Gommier	7,57	7,50	1,30	0,21	≈ 1,2 à 1,5	bois (gommier)*
Petit gommier senneur	7,80	7,65	1,68	0,30	≈ 1,5 à 1,8	bois (gommier)*
Grand gommier senneur	9,24	8,23	1,44	0,35	≈ 2 à 2,5	bois (gommier)*
Yole ronde en bois	7,00	6,75	1,90	0,45	≈ 1,2 à 1,5	bois (poirier)*
Yole en plastique (type « Thélamon »)	7,60	7,00	2,00	0,27	2,37	plastique polyester
Yole en plastique (type « Dracius »)	7,00	6,40	2,25	0,35	1,87	plastique polyester
Unité pontée « Plan pêche » (type « Kirié »)	11,00		3,70		8,83	plastique polyester

(*) Noms scientifiques en annexe IV-3-2.

Tableau 1. Caractéristiques courantes de différents types de navires de pêche artisanale à la Martinique.

Bien que l'on ne dispose pas de données actualisées sur les effectifs de ces divers types d'embarcations, on peut confirmer que les tendances, décrites en 1985, se sont accrues depuis.

Les auteurs précédents ont également procédé en 1985 à un examen de l'évolution de la puissance moyenne des moteurs :

"Déjà jugée excessive en 1964 avec 28 ch. (de ROUX, 1967), la puissance moyenne des moteurs hors-bord était de 39 ch en 1985. De plus, alors qu'en 1971 leur puissance unitaire maximale n'était pas supérieure à 40 ch (SAINT-FELIX), celle-ci atteint et dépasse parfois actuellement 80 ch, comme le précise le tableau 3, qui donne la répartition en 1985 de la puissance des moteurs hors-bord de la flottille de pêche artisanale martiniquaise par tranche de puissance (de MIRAS et al., 1986)."

Classes de puissance		Effectifs	%	Puissance moyenne
1	1 - 9 ch	87	11,6	39 ch (écart-type = 21)
2	10 - 19	68	9,0	
3	20 - 29	101	13,4	
4	30 - 39	51	6,8	
5	40 - 49	231	30,7	
6	50 - 59	125	16,6	
7	60 - 69	8	1,1	
8	70 - 79	62	8,2	
9	80 et plus	19	2,5	

Tableau 3.- Répartition de la puissance des moteurs hors-bord de la flottille de pêche artisanale martiniquaise en 1985.

L'analyse précitée précisait encore :

"Les gommiers ont la puissance moyenne de propulsion la plus faible (33 ch) devant les yoles en bois (35 ch), les yoles en plastique "Dracius" (41 ch) et les yoles en plastique "Thélamon" (63 ch). Ainsi, il apparaît que les mises en service de nouvelles unités (yoles en bois, puis récemment yoles en plastique) vont de pair avec l'augmentation de la puissance des moteurs.

D'autre part, si près du tiers des gommiers, des yoles en bois et des yoles en plastique "Dracius" sont équipées de moteurs de 40 à 50 ch, en revanche plus de la moitié des yoles en plastique "Thélamon" possèdent des moteurs de 70 à 80 ch.

Enfin, on remarque que les gommiers sont les seules embarcations dont la puissance des moteurs ne dépasse pas 60 ch."

Neuf ans après (en 1994), on note que cette course à la puissance des moteurs hors-bord à essence n'a cessé de s'accroître, mais elle n'est pas uniforme : d'une façon générale les embarcations en bois (gommiers, yoles en bois) demeurent en marge de cette tendance, qui affecte avant tout les embarcations en plastique, lesquelles s'adaptent d'ailleurs aux nouvelles conditions de navigation et de sécurité engendrées par le poids grandissant des moteurs (unités plus grandes, plus rigides, dotées de caissons étanches...). Les principaux chantiers locaux de construction en plastique ("Thélamon", "Dracius") font figure de "locomotives" dans ce domaine, le second chantier cité produisant depuis quelques années une gamme d'embarcations de taille et de puissance équivalentes à celles des plus grosses unités "Yamaha" proposées par le premier.

En conclusion, on retiendra qu'à l'instar des techniques de pêche, la flottille de pêche artisanale martiniquaise est marquée, en cette fin de 20^{ème} siècle, par de profondes évolutions, pour ne pas dire révolutions: après la révolution de la motorisation, qui s'est accomplie entre le début des années cinquante et la fin des années soixante dix, se déroule actuellement celle des embarcations en plastique, apparues au cours de cette dernière période. A coté des gommiers et des yoles en bois, les yoles en plastique sont certainement appelées à supplanter, dans les années à venir, les embarcations traditionnelles dont les plus anciennes, les gommiers, se sont pourtant perpétués aux Antilles depuis l'époque des Indiens Caraïbes. Cette révolution des embarcations en plastique s'engage également dans les îles voisines de la Dominique et de Sainte-Lucie, où subsistent encore quelques chantiers de construction de gommiers (photo 3).

En raison de l'intérêt historique de ces derniers et de leur retrait progressif mais indubitable de la flottille de pêche "active", il nous est paru opportun de rappeler dans un développement particulier ce que l'on sait des origines de ces embarcations, à partir de documents anciens qui les décrivent.

II.2 - Les gommiers.

II.2.1 - Rappel à propos des gommiers.

Les écrits que l'on possède du 18^{ème} siècle, "Nouveau voyage aux îles de l'Amérique ..." du R.P. LABAT (1722), "Dissertation sur les pesches des Antilles", (ANON., 1776) donnent des informations très intéressantes sur les techniques de construction des embarcations. Creusées dans des troncs d'arbres monoxyles de différentes essences débités sur place, ces dernières étaient dénommées "canots" ou "pirogues". L'appellation "gommier" pour les embarcations taillées dans des troncs de l'arbre du même nom (car ils s'y prêtent le mieux) est apparue plus tard, sans doute au cours du 19^{ème} siècle. On note, au passage, que les essences de gommiers citées dans la "Dissertation sur les pesches des Antilles" seraient, selon les identifications proposées par BARRAU J., SASTRE C. et PLU A., du Museum national d'histoire naturelle de Paris :

- Gommier blanc : *Dracryodes excelsa* VAHL., Burseracées.
- Gommier rouge : probablement *Tetragastris balsamifera* KUNTZE, Burseracées.

Aussi loin que l'on peut remonter dans le temps (c'est à dire au début du 17^{ème} siècle, avec l'ouvrage édité par J.P. MOREAU en 1987, "Un flibustier français dans la mer des Antilles en 1618-1620"), on constate que les Indiens Caraïbes, premiers habitants de la Martinique, maîtrisaient déjà fort bien la technique de construction des petites comme des grandes embarcations, ainsi que le montre l'extrait suivant : Ils avaient en effet

"recours (pour raccourcir leur chemin), d'aller par mer dans des bateaux qu'ils nomment "canobes", ou autres petits qu'ils nomment "cohala". Les grands leur servent lorsqu'ils veulent traverser d'une île à l'autre, ou aller au Pérou" (tout le bassin caraïbe, du Mexique actuel au Venezuela)... "distant de là d'environ 120 lieues, et dont aucuns ont 50 ou 55 pieds de long et quelques 5 et 6 de hauteur, et contiennent environ soixante personnes, et sont faits d'un gros arbre creusé et accommodé au feu, par le moyen duquel ils les élargissent et rétrécissent à leur volonté..."

Ce peuple navigateur possédait aussi un art consommé de la navigation, qu'ils exerçaient dans des conditions de sécurité très satisfaisantes :

"La pirogue étant parachevée n'a environ que l'épaisseur d'un pouce, qui semble fort peu selon la longueur qui est de 50 à 55 pieds, et est étroite par les deux bouts et fort large sur le milieu, et le fond est en dos d'âne. Et lorsqu'ils veulent aller à la mer, ils y lient des bâtons en travers ou s'assoient ceux qui rament, et attachent tout ce qu'ils portent, et parce qu'aussi il n'est assez haut pour parer les coups de mer, ils les haussent d'un ais de chaque côté, qui a environ deux pieds de large, qui est si bien ajusté sur la pirogue qu'il n'entre pas une goutte d'eau par l'entre-deux, et voguent avec icelui avec une rame qu'ils nomment "abocou", quelquefois avec une voile quand le vent les favorise, ou qu'ils en ont, car tous n'en ont pas. Et quand ils rament assis sur lesdits bâtons, ils tiennent la rame par le milieu du manche, de la main qui est du côté de la mer, et l'autre justement au bout dudit manche, et plongent ainsi ladite rame presque toute droite dans la mer et l'enfoncent presque au milieu de son dit manche, et en le réhaussant donne un petit coup d'icelui sur le bord de ladite pirogue, et nagent tout d'un temps, ne commençant ni finissant les uns plutôt que les autres, chantant aussi tous une même chanson, qui n'est que pour ce sujet, avec une voix claire et se commence tout d'un coup fort haut en abaissant petit à petit disant : "ChiHIHI HIHIHIHIHIHIHIHIHIHI Eh hiHIHIHIHIHIHIHIHIHIHIHI", et pour n'être incommodé de leurs cheveux qui sont fort longs, ils les retroussent derrière la tête en forme d'un petit cornichon. Et faut noter qu'ils ne déjeunent jamais le matin avant que de s'embarquer dans leur pirogue, croyant par ce moyen que le bateau ne pourrait aller s'ils avaient déjeuné. Et lorsque par le mauvais temps, ou autre inconvénient, leurs pirogues viennent à tourner sens dessus dessous, tout ce qui est dedans ne peut se perdre parce qu'il est tout attaché aux bâtons qui sont en travers et, pour eux, ils nagent comme poissons. Mais pour vider leur bateau ils le poussent en avant et puis en arrière, et par ainsi l'eau rejaillit contre les bords et ainsi ils la vident, et ne perdent rien de tout ce qui est comme avons dit, et puis sautent fort dispoitement dedans".

Il faut enfin signaler qu'une description détaillée de la construction des gommiers a été publiée en 1958 par MORICE (J). Des informations complémentaires intéressantes sur ces embarcations ont également été apportées récemment par GRANDMAISON (M. de), 1988, ainsi que par HARPIN (S), ZAMANT (M). et JEAN ETIENNE (C), 1989, de l'Association Martiniquaise d'Education Populaire (AMEP).



Photo 3.- Chantier de construction de gommiers, à DENNERY (Sainte Lucie) (1990)

II.2.2 - Gommiers.



Photo 4.- Localité : Les Abymes - LE PRECHEUR



Photo 5.- Localité : Petite Anse - LES ANSES D'ARLETS

II.2.3 - Petits gommiers senneurs.



Photo 6.- Localité : port de CASE PILOTE.

* Noter la disposition à bord du matériel de pêche, paré pour sa mise en oeuvre (senne à la partie arrière de l'embarcation, la plus ventrue, orins et grappin à l'avant).



Photos 7 et 8.- Localité : Quartier Lajus - LE CARBET

*Les gommiers « senneurs » ont une adaptation spécifique aux eaux calmes et aux anses sableuses de la côte sous le vent de la Martinique (39 embarcations de ce type y ont été recensées en 1985). La propulsion se fait exclusivement à l'aide d'avirons (noter les emplacements de nage, au niveau des tolets, à l'avant des gommiers) ; sur la photo du haut, on remarque également un grappin à la proue de chaque embarcation, servant à leur ancrage au cours des opérations de pêche.

II.3 - Les yoles.

II.3.1 - Yoles rondes en bois.



Photo 9.- Pêche de « muges » à bord d'une yole ronde en bois (anse secteur Pointe Melon, baie du ROBERT).
(yole construite au chantier Louison MARIE MADELAINE, Le Robert).



Photo 10.- Retour de pêche et vente du poisson à bord d'une yole ronde en bois , LE VAUCLIN (bourg),

II.3.2 - Yoles en plastique.

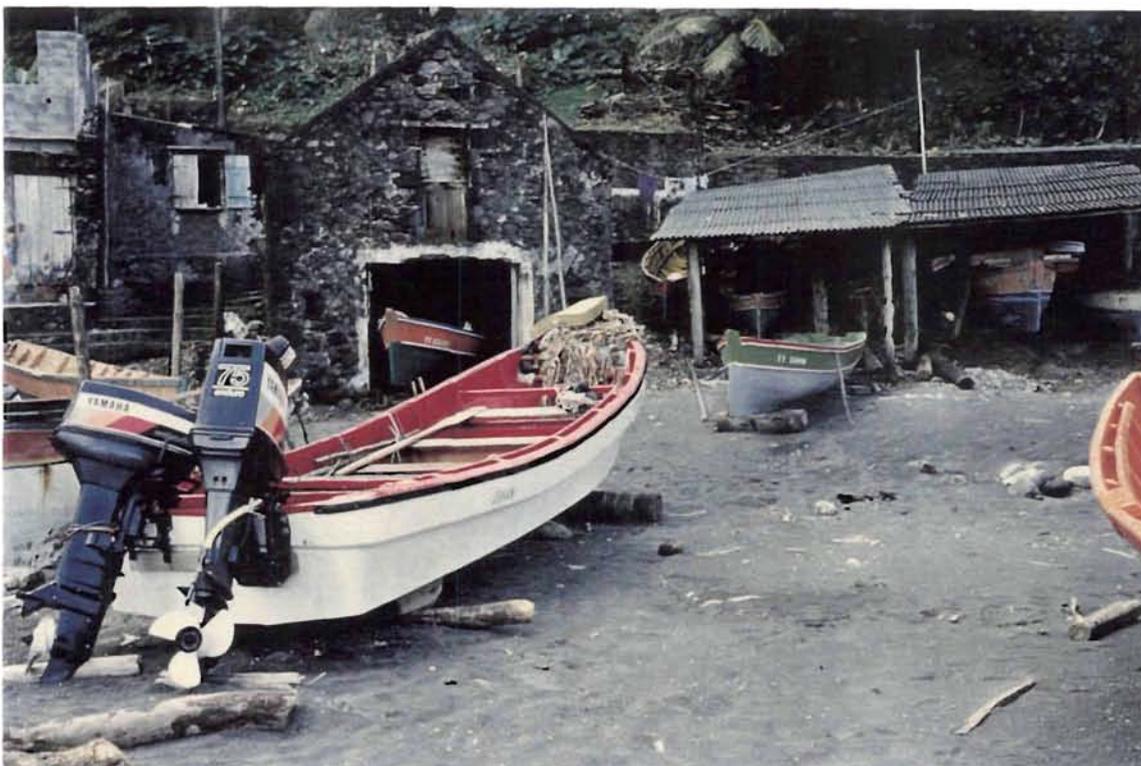


Photo 11.- Yole en plastique (type "Thélamon-Yamaha", au premier plan) hissée sur la plage à l'aide de rondins.
 Au second plan, yoles rondes en bois.
 Localité : GRAND RIVIERE (bourg).



Photo 12.- Yole en plastique (type « Thélamon-Yamaha ») en route vers les lieux de pêche
 Localité : Est de la presqu'île de la Caravelle - LA TRINITE



Photo 13.- Yole en plastique (type « Dracius »). A droite, yole ronde en bois
Localité : LE ROBERT (bourg)

II.4 - Les unités "Plan-Pêche".



Photo 14.- Unités « Plan-pêche » (au second plan ; coque bleue de type « BERNARD »)
 Au premier plan, petite yole en plastique de type « Dracius », puis yole ronde en bois
 Localité : port de CASE PILOTE



Photo 15.- Unités « Plan-pêche » (au premier plan et sur le slip)
 Localité : port de Cosmy - LA TRINITE

III - ENGIN ET TECHNIQUES DE PECHE DECRITS.

III.1 - Filets tournants.

III.1.1 - Les sennes de plage.

III.1.1.1 - Rappel historique - Présentation.

Les premières descriptions de sennes de plage à la Martinique sont à notre connaissance celles du Père J.B.LABAT au milieu du 18^e siècle ("Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique", édition de 1742), d'où est extrait le texte suivant (édition Horizon Caraïbe, 1972) :

"La senne dont on se sert pour pêcher dans les anses est un filet de soixante à quatre-vingt brasses de longueur, il y en a même de beaucoup plus longues, et d'environ une brasse et demie ou deux brasses de largeur ; le bas est garni de plomb, et le haut de liège ; il y a un bâton à chaque extrémité pour la tenir étendue, et à chaque bâton une longue corde, afin que l'on puisse embrasser un plus long espace de mer, et renfermer un plus grand nombre de poissons. La senne est faite d'un bon filet de chanvre ; ses mailles qui aux extrémités ont quatre pouces en carré, se resserrent peu à peu jusqu'au milieu, qui est fait en manière de poche, où elles sont fort serrées".

Une description des sennes de plage utilisées au 18^e siècle à la Martinique existe également dans la "Dissertation sur les pesches des Antilles" (ANON. 1776). Nous la reproduisons intégralement ci-après car le détail des opérations de mise en oeuvre montre qu'elles demeurent à peu près inchangées depuis plus de deux siècles ; de même, on constate que la dimension sociale de cette technique de pêche, très marquée dès cette époque, est toujours très présente de nos jours.

"La saine, dont on se sert le plus communément dans les Iles du vent de l'Amérique est un grand filet de cent à cent vingt brasses de longueur sur deux ou trois largeur dans son milieu. Les mailles sont fort larges aux deux extrémités. Elles se rétrécissent se rapprochent, se resserrent et forment une espèce de poche vers le centre d'où il est bien difficile au poisson de s'échapper. Chaque bout de la saine est garni d'une gaullette à laquelle est attachée une longue corde que l'on tire du rivage. Le bord supérieur, soutenu par des morceaux de liège ou bois de flot travaillés en roulette, tient verticalement étendue la saine, tandis que des balles de plomb qui règnent au bord inférieur la contraignent de balayer le fond, de s'appesantir et de repousser sans cesse en avant le poisson qui se plonge dans le sable ou la vase. On place quelquefois dans le bas un petit sac à moitié fermé pour mieux retenir ceux qui veulent ruser et cherchent à se glisser en dessous du filet. Une bien assortie et parfaitement équipée est surmontée d'un filet volant qui reçoit le poisson vif, inquiet et sujet par un élan précipité à franchir le bord supérieur du filet principal.

Lorsque nos pêcheurs veulent faire usage de la saine, ils se mettent dans une pirogue ou canot à six, sept ou huit avirons. Voyer Fig. IV. Ils se rendent dans un endroit où ils savent que la côte est poissonneuse. Ils y jettent un des bouts de leur filet que deux forts Nègres tiennent assujetti au rivage par le moyen d'un piquet qu'ils y enfoncent. Le canot avance, file la saine et forme dans la ligne qu'il parcourt un arc ou sillon demi-circulaire. Le filet se déploie dans l'eau à proportion du chemin que trace et décrit le canot. Une fois qu'elle est pleinement étendue, trois vigoureux Nègres saisissent l'autre bout, le mènent à terre et prenant ensemble la corde du flot et celle du plomb ils tirent également et de manière que les balles rasant toujours le fond de l'eau. Le bruit des cordes que l'on tire, le mouvement des Nègres qui marchent, l'épouvante que la proximité du rivage inspire se réunissent pour empêcher le poisson de se sauver par les échancrures des extrémités et le forcent de se jeter dans le milieu du filet. Lorsque les deux bouts sont prêts de se réunir, le canot nage vers le centre pour élever le filet volant au-dessus de la saine et recevoir les poissons qui sautent

par dessus .

La pesche à la saine est d'ordinaire aussi abondante qu'elle est fréquente dans nos îles. On y prend communément de très beaux et bons poissons. Leur débit est d'autant plus prompt et plus facile que les volailles, le gibier, et les viandes de boucherie y sont plus rares aujourd'hui. Le beau poisson se vend dix sols argent d'Espagne la livre, le commun et le fretin ne valent que sept sols dix deniers. J'ai connu des personnes à qui une saine, un canot et quelques Nègres ont suffi pour faire une fortune très brillante.

Les Nègres sont très adroits à faire ces sortes de filet. Ils préparent pour cela de la pite ou du mahot qu'ils savent très bien filer, tresser et corder, ou bien ils achètent à bord des navires européens des plottes de ficelle de chanvre qu'ils lacent en carrelets on ne peut pas mieux. Ils se font eux-mêmes leurs aiguilles et leurs moules.

Un Nègre possesseur d'une saine se réunit à un qui est propriétaire d'un canot. Ils louent de concert d'autres Nègres à trente sols ou un écu par jour, ou bien ils leur donnent un bénéfice dans la pesche avec droit de prendre cet intérêt en nature. Les partages se font ainsi : le maître du canot a un quart, le possesseur de la saine un autre quart : le reste se divise par égales portions entre les autres Nègres et les deux propriétaires, si ceux-ci ont été à la pesche ou ont envoyé quelqu'un pour les remplacer.

Du plus loin que l'on voit arriver la pirogue de saine, les Nègres et les Nègresses un panier à la main avec des effets ou de l'argent accourent de toutes parts pour acheter du poisson. Elle annonce elle-même son arrivée par les sons redoublés d'une corne de lambis que ceux qui sont dedans font d'autant plus volontiers retentir que leur pesche a été plus fructueuse.

La charité, cette vertu aimable trop peu exercée parmi le commun des hommes est un grand honneur parmi ce peuple esclave. Rarement celui qui n'a ni argent, ni effet pour acheter le poisson nécessaire pour sa subsistance, retourne les mains vides.

Un habitant, qui a une saine, jouit d'une grande douceur. Il nourrit ses esclaves communément mieux qu'aucun de ses voisins et a la douce satisfaction de n'être jamais embarrassé pour bien traiter ses amis qui viennent habituellement visiter sa solitude. Il fait le long du rivage des partis de plaisir fort agréables. Il y rassemble sa famille, ses connoissances et quelques étrangers. On pesche, on rit on joue, on se divertit, on s'exerce, on dine, on collationne, on se baigne. Une plaisanterie honnête anime la fête, et chacun le coeur content, s'en retourne gaiement chez soi".

Au cours des dernières décennies, on a assisté à une régression générale très marquée de l'activité "senne de plage" à la Martinique, en particulier sur le littoral caraïbe où elle était et demeure la plus développée. (A Sainte-Marie cependant, sur le littoral Atlantique, cette activité est relativement récente). En 1969, plus de 400 grandes sennes ont été recensées dans l'île (CLEMENT, 1980) ; en 1985, on n'en dénombrait plus que 372 (GUILLOU, GUEREDRAT, LAGIN, 1988). Une étude menée par TACONET en 1986 a confirmé, en outre, que l'effectif des pêcheurs "senneurs" a chuté de près de moitié entre 1980 et 1986, et que cette population est par ailleurs soumise à un taux de vieillissement accusé (moyenne d'âge de 51 ans en 1986) avec peu d'espoir de "relève" de la part de jeunes, peu intéressés par ce métier.

Cependant, l'activité senne de plage demeure toujours loin d'être négligeable à la Martinique : Selon GOBERT, cette technique occupait en 1987 le 3^e rang de la production artisanale locale (418 t) derrière la pêche "à Miquelon" (1159t) et celle des nasses (861 t).

Les opérations de pêche mobilisent plusieurs embarcations (la senne étant entreposée dans un grand gommier senneur) ainsi que plusieurs dizaines de personnes dirigées par le maître-senneur : équipages d'embarcations aidant à déployer l'engin, plongeurs en apnée chargés d'éviter son accrochage au fond, équipes de halage à terre ("tireurs" de senne). (photos 16, 17, et 18).

TACONET (1986) précise encore que les petits poissons pélagiques : "maquereaux" (*Decapterus macarellus* C. et V.), "coulirous" (*Selar crumenophthalmus* BLOCH) et "chas chas" (*Decapterus punctatus* AGASSIZ) constituent avec parfois des "bonites" * et des juvéniles de différentes espèces ("pisquettes") l'essentiel des prises des grandes sennes de plage. (photo 19).

* appellation couvrant en réalité à la fois des bonites (*Euthynnus alletteratus* R., *Auxis thazard* L.)..., et des jeunes thons (*Katsuwonis pelamis* L.)...

OPERATION DE PECHE : GRANDE SENNE DE PLAGE.

Localité : plage du bourg de SAINTE - MARIE.



Photo 16.- Equipes de halage de la senne à terre (deux fois 8 à 10 personnes) (1986)



Photo 17.- Suite du halage de la senne



Photo 18.- Fin du halage de la senne.

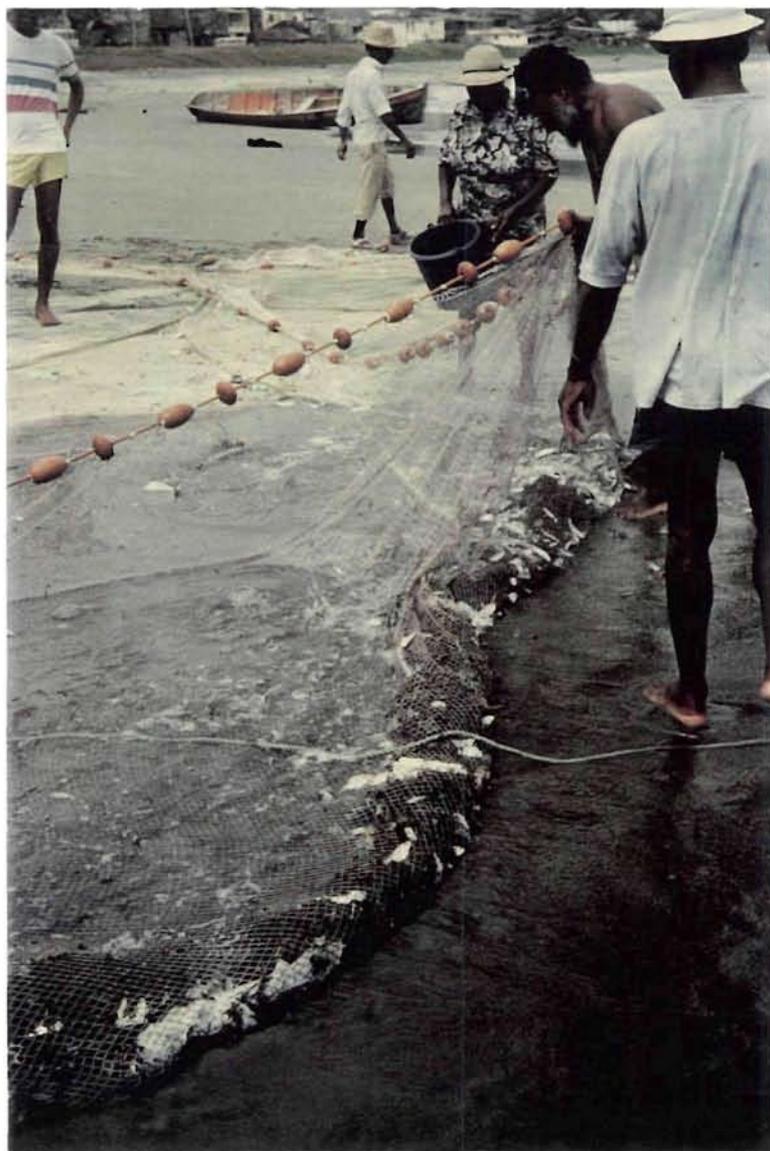


Photo 19.- Résultat de l'opération de pêche.

III.1.1.2 - Senne de plage (grande, sans poche) à "maquereaux, balaous, coulirou, orphies, ..." (1)

Auteurs relevés : Guillou/Lagin/Taconet.

Localité : LE PRECHEUR.

Construction et montage (Fig. 2) :

Longueur : 230 m (montée)

Description des différentes pièces :

- "Fond de senne" :

Fil noué PA. R 500 Tex.
Longueur montée : 78 m
Profondeur étirée : 6,75 m
Maille étirée : 30 mm.

- 1er contre "fond de senne" :

Fil noué PA. R 500 Tex.
Longueur montée : 7 m
Profondeur étirée : 7,25 m
Maille étirée : 40 mm

- 2ème contre "fond de senne" :

Fil noué PA. R 500 Tex.
Longueur montée : 13 m
Profondeur étirée : 8 m
Maille étirée : 80 mm

- Ailes :

Fil noué PA. R 500 Tex.
Longueur montée : 56 m
Profondeur étirée : 6,4 m
Maille étirée : 160 mm

- Ralingues (supérieure et inférieure) :

Longueur 230 m PA Ø 10 mm torsadé.

- Flotteurs :

	Flottabilité unitaire (gf)	Fond de senne	1er contre fond de senne	2ème contre fond de senne	Ailes
Forme ovale, PVC expansé (Ø 6,5 cm, L 3,5 cm)	60			tous les 30 cm	
Forme ovale, PVC expansé (Ø 7,5 cm, L 4,0 cm)	100	tous les 30 cm	tous les 18 cm		
Forme ovale "cigare", PVC expansé (Ø 6,0 cm, L 9,5 cm)	170				tous les 102 cm

- Bouées de repère en surface de 1 l., flottabilité unitaire 0,8 kgf au niveau :

- des ailes (au 40 è mètre à partir du début des ailes)
- du fond de senne (au 22è mètre à partir du début du fond de senne).

- Lests :

	Fond de senne	1er contre fond de senne	2è contre fond de senne	Ailes
Plombs de 80 g	tous les 50 cm	tous les 45 cm	tous les 119 cm	tous les 119 cm
Galets de 3/4 kg	toutes les 2,5 brasses	toutes les 2,5 brasses	toutes les 3 brasses	toutes les 4 brasses

- Rapport d'armement (E) :

Fond de senne : 0,66

1er contre fond de senne : 0,56

2ème contre fond de senne : 0,42

Ailes : 0,53

Conditions de pêche :

(1) Selon son propriétaire, il s'agit d'une senne à "maquereaux", "coulirous", "balaous", "orphies".....

- En dehors de ces dernières, dont certains spécimens peuvent mesurer jusqu'à 1,50 m, les "maquereaux", "coulirous" et "balaous" capturés dans ce type de senne sont des petits poissons pélagiques côtiers à comportement grégaire, dont les tailles moyennes à l'âge adulte sont de l'ordre de 20 à 30 cm.

- Suivant les observations de MORICE (1958) et TACONET (1986) les espèces précitées sont les suivantes :

"maquereaux" (famille des Carangidae) : *Decapterus macarellus* (C.et V.).

"coulirou" (Carangidae) : *Selar crumenophthalmus* (BLOCH).

"cha cha" (Carangidae) : *Decapterus punctatus* (AGASSIZ).

"balaous" (Hemiramphidae) : le "balaou bleu" *Hemiramphus balao* (LE SUEUR).

le "balaou queue jaune" *Hemiramphus brasiliensis* (L.).

"orphies" (Belonidae) : *Ablennes hians* (V.).

Tylosurus acus acus (LACEPEDE).

Strongylura timucu (WALBAUM).

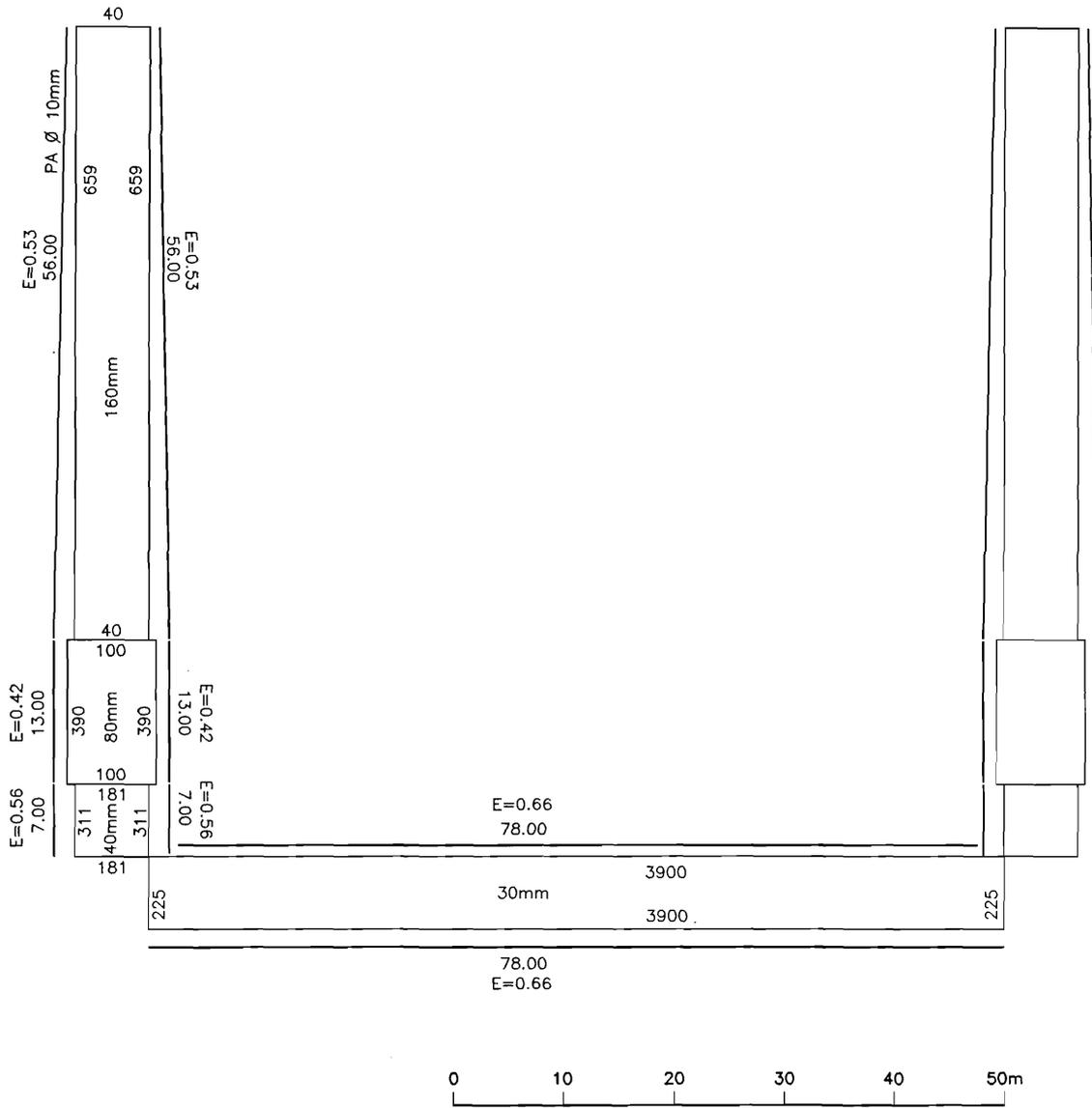


Fig. 2.- Senne de plage (grande, sans poche) à "maquereaux", balaous, coulirous, orphies..."
LE PRECHEUR

III.1.1.3. - Senne de plage (grande, sans poche) à "maquereaux" (1)

Auteurs relevés : Guillou/Lagin/Taconet.

Localité : SAINT PIERRE.

Construction et montage (Fig. 3):

Longueur : 357 m (montée)

Description des différentes pièces :

- "Fond de senne" :

Fil noué PA. R 460 Tex.
Longueur montée : 19 m
Profondeur étirée : 7,90 m
Maille étirée : 26 mm

- 1er contre "fond de senne" :

Fil noué PA. R 460 Tex.
Longueur montée : 27 m
Profondeur étirée : 6,40 m
Maille étirée : 30 mm

- 2ème contre "fond de senne" :

Fil noué PA. R 460 Tex.
Longueur montée : 15 m
Profondeur étirée : 6,32 m
Maille étirée : 34 mm

- 3ème contre "fond de senne" :

Fil noué PA. R 460 Tex.
Longueur montée : 22 m
Profondeur étirée : 6,60 m
Maille étirée : 60 mm

- Ailes :

Fil noué PA. R 460 Tex.
Longueur montée : 105 m
Profondeur étirée : 4,80 m
Maille étirée : 150 mm

- Ralingues (supérieure et inférieure) :

Longueur 357 m PP Ø 10 mm torsadé

- Flotteurs :

	Flottabilité unitaire (gf)	Fond de senne	1er contre fond de senne	2ème contre fond de senne	3ème contre fond de senne	Ailes
Forme ovale, PVC expansé (Ø 7,0 cm, L 3,5 cm)	80	tous les 30 cm	tous les 30 cm	tous les 42 cm	tous les 75 cm	
Forme ovale "cigare", PVC expansé (Ø 6,0 cm; L 10,0 cm)	180					tous les 135 cm

- Lests :

	Fond de senne	1er contre fond de senne	2ème contre fond de senne	3ème contre fond de senne	Ailes
Plombs de 80 g	tous les 98 cm	tous les 98 cm	tous les 98 cm	tous les 98 cm	tous les 98 cm
Galets de 3/4 kg	toutes les 2 brasses	toutes les 2 brasses	toutes les 2 brasses	toutes les 3 brasses	toutes les 3 brasses

- Rapport d'armement (E) :

Fonds de senne : 0,54

1er contre fond de senne : 0,66

2ème contre fond de senne : # 1,0

3ème contre fond de senne : 0,83

Ailes : 0,56

Conditions de pêche :

(1) Selon son propriétaire, il s'agit d'une senne "à maquereaux" - MORICE (1958) a précisé que le "maquereau" antillais *Decapterus macarellus* (C. et V.) est un Carangidae (et non un Scombridae, comme les maquereaux "vrais" d'Amérique du Nord ou d'Europe). Un autre décapète est souvent pris en même temps que le "maquereau", il s'agit du "cha cha" *Decapterus punctatus* AGASSIZ.

Nota : Variante relevée de senne à maquereaux (Guillou/Taconet) :

. Aux ANSES D'ARLETS (Anse Dufour) : senne de 400 m (longueur montée) à cinq types de mailles :

Fond de senne : mailles étirées 30 mm.

1er contre fond de senne : mailles étirées 34 mm.

2ème contre fond de senne : mailles étirées 44 mm.

3ème contre fond de senne : mailles étirées 60 mm.

Ailes : mailles étirées 160 mm.

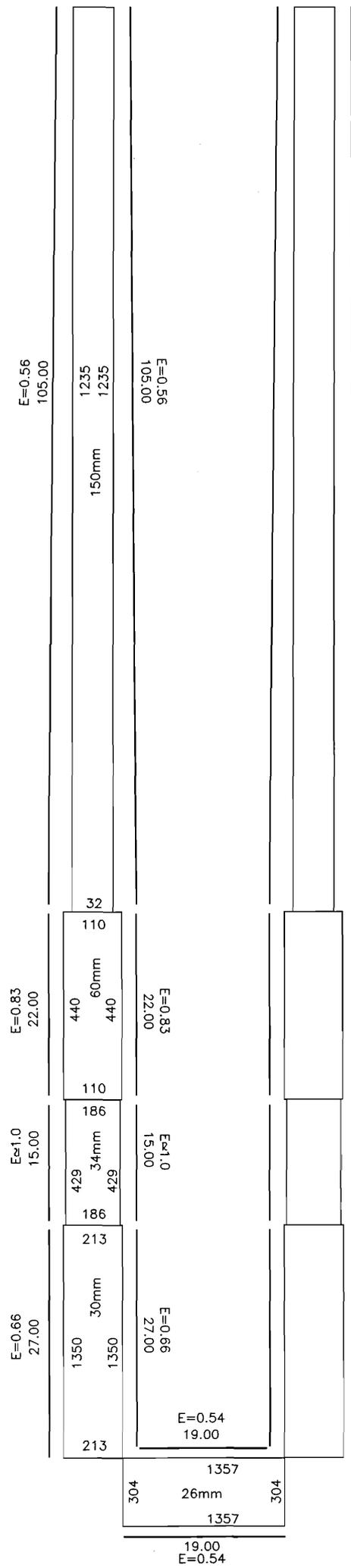


Fig. 3.- Senne de plage (grande, sans poche) à "maquereaux". - SAINT PIERRE

III.1.1.4 - Senne de plage (grande, sans poche).

Auteurs relevés : Guillou/Taconet.

Localité : LES ANSES D'ARLETS.

Construction et montage (Fig. 4):

Longueur : 270 m (montée)

Description des différentes pièces :

- "Fond de senne" :

Fil noué PA. R 480 Tex.
Longueur montée : 32,5 m
Profondeur étirée : 8,85 m
Maille étirée : 30 mm

- 1er contre "fond de senne" :

Fil noué PA R 480 Tex.
Longueur montée : 19,5 m
Profondeur étirée : 8,85 m
Maille étirée : 42 mm

- 2ème contre "fond de senne" :

Fil noué PA. R 480 Tex.
Longueur montée : 27 m
Profondeur étirée : 8,85 m
maille étirée : 75 mm

- Ailes :

Fil noué PA. R 480 Tex.
Longueur montée : 72,25 m
Profondeur étirée : 7,92 m
Maille étirée : 148 mm

- Ralingues (supérieure et inférieure) :

Longueur 270 m PA Ø 9 mm torsadé.

- Flotteurs :

	Flottabilité unitaire (gf)	Fond de senne	1er contre fond de senne	2ème contre fond de senne	Ailes
Forme ovale, PVC expansé (Ø 7,5 cm, L 4,0 cm)	100	tous les 28 cm	tous les 45 cm	tous les 60 cm	
Forme ovale "cigare", PVC expansé (Ø 6,0 cm, L 10,5 cm)	190				tous les 133 cm

* Trois bouées accolées de repère en surface de 1 l., flottabilité unitaire 0,8 kgf, entre les 1er et les 2èmes contre fonds de senne.

- Lests :

	Fond de senne	1er contre fond de senne	2ème contre fond de senne	Ailes
Plombs de 80 g	tous les 77 cm	tous les 72 cm	tous les 110 cm	tous les 95 cm
Galets de 3/4 kg	tous les 3,90 m	tous les 4,40 m	tous les 9,70 m	tous les 9,70 m

Rapport d'armement (E) :

Fond de senne : 0,46
 1er contre fond de senne : 0,53
 2ème contre fond de senne : 0,44
 Ailes : 0,64

Conditions de pêche :

Senne utilisée sur des fonds à faible déclivité.

Nota :

Senne montée par le propriétaire lui-même, à partir de pièces achetées.

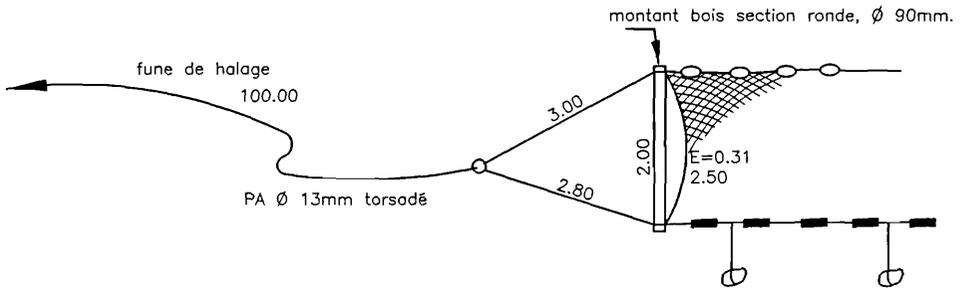
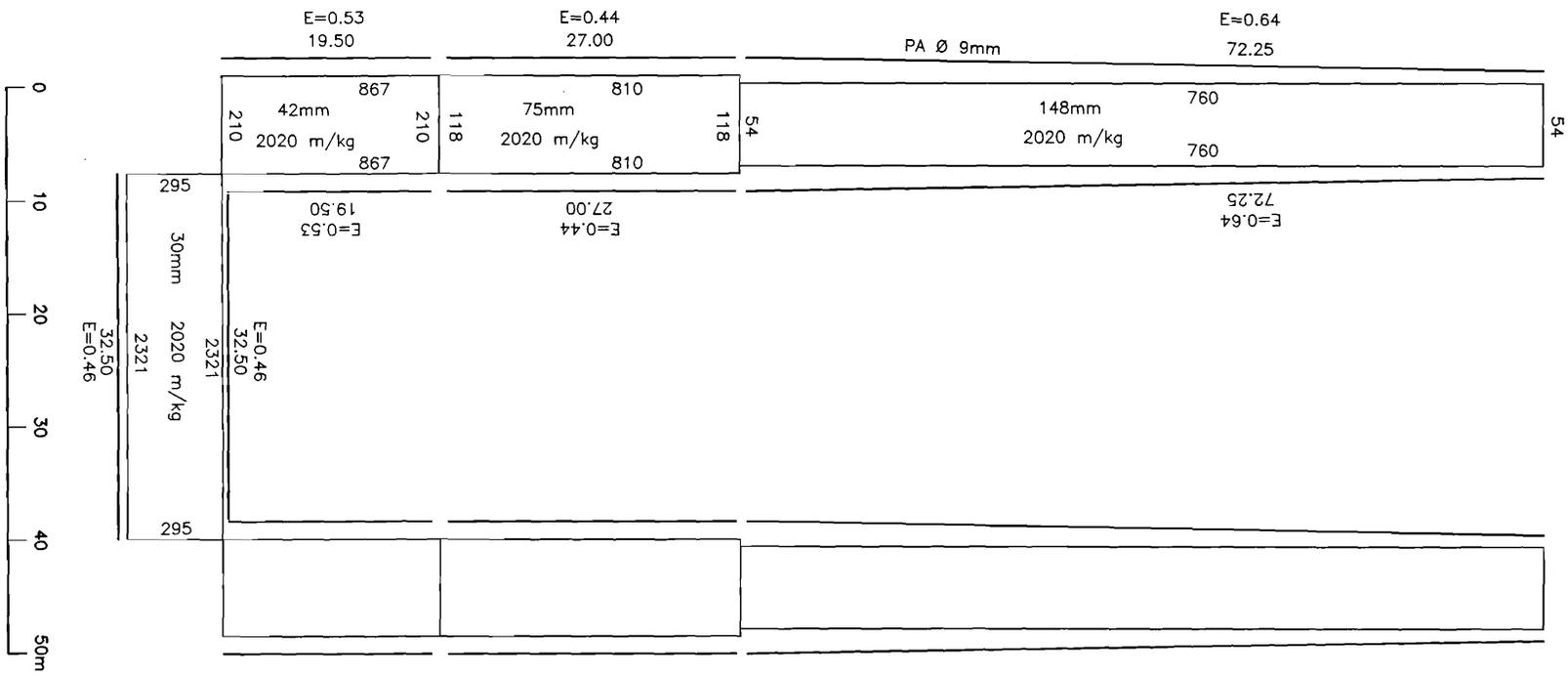


Fig. 4 - Semme de plage (grande, sans poche) - LES ANSES D'ARLETS.

III.1.1.5 - Senne de plage (grande, sans poche) à "bonites" (1).

Auteurs relevés (notés d'après indications du propriétaire) : Guillou/Huet.

Localité : LES ANSES D'ARLETS.

Construction et montage (Fig. 5):

Longueur : 538 m (montée).

Description des différentes pièces :

- "Fond de senne" :

Fil noué PA. R 624 Tex.
Longueur montée : 34,48 m
Profondeur étirée : 19,80 m
Maille étirée : 34 mm

- 1er contre "fond de senne" :

Fil noué PA R 624 Tex.
Longueur montée : 28,08 m
Profondeur étirée : 19,80 m
Maille étirée : 60 mm

- Ailes (1ère partie) :

Fil noué PA. R 458 Tex.
Longueur montée : 97,84 m
Profondeur étirée : 19,80 m
Maille étirée : 160 mm

- Ailes (2ème partie) :

Fil noué PA R 458 Tex.
Longueur montée : 62,89 m
Profondeur étirée : 16,50 m
Maille étirée : 160 mm

- Ailes (3ème partie) :

Fil noué PA R 458 Tex.
Longueur montée : 62,89 m
Profondeur étirée : 13,20 m
Maille étirée : 160 mm

- Ralingues (supérieure et inférieure) :

Longueur 538 m corde PP ϕ 16 mm torsadé

- Flotteurs :

	Flottabilité unitaire (gf)	Fond de senne	1er contre fond de senne	Ailes 1ère partie	Ailes 2ème partie	Ailes 3ème partie
Forme ovale "cigare", PVC expansé (Ø 10,0 cm, L 6,0 cm)	300			tous les 108 cm	tous les 108 cm	tous les 108 cm
Forme ronde, PVC expansé (Ø 7,0 cm, L 7,0 cm)	170		tous les 45 cm			
Forme ovale, PVC expansé (Ø 7,0 cm, L 3,0 cm)	70	tous les 27 cm				

20 flotteurs - repère en surface sont en outre raccordés à la ralingue supérieure (flotteurs sphériques en plastique à trous latéraux de 1 l. , flottabilité unitaire 0,8 kgf).

- Lests :

	Fond de senne	1er contre fond de senne	Ailes 1ère partie	Ailes 2ème partie	Ailes 3ème partie
Plombs de 200 g	tous les 90 cm	tous les 130 cm	tous les 183 cm	tous les 183 cm	tous les 183 cm

* Nota : Ralingue inférieure non "sur-lestée" de galets, comme pour de nombreuses grandes sennes de plage "classiques".

Rapport d'armement (E) :

Fond de senne : 0,50
 1er contre fond de senne : 0,50
 Ailes (1ère partie) : 0,56
 Ailes (2ème partie) : 0,56
 Ailes (3ème partie) : 0,56

Conditions de pêche :

Une vingtaine d'embarcations (yoles/gommiers) participent à la mise en oeuvre de la senne au large (soutien de la senne, au niveau des flotteurs -repère).

(1) Les "bonites" capturées dans ce type de senne tirée à terre sont en réalité aussi bien des petits thons se rapprochant en bancs des côtes, comme le thon "bariolé" *Katsuwonus pelamis* L., ou selon les observations de MORICE (1958, 1959) la "bonite queue raide" (ou "bonite blanche" ou "gueule molle") *Euthynnus alletteratus* R., la "bonite queue courte" *Auxis thazard* L., ou encore des thazards.

Nota : variantes relevées de sennes à bonites :

. Au CARBET (Le Coin) : senne de 500 m (longueur montée), mise en oeuvre à partir d'un gommier senneur.

. Aux ANSES D'ARLETS (Anse Dufour) : senne de 600 m (longueur montée) à deux types de mailles :

- Fond de senne : profondeur étirée 55 m, mailles étirées 44 mm.
- Ailes : profondeur étirée 22 m, autre maillage.

(senne utilisée d'après son propriétaire "à partir de juin" ; durée de mise en oeuvre 4 h).

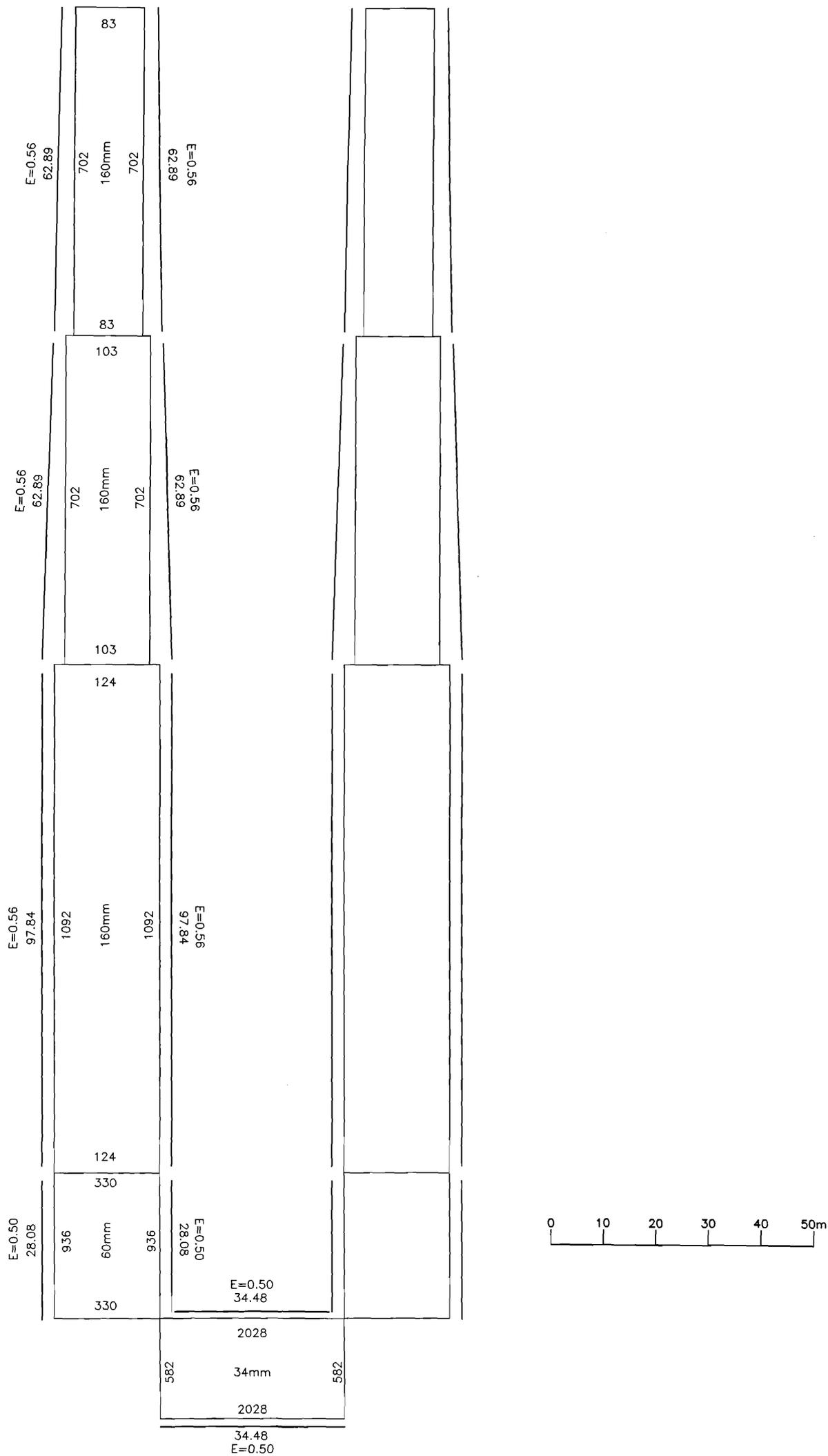


Fig. 5.- Senne de plage (grande, sans poche) à « bonites » - LES ANSES D'ARLETS

III.1.1.6 - Senne de plage (grande, sans poche).

Auteurs relevés : Guillou/Taconet

Localité : SAINTE MARIE.

Construction et montage (Fig. 6):

Longueur : 236,3 m (montée)

Description des différentes pièces :

- "Fond de senne" :

Fil noué PA. R 300 Tex.
Longueur montée : 6,50 m
Profondeur étirée : 9,70 m
Maille étirée : 30 mm

- 1er contre "fond de senne" :

Fil noué PA. R 300 Tex.
Longueur montée : 14,15 m
Profondeur étirée : 8,95 m
Maille étirée : 40 mm

- 2ème contre "fond de senne" :

Fil noué PA. R 300 Tex.
Longueur montée : 31,80 m
Profondeur étirée : 8,30 m
Maille étirée : 55 mm

- 3ème contre "fond de senne" :

Fil noué PA. R 460 Tex.
Longueur montée : 23,55 m
Profondeur étirée : 6,90 m
Maille étirée : 80 mm

- Ailes :

Fil noué PA R 460 Tex.
Longueur montée : 45,40 m
Profondeur étirée : 6,10 m
Maille étirée : 100 mm

- Ralingues (supérieure et inférieure) :

Longueur 236,3 m PA Ø 12 mm torsadé.

- Flotteurs :

	Flottabilité unitaire (gf)	Fond de senne	1er contre fond de senne	2ème contre fond de senne	3ème contre fond de senne	Ailes
Forme cylindrique, PVC expansé (Ø 5,5 cm, L 7,0 cm)	140	tous les 30,5 cm				
Forme cylindrique PVC expansé (Ø 6,5 cm, L 3,5 cm)	100	tous les 34 cm	tous les 45 cm	tous les 55 cm		
Forme ovale, PVC expansé (Ø 7,0 cm, L 3,5 cm)	80				tous les 90 cm	tous les 70 cm

Bouées de repère en surface de 1 l., flottabilité unitaire 0,8 kgf, maintenues par cordage de 6 m de long au début des ailes et en milieu de fond de senne.

- Lests :

	Fond de senne	1er contre fond de senne	2ème contre fond de senne	3ème contre fond de senne	Ailes
Plombs de 80 g	tous les 27 cm	tous les 45 cm	tous les 66 cm	tous les 60 cm	tous les 75 cm

* Nota : Ralingue inférieure non "sur-lestée" de galets, comme pour d'autres grandes sennes de plage "classiques".

Rapport d'armement (E) :

Fond de senne : 0,50
 1er contre fond de senne : 0,56
 2ème contre fond de senne : 0,67
 3ème contre fond de senne : 0,62
 Ailes : 0,50

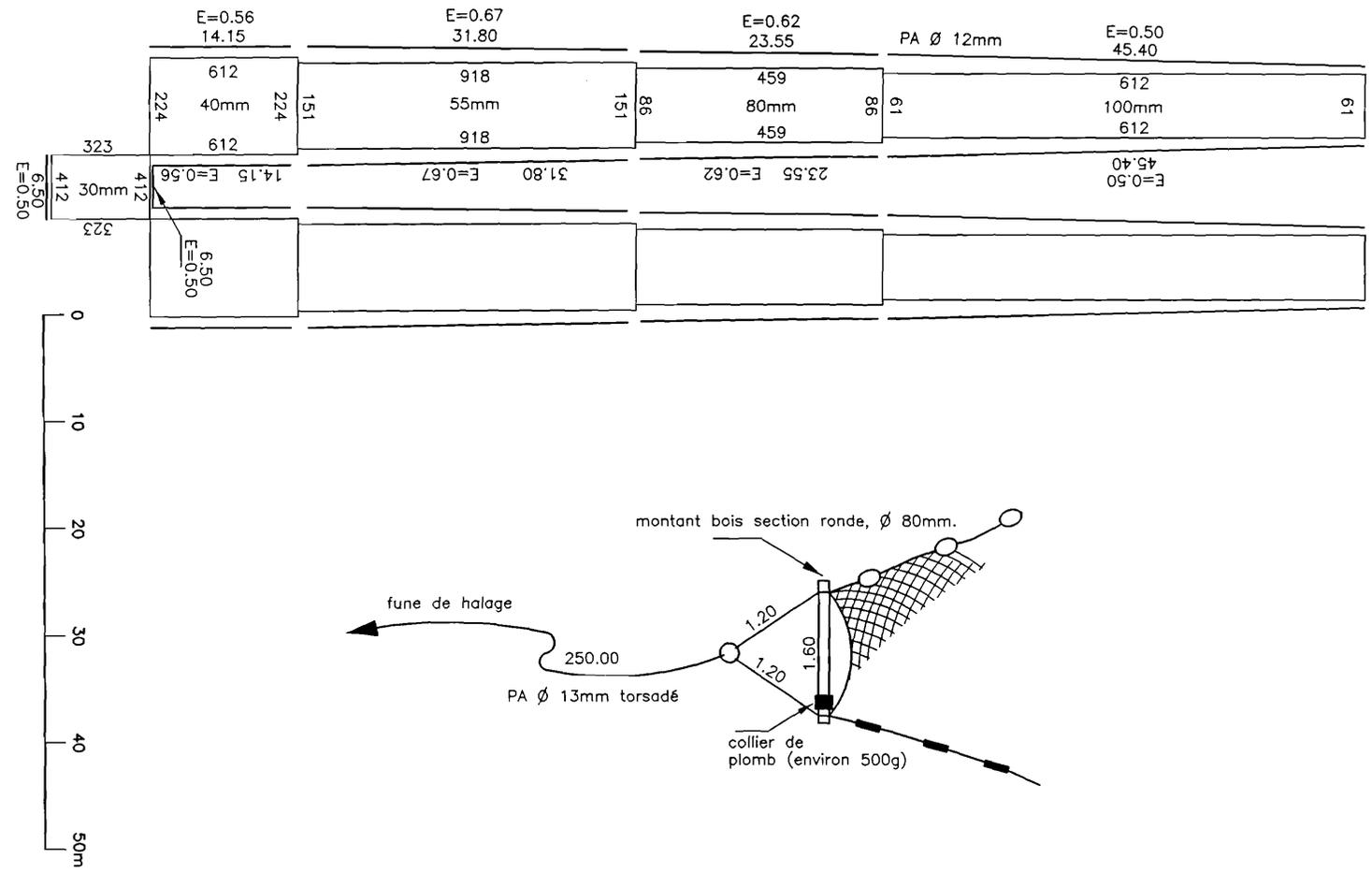
Conditions de pêche :

Senne adaptée à la déclivité des fonds.

Nota :

Senne montée par le propriétaire lui-même, à partir de pièces achetées.

Fig. 6.- Senne de plage (grande, sans poche) - SAINTE MARIE.



III.1.1.7 - Senne de plage (grande, sans poche).

Auteurs relevés : Guillou/Taconet

Localité : SAINTE MARIE

Construction et montage (Fig. 7):

Longueur : 331 m (montée).

Description des différentes pièces :

- "Fond de senne" :

Fil noué PA. R 300 Tex.
Longueur montée : 6,50 m
Profondeur étirée : 9,70 m
Maille étirée : 30 mm

- 1er contre "fond de senne" :

Fil noué PA. R 300 Tex.
Longueur montée : 14,15 m
Profondeur étirée : 8,95 m
Maille étirée : 40 mm

- 2ème contre "fond de senne" :

Fil noué PA. R 300 Tex.
Longueur montée : 31,80 m
Profondeur étirée : 8,30 m
Maille étirée : 55 mm

- 3ème contre "fond de senne" :

Fil noué PA. R 460 Tex.
Longueur montée : 55,08 m
Profondeur étirée : 6,90 m
Maille étirée : 80 mm

- Ailes :

Fil noué PA. R 460 Tex.
Longueur montée : 61,20 m
Profondeur étirée : 6,10 m
Maille étirée : 100 mm

- Ralingues (supérieure et inférieure) :

Longueur 331 m PA Ø 12 mm torsadé.

- Flotteurs :

	Flottabilité unitaire (gf)	Fond de senne	1er contre fond de senne	2ème contre fond de senne	3ème contre fond de senne	Ailes
Forme cylindrique, PVC expansé (Ø 5,5 cm, L 7,0 cm)	140	tous les 30,5 cm				
Forme cylindrique, PVC expansé (Ø 6,5 cm, L 3,5 cm)	100	tous les 34 cm	tous les 45 cm	tous les 55 cm		
Forme ovale, PVC expansé (Ø 7,0 cm, L 3,5 cm)	80				tous les 90 cm	tous les 70 cm

Bouées de repère en surface de 1l., flottabilité unitaire 0,8 kgf, au début des ailes et en milieu de fond de senne.

- Lests :

	Fond de senne	1er contre fond de senne	2ème contre fond de senne	3ème contre fond de senne	Ailes
Plombs de 80 g	tous les 27 cm	tous les 45 cm	tous les 66 cm	tous les 60 cm	tous les 75 cm

* Nota : Ralingue inférieure non "sur-lestée" de galets, comme pour d'autres grandes sennes de plage "classiques".

Rapport d'armement (E) :

Fond de senne : 0,50
 1er contre fond de senne : 0,56
 2ème contre fond de senne : 0,67
 3ème contre fond de senne : 0,62
 Ailes : 0,50

Conditions de pêche :

Senne adaptée à la déclivité des fonds

Nota :

Senne montée par le propriétaire lui-même, à partir de pièces achetées.

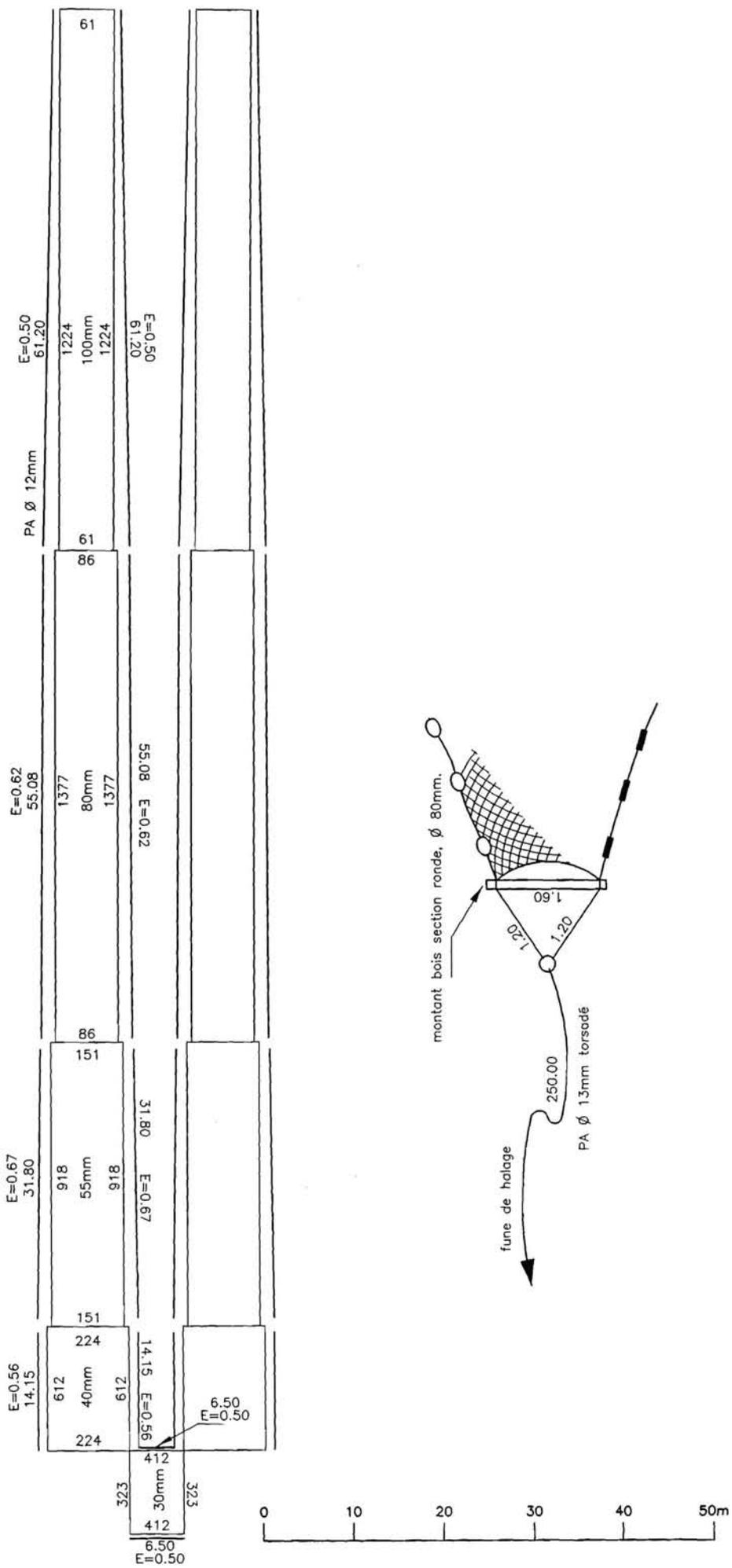


Fig. 7.- Senne de plage (grande, sans poche) - SAINTE MARIE

III.1.1.8 - Senne de plage (grande, sans poche) à "orphies" (1).

Auteurs relevés : Guillou/Chevallier

Localité : GRAND RIVIERE

Construction et montage (Fig. 8):

Longueur : 151 m (montée)

Description des différentes pièces :

- "Fond de senne" :

Fil noué PA. R 610 Tex.
Longueur montée : 6,70 m
Profondeur étirée : 6,30 m
Maille étirée : 30 mm

- 1er contre "fond de senne" :

Fil noué PA. R 610 Tex.
Longueur montée : 18,50 m
Profondeur étirée : 6,30 m/4,70 m
Maille étirée : 35 mm

- 2ème contre "fond de senne" :

Fil noué PA. R 610 Tex.
Longueur montée : 26 m
Profondeur étirée : 4,70 m/3,30 m
Maille étirée : 45 mm

- Ailes :

Fil noué PA. R 610 Tex.
Longueur montée : 24,30 m
Profondeur étirée : 3,30 m/1,40 m
Maille étirée : 75 mm

- Ralingues (supérieure et inférieure)

Longueur 151 m PA Ø 6 mm torsadé

- Flotteurs :

	Flottabilité unitaire (gf)	Fond de senne	1er contre fond de senne	2ème contre fond de senne	Ailes
Forme ovale, PVC expansé (Ø 7,0 cm, L 3,5 cm)	80	tous les 18 cm	tous les 18 cm		
Forme ovale, PVC expansé (Ø 6,0 cm, L 3,0 cm)	50			tous les 25 cm	tous les 33,6 cm

Une bouée de repère en surface de 1 l., flottabilité unitaire 0,8 kgf fixée sur la ralingue supérieure, au milieu du fond de senne.

Une bouée de repère en surface de 1 l., flottabilité unitaire 0,8 kgf fixée par un orin de 25 m à la ralingue supérieure, au début de chacune des ailes.

- Lests :

	Fond de senne	1er contre fond de senne	2ème contre fond de senne	Ailes
Plombs de 50 g	tous les 40 cm	tous les 40 cm	tous les 40 cm	tous les 40 cm

* Nota : Ralingue inférieure non "sur-lestée" de galets, comme pour d'autres grandes sennes de plage "classiques".

Rapport d'armement (E) :

Fond de senne : 0,50
 1er contre fond de senne : 0,64
 2ème contre fond de senne : 0,61
 Ailes : 0,56

Conditions de pêche :

Senne utilisée "dans les écueils", ou "pâturages" (fonds à herbiers).

(1) Selon MORICE (1958), les espèces d'"orphies" (Belonidae) les plus communément capturées sont les suivantes :

Ablennes hians (V.)
Tylosurus acus acus (L.)
Strongylura timucu (W.)

* Nota : "4 sennes à orphies de ce type existent à GRAND RIVIERE".

- Variante de ce type de senne, observée à GRAND RIVIERE (Guillou/Chevaillier) : grande senne à orphies de 300 m (longueur montée), poche de 9 m de profondeur, à mailles étirées de 30 mm.

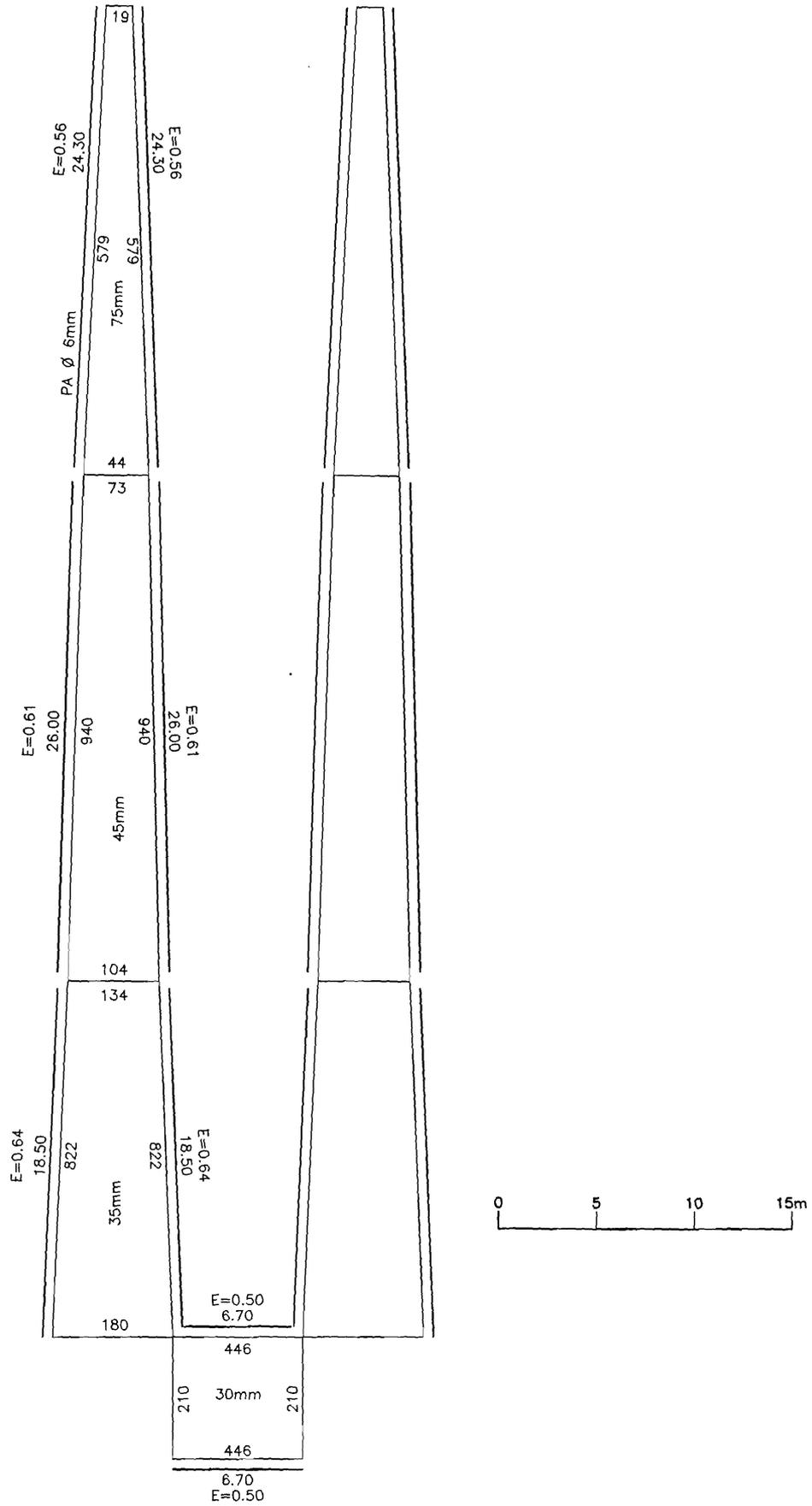


Fig. 8.- Senne de plage (grande, sans poche) à "orphies" - GRAND RIVIERE

III.2 - Filets maillants.

III.2.1 - Filets maillants encerclants.

III.2.1.1 - Filet maillant encerclant à "coulirou" (1)

Auteurs relevés : Guillou/Lagin

Localité : LE FRANCOIS

Construction et montage (Fig. 9):

Longueur montée : 1000 m (en une seule pièce).

Profondeur (étirée) : 10 m

Maille (étirée) : 44 mm

Nombre de mailles : en longueur = 40 000 ; en profondeur = 227

Fil employé : PA monofilament de couleur verte, \varnothing 0,20 mm (R 44 Tex).

Ralingues : PA tressé, longueur 1000 m, \varnothing 5 mm.

Flotteurs : 1818, flottabilité unitaire 80 gf, en PVC (1 flotteur tous les 55 cm).

Lests : 833 galets de 1 kg environ (1 galet tous les 120 cm).

Rapport d'armement E = 0,57.

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre à partir d'une yole plastique de type "Yamaha" propulsée à l'aide d'un moteur hors bord (pour les aller-retour vers les lieux de pêche) et d'avirons (pour les déplacements sur les lieux de pêche).

Nota (1) :

Le "coulirou" (*Selar crumenophthalmus* B.) est avec le "cha cha" (*Decapterus punctatus* A.) et le "maquereau" ou "makrio" (*Decapterus macarellus* C. et V.) un poisson pélagique que l'on peut rapprocher du chinchard européen (MORICE, 1958). Cet auteur précisait encore que ce carangidé "à section presque circulaire, atteint couramment 35 cm de longueur".

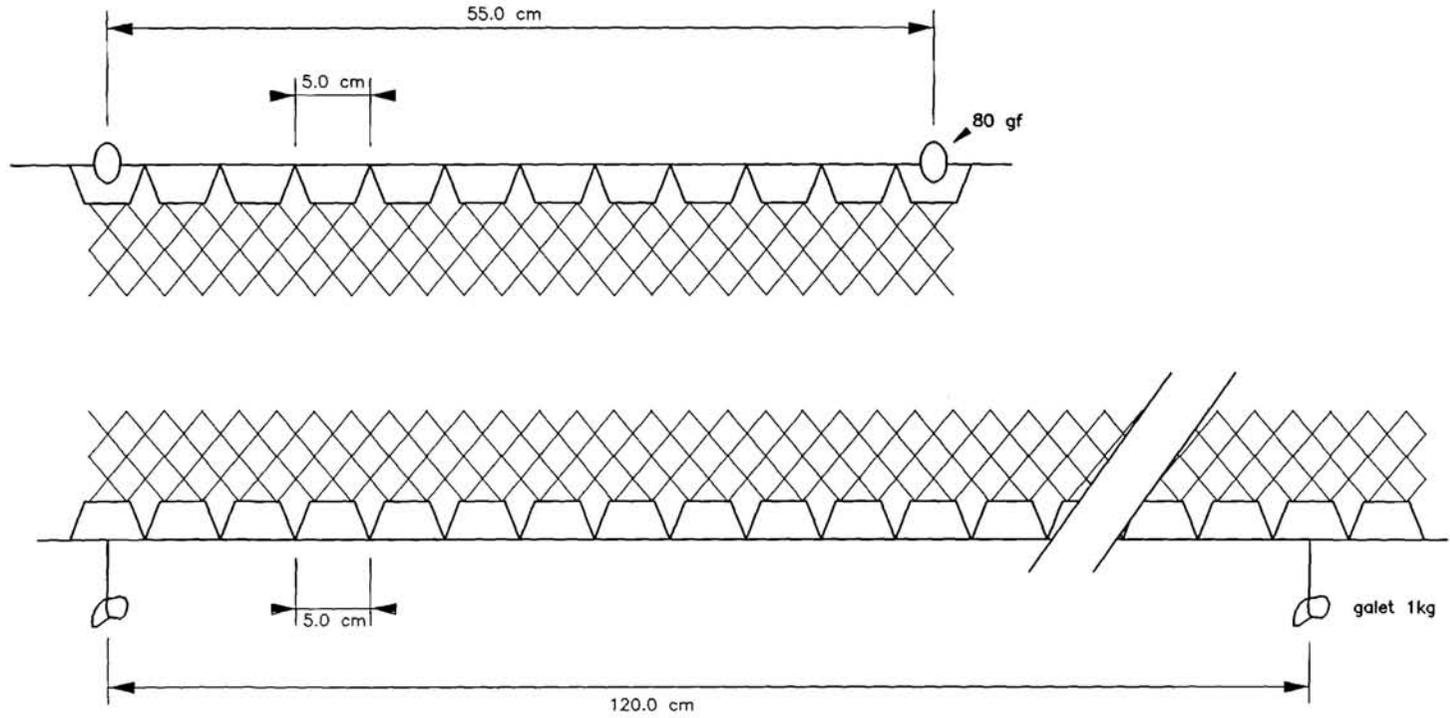
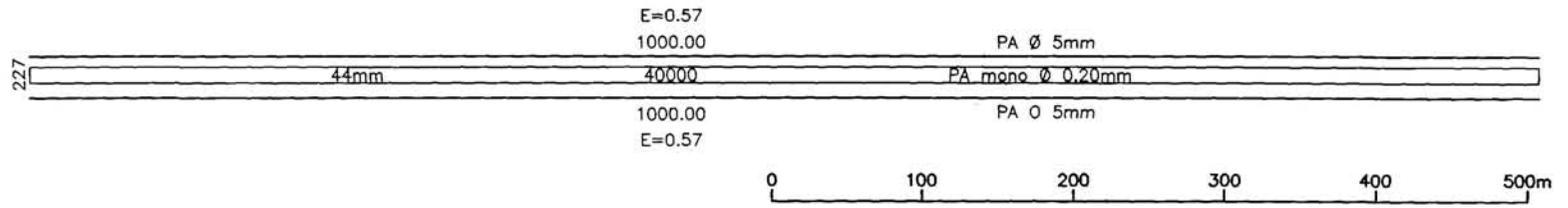


Fig. 9.- Filet maillant encerclant à « coulirous » - LE FRANCOIS .

III.2.1.2 - Filet maillant encerclant à "balaous blancs" (1)

Auteur relevés : Lagin

Localité : LE ROBERT

Construction et montage (Fig. 10):

Longueur montée : 300 m (en une seule pièce)

Profondeur (étirée) : 3 m

Maille (étirée) : 20 mm

Nombre de mailles : en longueur = 27 692 ; en profondeur = 150

Fil employé : PA, 10 000 m/kg (R 100 Tex) ou 13 000 m/kg (R 77 Tex).

Ralingues : longueur 300 m, en tresse PA bitumée, Ø 4 mm.

Flotteurs : 1154, flottabilité unitaire 40 gf, en PVC (1 flotteur tous les 26 cm).

Lests : 420, de 25 g., en plomb (1 plomb tous les 71,5 cm).

Rapport d'armement E : 0,54.

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre à partir d'une yole en bois, propulsée à l'aide d'un moteur hors bord (pour les aller retour vers les lieux de pêche) et d'avirons (pour les déplacements sur les lieux de pêche). Equipage de 2 à 3 hommes.

Nota (1) :

Le "balaou blanc" ou "chandelle" (*Hyporamphus unifasciatus* R.) est cité par MORICE (1958) comme une "petite espèce, d'estuaire et de baie, aimant l'eau trouble et même les eaux saumâtres". Cet auteur a décrit encore le balaou blanc comme : "très commun dans la baie de Fort de France (cohé du Lamentin, basses de Duchaxel), dans la baie du Galion*, anse Spoutourne . Capturé à la senne ou au filet maillant en nylon".

* Filet à balaous blancs noté le 21/4/90 dans la baie du Galion (quartier du Bac, TRINITE)

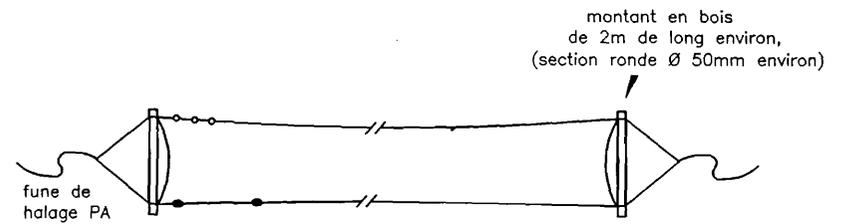
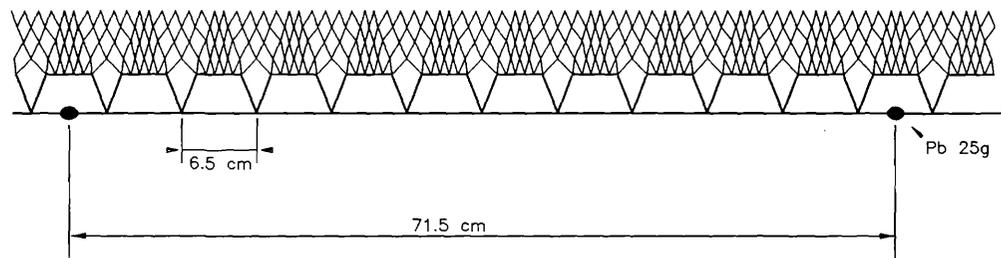
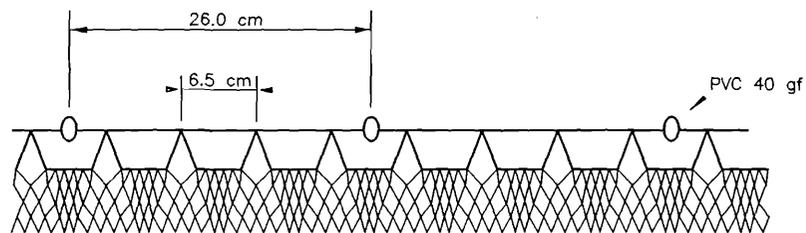
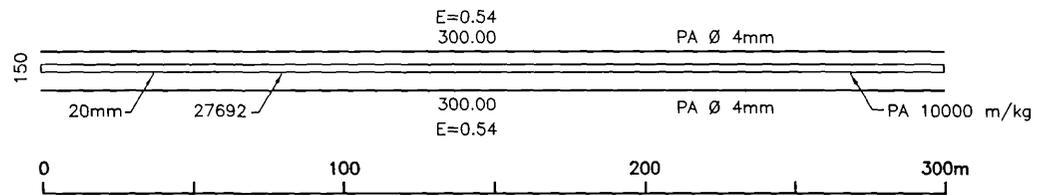


Fig. 10.- Filet maillant encerclant à « balaous blancs » - LE ROBERT

III.2.1.3 - Filet maillant encerclant à "balaous queue jaune" (1)

Auteurs relevés : Guillou/Lagin

Localité : LE FRANCOIS

Construction et montage (Fig. 11):

Longueur montée : 500 m (en une seule pièce).

Profondeur (étirée) : 2,05 m

Maille (étirée) : 34 mm

Nombre de mailles : en longueur = 45455 ; en profondeur = 121

Fil employé : PA monofilament, de couleur blanche.

Ralingues : longueur 500 m, en tresse PA bitumée, \varnothing 3 mm.

Flotteurs : 1377, de forme ovale (\varnothing 4,5 cm, L 3,0 cm) en PVC, flottabilité unitaire 30 gf.

Lests : 199, poids unitaire 70 g environ, en plomb.

Rapport d'armement $E = 0,32$.

Le montage de la nappe sur les ralingues s'effectue avec du fil PA monofilament de 1 mm de diamètre (R 920 Tex).

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre à partir d'une yole plastique de type "Yamaha" propulsée à l'aide d'un moteur hors bord (pour les aller retour vers les lieux de pêche) et d'avirons (pour les déplacements sur les lieux de pêche) - Equipage de 2 à 3 hommes.

Nota (1) :

"balaou queue jaune" : *Hemiramphus brasiliensis* L.

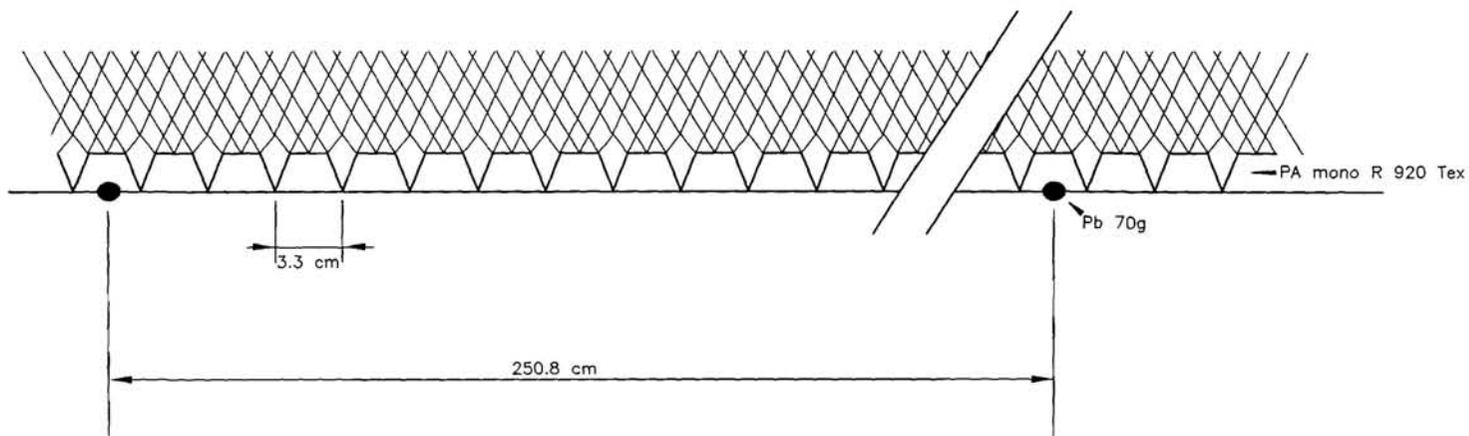
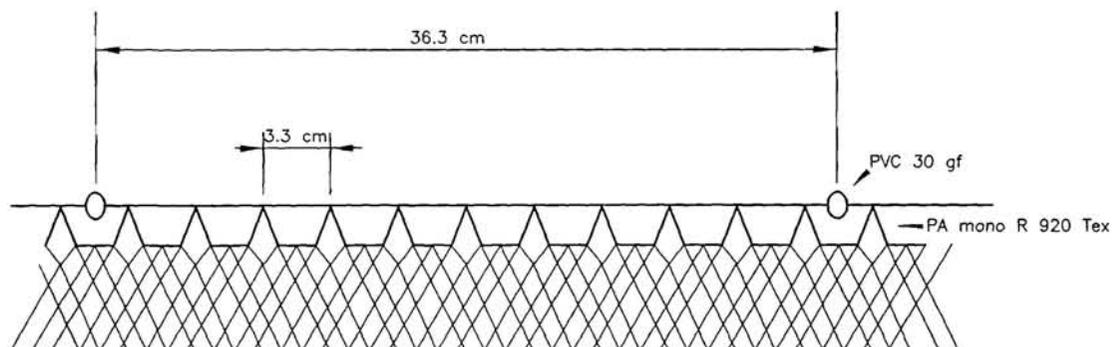
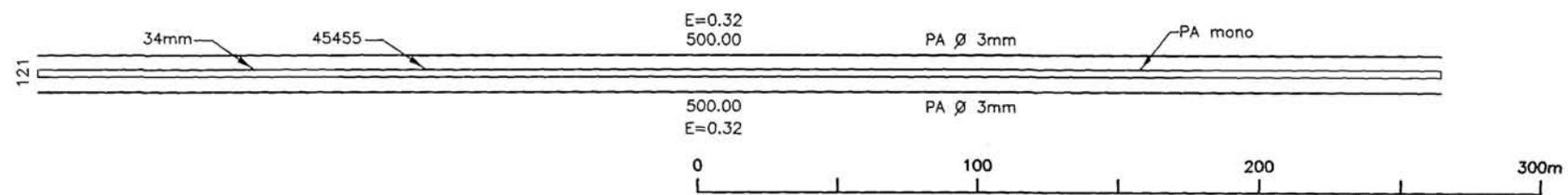


Fig. 11.- Filet maillant à « balaous queue jaune » - LE FRANCOIS

III.2.1.4 - Filet maillant encerclant à "balaous bleus" (1)

Auteurs relevés : Guillou/Lagin/Taconet

Localité : SAINT PIERRE

Construction de montage (Fig. 12):

Longueur montée : 1000 m (en une seule pièce)

Profondeur (étirée) : 7,10 m

Maille (étirée) : 30 mm

Nombre de mailles : en longueur = 60 000 ; en profondeur = 237

Fil employé : PA, de couleur verte (variantes : blanche ou bleue).

Ralingues : longueur 1000 m, en tresse PA bitumée, Ø 4 mm.

Flotteurs : 10000 flotteurs sphériques en PVC, flottabilité unitaire 30 gf.

Lests : 2222, poids unitaire 75 g., en plomb.

Rapport d'armement E = 0,55

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre à partir d'un gommier propulsé à l'aide d'un moteur hors bord (pour les aller retour vers les lieux de pêche) et d'avirons (pour les déplacements sur les lieux de pêche).
Equipage de 2 à 3 hommes.

Nota (1) :

"Balaou bleu" : *Hemiramphus balao* LE SUEUR.

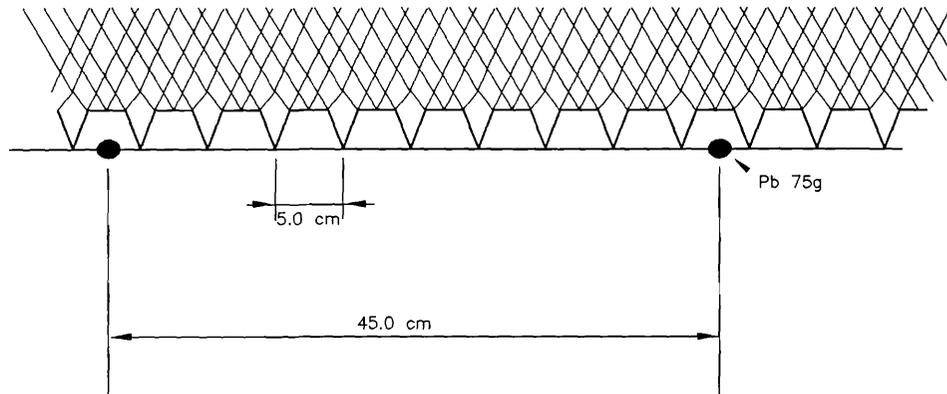
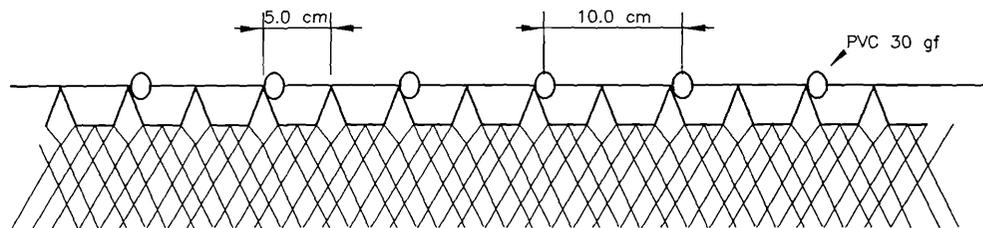
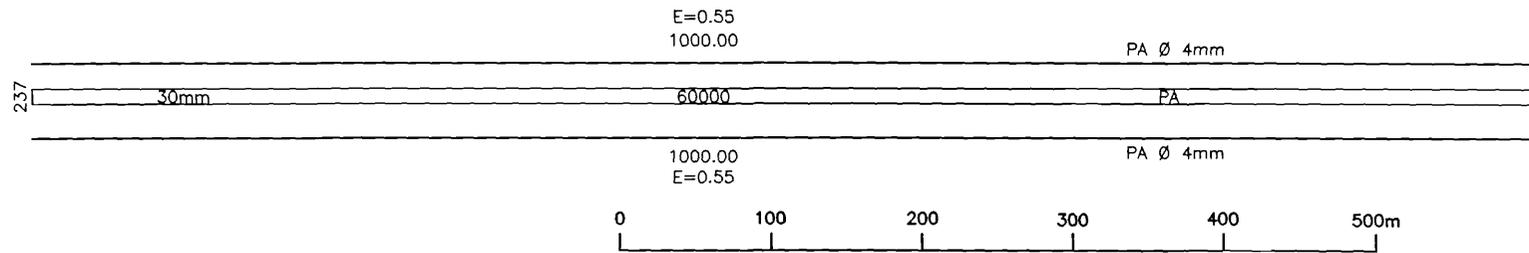


Fig. 12.- Filet maillant encerclant à « balaous bleus » - ST PIERRE

III.2.1.5 - Filet maillant encerclant à "balaous bleus" (1)

Auteurs relevés : Guillou

Localité : CASE PILOTE

Construction et montage (Fig. 13):

Longueur montée : 400 m (en une seule pièce).

Profondeur (étirée) : 7,40 m

Maille (étirée) : 32 mm.

Nombre de mailles : en longueur = 17 143 ; en profondeur = 231

Fil employé : PA Ø 0,3 mm (R 90 Tex).

Ralingues : longueur 400 m, en tresse PA, Ø 4 mm.

Flotteurs : 5714, de forme ovale (Ø 5,0 cm, L 3,5 cm) en PVC, flottabilité unitaire 44 gf.

Lests : 714, poids unitaire 70 g environ, en plomb.

Rapport d'armement E = 0,73.

Le montage de la nappe sur les ralingues s'effectue avec du fil PA (doublé) de 0,5 mm de diamètre (R 240 Tex).

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre à partir d'un gommier propulsé à l'aide d'un moteur hors bord (pour les aller retour vers les lieux de pêche) et d'avirons (pour les déplacements sur les lieux de pêche). Equipage de 2 à 3 hommes.

Les "balaous bleus" (1) (*Hemiramphus balao* LE SUEUR) se concentrent sous des feuilles séchées de cocotiers, préalablement jetées en surface de l'eau par les pêcheurs ; l'opération d'encercllement du banc s'engage alors, les balaous cherchant à fuir s'emmaillent dans le filet.

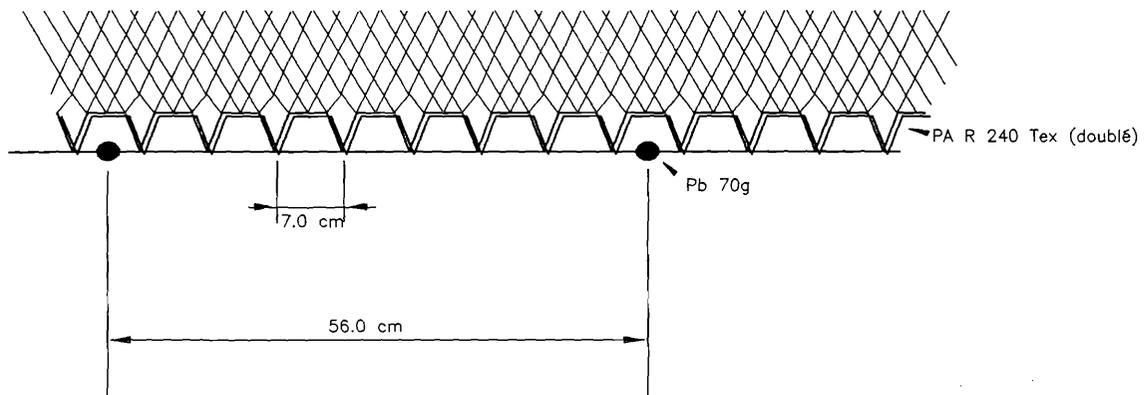
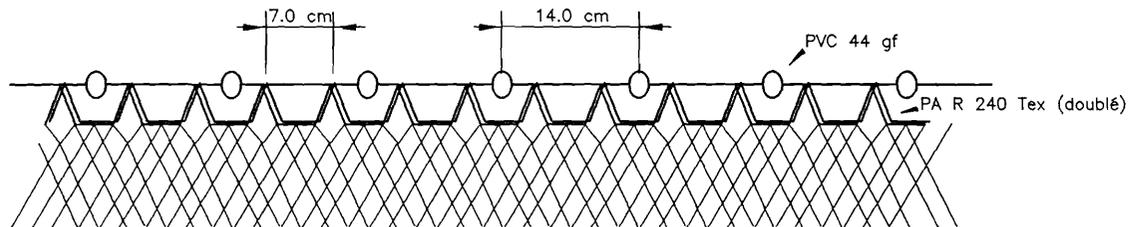
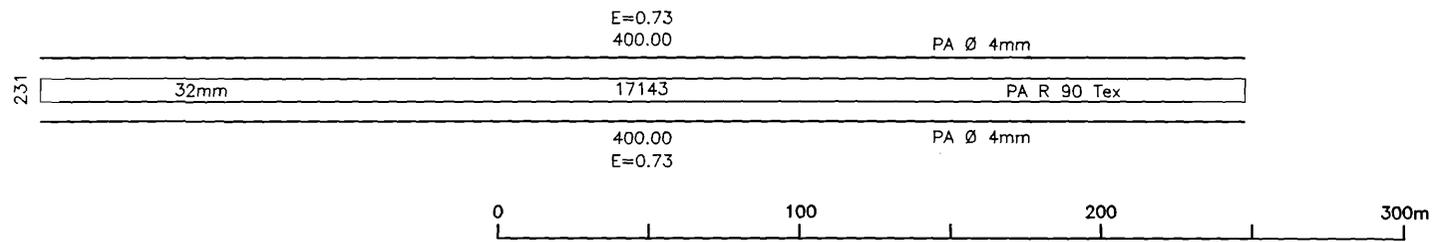


Fig. 13.- Filet maillant encerclant à « balaous bleus » - CASE PILOTE .

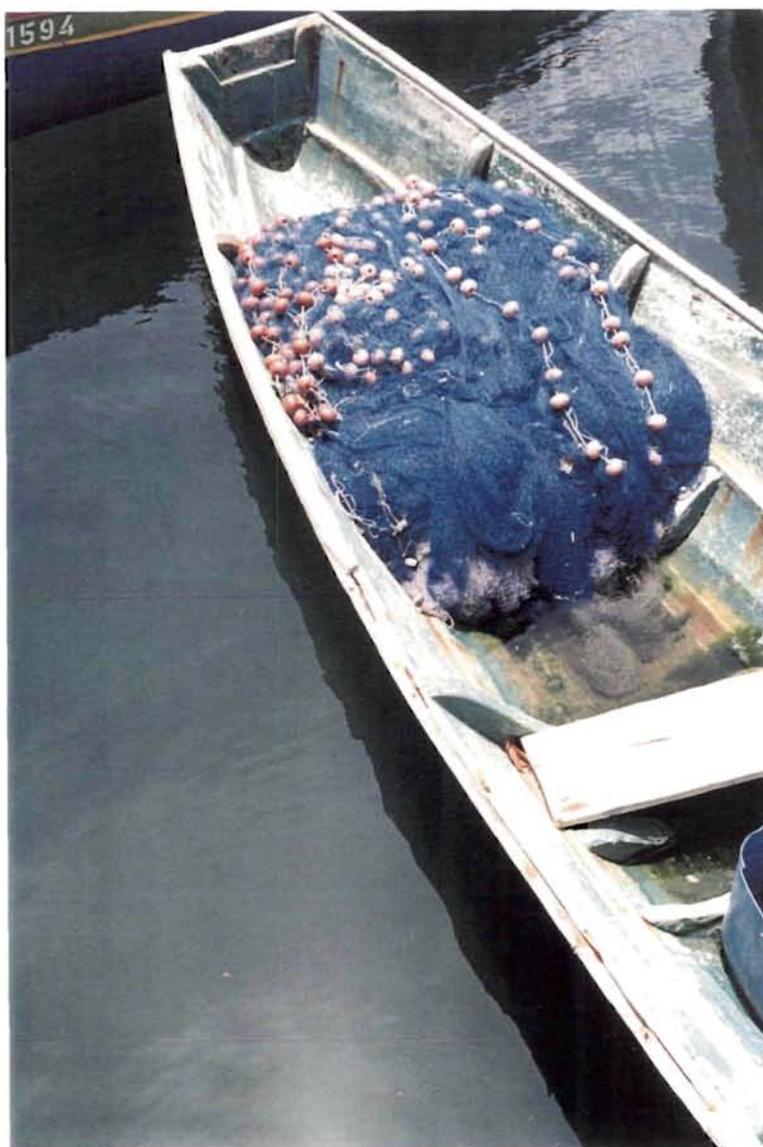


Photo 20.- Filet maillant encerclant à balaous bleus
Localité : port de CASE PILOTE (1990)

III.2.1.6 - Filet maillant encerclant à "balaous bleus" (1)

Auteur relevés : Lagin

Localité : LES ANSES D'ARLETS

Construction et montage (Fig. 14):

Longueur (étirée) : plusieurs pièces de 57,6 m (ou 61,2 m) selon maillage (32 mm, ou 34 mm, étiré).

Longueur totale du filet : plusieurs centaines de m.

Profondeur (étirée) : 8,20 m ou 10,20 m

Maille (étirée) : 32 mm ou 34 mm

Nombre de mailles : en longueur = 1800 ; en profondeur :

a) pour mailles 32 mm = 256 ou 319 selon profondeur du filet (8,20 ou 10,20).

b) pour mailles 34 mm = 241 ou 300 selon profondeur du filet (8,20 ou 10,20).

Fil employé : PA 10 000 m/kg (R 100 Tex).

Ralingues : cordage PP, Ø 6 mm.

Flotteurs : un flotteur PVC de 40 gf tous les 24 cm (tous les 4 compas).

Lests : un plomb de 75 g tous les 174 cm (tous les 29 compas).

Rapport d'armement E = 0,63 ou 0,59, selon mailles (32 ou 34 mm).

Le montage de la nappe sur les ralingues s'effectue avec du fil PA, de 2220 m/kg (R 450 Tex).

Conditions de pêche

Filet mis en oeuvre à partir d'un gommier propulsé à l'aide d'un moteur hors bord (pour les aller retour vers les lieux de pêche) et d'avirons (pour les déplacements sur les lieux de pêche). Equipage de 2 à 3 hommes (photos 21 et 22).

Nota (1) :

"balaou bleu" : *Hemiramphus balao* LE SUEUR.

* Détail d'une pièce élémentaire du filet:

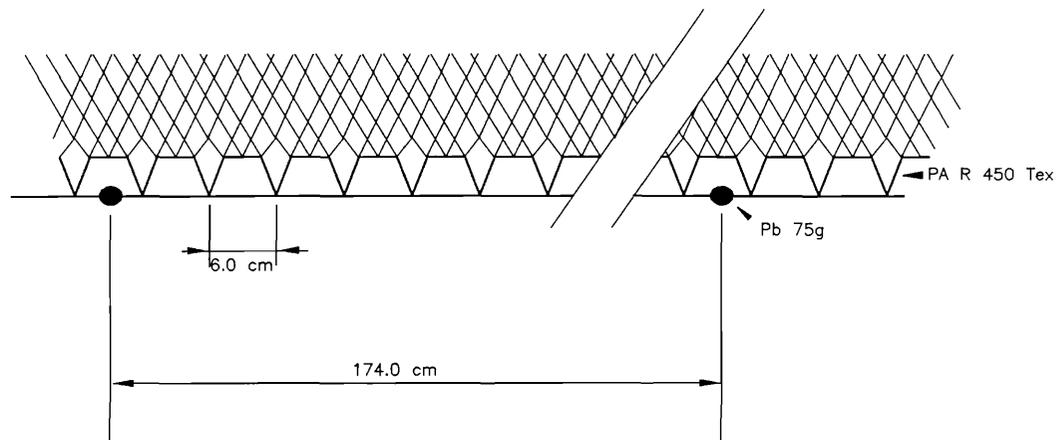
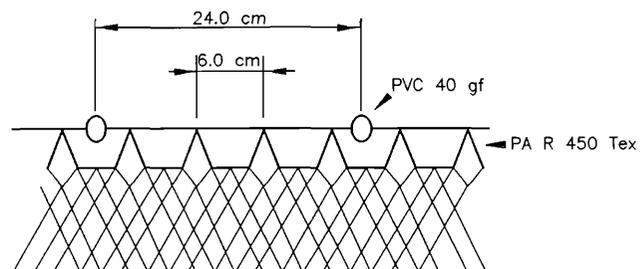
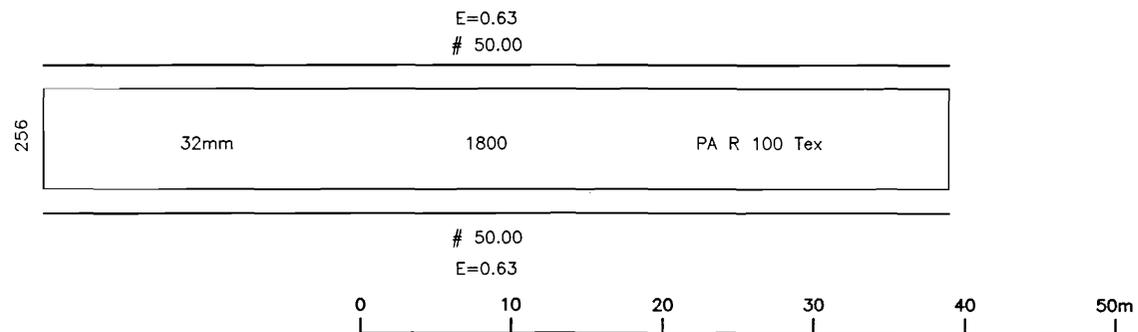


Fig. 14.- Filet maillant encerclant à « balaous bleus » - LES ANSES D'ARLETS



Photos 21 et 22.- Relevage d'un filet maillant encerclant à balaous bleus à partir d'un gommier devant le bourg des ANSES D'ARLETS (février 1992)

III.2.1.7 - Filet maillant encerclant à "sardines" (1)
et "coulirous" (2)

Auteur relevés : Guillou

Localité : GRAND RIVIERE

Construction et montage (Fig. 15):

Longueur montée : 65 m

Profondeur (étirée) : 3,20 m

Maille (étirée) : 32 mm

Nombre de mailles : en longueur = 3250 ; en profondeur = 100

Fil employé : PA, de couleur blanche.

Ralingues : cordage PA Ø 4mm

Flotteurs : 361, en PVC (Ø 5,0 cm, L 3,0 cm), flottabilité unitaire 38 gf.

Lests : 108 plombs, poids unitaire 80 g environ.

Rapport d'armement E = 0,63.

Conditions de pêche :

Sardines et coulirous, poissons pélagiques de surface regroupés en bancs étant sensibles au bruit des embarcations à moteur, ce filet maillant encerclant est mis en oeuvre avec une planche à voile (montée par 1 homme).

Nota :

"sardines" (1) : MORICE (1958) a noté que les pêcheurs antillais regroupent sous le nom générique de "sardines" plusieurs espèces de Harengules, appartenant comme le "hareng" *Opisthonema oglinum* (LE SUEUR) et le "z' anchois" (*Sardinella anchovia* C. et V.) à la famille des Clupéidés :

- *Harengula humeralis* C., appelé "cailleu" à la Guadeloupe.
- *Harengula pensacolatae* G. et B.
- *Harengula clupeola* C., appelé "petit cailleu".

"coulirou" (2) : *Selar crumenophthalmus* B.

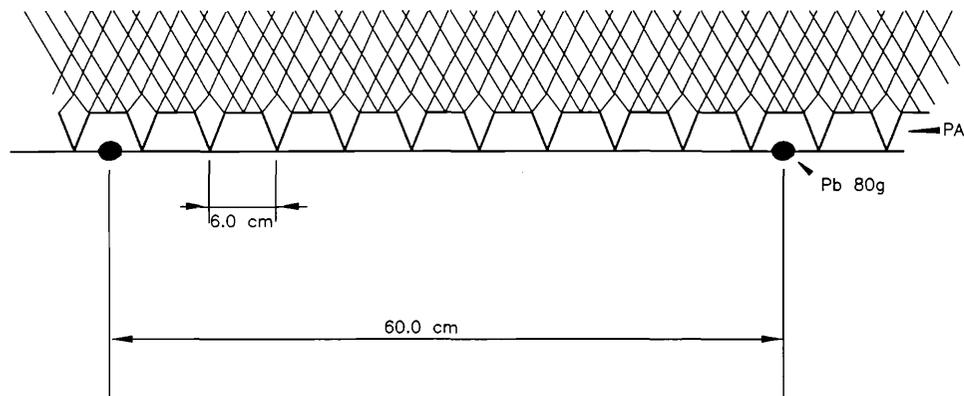
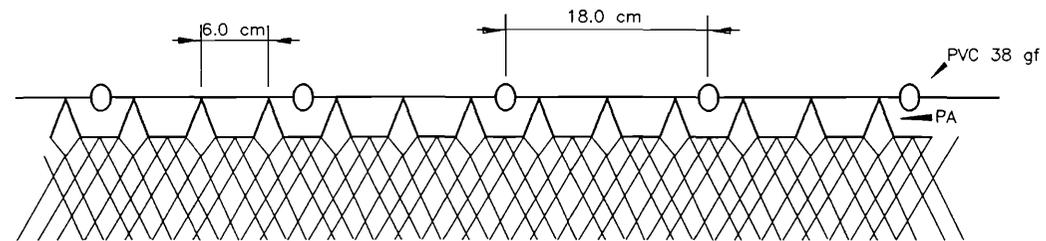
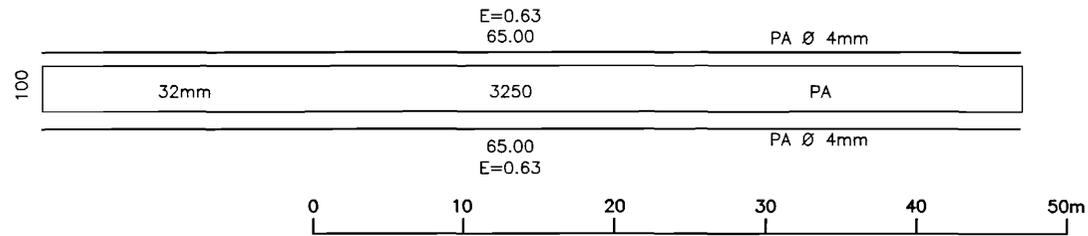


Fig. 15.- Filet maillant encerclant à « sardines » et « coulirous » - GRAND RIVIERE

III.2.1.8 - Filet maillant encerclant à "orphies" *

Auteurs relevés : Guillou

Localité : Petite Anse - LES ANSES D'ARLETS.

Construction et montage (Fig. 16):

Longueur montée : 2000 m

Profondeur (étirée) : 10 m

Maille (étirée) : 50 mm

Nombre de mailles : en longueur = 72727 ; en profondeur = 200

Fil employé : PA 4440 m/kg, (R 225 Tex) de couleur bleue.

Ralingues supérieure : PP Ø 5 mm.
inférieure : PP Ø 8 mm.

Flotteurs : 18 182 en PVC, de forme ovale (Ø 6,5 cm, L 3,5 cm), flottabilité unitaire 74 gf.

Lests : 3636, poids unitaire 70 g. environ, en plomb.

Rapport d'armement E = 0,55

Le montage de la nappe sur les ralingues s'effectue avec du fil PA de 2 mm de diamètre.

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre à l'aide de deux gommiers, propulsés à l'aide de moteurs hors bord (pour les aller retour vers les lieux de pêche) et d'avirons (pour les déplacements sur les lieux de pêche). Equipage de deux hommes par gommier. Les opérations de pêche, par encerclement des bancs, ont lieu généralement très tôt le matin (de 5h à 7h30).

Les orphies se vendent mieux que les poissons volants ; pourtant, la pratique de cette pêche est relativement accessoire, quelques rares pêcheurs spécialisés s'y adonnant toujours à "Petite Anse" aux ANSES D'ARLETS, à CASE PILOTE et à GRAND RIVIERE. A Petite Anse, cette activité s'exerce particulièrement en mai/juin.

* Nota :

Selon le pêcheur spécialisé dans cette activité à Petite Anse, ses prises seraient constituées de "3 sortes" d'orphies (poissons appartenant à la famille des Belonidae). Selon les observations de MORICE (1958) il s'agit probablement des trois espèces : *Ablennes hians* (V.)
Tylosurus acus acus (L.)
Strongylura timucu (W.)

Comme les poissons volants, les orphies sont des pélagiques de surface qui se capturent à proximité du littoral, à la différence près que certains individus peuvent atteindre des tailles très respectables (jusqu'à 1,50 m de long).

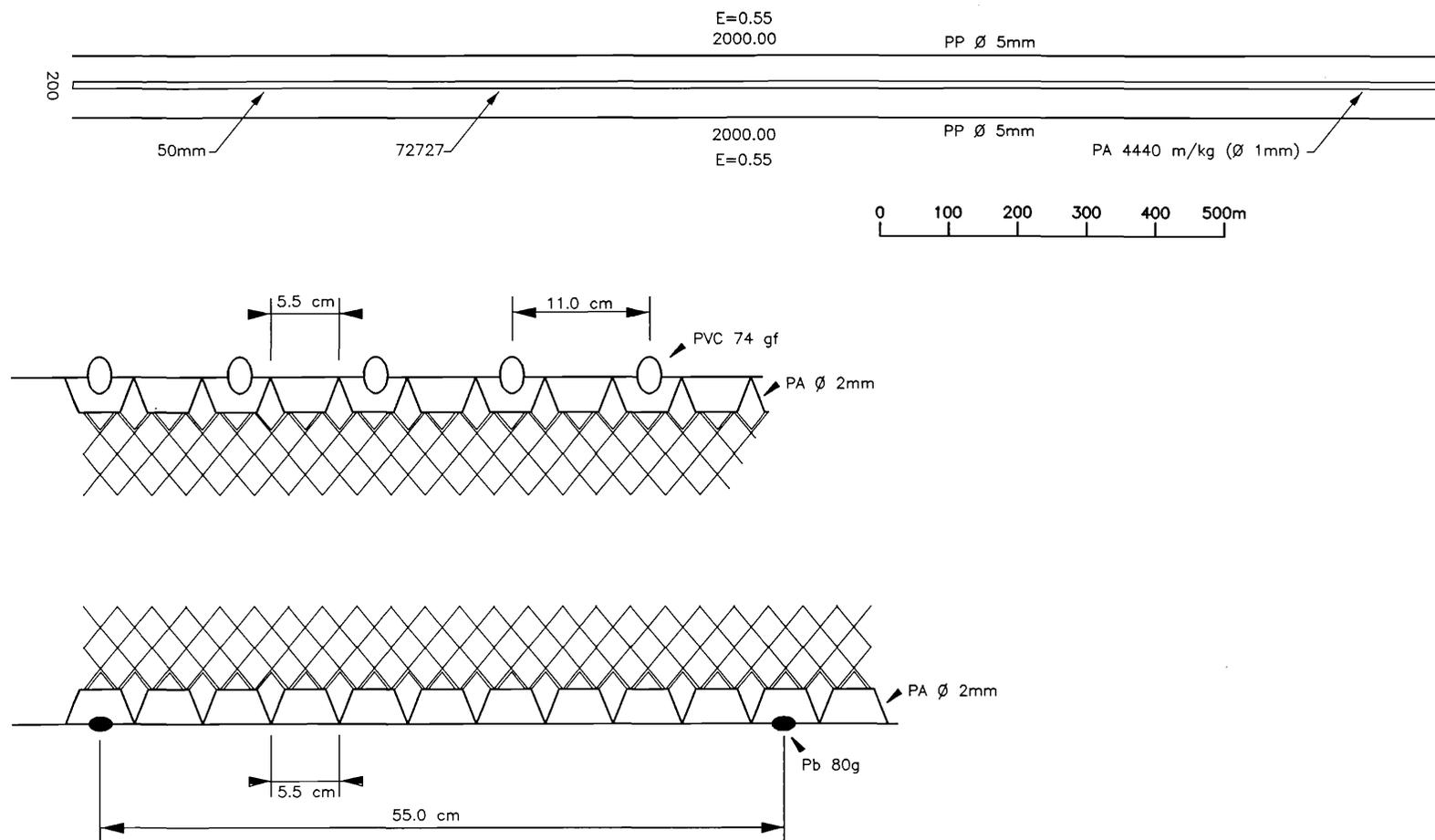


Fig. 16.- Filet maillant encerclant à « orphies » - Petite Anse - LES ANSES D'ARLETS.

III.2.2 - Filets maillants dérivants.

III.2.2.1 - Filets maillants dérivants de surface, à "volants" : Présentation.

Quatorze espèces de "poissons volants" ou "volants", petits poissons pélagiques de surface appartenant à la famille des Exocoetidae ont été recensées dans la zone Atlantique Centre Ouest par la FAO (FISCHER, W., (Ed). 1978).

Parmi celles-ci, *Hirundichthys affinis* (GÜNTHER, 1866) fait l'objet de l'une des plus importantes pêches monospécifiques dans cette région (MAHON R., OXENFORD, H. and HUNTE W. (Ed). 1986) : "Development strategies for flyingfish fisheries of the eastern caribbean".

Les résultats d'opérations de marquages d' *Hirundichthys affinis* conduites par l'Institut de Recherches de Bellairs à Barbade (OXENFORD, 1992) dans la partie sud des Petites Antilles (région comprise entre la Barbade, Tobago et la Dominique) induisent fortement à penser que le stock de cette espèce est un stock unitaire dans cette région.

L'exploitation du volant est particulièrement organisée et développée à la Barbade : depuis 1960, la production n'y a jamais été inférieure à 1000 t, et a atteint un maximum de 4300 t en 1984, soit plus que l'ensemble de la pêche martiniquaise .

En 1958, MORICE observait à la Martinique et à la Guadeloupe que "la pêche des poissons volants occupe une grande place dans l'activité des artisans créoles. Les moyens techniques mis en oeuvre sont très modestes :

- "calut" ou "cali" : espèce d'épuisette sans manche à mailles de 10 mm, montée sur un cercle de bois de 50-55 cm de diamètre, profonde de 18 cm, avec laquelle le pêcheur qui a attiré les "volants" avec un poisson volant vivant fixé sur une petite croix de bois (volant "enchristé") capture ses congénères comme avec une pelle ;

- filet à "volants", en nylon, mailles de 23 mm, nappe de 15 mètres de longueur sur 75 (mailles : ?) de chute.

Un bon pêcheur peut capturer de 2500 à 3500 poissons par jour de pêche".

Les maillages relevés dans les filets décrits ci-après apparaissent sensiblement inférieurs à ceux notés par MORICE il y a une trentaine d'années (actuellement mailles de 20,21,22 mm de noeud à noeud) ; les pièces de filets sont également plus longues (60m, 90 m, 100 m, parfois 200 m) et leur profondeur - ou chute - souvent plus importante (jusqu'à 5 m de profondeur étirée).

Certains filets à volants utilisés en 1992 à Case Pilote - où une usine de transformation de cette ressource a été construite cette même année - ont des dimensions encore supérieures (600 m de long, 6,40 m de profondeur étirée).

Les pêcheurs de volants mettent leur filet à l'eau lorsqu'ils remarquent des vols de ce poisson, ou à proximité de "rèles" (amas d'algues en dérive en surface, sous lesquels les volants se rassemblent pour pondre). L'embarcation étant stoppée, les pêcheurs appâtent le poisson en jetant à l'eau du "frai" (poissons frais écrasés, huile de foie de requins, morceaux de pain...) au vent de l'embarcation, en dérive par le travers. Souvent, quelques fleurs d'hibiscus rouge sont encore jetées en surface, en guise de leurre. Une brassée de feuilles séchées de bananiers (de la variété "macandja", plus imperméable donc de meilleure flottabilité) est ensuite jetée à l'eau dans la nappe d'huile. Les volants attirés par l'appât se rassemblent sous cet abri. On commence à les capturer à l'aide de petites lignes à 2 ou 3 hameçons ; maintenues à l'eau, ces prises "appellent" (attirent) d'autres poissons près de l'embarcation : le filet, amarré sur le côté de l'embarcation, est alors mis à l'eau et les volants viennent s'y emmailler.

III.2.2.2. - Filet maillant dérivant de surface, à "volants"

Auteur relevés : Guillou

Localité : SAINT PIERRE (bourg)

Construction et montage (Fig. 17):

Longueur montée : 100 m (parfois 200 m).

Profondeur (étirée) : 3,36 m (variante : 3,52 m, avec mailles étirées de 44 mm).

Maille (étirée) : 42 mm (variante : 44 mm).

Nombre de mailles : en longueur = 3636 ; en hauteur = 80

Fil employé : PA

Ralingues (supérieure et inférieure) : PP Ø 6 mm.

Flotteurs : 364 en PVC, de forme ovale (Ø 5,0 cm, L 3,5 cm), flottabilité unitaire 44 gf.

Lests : 121 plombs, poids unitaire 70 g.

Rapport d'armement E = 0,65

Le montage de la nappe sur les ralingues s'effectue avec du fil PA de 1,5 mm de diamètre.

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre à partir d'une yole en bois propulsée à l'aide d'un moteur hors bord (pour les aller retour vers les lieux de pêche) et d'avirons (pour les déplacements sur les lieux de pêche). Equipage de 2 hommes.

Selon le propriétaire de ce filet, la saison de pêche aux poissons volants a lieu en "janvier - février", puis d'"avril à août" ; ces périodes sont à rapprocher de celles citées à la fois à Sainte Lucie et à la Dominique (WALTERS et OXENFORD, DARROUX et OXENFORD, Groupe de travail régional "poissons volants" tenu à Barbade les 22 et 23 octobre 1985). Dans les documents de travail de ce Groupe, DARROUX notait d'ailleurs qu'à la Dominique les volants pêchés en début d'année ont l'appellation particulière de "volants janvier".

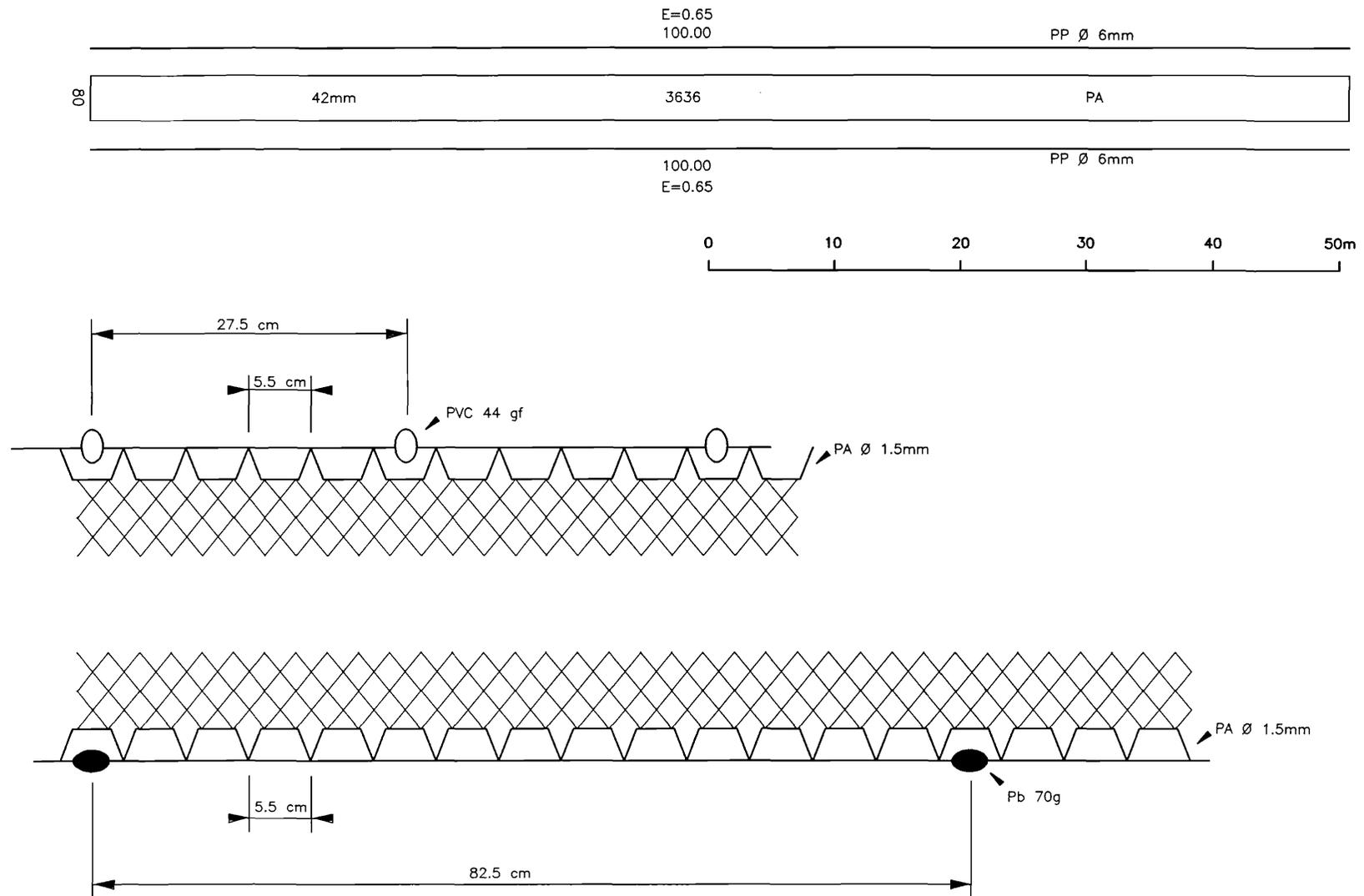


Fig. 17.- Filet maillant dérivant de surface, à « volants » - ST PIERRE

III.2.2.3 - Filet maillant dérivant de surface, à "volants"

Auteur relevés : Guillou

Localité : Petite Anse - LES ANSES D'ARLETS

Construction et montage (Fig. 18) :

Longueur montée : 100 m

Profondeur (étirée) : 3,20 m

Maille (étirée) : 40 mm

Nombre de mailles : en longueur = 3636 ; en hauteur = 80.

Fil employé : PA tressé, (R 100 Tex) de couleur bleue.

Ralingues : supérieure PE Ø 5 mm.
inférieure PE Ø 4 mm

(remarque : le PE est utilisé par le propriétaire de ce filet de préférence au PP car selon lui "il tient mieux" que ce dernier, qui "s'effrite au soleil").

Flotteurs : 454, en PVC, de forme ovale (Ø 6,5 cm, L 3,0 cm), flottabilité unitaire 63 gf.

Lests : 121 plombs, poids unitaire 70 g environ.

Rapport d'armement E = 0,69.

Le montage de la nappe sur les ralingues s'effectue avec du fil PA R 920 Tex.

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre à partir d'un gommier propulsé à l'aide d'un moteur hors bord (pour les aller retour vers les lieux de pêche) et d'avirons (pour les déplacements sur les lieux de pêche).
Equipage de 2 hommes.

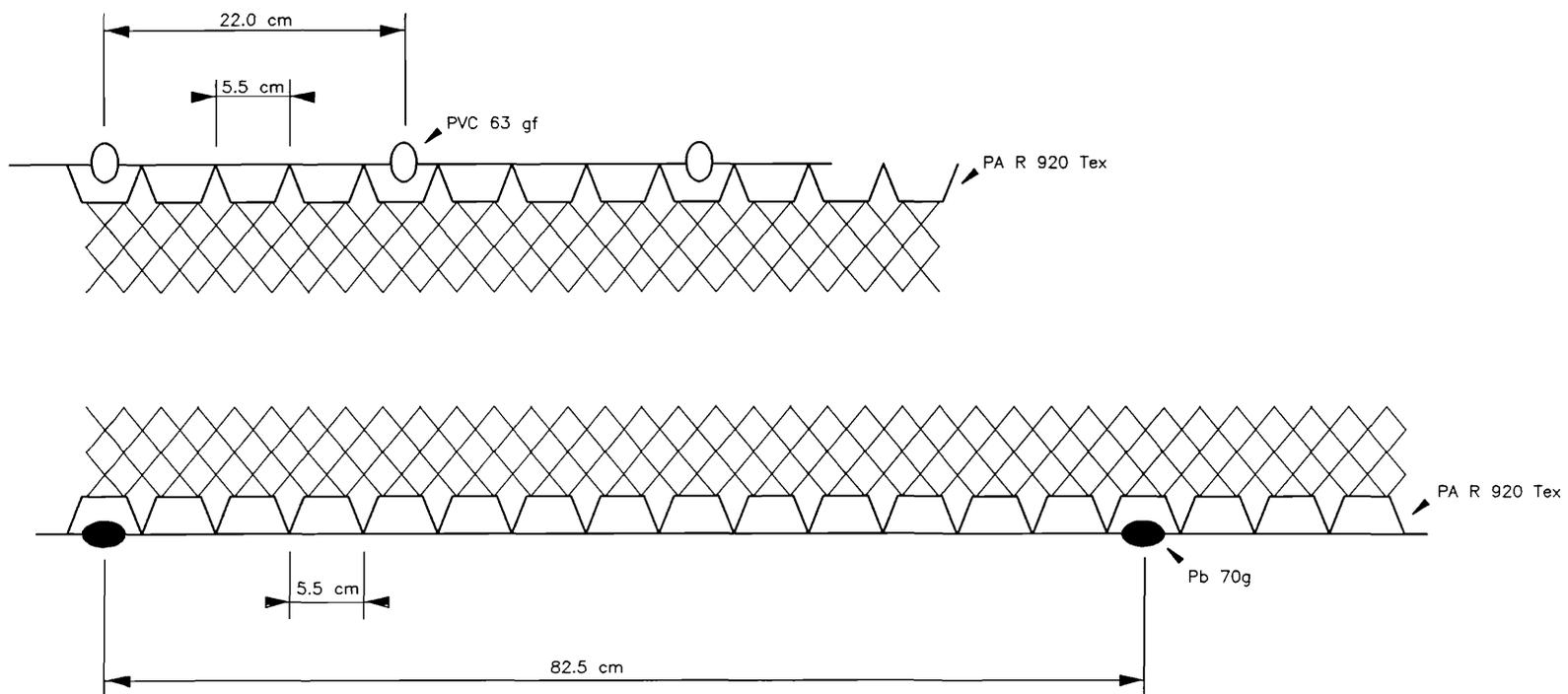
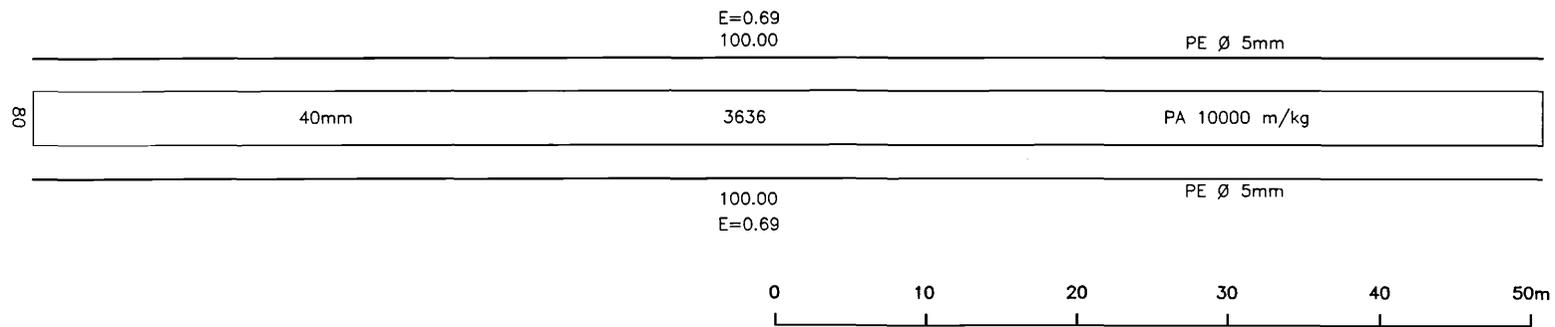


Fig. 18.- Filet maillant dérivant de surface, à « volants » - LES ANSES D'ARLETS

III.2.2.4 - Filet maillant dérivant de surface, à "volants"

Auteur relevés : Guillou

Localité : GRAND RIVIERE (bourg).

Construction et montage (Fig. 19):

Longueur montée : 60 m

Profondeur (étirée) : 3,36 m

Maille (étirée) : 42 mm

Nombre de mailles : en longueur = 3000 ; en hauteur = 80

Fil employé : PA(R 100 Tex) de couleur blanche.

Ralingues (supérieure et inférieure) : PP Ø 6 mm

Flotteurs : 150, en PVC, de forme ovale (Ø 6,0 cm, L 5,0 cm), flottabilité unitaire 90 gf.

Lests : 88 plombs, poids unitaire 70 g environ.

Rapport d'armement $E = 0,48$

Le montage de la nappe sur les ralingues s'effectue avec du fil PA R 920 Tex.

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre à partir d'une petite yole en plastique (type "Dracius") propulsée à l'aide d'un moteur hors bord (pour les aller retour vers les lieux de pêche) et d'avirons (pour les déplacements sur les lieux de pêche). Equipage de 2 hommes.

D'après son propriétaire, ce filet pêche moins bien qu'un autre filet dont il dispose (à mailles étirées de 40 mm, 125 mailles en hauteur : fig. 20).

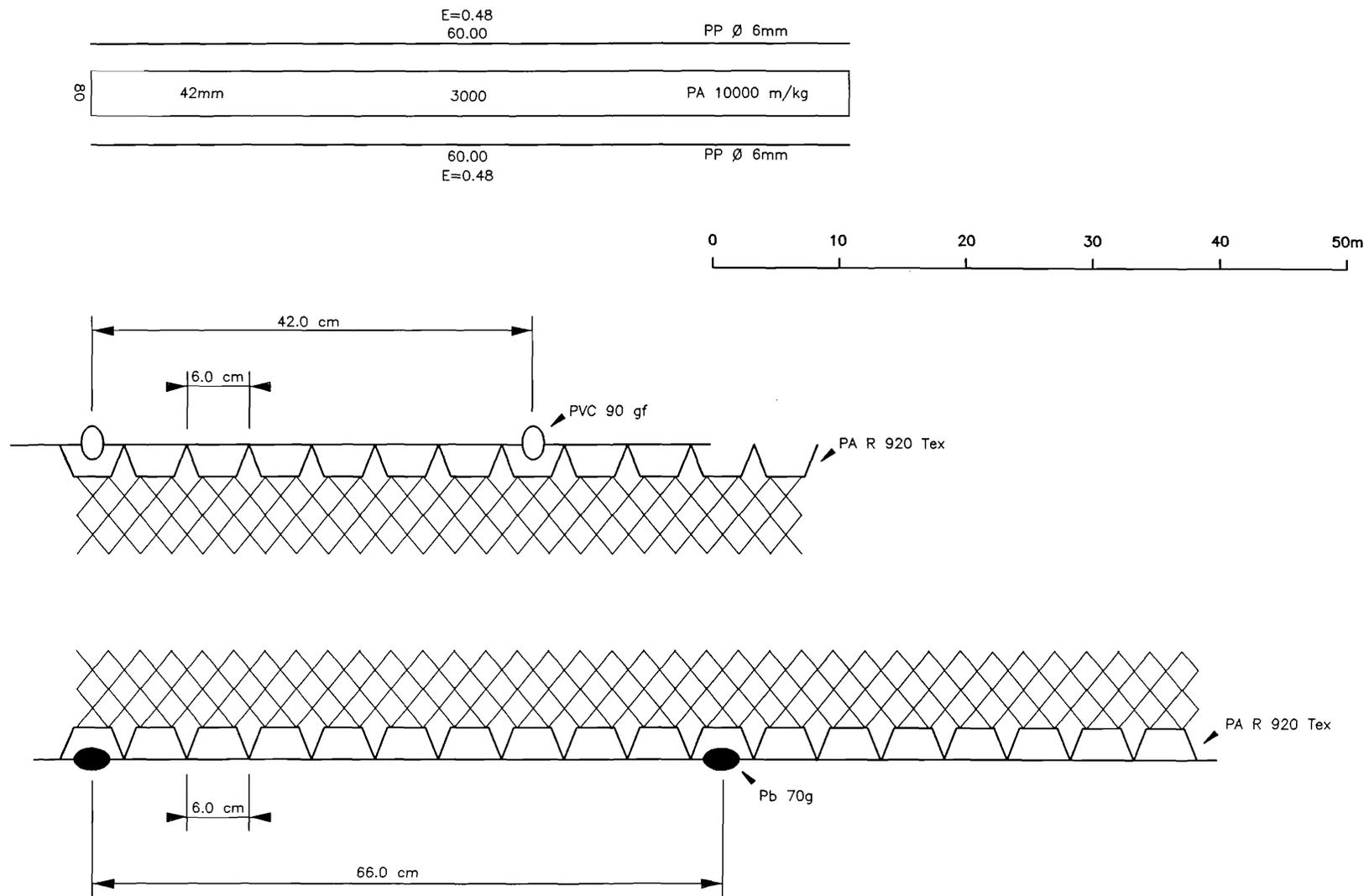


Fig. 19.- Filet maillant dérivant de surface, à « volants » - GRAND RIVIERE .

III.2.2.5 - Filet maillant dérivant de surface, à "volants"

Auteur relevés : Guillou

Localité : GRAND RIVIERE (bourg)

Construction et montage (Fig. 20):

Longueur montée : 90 m

Profondeur (étirée) : 5,00 m

Maille (étirée) : 40 mm

Nombre de mailles : en longueur : 1915 ; en hauteur : 125

Fil employé : PA (R 100 Tex) de couleur noire.

Ralingues (supérieure et inférieure) : PP Ø 6 mm

Flotteurs : 600, en PVC, de forme ovale (Ø 5,0 cm, L 4,0 cm), flottabilité unitaire 50 gf.

Lests : 123 plombs, poids unitaire 70 g. environ

Rapport d'armement $E = 0,59$

Le montage de la nappe sur les ralingues s'effectue avec du fil PA R 920 Tex.

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre à partir d'une petite yole en plastique (type "Dracius") propulsée à l'aide d'un moteur hors bord (pour les aller retour vers les lieux de pêche) et d'avirons (pour les déplacements sur les lieux de pêche). Equipage de 2 hommes.

D'après son propriétaire, ce filet pêche mieux qu'un autre filet dont il dispose (à mailles étirées de 42 mm, 80 mailles en hauteur : fig. 19).

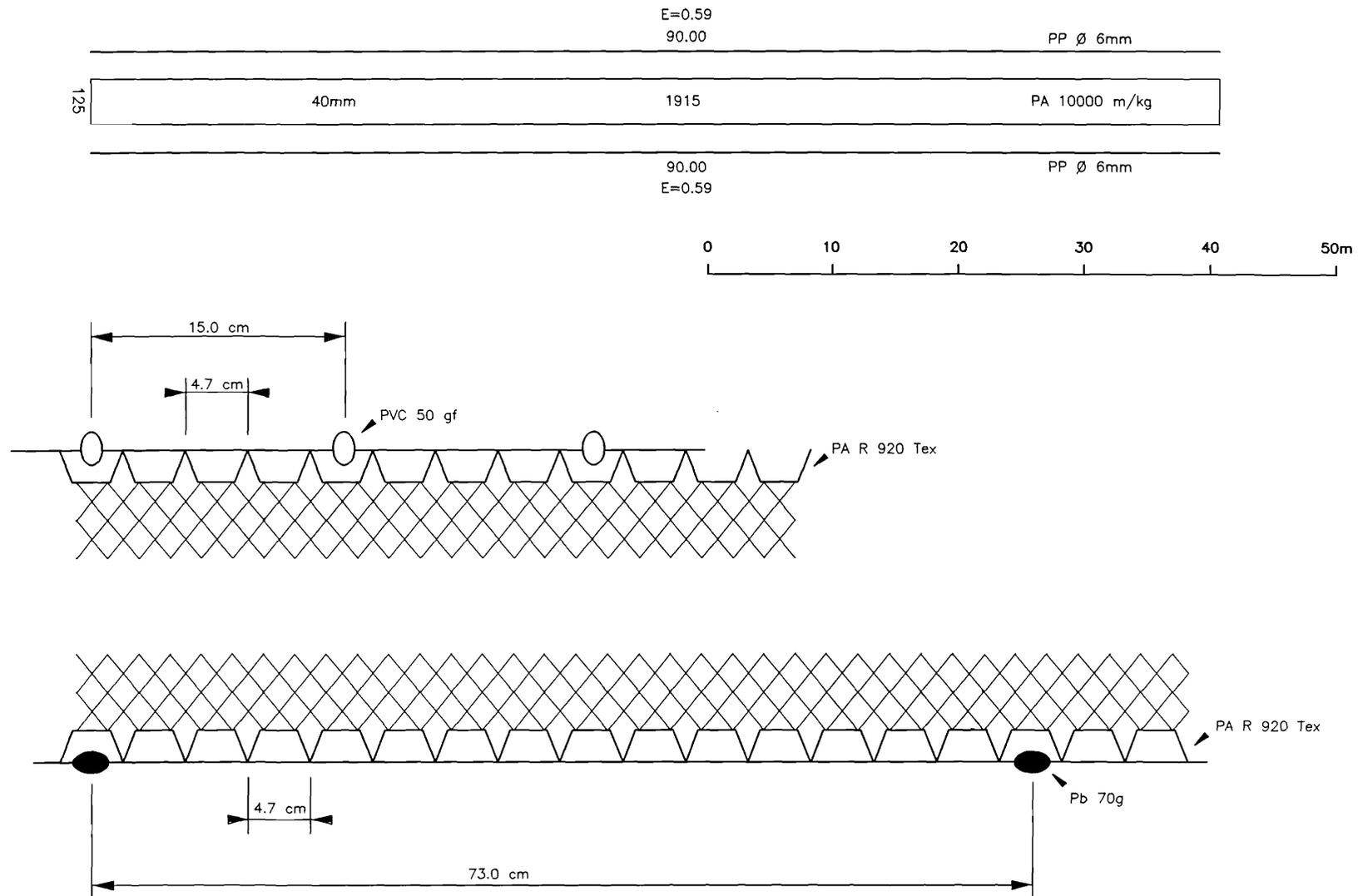


Fig. 20.- Filet maillant dérivant de surface, à « volants » - GRAND RIVIERE

III.2.3 - Filets maillants calés sur le fond.

III.2.3.1 - Filet maillant calé sur le fond, à "muges" (1)

Auteur relevés : Lagin

Localité : LE ROBERT.

Construction et montage (Fig. 21):

Longueur montée : 800 m (en une seule pièce).

Profondeur (étirée) : 6,72 m (niveau pièce à mailles étirées de 56 mm).
7,20 m (" " " " 60 mm)

Mailles (étirées) : 56 mm et 60 mm.

Nombre de mailles : pièce à mailles étirées de 56 mm : en longueur = 13333 ; en profondeur = 120
pièce à mailles étirées de 60 mm : en longueur = 13333 ; en profondeur = 120

Fil employé : PA monofilament 0,30 mm (R 90 Tex).

Ralingues : supérieure : PP Ø 4 mm
inférieure : tresse PA bitumée, Ø 4 mm.

Flotteurs : pièce à mailles étirées de 56 mm : 1333, en PVC
pièce à mailles étirées de 60 mm : 1333, en PVC

Lests : pièce à mailles étirées de 56 mm : 136 plombs, poids unitaire 150 g.
pièce à mailles étirées de 60 mm : 136 plombs, poids unitaire 150 g.

Rapport d'armement E : niveau pièce à mailles étirées de 56 mm = 0,54
niveau pièce à mailles étirées de 60 mm = 0,50

Le montage de la nappe sur les ralingues s'effectue avec du fil PA R 600 Tex.

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre à partir d'une yole ronde en bois propulsée à l'aide d'un moteur hors bord de 48 ch "Yamaha" (pour les aller retour vers les lieux de pêche) et d'avirons (pour les déplacements sur les lieux de pêche). Equipage de 3 hommes (photo 23).

Filet calé dans la baie du ROBERT, notamment par petits fonds vaseux, le long des mangroves.

Nota (1) :

MORICE (1958) a identifié deux espèces de "muges", appartenant à la famille des Mugilidae, à la Martinique et en Guadeloupe. Il s'agit (photo 24):

- du "mullet" (*Mugil curema* V.)
- du "carmot" (*Mugil brasiliensis* S.) pouvant atteindre un poids de plusieurs kilos.

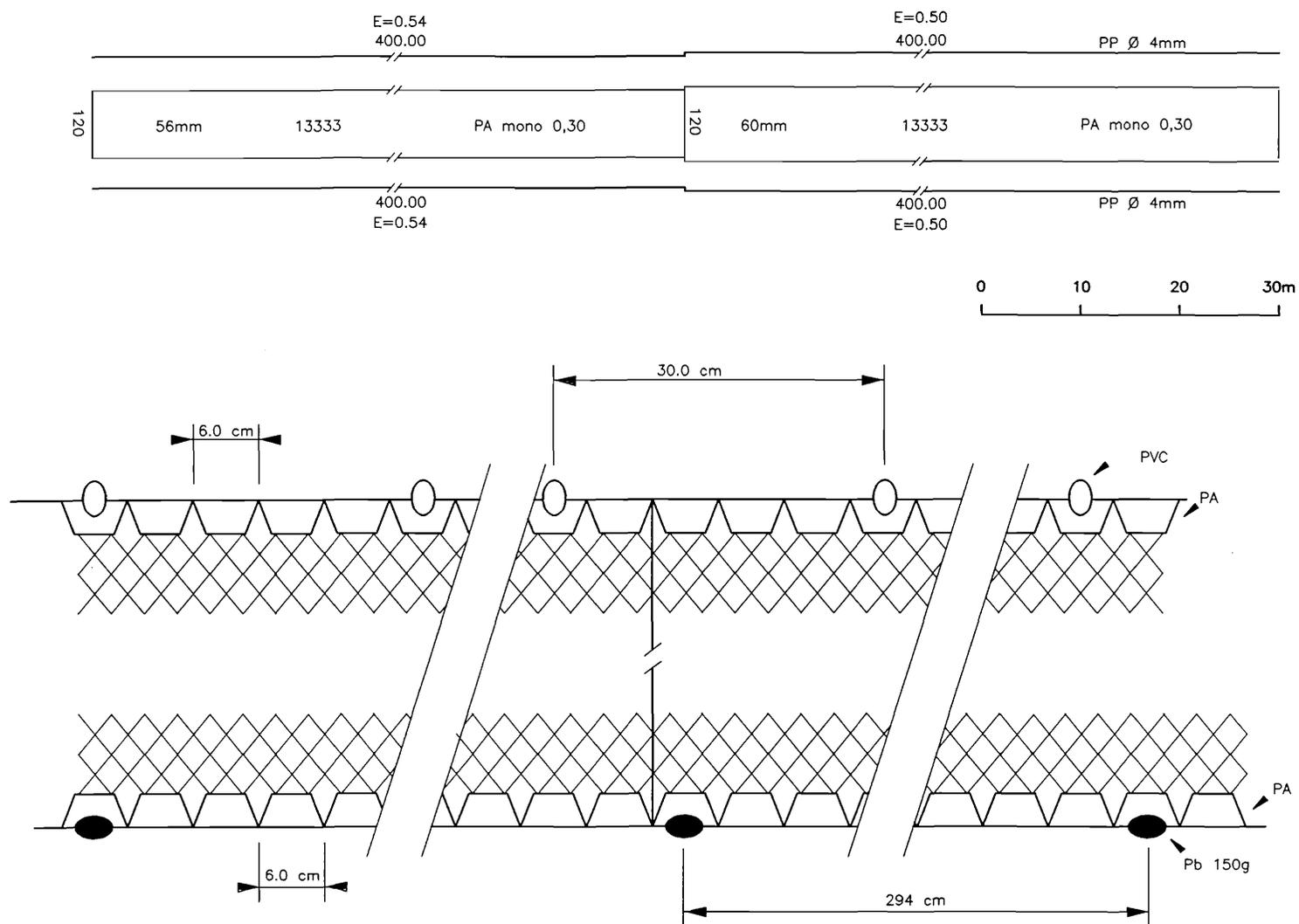


Fig. 21.- Filet maillant calé sur le fond, à « muges » - LE ROBERT



Photo 23.- Relevage du filet le matin, le long de la mangrove - Anse secteur Pointe Melon, Baie du Robert (1986).



Photo 24.- Résultats de la pêche .

(noter, parmi les muges, la présence d'une bécune, *Sphyraena barracuda* W.)

III.2.3.2 - Filet maillant calé sur le fond (fonds à herbiers), à poissons.

Auteur relevés : Lagin

Localité : LE ROBERT

Construction et montage (Fig. 22):

Longueur montée : 400 m (en une seule pièce).

Profondeur (étirée) : 4 m

Maille (étirée) : 80 mm

Nombre de mailles : en longueur = 9600 ; en profondeur = 50

Fil employé : PA 6000 m/kg (R 167 Tex).

Ralingues (supérieure et inférieure) : PP Ø 6 mm.

Flotteurs : 320, en PVC.

Lests : 800 plombs, poids unitaire 75 g

Rapport d'armement E = 0,52

Le montage de la nappe sur les ralingues s'effectue avec du fil PA R 920 Tex.

Conditions de pêche :

Filet très utilisé au ROBERT et à Tartane - LA TRINITE à bord de yoles rondes en bois ou de yoles en plastique propulsées à l'aide de moteurs hors bord (équipage de 2 à 3 hommes).

Mis en oeuvre sur des fonds à herbiers (20 à 40 m de profondeur), ce filet est soit mouillé le matin et relevé le soir, soit mouillé en fin d'après-midi et relevé le lendemain matin.

Nota (1) :

Sont prises dans ce type de filet plusieurs espèces de "carpes", typiques des herbiers (famille des Scaridae), ainsi que des "coches" (Epinephelidae), "chirurgiens" (Acanthuridae) et "carangues" (Carangidae). Peuvent également être prises des "bonites" telles que la "bonite blanche", "queue raide" ou "gueulle molle" (*Euthynnus alletteratus* R.) ou le "bariolé" (*Katsuwonus pelamis* L.) (MORICE, 1959).

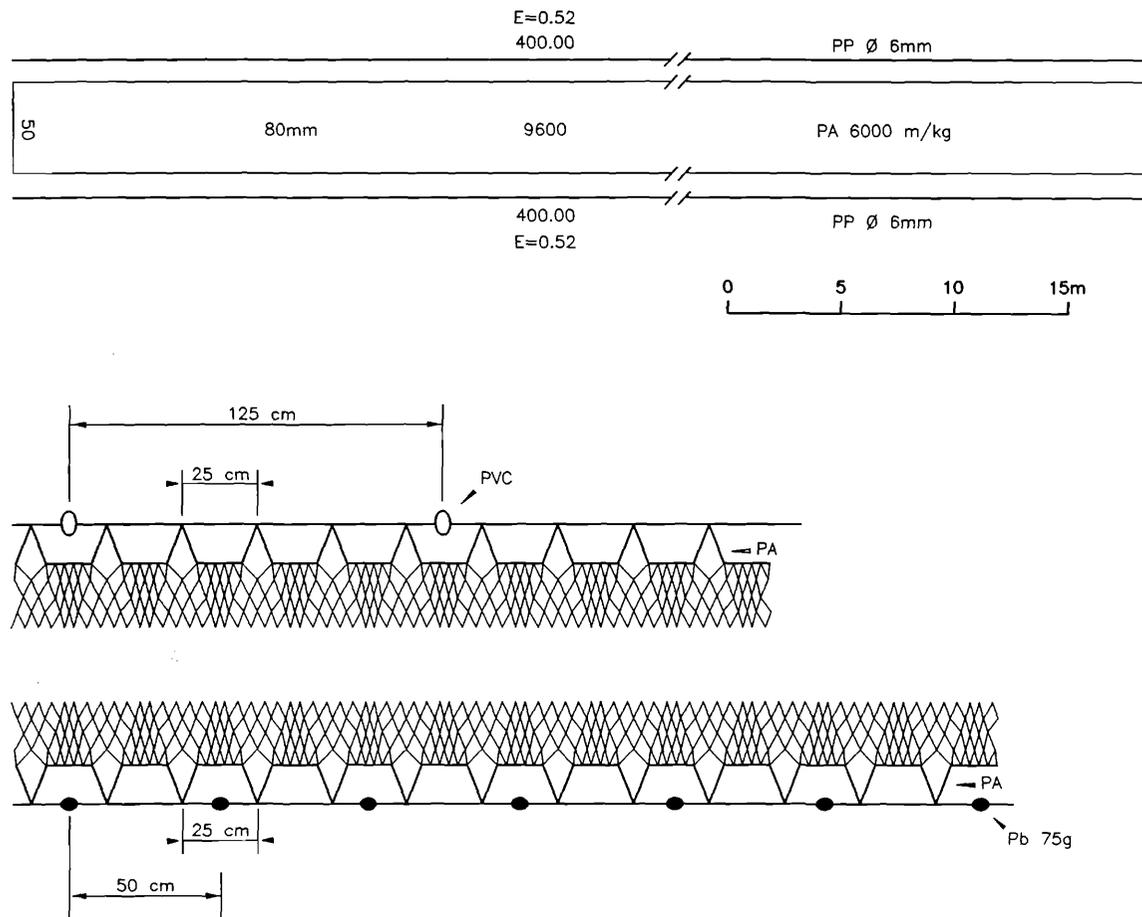


Fig. 22.- Filet maillant calé sur le fond (fonds à herbiers), à poissons - LE ROBERT .

III.2.3.3 - Filet maillant calé sur le fond, à "souris" (1)

Auteur relevés : Guillou

Localité : Anse au Bois - SAINTE ANNE .

Construction et montage (Fig. 23):

Longueur montée : 800 m, en une seule pièce

Profondeur (étirée) : 1,50 m

Maille (étirée) : 56 mm

Nombre de mailles : en longueur = 24 000 à la ralingue supérieure, 21 818 à la ralingue inférieure
en profondeur = 27

Fil employé : PA monofilament, Ø 0,2 mm (R 44 Tex).

Ralingues : supérieure : PP Ø 4 mm
inférieure : ralingue à âme plombée, enveloppe PA, Ø 4 mm (200 R kgf)

Flotteurs : 1067, en PVC, de forme ovale (Ø 5,0 cm, L 3,5 cm), flottabilité unitaire 44 gf.

Lests : ralingue à âme plombée, enveloppe PA, Ø 4 mm (11,5 kg/100 m)

Rapport d'armement E : ralingue supérieure = 0,44
ralingue inférieure = 0,49

Conditions de pêche :

Filet mis en œuvre sur les fonds de vase sableuse de 20 à 30 m (s) à partir d'une yole en plastique (type "Dracius") propulsée par un moteur hors bord - Equipage de 2 à 3 hommes.

Nota (1) :

Espèces recherchées : "souris", famille des Mullidae (*Upeneus* sp., *Mulloidichthys martinicus* (C. et V.).

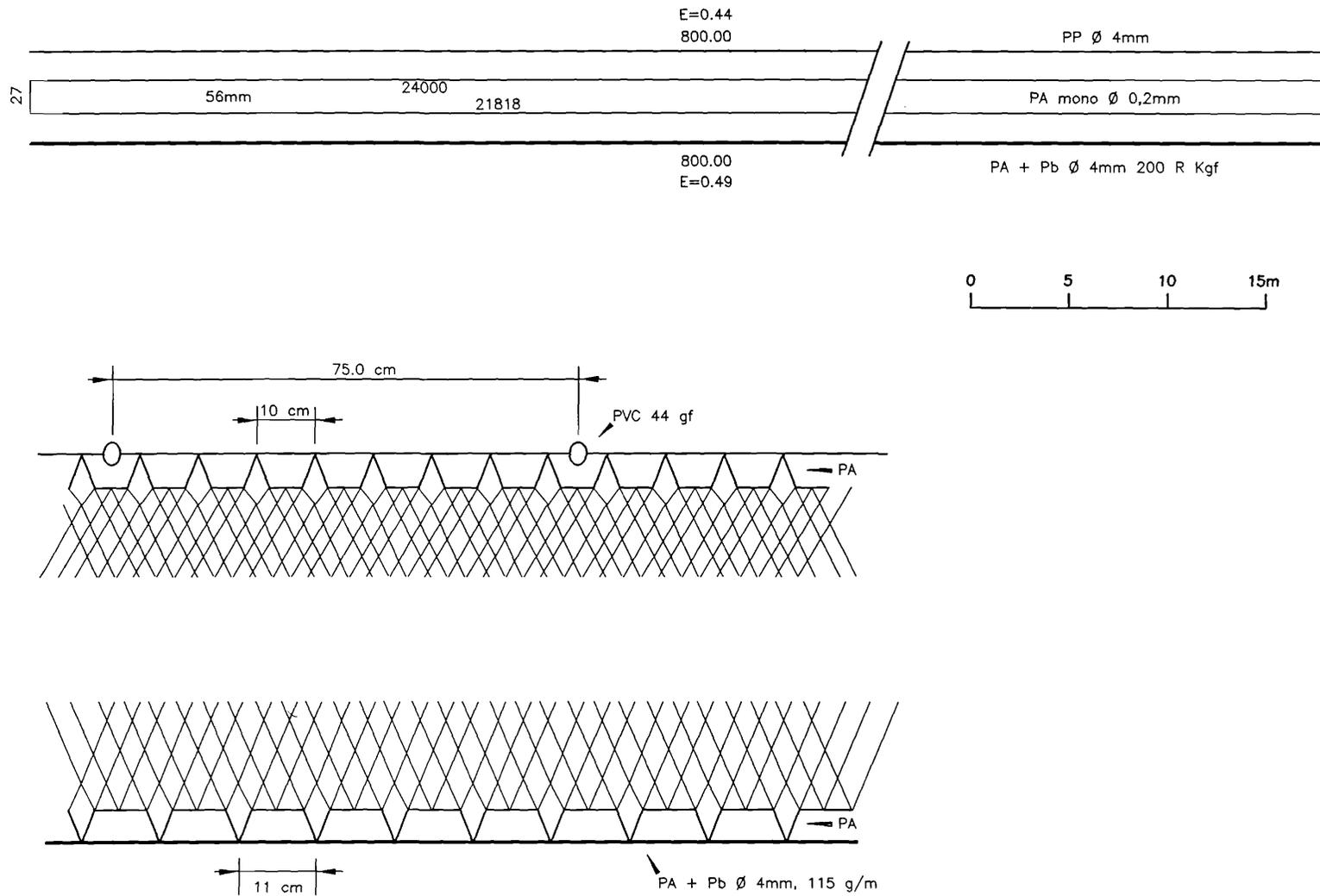


Fig. 23.- Filet maillant dormant calé sur le fond, à « souris » - Ste ANNE .

III.2.3.4 - Filet maillant calé sur le fond, à "carpes" (1)

Auteurs relevés : Guillou/Lagin

Localité : Pointe la Rose - LE ROBERT

Construction et montage (Fig. 24):

Longueur montée : 150 m

Profondeur (étirée) : 2,16 m

Maille (étirée) : 90 mm (variante : 80 mm, notée à l'Anse au Bois - SAINTE ANNE).

Nombre de mailles : en longueur = 3636 ; en profondeur = 24.

Fil employé : PA multimono (R 230 Tex)

Ralingues : supérieure : PA Ø 6 mm
inférieure : ralingue à âme plombée, enveloppe PA, Ø 4 mm (200 Rkgf).

Flotteurs : 130, en PVC, flottabilité unitaire 80 gf

Lests : ralingue à âme plombée, enveloppe PA, Ø 4 mm (11,5 kg/100 m).

Rapport d'armement E = 0,46

Le montage de la nappe sur les ralingues s'effectue avec du fil PA R 920 Tex.

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre à partir d'une yole en plastique (type "Dracius") propulsée à l'aide d'un moteur hors bord - Equipage de 1 à 2 hommes.

Nota (1) :

Le nom générique de "carpes" est attribué à plusieurs espèces, appartenant à la famille des Scaridae.

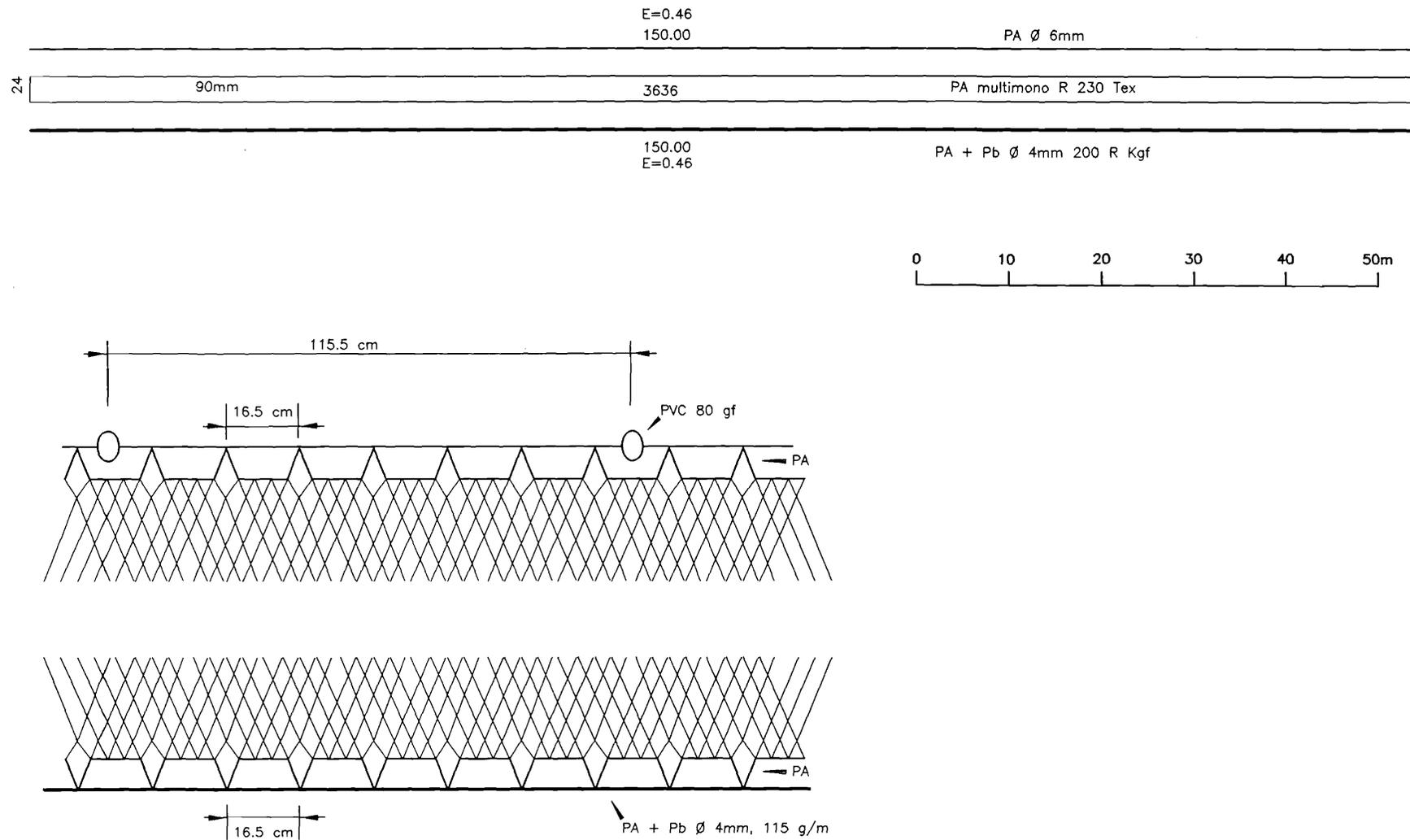


Fig. 24.- Filet maillant calé sur le fond, à « carpes » - LE ROBERT.

III.2.3.5 - Filet maillant calé sur le fond, à "carpes" (1) et "carangues" (2)

Auteur relevés : Guillou

Localité : LE VAUCLIN (bourg).

Construction et montage (Fig. 25):

Longueur montée : 200 m, en une seule pièce (variante 300 m, selon les fonds)

Profondeur (étirée) : 4,00 m

Maille (étirée) : 80 mm (variante 90 mm).

Nombre de mailles : en longueur = 4848 ; en profondeur = 50

Fil employé : PA multimonomofilament, noué, Ø 0,5 mm (R 230 Tex), de couleur verte.
(le fil PA monofilament est également employé, mais son utilisation est plus fragile).

Fil de montage de la nappe sur les ralingues : PA mono Ø 1 mm (R 920 Tex).

Ralingues : supérieure = schappe, Ø 6 mm
inférieure = ralingue à âme plombée, Ø 10 mm (360 R kgf).

Flotteurs : 133, en PVC (Ø 7,5 cm, L 4 cm), flottabilité unitaire 113 gf.

Lests : ralingue à âme plombée (48 kg par pièce de filet de 200 m).

Rapport d'armement E = 0,52

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre à partir d'une yole en plastique (type "Dracius" gros modèle). Moteur hors bord "Yamaha" 115 ch. Equipage de 2 à 3 hommes.

Pêche de "carpes" : cette pêche se déroule de février à mai, sur des fonds à herbiers de 12 à 15 m ;
les filets sont mouillés à midi et relevés le lendemain matin à 6 h.

Pêche de "carangues" : de mai à octobre, par 18 m de profondeur ; mouillés à midi ou en soirée,
les filets sont relevés le lendemain.

Nota (1) et (2) :

Espèces recherchées : "carpes" : plusieurs espèces appartenant à la famille des Scaridae, et
"carangues" : famille des Carangidae.

Plusieurs filets à carpes/carangues étaient en cours d'utilisation au Vauclin en avril 1990, où les carpes étaient vendues 50 F/kg.

		E=0.52 200.00	SF Ø 6mm
50	80mm	4848	PA multimono Ø 0.5mm R 230 Tex
		200.00 E=0.52	PA + Pb Ø 10mm 24 kg/100m

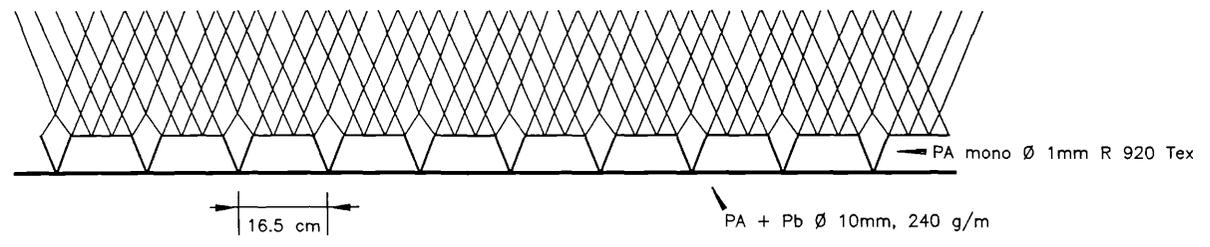
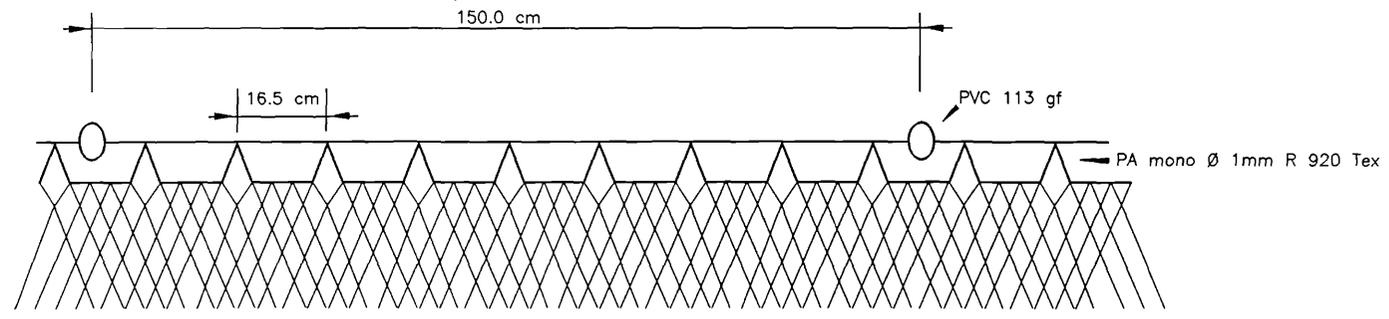


Fig. 25.- Filet maillant calé sur le fond, à « carpes » et « carangues » - LE VAUCLIN

III.2.3.6 - Filet maillant calé sur le fond, à "carangues" (1)

Auteurs relevés : Guillou/Lagin

Localité : Pointe la Rose - LE ROBERT.

Construction et montage (Fig. 26):

Longueur montée : 600 m (en une seule pièce, plusieurs pièces accolées de 100 m).

Profondeur (étirée) : 3,92 m

Maille (étirée) : 80 mm

Nombre de mailles : en longueur = 13 333 ; en profondeur = 49

Fil employé : PA multimonofilament (R 230 Tex).

Ralingues : PA, Ø 4 mm.

Flotteurs : 667, en PVC, de forme ovale, flottabilité unitaire 40 gf.

Lests : 1111 plombs, poids unitaire 75 g.

Rapport d'armement E = 0,56.

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre sur les fonds de 20 à 40 m., à partir d'une yole en plastique (type "Yamaha"), propulsée à l'aide d'un moteur hors bord. Equipage de 2 à 3 hommes.

Nota (1) :

Espèces recherchées : nombreuses espèces appartenant à la famille des Carangidae.

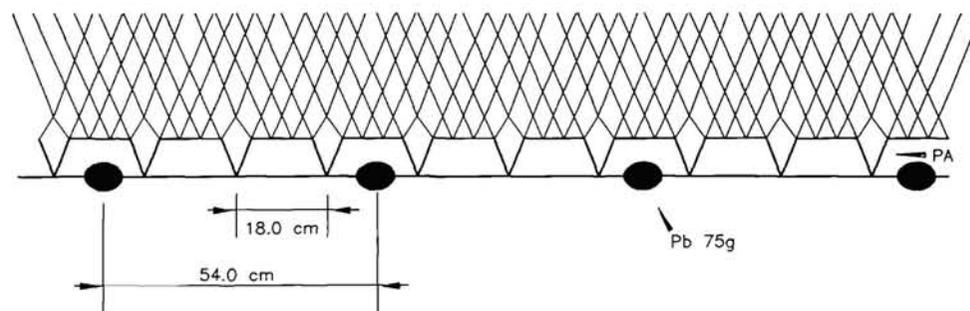
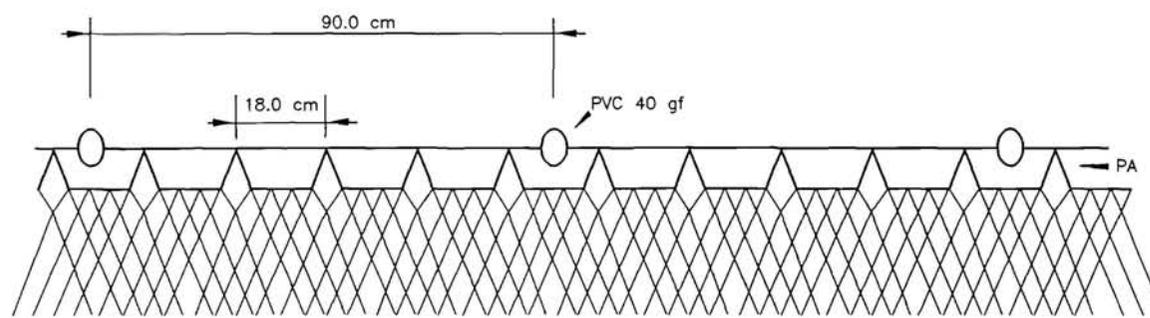
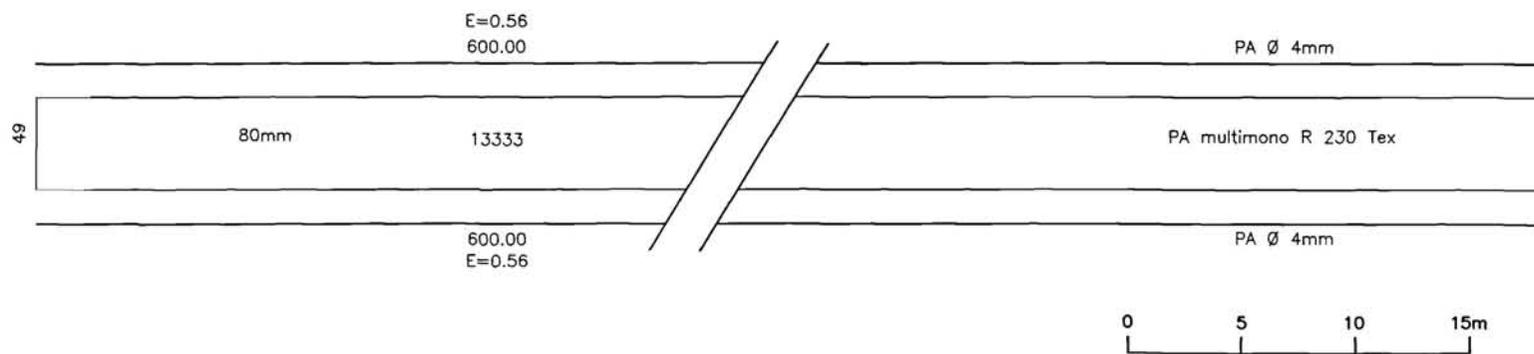


Fig. 26.- Filet maillant calé sur le fond, à « carangues » - LE ROBERT .

III.2.3.7 - Filet maillant calé sur le fond, à "carangues" (1)

Auteur relevés : Lagin

Localité : Tartane - LA TRINITE

Construction et montage (Fig. 27);

Longueur montée : 300 m (en une seule pièce)

Profondeur (étirée) : 8 m.

Maille (étirée) : 80 mm.

Nombre de mailles : en longueur = 6000 ; en profondeur = 100.

Fil employé : PA 4440 m/kg (R 225 Tex), de couleur marron.

Ralingues : PP Ø 7 mm.

Flotteurs : 250, en PVC, de forme ronde, flottabilité unitaire 80 gf.

Lests : 1000 plombs, poids unitaire 75 g.

Rapport d'armement $E = 0,63$.

Le montage de la nappe sur les ralingues s'effectue avec du fil PA R 920 Tex.

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre à partir d'une yole ronde en bois, propulsée à l'aide d'un moteur hors bord.
Equipage de 2 à 3 hommes.

Nota (1) :

Espèces recherchées : nombreuses espèces, appartenant à la famille des Carangidae.

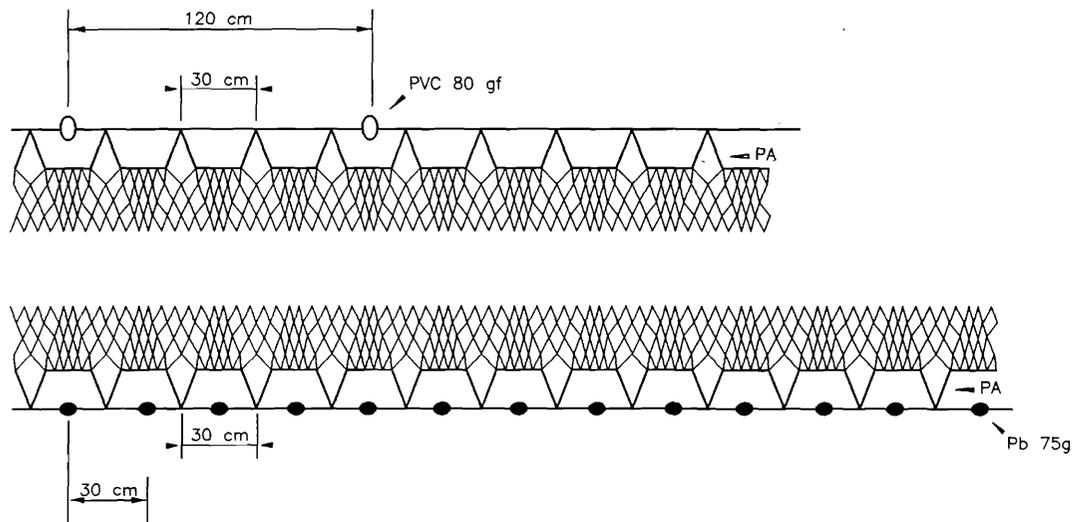
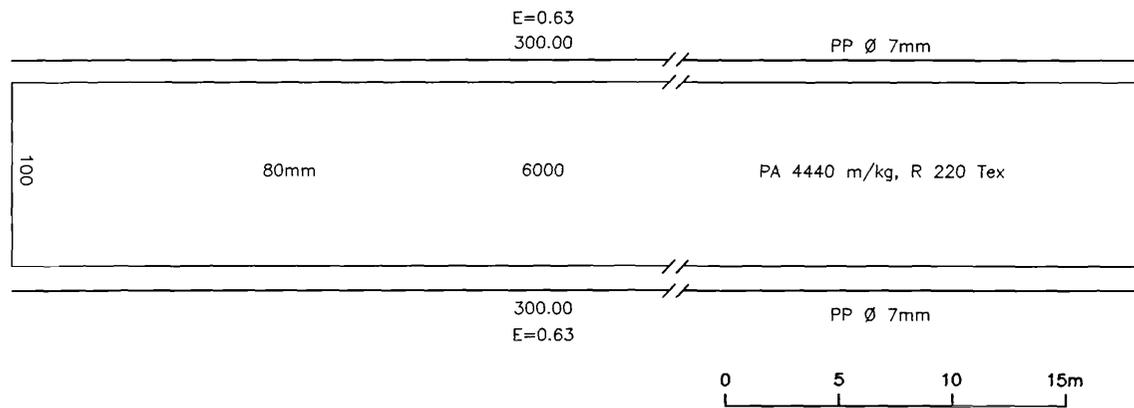


Fig. 27.- Filet maillant calé sur le fond, à « carangues » - LA TRINITE .

III.2.3.8 - Filet maillant calé sur le fond (fonds de "cayes", récifs coralliens), à poissons.

Auteur relevés : Guillou

Localité : Anse au Bois - SAINTE ANNE.

Construction et montage (Fig. 28):

Longueur montée : 200 m (en une seule pièce).

Profondeur (étirée) : 2,50 m

Maille (étirée) : 76 mm

Nombre de mailles : en longueur = 4286 ; en profondeur = 33

Fil employé : PA monofilament, \varnothing 1,0 mm.

Ralingues : supérieure : PP \varnothing 5 mm
inférieure : Schappe \varnothing 5 mm.

Flotteurs : 167, en PVC, de forme ovale (\varnothing 7,5 cm, L 4,0 cm), flottabilité unitaire 113 gf.

Lests : 167 plombs de fabrication artisanale, poids unitaire 180 g environ.

Rapport d'armement $E = 0,61$

Le montage de la nappe sur les ralingues s'effectue avec du fil PA R 1230 Tex.

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre à partir d'une yole en plastique (type "Dracius") propulsée à l'aide d'un moteur hors bord. Equipage de 2 à 3 hommes.

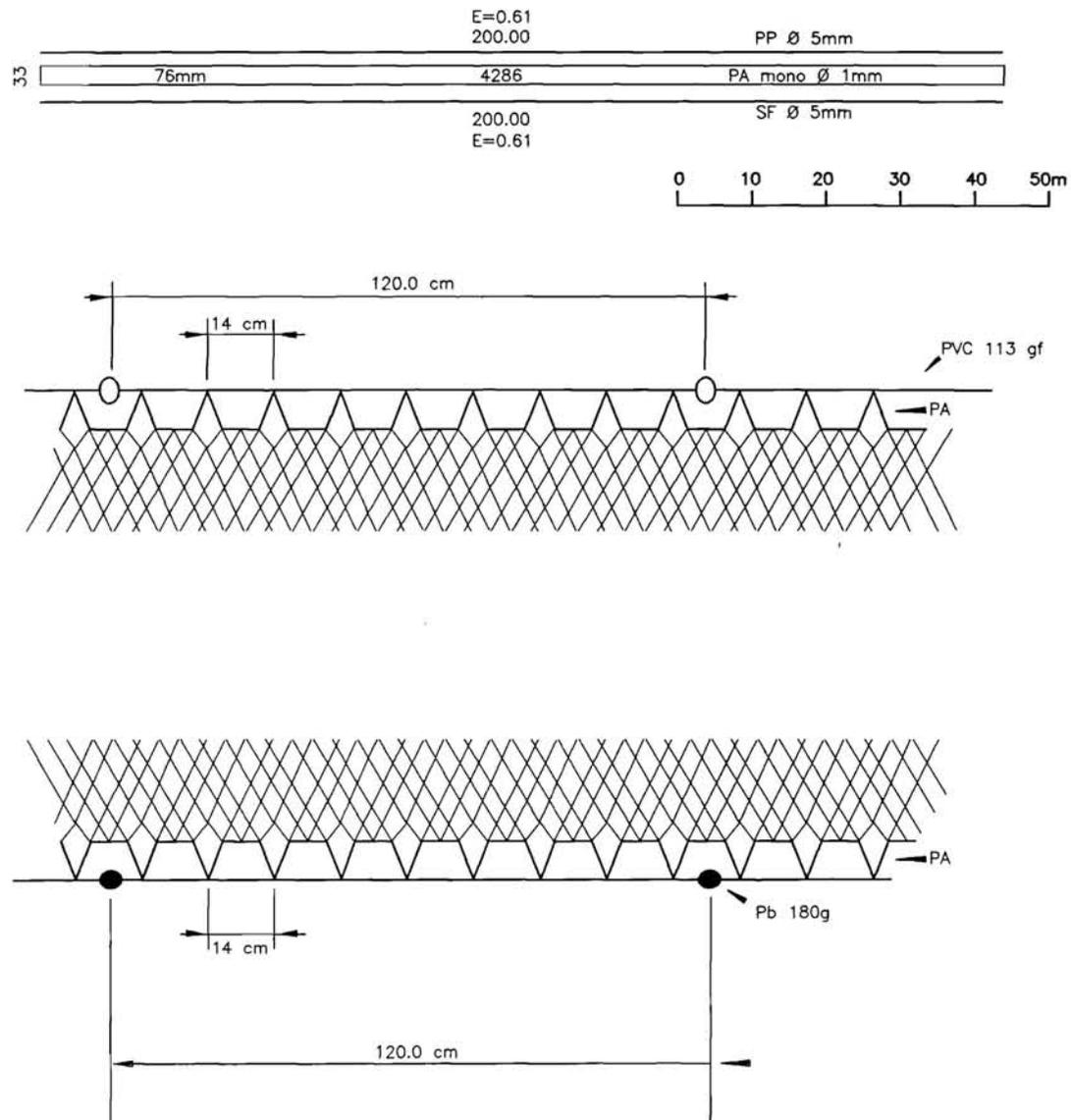


Fig. 28.- Filet maillant calé sur le fond (fonds de « cays », récifs coralliens), à poissons - Ste ANNE

III.2.3.9 - Fillet maillant calé sur le fond (fonds de "cayes", récifs coralliens), à poissons (1)

Auteurs relevés : Guillou/Lagin

Localité : Pointe La Rose - LE ROBERT

Construction et montage (Fig. 29):

Longueur montée : 500 m (en une seule pièce).

Profondeur (étirée) : 1,47 m

Maille (étirée) : 70 mm

Nombre de mailles : en longueur = 15 000 ; en profondeur = 21

Fil employé : PA monofilament.

Ralingues : supérieure : PA Ø 4 mm
inférieure : PA Ø 4 mm.

Flotteurs : 833, en PVC, flottabilité unitaire 40 gf.

Lests : 208 plombs de fabrication artisanale, poids unitaire 100/120 g.
A chaque extrémité du filet, 1 galet de 4 kg environ.

Rapport d'armement $E = 0,48$.

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre à partir d'une yole en plastique (type "Yamaha") propulsée à l'aide d'un moteur hors bord. Equipage de 2 à 3 hommes.

Nota (1) :

Espèces recherchées : "Gorettes" (*Haemulon flavolineatum* D.)
"Sardes colas" ou "Sardes queue jaune" (*Ocyurus chrysurus* B.)
"Carpes" (plusieurs espèces de Scaridae)
"Marignans" (*Holocentrus* sp.)
"Orphies" (famille des Belonidae).

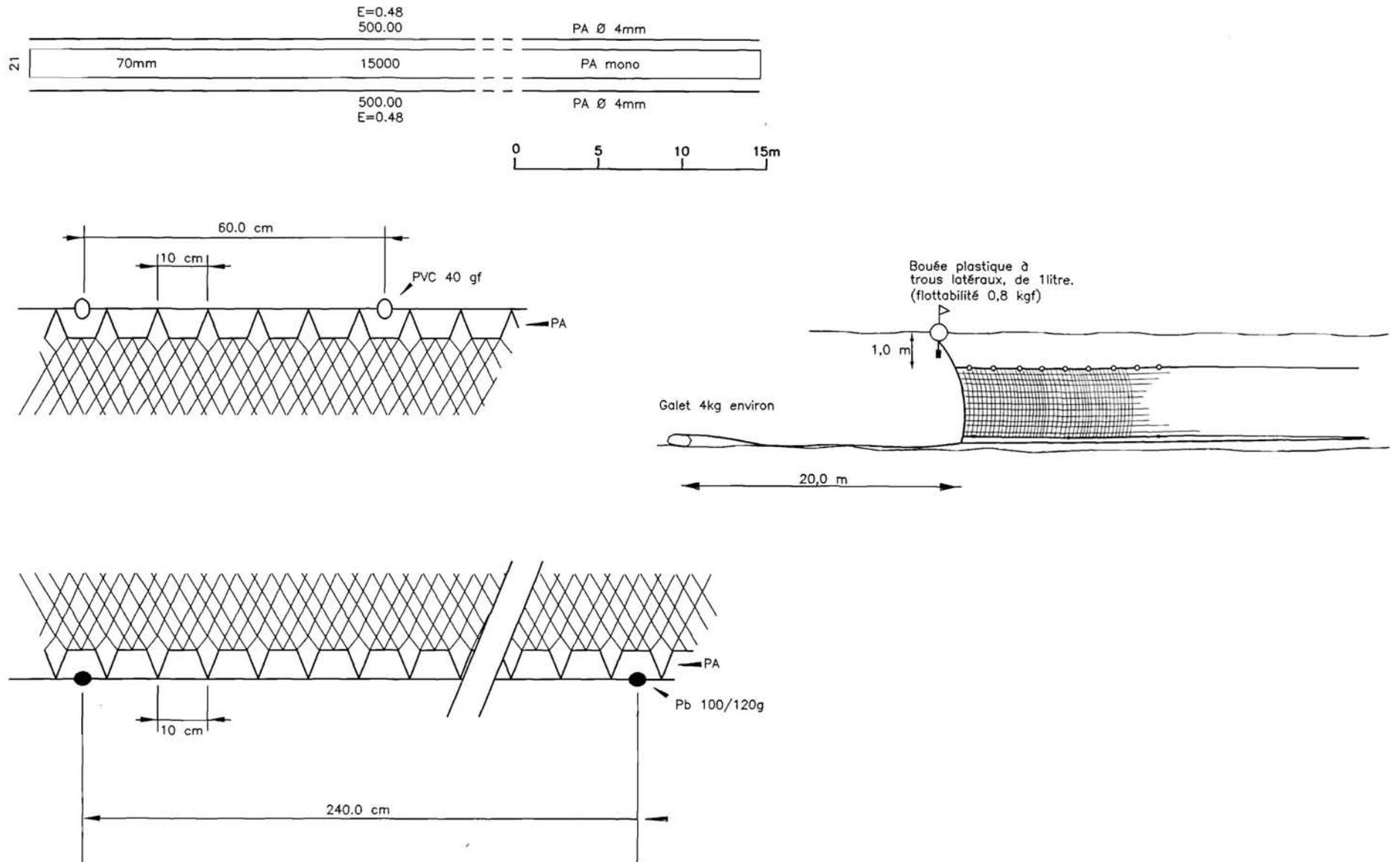


Fig. 29.- Filet maillant calé sur le fond (fonds de « cays », récifs coralliens), à poissons - LE ROBERT .

III.2.3.10 - Filet maillant calé sur le fond, à poissons.

Auteur relevés : Lagin

Localité : LE ROBERT

Construction et montage (Fig. 30):

Longueur montée : 1000 m (en une seule pièce, 10 pièces de 100 m accolées).

Profondeur (étirée) : 13,04 m.

Maille (étirée) : 80 mm.

Nombre de mailles : en longueur = 21053 ; en profondeur = 163

Fil employé : PA 4000 m/kg (R 250 Tex), de couleur bleue.

Ralingues : supérieure : PP Ø 6 mm
inférieure : tresse PA bitumée Ø 5 mm.

Flotteurs : 556, en PVC, flottabilité unitaire 80 gf.

Lests : 500 plombs, poids unitaire 350 g.

Rapport d'armement E : ralingue supérieure = 0,59
ralingue inférieure = 0,45

Le montage de la nappe sur les ralingues s'effectue avec du fil PA R 920 Tex.

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre sur des fonds de 10 à 20 m. , à partir d'une yole ronde en bois ou d'une yole en plastique, propulsée à l'aide d'un moteur hors bord. Equipage de 2 à 3 hommes.

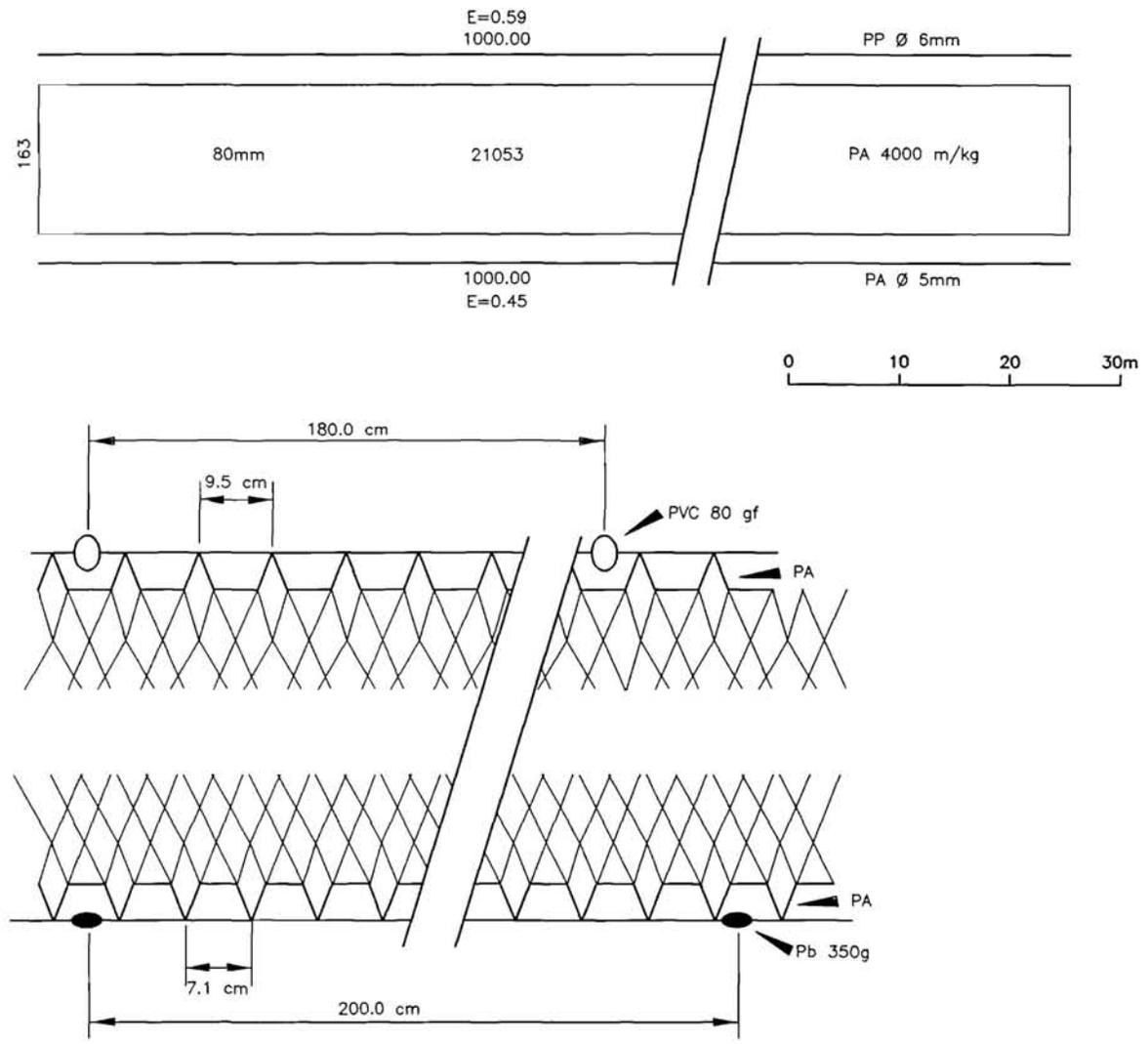


Fig. 30.- Filet maillant calé sur le fond, à poissons - LE ROBERT .

III.2.3.11 - Filet maillant calé sur le fond, à poissons.

Auteur relevés : Lagin

Localité : LE ROBERT.

Construction et montage (Fig. 31):

Longueur montée : 800 m (en une seule pièce, 8 pièces de 100 m accolées).

Profondeur (étirée) : 14,40 m

Maille (étirée) : 90 mm.

Nombre de mailles : en longueur = 16000 ; en profondeur = 160

Fil employé : PA 4000 m/kg (R 250 Tex).

Ralingues : supérieure : PP Ø 5 mm.
inférieure : tresse PA bitumée Ø 4 mm

Flotteurs : 615, en PVC, flottabilité unitaire 80 gf

Lests : 286 plombs, poids unitaire 350 g.

Rapport d'armement $E = 0,55$

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre sur des fonds de 10 à 20 m. , à partir d'une yole ronde en bois ou d'une yole en plastique, propulsée à l'aide d'un moteur hors bord. - Equipage de 2 à 3 hommes.

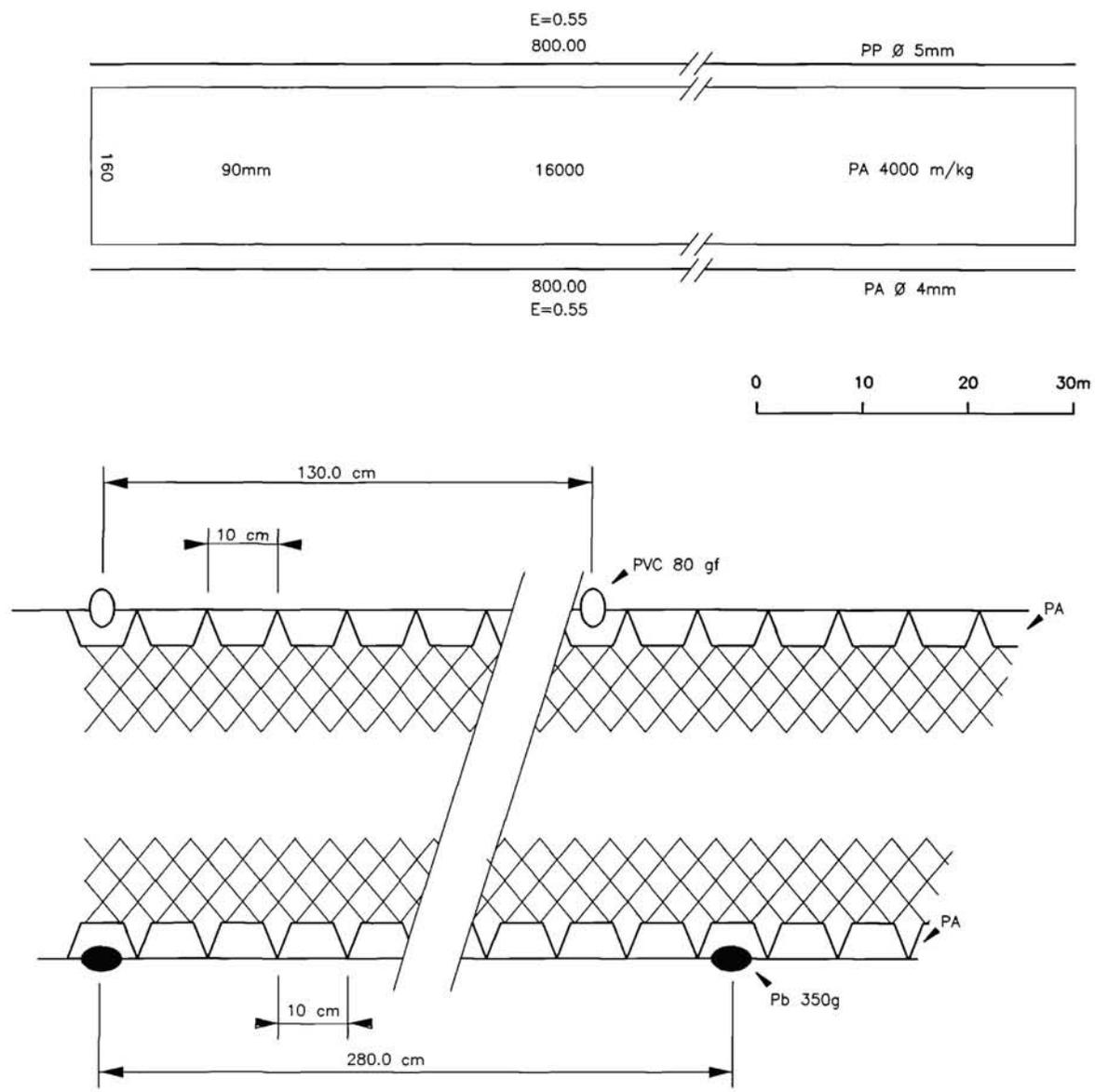


Fig. 31.- Filet maillant calé sur le fond, à poissons - LE ROBERT .

III.2.3.12 - Filet maillant calé sur le fond, à poissons.

Auteurs relevés : Guillou/Lagin

Localité : Quartier Degras - Petite Anse - LES ANSES D'ARLETS.

Construction et montage (Fig. 32):

Longueur montée : 250 m (en une seule pièce).

Profondeur (étirée) : 2,82 m

Maille (étirée) : 47 mm

Nombre de mailles : en longueur = 7143 ; en profondeur = 60

Fil employé : PA 10 000 m/kg (R 100 Tex).

Ralingues : supérieure : PP Ø 6 mm
inférieure : PA Ø 6 mm.

Flotteurs : 255, en PVC, de forme ovale (Ø 5,0 cm, L 1,5 cm), flottabilité unitaire 19 gf.

Lests : 357 plombs, poids unitaire 75 g.

Rapport d'armement $E = 0,74$.

Le montage de la nappe sur les ralingues s'effectue avec du fil PA R 920 Tex.

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre à partir d'un gommier, ou d'une yole ronde en bois, ou d'une yole en plastique, propulsée à l'aide d'un moteur hors bord. Equipage de 2 à 3 hommes.

La longueur la plus courante de ce type de filet est de 250 m, mais la longueur maximale utilisée peut atteindre 1500 m.

		E=0.74 250.00		PP \varnothing 6mm
60	47mm	7143		PA 10000 m/kg
		250.00 E=0.74		PA \varnothing 6mm

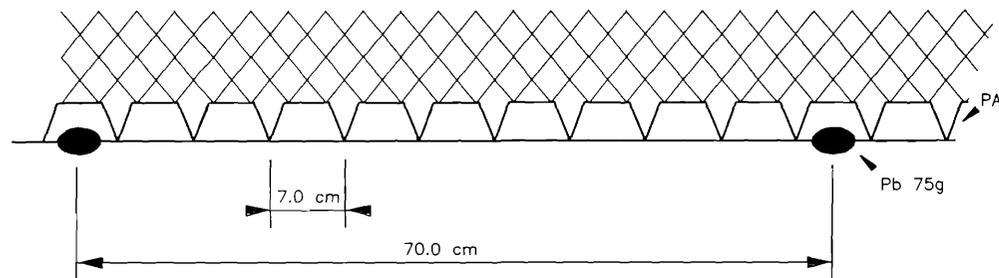
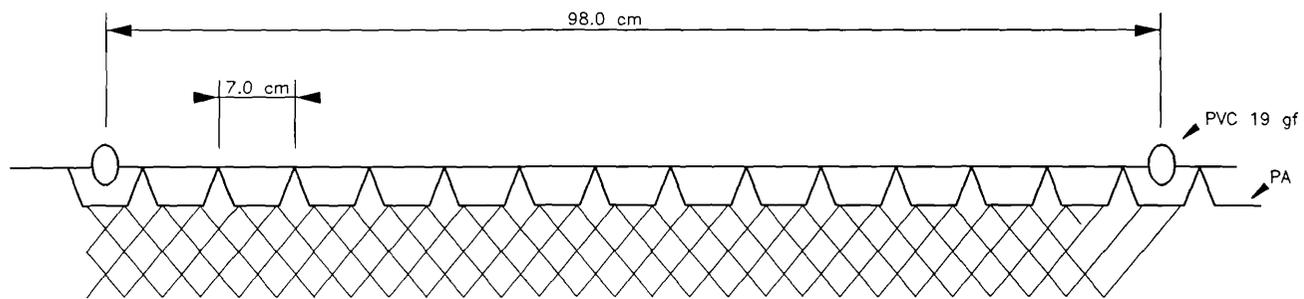


Fig. 32.- Filet maillant calé sur le fond, à poissons - LES ANSES D'ARLETS .

III.2.3.13 - Filet maillant calé sur le fond ("grands fonds"), à "gros yeux" (1)

Auteurs relevés : Sacchi/Lagin

Localité : Cosmy - LA TRINITE.

Construction et montage (Fig. 33):

Longueur montée : 700 m (en une seule pièce, 7 pièces élémentaires de 100 m accolées).

Profondeur (étirée) : 6,37 m

Maille (étirée) : 130 mm

Nombre de mailles : en longueur = 1536 x 7 ; en profondeur = 49

Fil employé : PA en fil cordé de 3300 m/kg (R 303 Tex), de couleur verte.

Fil d'armement : PA cordé de 1615 m/kg (R 619 Tex).

Ralingues : supérieure : 100 x 7, PA Ø 6 mm
 inférieure : 104 m x 7, PA Ø 5 mm.
 verticale : 5,50, PA Ø 5 mm.

* Un bout libre de 50 cm, en schappe de PA ou PE, à chaque extrémité des ralingues, pour le raccord des pièces élémentaires de 100 m de filet.

Flotteurs : 200 x 7, de forme lenticulaire ou ovoïde, en polyuréthane, de 40 gf de flottabilité unitaire, résistant à 350 m de profondeur.

(Les flotteurs sont ligaturés sur la ralingue supérieure afin d'assurer une meilleure prise au remonte filet : cf détail du montage, croquis A).

Lests : 200 x 7 plombs ovoïdes, poids unitaire 75 g.

Rapports d'armement E : ralingue supérieure = 0,48
 ralingue inférieure = 0,50
 ralingues verticales = 0,86

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre à partir d'une unité pontée en plastique de type "Kirié" (dénommée localement "Plan Pêche" de 8 m de long, 2,2 tjb, propulsée par un moteur diesel fixe de 120 ch, disposant d'appareillages de positionnement (sondeur, gonio, satnav), d'un vire-ligne et d'un vire-filet hydrauliques. Equipage de 4 hommes.

Mis au point et préconisé par la station ISTPM du ROBERT en 1984 (SACCHI -LAGIN), ce filet "grands fonds" est destiné à la capture de poissons démersaux sur les fonds compris entre 100 et 300 m.

Nota (1) :

Espèces recherchées : "poissons rouges" profonds, notamment deux Lutjanidae, le "vivaneau" *Lutjanus vivanus* C. et surtout le "gros yeux" ou "oeil de boeuf" *Etelis oculatus* V. , ainsi que diverses espèces de carangues.

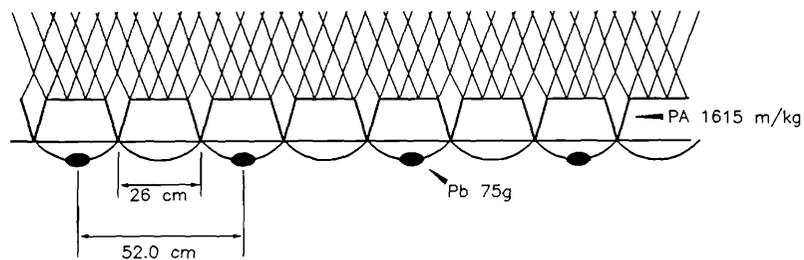
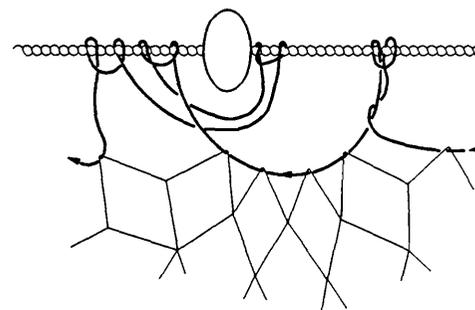
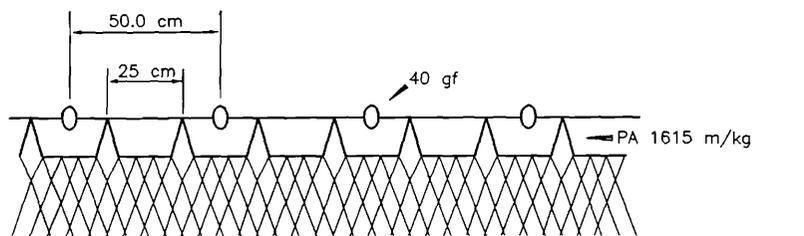
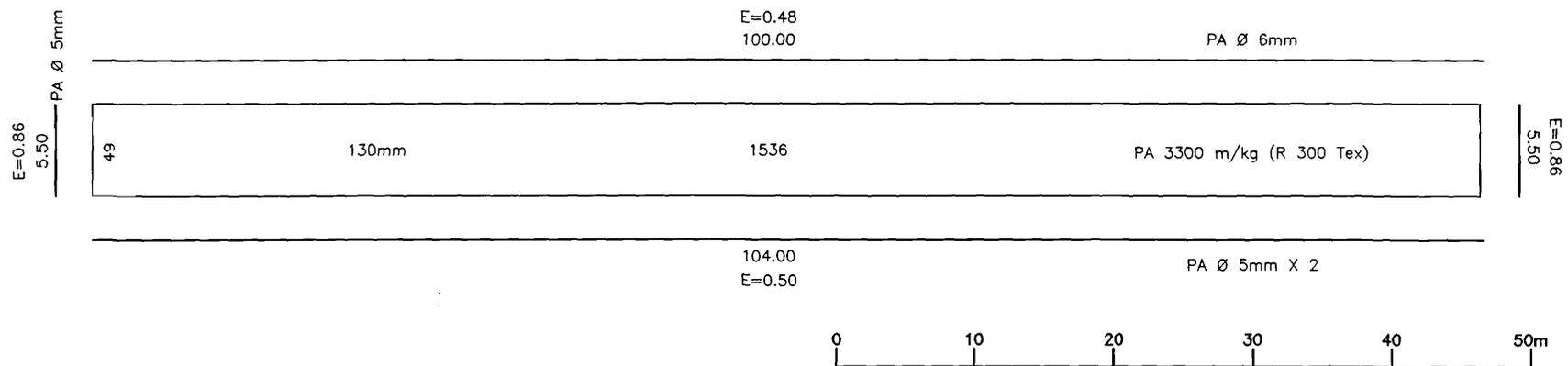


Fig. 33.- Filet maillant calé sur le fond (« grands fonds »), à « gros yeux » - LA TRINITE .

III.2.3.14 - Filets maillants calés sur le fond, à tortues ("folles") : Présentation générale.

A - Espèces rencontrées, et quelques aspects de leur biologie.

Parmi les six espèces de tortues signalées par la FAO (FISCHER, W. (Ed.), 1978) dans le bassin Caraïbe au sens large (zone 31 de l'Atlantique Centre Ouest), MORICE (1958) en a identifié quatre dans les eaux de la Martinique, au début des années cinquante :

- La tortue caret ou "à écailles" de l'Atlantique *Eretmochelys imbricata* (L.), en baie de Fort-de-France,
- La tortue verte de l'Atlantique, *Chelonia mydas* (L.), la plus commune, en baie de Fort-de-France, au Lorrain, aux Anses d'Arlets, à Ste-Anne,
- La tortue caouanne de l'Atlantique, *Caretta caretta* (L.), en baie de Fort-de-France,
- La tortue luth de l'Atlantique, *Dermochelys coriacea* (V.), au Lorrain.

Selon la FAO, la tortue caret est parmi ces 4 espèces celle dont le comportement est le plus côtier ; la tortue verte affectionne également les eaux côtières, mais peut se rencontrer très au large ; la tortue caouanne et la tortue luth, en revanche, sont les plus "hauturières".

Le point commun de ces reptiles adaptés au milieu marin réside cependant dans le fait qu'ils viennent pondre à terre. A partir d'une enquête menée en 1986 autour de la Martinique, DROPSY a estimé que "sur 80 km de plages, 43 en moyenne par an reçoivent la ponte de 300 tortues caret, 70 tortues vertes, 70 tortues luth".

Les périodes de ponte s'échelonnent de mars à septembre (avril à juin pour la caret, juin à septembre pour la verte, mars à septembre pour la luth). C'est durant cette phase de leur vie que les tortues, leurs oeufs et les juvéniles sont les plus vulnérables.

B - Réglementation.

Toutes les espèces de tortues marines étant menacées depuis des décennies, des mesures successives de protection ont été prises au plan international à partir de 1973, date de la signature de la Convention de Washington.

A la Martinique, la réglementation en vigueur a tendu durant de nombreuses années à protéger les tortues plus précisément durant leur période de reproduction. L'arrêté préfectoral du 19 mars 1983 interdisait en effet "la pêche, la vente, l'achat, la consommation ou l'emploi à un usage quelconque des oeufs de tortue, des tortues luth, des tortues vertes et des tortues carets quelle que soit leur taille entre le 15 avril et le 15 octobre et, en dehors de cette période ayant une carapace de moins de 60 cm de longueur".

Toutefois, une nouvelle réglementation (arrêté du Ministère de l'Environnement du 16 mars 1993) vise à protéger désormais totalement les tortues, comme le spécifie l'article premier de cet arrêté:

"Sont interdits dans le département de la Martinique et en tout temps la destruction ou l'enlèvement des oeufs et des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation ou, qu'ils soient vivants ou morts, le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de spécimens des espèces de tortues marines suivantes :

Tortues luth (Dermochelys coriacea) (Vandelli, 1761) ;
Tortue caouanne (Caretta caretta) (Linné, 1758) ;
Tortue olivâtre (Lepidochelys olivacea) (Eschscholtz, 1829) ;
Tortue de Riddley (Lepidochelys kempii) (Garman, 1880) ;
Tortue à écailles (Eretmochelys imbricata) (Linné, 1766) ;
Tortue verte (Chelonia mydas) (Linné, 1758)."

La mise en oeuvre de ces mesures de protection intégrale des tortues s'appuie sur un accord de reconversion progressive des pêcheurs martiniquais pratiquant cette activité.

C - Importance passée de l'exploitation des tortues à la Martinique.

Utilisés à la Martinique depuis au moins le début du 18^e siècle, (R. P. LABAT, 1722 ; Anon., 1776) les filets ("folles") à tortues ont été détruits en 1993, suite à la mise en application de l'arrêté précité d'interdiction totale de leur utilisation.

Un rapport d'enquête menée en 1992 par le Comité des Pêches de la Martinique a dénombré 11 pêcheurs pratiquant la pêche des tortues de manière assidue et 28 à temps partiel, en période d'ouverture de cette activité.

En 1985 et 1986, les captures réalisées en Martinique ont été chiffrées par DROPSY (1986) à environ 600 tortues vertes et 500 tortues carets (à écailles). Pour l'année 1987, GOBERT (1989) a évalué à 12,1 tonnes l'ensemble des tortues débarquées par les pêcheurs martiniquais. Enfin, le rapport d'enquête précitée du Comité des Pêches chiffre à 1456 le nombre de tortues capturées au cours de la saison 1991/92, la pénultième encore autorisée par la réglementation.

D - Généralités sur les folles à tortues.

Il convient d'insister sur le fait que les folles à tortues décrites ci-après n'existent plus, suite à leur destruction en 1993. Elles ne sont donc citées que pour mémoire, leurs cotes ayant été relevées avant 1993.

Spécialement conçues pour piéger les tortues, les "folles" étaient des filets maillants dormants à une nappe à grand maillage, calés sur le fond, visant également des prises de raies, de requins, ou encore de lambis (*Strombus gigas* L.), comme le précisaient déjà MORICE et CADENAT en 1952 : "Turtle nets are used all along the coast. Green turtles, nurse sharks (*Ginglymostoma cirratum*), rays, etc..., are also commonly caught in the nets".

Avant la présentation de quelques types de filets à tortues ("folles") que nous avons observés sur le littoral de la Martinique, nous rappelons ci-après, à titre de comparaison, les observations faites en 1952 par les auteurs précités sur cet engin de pêche :

"The net used for turtle fishing is of hemp or cotton seine twine, mesh 9 to 12 inches, about 100 fathoms long by 4 to 5 fathoms deep. It is buoyed with wooden floats and weighted just before setting with smooth stones fastened with a weak line to the foot rope. Should one of the weights get stuck in the coral, a slight pull on the net snaps the line, releasing the stone and freeing the net. Nets are set at night in passages between reefs and drawn up in the morning".

III.2.3.14.1 - Filet maillant calé sur le fond, à tortues ("folle").

Auteurs relevés : Guillou/Lagin

Localité : Pointe la Rose - LE ROBERT.

Construction et montage (Fig. 34):

Longueur montée : 150 m environ (en une seule pièce).

Profondeur (étirée) : 7,84 m

Maille (étirée) : 56 cm

Nombre de mailles : en longueur = 549 ; en profondeur = 14

Fil employé : PA R 901 Tex (Variante = PA tressé R \simeq 1500 Tex).

Fil d'armement : PA R 1124 Tex.

Ralingues (supérieure et inférieure) : Tresse PA bitumée, \varnothing 6 mm.

Flotteurs : 183, en PVC, de forme ovale, flottabilité unitaire 80 gf.

Lests : ralingue inférieure non lestée.

Rapport d'armement E = 0,49.

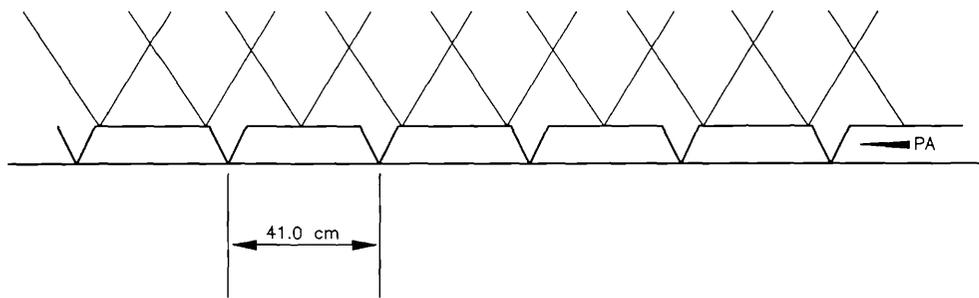
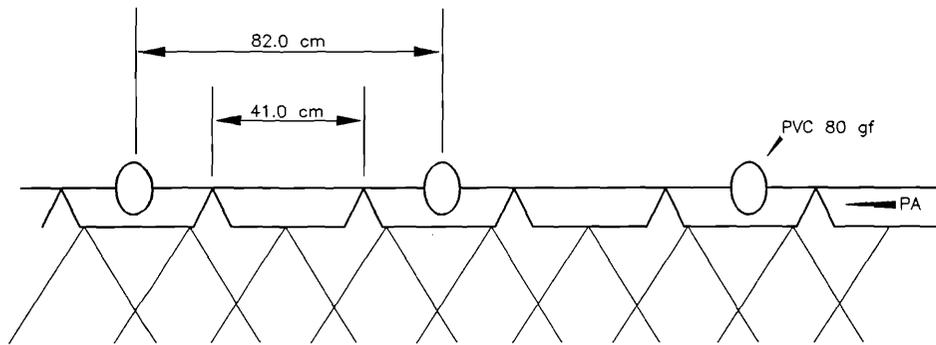
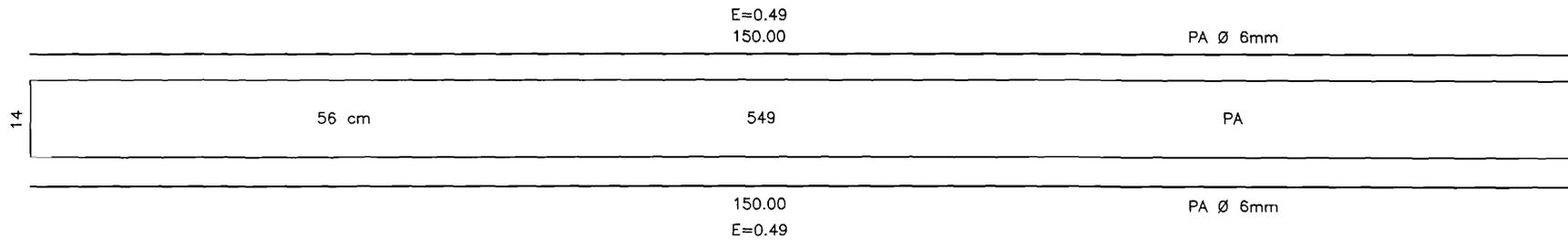


Fig. 34.- Filet maillant calé sur le fond, à tortues (: « folle ») - LE ROBERT.

III.2.3.14.2 -Filet maillant calé sur le fond, à tortues ("folle")

Auteurs relevés : Guillou/Lagin

Localité : Anse Dufour - LES ANSES D'ARLETS.

Construction et montage (Fig. 35):

Longueur montée : 250 m (en une seule pièce).

Profondeur (étirée) : 3,54 m

Maille (étirée) : 29,5 cm

Nombre de mailles : en longueur = 1705 ; en profondeur = 12

Fil employé : PA R 619 Tex.

Fil d'armement : PA R 1124 Tex.

Ralingues (supérieure, inférieure et verticales) : PP Ø 6 mm.

Flotteurs : 162, en PVC.

Lests : 143 galets, d'un poids unitaire de 2 kg environ.

Rapports d'armement E : - ralingue supérieure = 0,50
- ralingue inférieure = 0,61
- ralingues verticales = 0,82.

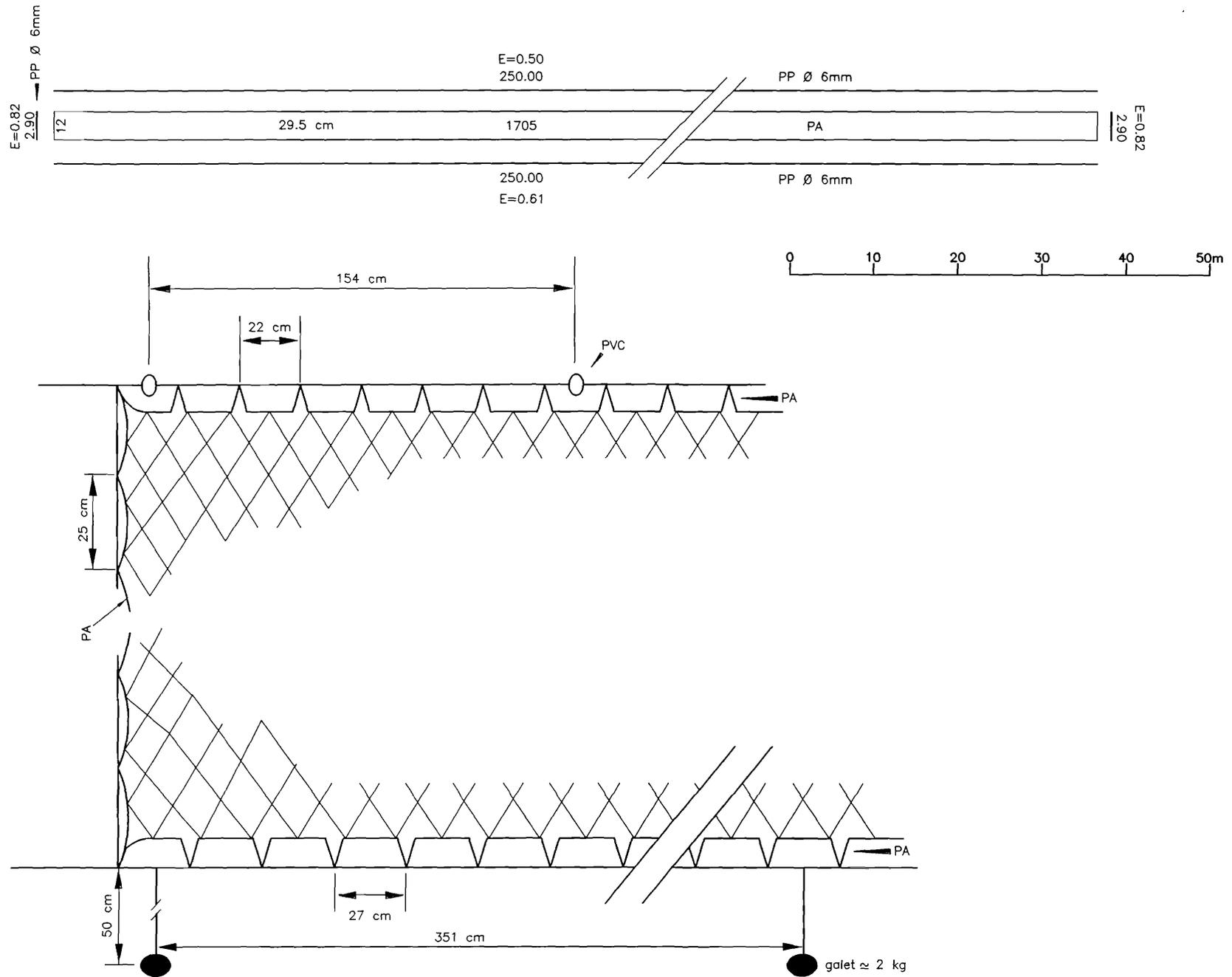


Fig. 35.- Filet maillant calé sur le fond, à tortues (: « folle ») - LES ANSES D'ARLETS .

III.2.3.14.3 - Filet maillant calé sur le fond, à raies (1) et tortues (: "folle")

Auteurs relevés : Guillou/Lagin

Localité : Ilet Ramville - LE ROBERT.

Construction et montage (Fig. 36):

Longueur montée : 150 m (en une seule pièce)

Profondeur (étirée) : 10,20 m

Maille (étirée) : 60 cm

Nombre de mailles : en longueur = 476 ; en profondeur = 17

Fil employé : PA R 901 Tex.

Fil d'armement : PA R 1124 Tex.

Ralingues (supérieure et inférieure) : PP Ø 4 mm

Flotteurs : 79, en PVC, de forme ovale, flottabilité unitaire 80 gf.

Lests : ralingue inférieure non lestée.

Rapport d'armement E = 0,53

Conditions de pêche :

Filet mouillé dans les "passes" pour les captures de tortues.

Pour les prises de raies, la ralingue inférieure du filet repose sur le fond.

Nota (1) :

Plusieurs espèces de raies peuvent être capturées, certaines pouvant peser "une vingtaine de kg", selon le propriétaire de ce filet.

MORICE (1958) a recensé notamment les espèces suivantes, parmi les raies à aiguillon :

- *Myliobatis fremenvillei* (LE SUEUR), ou "raie aigle",
- *Aetobatus narinari* (EUPHRASEN) : "ouakawa" ou "raie léopard", citée par le propriétaire de ce filet.
- *Rhinoptera quadriloba* (LE SUEUR),
- *Dasyatis americana* (HILDEBRAND et SCHROEDER),
- *Dasyatis say* (LE SUEUR).

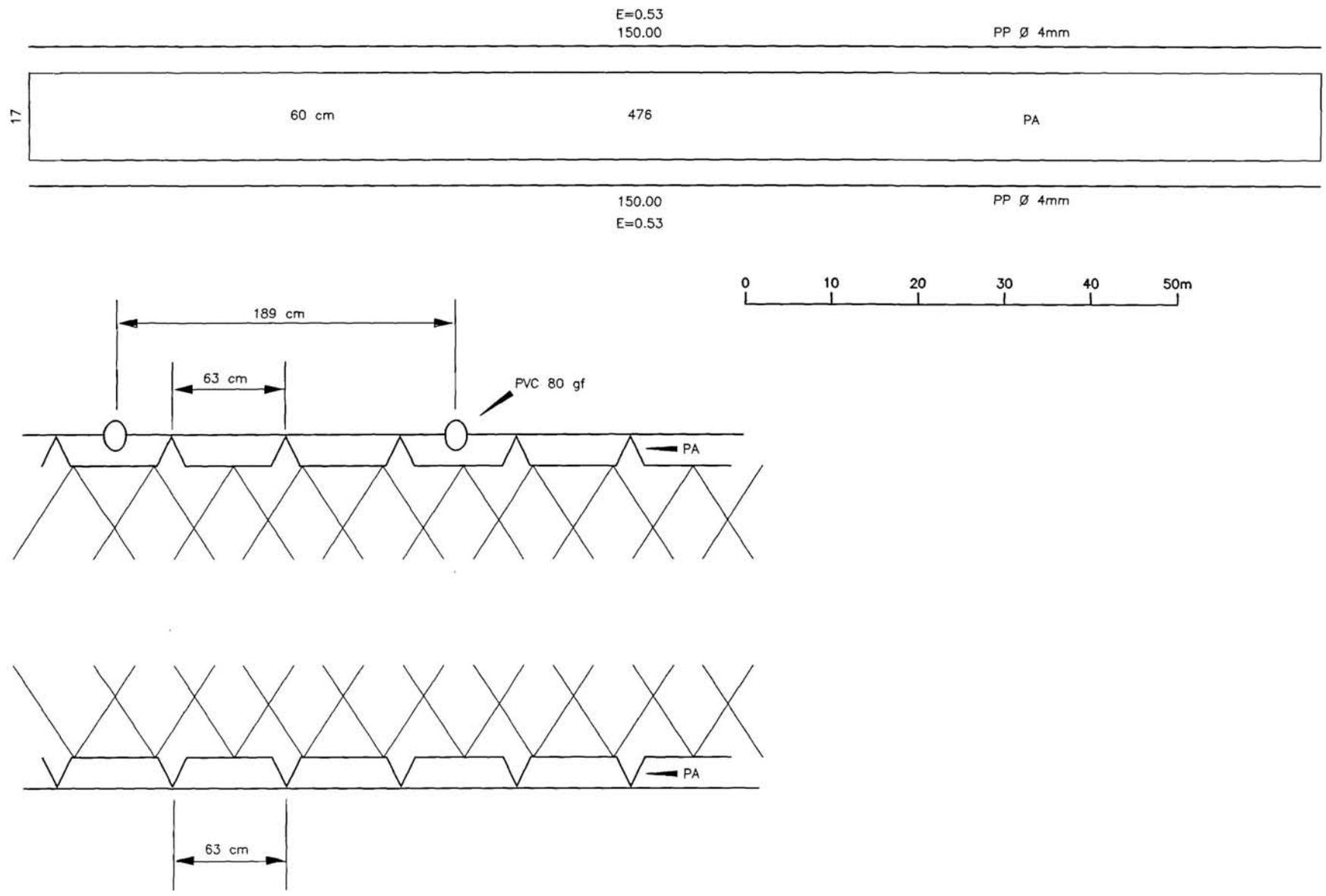


Fig. 36.- Filet maillant calé sur le fond, à raies et tortues (: « folle ») - LE ROBERT.

III.2.4 - Trémails de fond.

III.2.4.1 - Rappel historique - Présentation.

La "Dissertation sur les pesches des Antilles" (Anon., 1776), attribue l'introduction de filets trémails à la Martinique aux Bretons : selon l'extrait suivant, en effet :

"Les Bretons... nous leur devons aussi la connoissance et l'usage de ces filets difficiles à rompre et à franchir nommés tramails. Ils sont composés d'un fil délié et très fort. Les trois mailles qu'ils offrent pour obstacles, sont tellement disposées les unes devant les autres que la nappe ou celle du milieu plus serrée et plus étroite que les deux autres, retient toujours le poisson en dedans, quelque effort qu'il fasse pour se débarrasser.

Les Nantois, qui en apportent parmi leurs cargaisons, en ont un prompt et avantageux débit, parce qu'il n'y a guère de mulâtre ou Nègre libre qui ne veuille aujourd'hui en avoir un pour sa pesche ordinaire, et que ceux, qui en ont éprouvé l'utilité, en conseillent l'acquisition aux autres".

Plus récemment, des filets trémails de fond pour les captures spécifiques des langoustes se sont développés à la Martinique dans les années soixante, sous l'action de la Société d'Aide Technique et de Coopération (SATEC), parallèlement à un accroissement marqué de la consommation de ces crustacés. Jusqu'à cette époque, en effet, les langoustes étaient très peu recherchées car leur valeur commerciale dépassait à peine le quart de celle des "poissons rouges" : *"10 kg de langoustes se capturaient alors rapidement au collet de laiton ou au crochet sous les "cayes".* (MORICE, 1958).

Les trois espèces de langoustes les plus fréquemment capturées sont les suivantes :

- *Panulirus argus* LATREILLE ("Romma, romma blanc")
- *Panulirus guttatus* LATREILLE ("Romma bisié")
- *Panulirus laevicauda* LATREILLE ("Romma d'indier")

III.2.4.2 - Filet maillant : trémail calé sur le fond, à langoustes.

Auteur relevés : Guillou

Localité : SAINT PIERRE.

Construction et montage (Fig. 37):

Longueur montée : 200 m (en une seule pièce)

Profondeur (étirée) : 1,14 m

Maille (étirée) : nappe centrale = 80 mm ; nappes latérales = 380 mm.

Nombre de mailles en longueur : nappe centrale = 3809 à la ralingue supérieure,
4762 à la ralingue inférieure.
nappes latérales = 952 (ralingues supérieure et inférieure).

Nombre de mailles en profondeur : nappe centrale = 14
nappes latérales = 3

Fil employé : nappe centrale = PA, 11110 m/kg (R 90 Tex) de couleur marron
nappes latérales = PA, 2220 m/kg (R 450 Tex) de couleur marron.

Fil d'armement : PA 2220 m/kg (R450 Tex).

Ralingues (supérieure et inférieure) : PA Ø 7 mm.

Flotteurs : 200, en PVC, de forme ovale (Ø 7,0 cm, L 3,5 cm), flottabilité unitaire 86 gf.

Lests : 741 plombs, poids unitaire 70 g. environ.

Rapports d'armement E : Ralingue supérieure : nappe centrale = 0,66
nappes latérales = 0,55

Ralingue inférieure : nappe centrale = 0,53
nappes latérales = 0,55

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre à partir d'une yole en plastique (type "Dracius"), propulsée à l'aide d'un moteur hors bord. Equipage de 2 hommes.

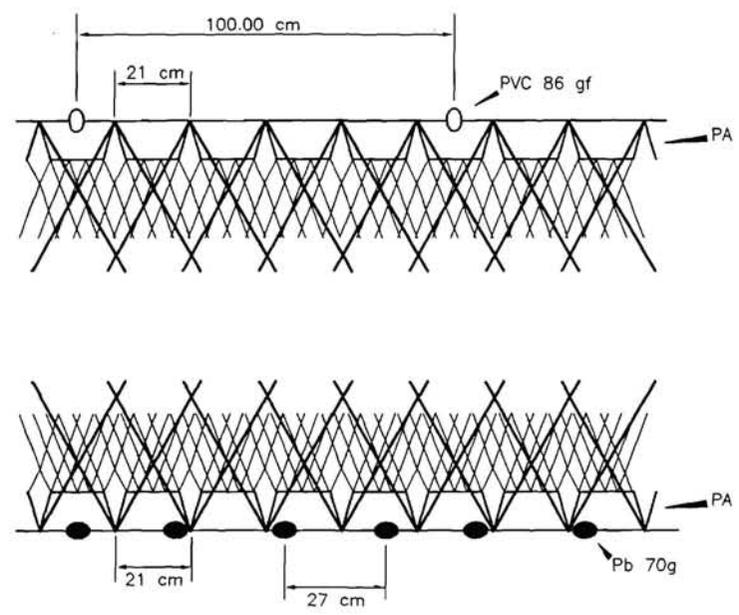
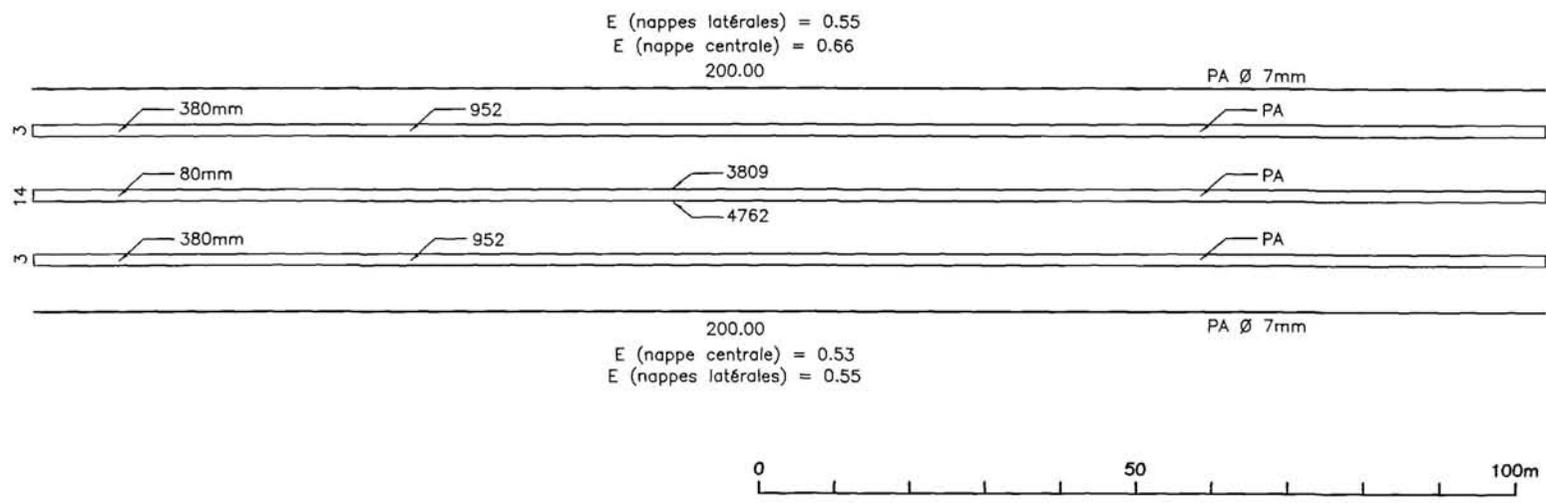


Fig. 37.- Filet maillant : trémail calé sur le fond, à langoustes - St PIERRE.

III.2.4.3 - Filet maillant : trémail calé sur le fond, à langoustes et poissons.

Auteurs relevés : Guillou/Lagin

Localité : Pointe la Rose - LE ROBERT.

Construction et montage (Fig. 38):

Longueur montée : 200 m (en une seule pièce).

Profondeur (étirée) : 2,40 m

Maille (étirée) : nappe centrale = 80 mm ; nappes latérales = 400 mm

Nombre de mailles en longueur : nappe centrale = 5217 (ralingues sup. et inf.).
nappes latérales = 870 (ralingues sup. et inf.).

Nombre de mailles en profondeur : nappe centrale = 49
nappes latérales = 6

Fil employé : nappe centrale = PA multimono 3 fils, de couleur marron.
nappes latérales = PA Ø 1 mm (R 920 Tex), de couleur marron.

Fil d'armement : PA R 920 Tex.

Ralingues : supérieure : PA, Ø 6 mm.
inférieure : ralingue à âme plombée, Ø 1 cm (24 kg/100 m).

Flotteurs : 174, en PVC, de forme ovale, flottabilité unitaire 80 gf.

Lest : ralingue à âme plombée (48 kg pour pièce de filet de 200 m).

Rapports d'armement E : nappe centrale = 0,48
nappes latérales = 0,58

Conditions de pêche :

Filet mis en oeuvre à partir d'une yole en plastique (type "Yamaha"), propulsée à l'aide d'un moteur hors bord. Equipage de 2 à 3 hommes.

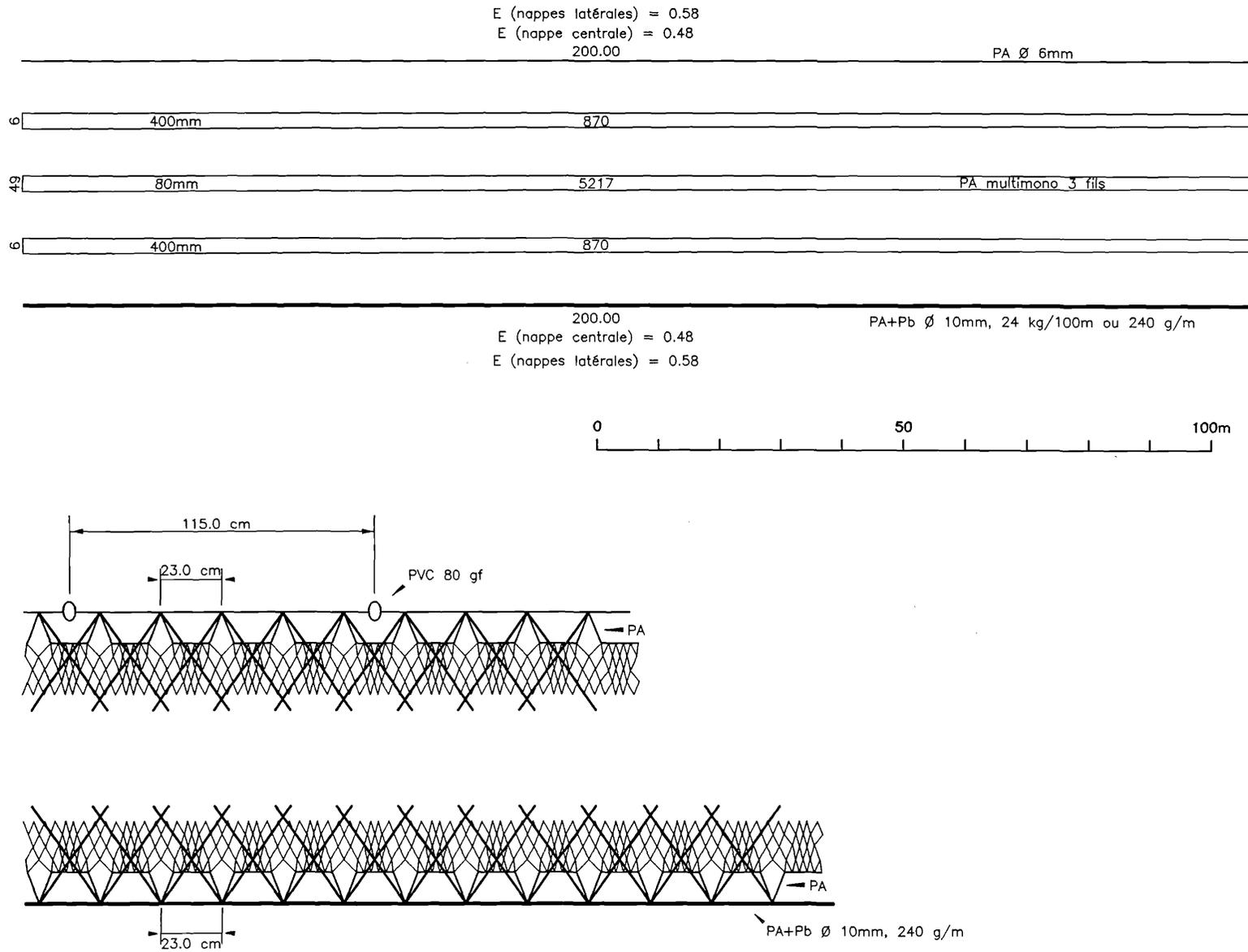


Fig. 38.- Filet maillant : trémail calé sur le fond, à langoustes et poissons - LE ROBERT.

III.2.4.4. - Filet maillant : trémail calé sur le fond, à langoustes et poissons.

Auteur relevés : Guillou

Localité : LE VAUCLIN (bourg).

Construction et montage (Fig. 39):

Longueur montée : 300 m (en une seule pièce)

Profondeur (étirée) : 1,10 m

Maille (étirée) : nappe centrale = 80 mm ; nappes latérales = 500 mm.

Nombre de mailles en longueur : nappe centrale = 5556 (ralingues sup. et inf.)
nappes latérales = 1111 (ralingues sup. et inf.).

Nombre de mailles en profondeur : nappe centrale = 13,75
nappes latérales = 2,20

Fil employé : nappe centrale = PA, 4440 m/kg (R 225 Tex) de couleur marron
nappes latérales = PA, 1615 m/kg (R 619 Tex) de couleur marron

Fil d'armement : PA 1615 m/kg (R 619 Tex)

Ralingues (supérieure et inférieure) : schappe, Ø 7 mm.

Flotteurs : 222, en PVC, de forme ovale (Ø 8,0 cm, L 4,0 cm), flottabilité unitaire 128 gf.

Lests : 556 plombs, poids unitaire 70 g environ.

Rapports d'armement E : nappe centrale = 0,68
nappes latérales = 0,54

Conditions de pêche :

Les pièces de filet utilisées sont de longueur variable.

Ce filet est mis en oeuvre à partir d'une unité pontée en plastique de type "Kirié" (dénommée localement "Plan Pêche") de 8 m de long, propulsée par un moteur diesel fixe de 140 ch, disposant d'appareillages de positionnement (sondeur, gonio), d'un vire-ligne et d'un vire-filet hydrauliques. Equipage de 4 hommes.

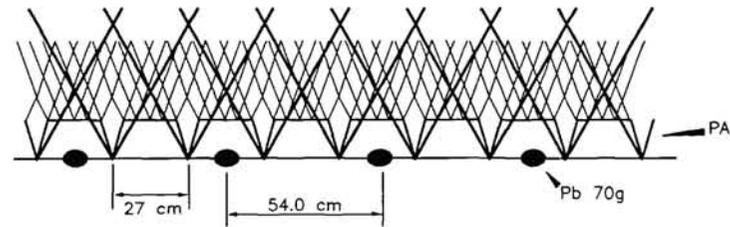
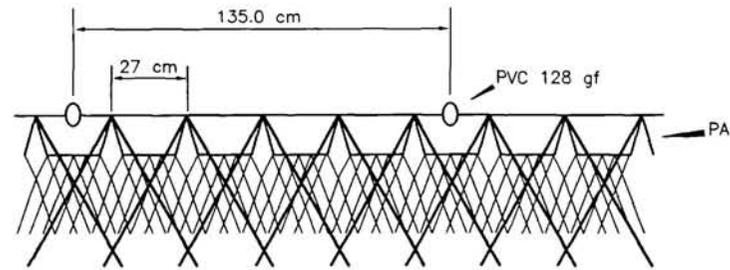
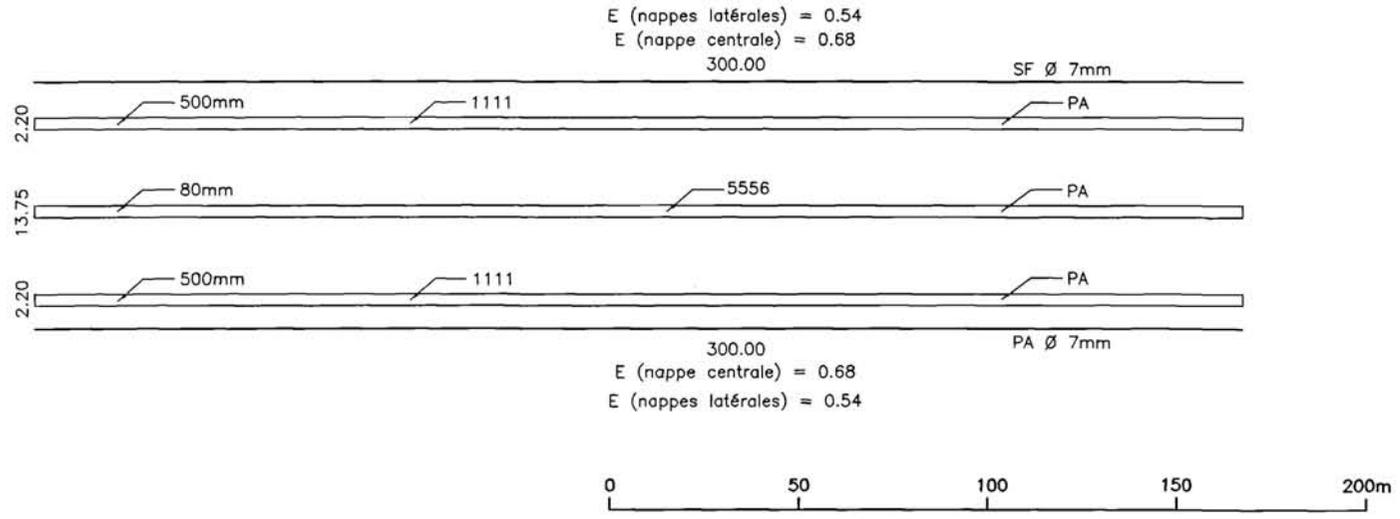


Fig. 39.- Filet maillant : trémail calé sur le fond, à langoustes et poissons - LE VAUCLIN.

III.2.4.5 - Filet maillant : trémail calé sur le fond, à langoustes et poissons de "cayes" (1)

Auteurs relevés : Guillou

Localité : Anse au Bois - SAINTE ANNE.

Construction et montage (Fig. 40):

Longueur montée : 200 m (en une seule pièce).

Profondeur (étirée) : 1,50 m

Maille (étirée) : nappe centrale = 80 mm ; nappes latérales = 400 mm.

Nombre de mailles en longueur : nappe centrale = 4167 (ralingues supérieure et inférieure)
nappes latérales = 833 (ralingues supérieure et inférieure)

Nombre de mailles en profondeur : nappe centrale = 18,75
nappes latérales = 3,75

Fil employé : nappe centrale = PA, 4440 m/kg (R 225 Tex) de couleur marron
nappes latérales = PA, 1615 m/kg (R 619 Tex) de couleur marron.

Fil d'armement : PA 1615 m/kg (R 619 Tex).

Ralingues (supérieure et inférieure) : schappe, Ø 8 mm.

Flotteurs : 200, en PVC, de forme ovale (Ø 7,5 cm, L 4,0 cm), flottabilité unitaire 113 gf.
(Limite d'immersion possible 300 m).

Lests : 500 plombs, poids unitaire 70 g. environ

Rapports d'armement E : nappe centrale = 0,60
nappes latérales = 0,60

Conditions de pêche :

Filet mis en œuvre à partir d'une yole en plastique (type "Dracius"), propulsée à l'aide d'un moteur hors bord. Equipage de 2 à 3 hommes.

Nota (1) :

"Cayes" : récifs coralliens. Les poissons "de cayes" capturés par ce filet sont nombreux : "chirurgiens" (famille des Acanthuridae), "carpes" (Scaridae), "gorettes" et "grisettes" (Pomadasyidae).

III.3 - Pièges.

III.3.1 - Nasses.

III.3.1.1 - Introduction.

Une enquête détaillée des activités de pêche à la Martinique, conduite par GOBERT de février 1987 à janvier 1988, a montré qu'après la pêche "à Miquelon" (prises totales évaluées à 1159 t), les nasses ont été les plus productives (861t, soit 26,2% des débarquements totaux). Cette étude fait également apparaître que sur ce cycle d'observations d'une année, la pêche aux nasses a représenté partout, sauf dans le secteur nord caraïbe de la Martinique, le principal mode d'exploitation de la ressource démersale (62,1% du prélèvement total sur le fond). L'essentiel de l'effort de pêche des nasses est concentré sur les petits fonds (10 à 30 m) du plateau insulaire; l'inexistence à bord des embarcations de pêche de moyens mécaniques de relevage des nasses réduit cette activité au-delà de ces fonds, la limite d'exploitation possible dans ces conditions étant atteinte au environs de 100 à 150 m de profondeur.

III.3.1.2 - Rappel historique - Présentation générale.

La technique de pêche aux nasses, toujours très présente et active, est très ancienne à la Martinique. D'après la "Dissertation sur les Pesches des Antilles" (Manuscrit Anonyme, 1776), cet engin de capture existait déjà à l'époque des Indiens Caraïbes :

"La nasse caraïbe étoit une espèce de panier fait avec des lianes ployées d'une part et entrelacées de l'autre. Il y en avoit depuis un pied jusqu'à une toise de longueur. L'ouverture étoit étroite, ronde, facile pour l'entrée, difficile pour la sortie. Le fond étoit assez spacieux pour que le poisson pût aller et venir à son aise dans ce filet dormant que l'on tendoit dans les rivières et fort peu avant dans la mer.

Cette nasse sert encore aujourd'hui pour prendre des anguilles, des dormeurs, des testards et autres poissons d'eau douce. On la tend dans les canaux, les ravines, les torrens, les rivières et quelquefois le long de la mer pour y prendre les poissons qui fréquentent ses bords. On l'enfonce dans l'eau par le moyen d'une pierre ou d'une grosse pièce de bois à laquelle on l'attache. On présente l'embouchure à l'apposite du courant et de manière que l'eau presse l'orifice pour donner plus libre entrée aux poissons.

Les Nègres travaillent une autre espèce de nasse plus composée qu'ils vont porter en mer fort loin du rivage. Elle est très vaste et a deux sortes de poches à droite et à gauche. Des lianes fendues à plat et enlacées les unes dans les autres en forme de treillage joignent, à l'aide de plusieurs fils de coton, de pite ou de mahot, les divers bâtons qui lui servent de supports. Le tout est goudronné.

Voici les proportions de cette nasse, telles que les Nègres qui en font, ont coutûme de les observer. Voyez Fig. (41) :

Le sommet ACB a un pied + 4 pouce. Le bâton ou la sécante CQ, qui le partage à angles droits en 2 parties égales ACQ et BCQ, a 3 pieds - 2 pouce. L'angle obtus CAD=CBE, et l'angle aigu CQD = CQE, de manière que EQ qui a environ 2 pieds + 10 pouce = QD, EB qui a 2 pieds + 6 pouce = DA, BC qui a 8 pouce = 1 AC. Il suit de là que ces deux portions de la nasse sont dans les mêmes dimensions entre elles. La suite de la démonstration prouvera que ce sont mêmes largeur, longueur, profondeur, degré et superficie.

Les deux poches DQP ET EQG, qui de même que les 2 portions décrites, servent de retraite aux poissons entrés par l'ouverture. K, valent 2 triangles égaux formés par la jonction au point Q des deux lignes croisées DG et PE et par 2 autres lignes, ou bâtons de traverse assujettis aux extrémités DP et EG lesquels ont chacun 2 pieds + 10 pouce. Tel est le développement de la nasse vue d'une face. Le côté opposé est tout à fait semblable GIDF est l'épaisseur. On compte depuis G jusqu'à I et depuis D jusqu'à F 1 pied + 6 pouce. L'embouchure K est une espèce d'entonnoir ou cône qui a un pied + 4 pouce en dehors et se rétrécit tellement en dedans qu'il ne reste plus que 7 à 8 pouce d'entrée. La partie de la nasse continue entre LR, PH, SF est une partie fuyante du dessous, vue de profil. La corde LM attachée au point L sert à lier la roche ONO qui doit être assez pesante pour retenir la nasse dans le lieu où on la place.

Dans l'épaisseur du sommet ACB est pratiquée une petite porte que l'on ouvre pour retirer le poisson entré par K. Les Nègres ont coutume de mettre un appas dans leurs nasses. C'est le plus souvent un poisson vivant qui en attire d'autres. Lorsqu'ils posent leurs nasses en mer, ils remarquent un point sur le rivage, tel un arbre, une pierre, l'encoignure d'une maison. Ils en observent un autre plus loin dans les terres qui traverse le premier et tombe en ligne directe sur l'endroit où ils sont. Ils font les mêmes observations à un autre aire de vent, de façon que, les rayons visuels se joignant à un angle quelconque ils puissent facilement reconnoître le lieu où ils posent la nasse pour la lever ensuite à leur gré. C'est ainsi que la nécessité les a rendu géomètres et que la géométrie leur a permis de se passer de la balise ou de tout autre signe visible qu'indiquoit le chemin aux voleurs comme à eux."

Il semblerait donc que cette nasse en pointe de flèche, dont la forme apparaît issue de celle d'une "espèce de panier" utilisé à l'origine dans les rivières, soit le premier type de nasse de mer décrit en détail, d'où dériveraient probablement les autres types de nasses, en particulier la nasse antillaise typique à double entrée, largement répandue, en forme de Z.

Il est remarquable de noter que cette nasse en pointe de flèche, décrite en 1776, existe toujours à la Martinique, où on la dénomme encore nasse "goulot" ou nasse "caye" : l'armature générale de cette nasse ainsi que le treillis de vannerie sont strictement les mêmes qu'il y a un quart de millénaire (seul a été abandonné, de nos jours, le goudronnage).

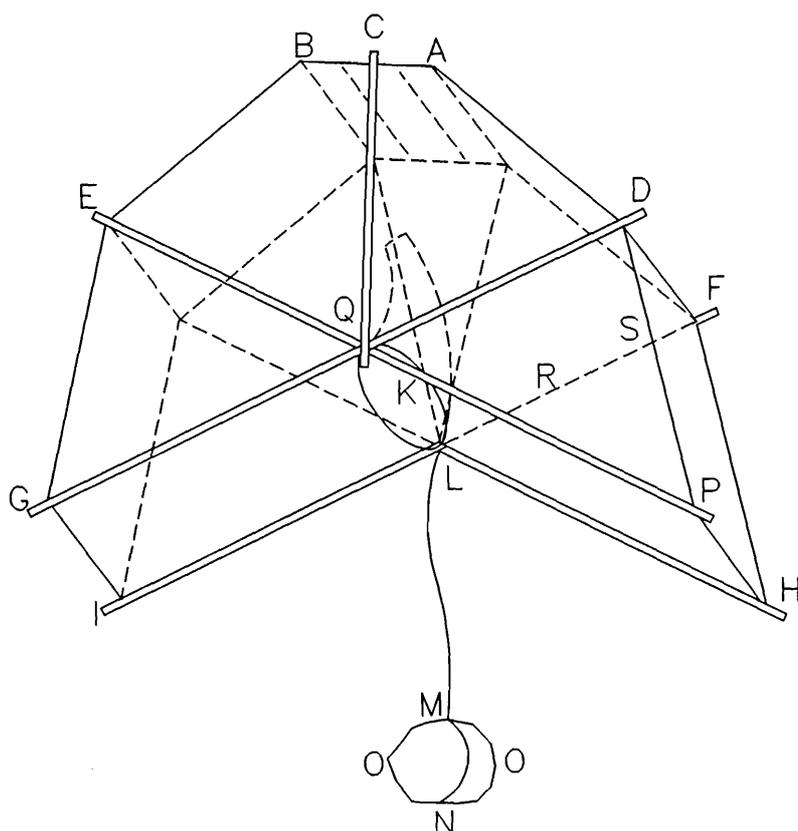
Les matériaux utilisés actuellement pour la construction des nasses sont essentiellement :

- pour l'armature, des branches de "poirier" (1), de "merisier", du goyavier rouge (ou blanc), du bois "madame", du "ti-baume", du bois "patate", du bois "d'inde" (.ou du fer à béton),
- pour le treillis, du bois "murètre", du bois "patate", du bambou (ou du grillage métallique).

Bois, fibres ligneuses et fer se combinent donc, à des degrés divers, dans la fabrication des nasses. Le processus complet de construction d'une nasse en pointe de flèche, à armature en bois et en grillage métallique a été relevé en 1966 à St-François en Guadeloupe, dans le cadre d'une étude d'écologie culturelle (CORBEIL, 1968) ; nous avons emprunté à cet auteur la description détaillée des différents éléments constitutifs de l'armature de ce type de nasse, leurs appellations particulières ainsi que leur montage (fig. 42 et 43).

Une des principales caractéristiques des différents types de nasses présentées ci-après (en pointe de flèche ou en forme de Z, avec leurs variantes, de dimensions variables, en bois ou en fer), réside dans le fait que l'armature inférieure de la nasse (côté reposant sur le fond) est toujours renforcée par rapport à la partie supérieure ; d'autre part, les nasses (notamment celles construites en matériaux naturels) sont généralement lestées par un caillou ou un galet, fixé latéralement. Enfin, elles peuvent être appâtées à l'aide d'ingrédients divers (fruits, poissons,...), ou non appâtées.

(1) voir en annexe les noms scientifiques des espèces végétales citées.



Nasse de pêche

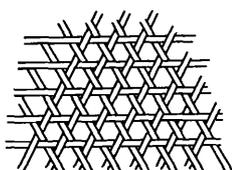
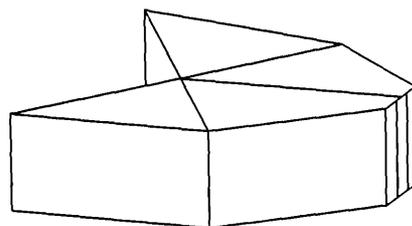
(d'après une illustration
du manuscrit).Vannerie employée pour la
confection des nasses.
(d'après le manuscrit).Position de la nasse
au fond de l'eau.

Fig. 41.- La nasse en pointe de flèche, décrite dans la « Dissertation sur les Pesches des Antilles ». (Manuscrit Anonyme, 1776).

Pour clore cette présentation des nasses, nous ajouterons que le succès de cette activité à la Martinique, et aux Antilles en général, résulte d'une symbiose réussie entre le milieu vivant naturel et l'homme qui exploite ce milieu, c'est-à-dire entre les espèces marines recherchées et leur écologie et pour l'homme ses traditions, sa culture, son environnement socio-économique, son assimilation de données techniques ou ergonomiques. La pêche aux nasses est sans doute l'une des rares techniques de pêche offrant un éventail d'avantages aussi divers que ceux énumérés ci-après :

- bonne adaptation à l'exploitation des hauts fonds des plateaux insulaires : les nasses sont des pièges reproduisant bien les anfractuosités des substrats durs coralliens où poissons et crustacés trouvent nourriture et refuge,
- matériaux de construction naturels, trouvés sur place, ou obtenus sans difficulté, ou produits localement (grillage),
- construction facile, accessible à tout un chacun,
- coûts de construction et d'entretien peu élevés,
- manipulation aisée, peu dangereuse, accessible à un homme seul,
- mise en oeuvre ne nécessitant pas de connaissance particulière (mouillage des nasses possible à peu près partout, sauf sur les tombants à forte déclivité),
- opérations de mouillage et de relevage des nasses possible à partir de tous types d'embarcations, des plus rudimentaires (radeaux) aux plus élaborés (navires pontés "Plan pêche"), ne nécessitant aucun équipement particulier (moteur hors-bord non indispensable),
- rendements stables et prévisibles selon la nature des fonds,
- peu d'entretien,
- absence de contraintes pour le pêcheur, qui peut mettre à l'eau et relever ses nasses à n'importe quel moment : la pêche aux nasses n'entrave en rien le pêcheur, qui peut se livrer en parallèle à d'autres activités professionnelles,
- bonne adéquation avec l'esprit individualiste et indépendant des pêcheurs.

III.3.1.3 - Réglementation.

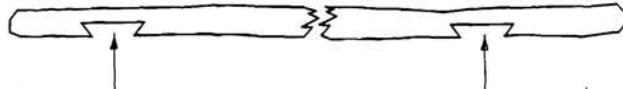
Une étude de la sélectivité comparée de nasses à poissons à différentes mailles a été réalisée par l'IFREMER en 1984 (CHEVAILLIER) : cette étude a montré qu'*"il semblait préférable d'abandonner les mailles de 25 millimètres (d'ouverture maximale), les plus utilisées en Martinique, au profit de la maille 31 mm"*.

Depuis 1984, la réglementation applique cette recommandation, l'utilisation de mailles de moins de 31 mm étant totalement prohibée à la Martinique.

Transversales.



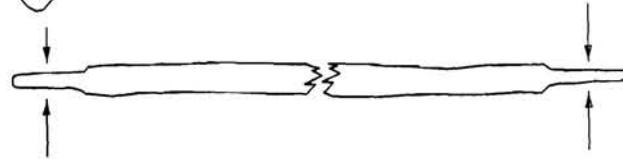
Pieds.



Fourches.

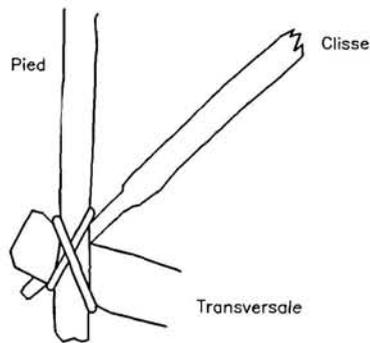


Clisses.

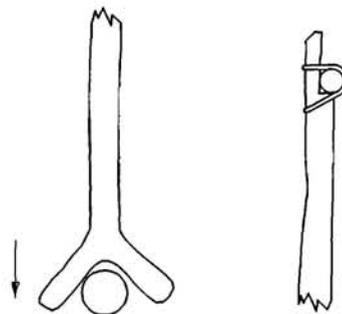


LIGATURES.

Pieds-clisses-tansversales.



Fourches-clisses.



TRANSVERSALES - BOIS DE COEUR.

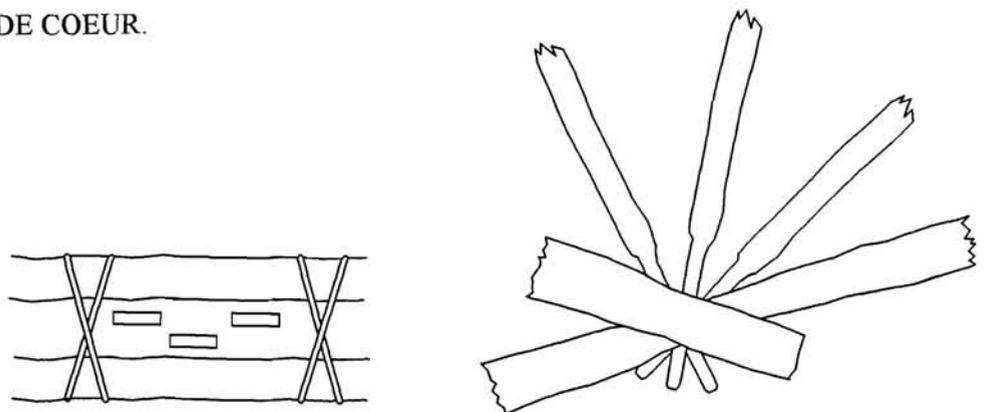
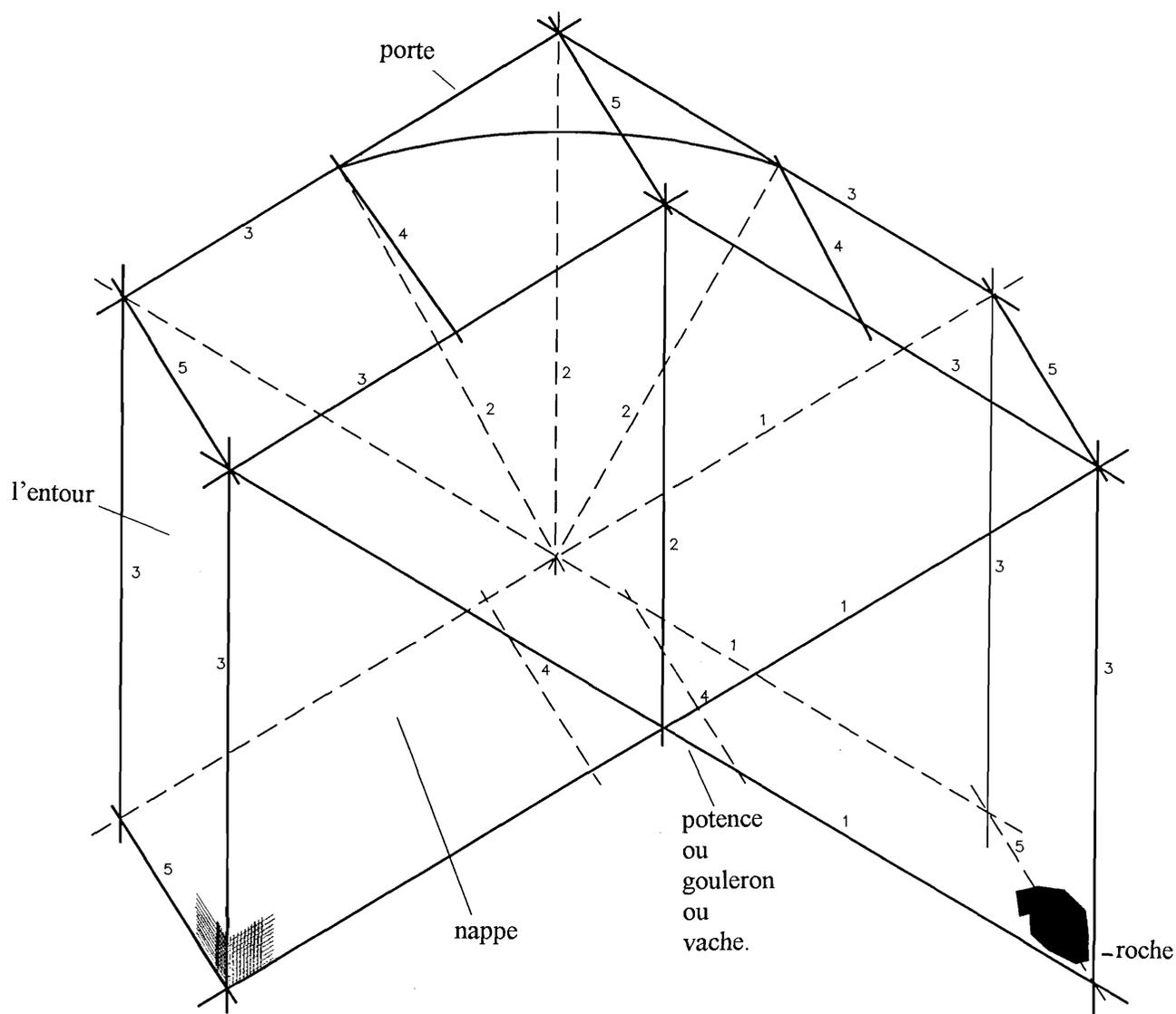


Fig. 42.- Entailles et fixation de nasse en pointe de flèche, décrites par CORBEIL (1968).



(1) : Transversales

(2) : Bois de coeur

(3) : Clisses

(4) : Fourches ou supports

(5) : Pieds

Fig. 43.- Nasse en pointe de flèche : description de CORBEIL (1968).

OPERATIONS DE PECHE AUX NASSES



Photo 25.- Relevage d'une nasse à partir d'un radeau, à l'intérieur de la barrière corallienne (fonds 2 à 4 m).
Anse au Bois (Ste- ANNE). (août 1990).



Photo 26.- Baie du Galion, intérieur de la barrière corallienne (fonds 10 à 15 m). (1986).

OPERATIONS DE PECHE AUX NASSES

Photo 27.- Baie du Galion, intérieur de la barrière corallienne (fonds 10 à 15 m) (1986)

OPERATIONS DE PECHE AUX NASSES

fonds de 100/120 m au large du VAUCLIN (mai 1990)



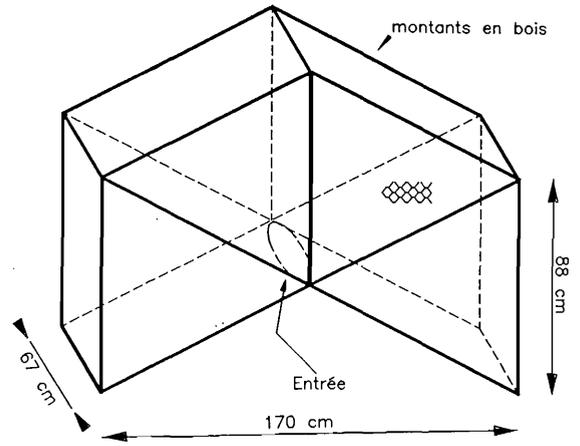
Photo 28 .- Fin de relevage manuel d'une nasse.
(noter la protection de la main du pêcheur avec un morceau de chambre à air, en caoutchouc).



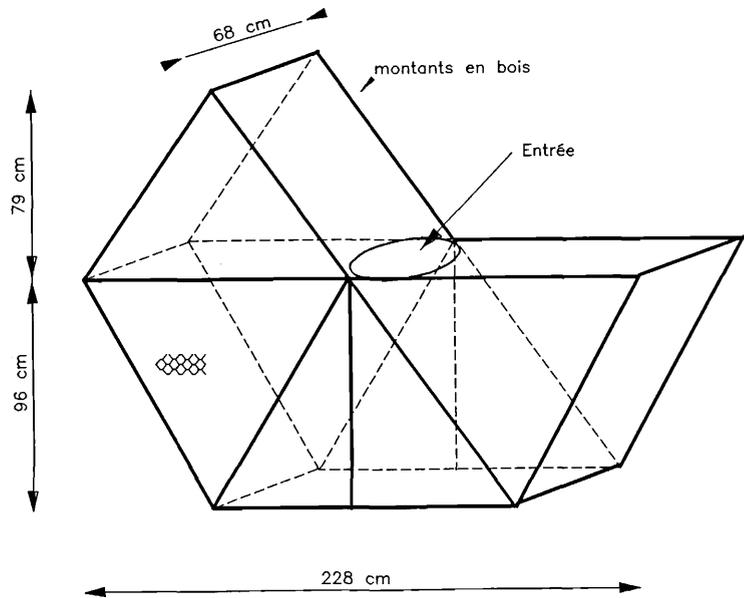
Photo 29 .- Remise à l'eau de la nasse précédemment relevée, appâtée de "sardines".

III.3.1.4 - Nasses en bois et grillage à une entrée.

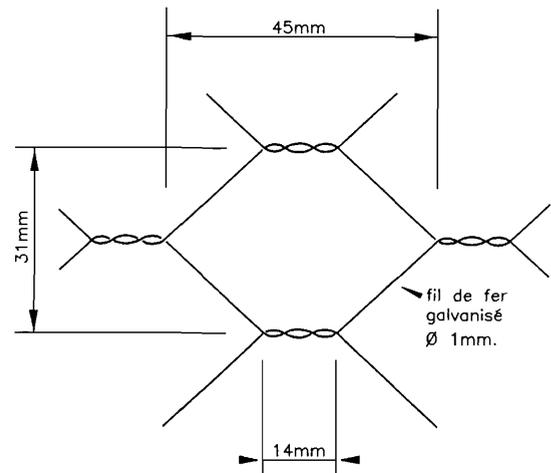
NASSE EN POINTE DE FLECHE : Fig. 44



AUTRE TYPE DE MONTAGE : Fig. 45



Détail des mailles :



Auteur relevés : Guillou
Localité : CASE PILOTE

Matériaux de construction :
Armature : bois
Treillis : grillage fil de fer .

Conditions de pêche :
Nasse mise en oeuvre à partir d'une yole en plastique, propulsée à l'aide d'un moteur hors bord. Equipage de 1 à 2 hommes.

III.3.1.6 - Grande nasse en bois à double entrée, en forme de Z.

Photo 30.-

Côté de la nasse reposant sur le fond (remarquer la forte armature en bois)



Auteurs relevés : Guillou/Huet

Localité : LES ANSES D'ARLETS (bourg)

Matériaux de construction :

Armature : bois

Treillis : bois "murêtre"

Mailles hexagonales (ouverture intérieure 45 x 40 mm).

Conditions de pêche :

Nasse mise en oeuvre à partir d'un gommier ou d'une yole en plastique type "Yamaha", propulsées à l'aide d'un moteur hors bord. Equipage de 2 hommes.

Nota :

Espèces recherchées : Sardes (famille des Lutjanidae ; les "colas" ou "sardes queue jaune" : *Ocyurus chrysurus* B. représentent l'essentiel des prises).



Photo 31.- Détail de l'une des deux entrées.

III.3.1.7 - Petite nasse en bois à double entrée, en forme de Z

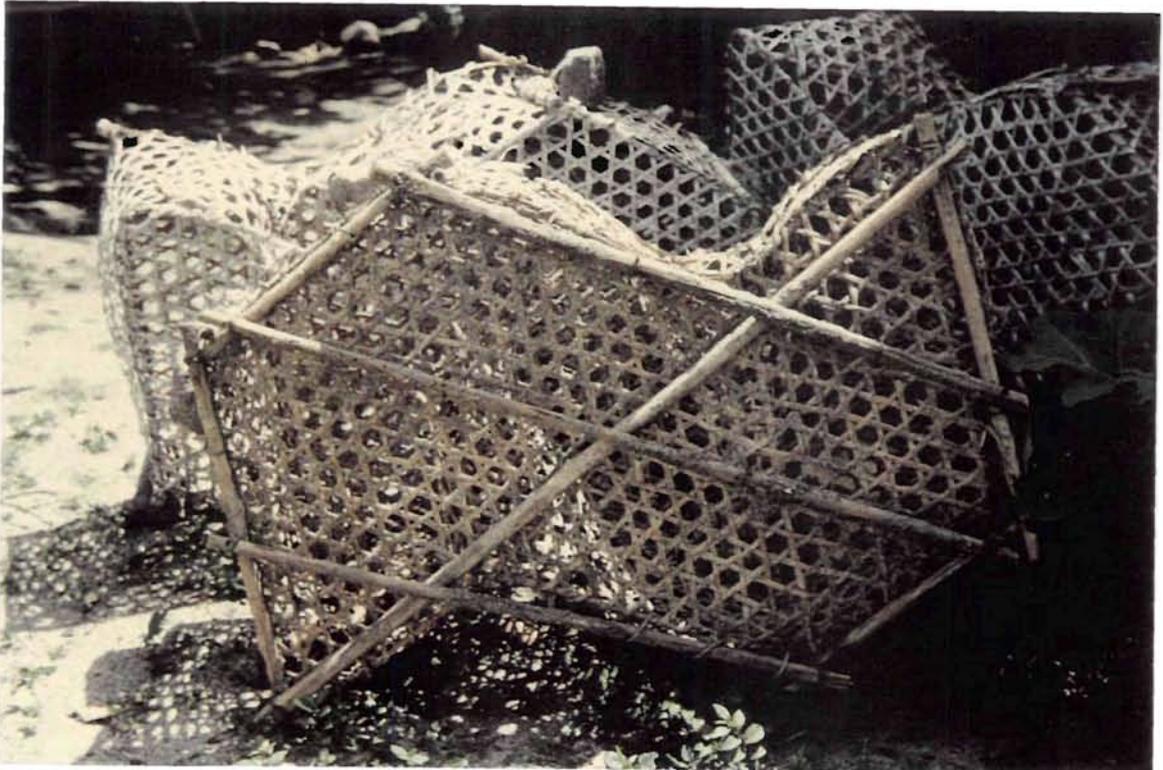


Photo 32.-

Auteurs relevés : Guillou/Huet.

Localité : LES ANSES D'ARLETS (bourg).

Matériaux de construction :

Armature : bois

Treillis : bois "murètre".

III.3.1.8 - Petite nasse en bois à double entrée, en forme de Z, à "tombé levé" (1).



Photo 33.-

Auteur relevés : Guillou

Localité : Port de pêche Cap Chevalier - SAINTE ANNE.

Matériaux de construction :

Bois "patate", bois "murètre" (appellations scientifiques en annexe), lattes de bambou.

(1) Conditions de pêche :

Par petits fonds, pêche dite à "tombé levé" : une série de quelques casiers, en général appâtés, sont mis à l'eau et relevés alternativement, après une durée d'immersion de quelques dizaines de minutes.

Ces nasses sont mises en oeuvre à partir de gommiers ou yoles en bois en général, propulsées à l'aide d'un moteur hors bord ou d'avirons. Equipage de 1 à 2 hommes.

Nota :

Espèces recherchées : Murènes, "chatrous" (*Octopus* sp.), crabes "tou'teau" (*Carpilius corralinus* H.) et "ciriques"....

III.3.1.9 - Petite nasse en bois à double entrée, en forme de Z, à "tombé levé" (1).

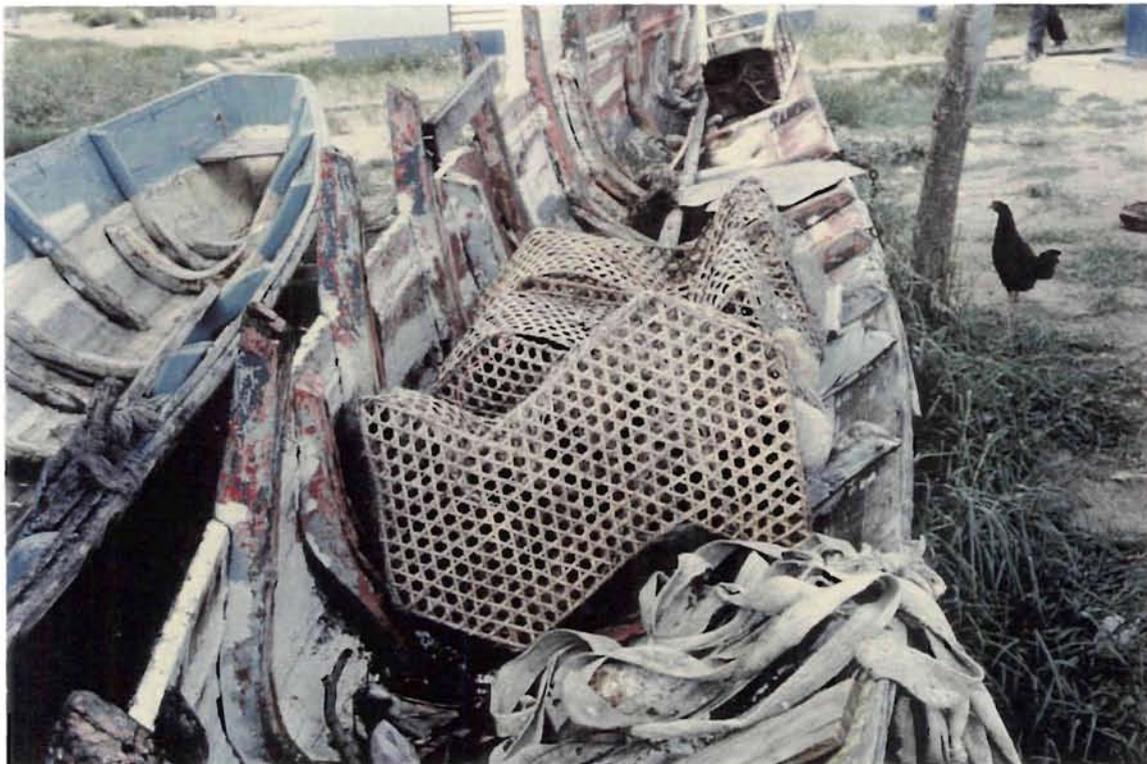


Photo 34.-

Auteur relevés : Guillou

Localité : LE VAUCLIN

Matériaux de construction :

Bois "patate" (*Calliandra tergemina*) ou "bambou" ; lestage : cailloux.

(1) Conditions de pêche :

Pêche par petits fonds à "tombé levé" (: relevage des nasses, en général appâtées, après quelques dizaines de minutes d'immersion).

Nasses mises en oeuvre (par séries de quelques unités) à partir de gommiers ou yoles en bois en général, propulsées à l'aide d'avirons ou d'un petit moteur hors bord. Equipage de 1 à 2 hommes.

Photo 35.-

Auteurs relevés :
Guillou/Lagin

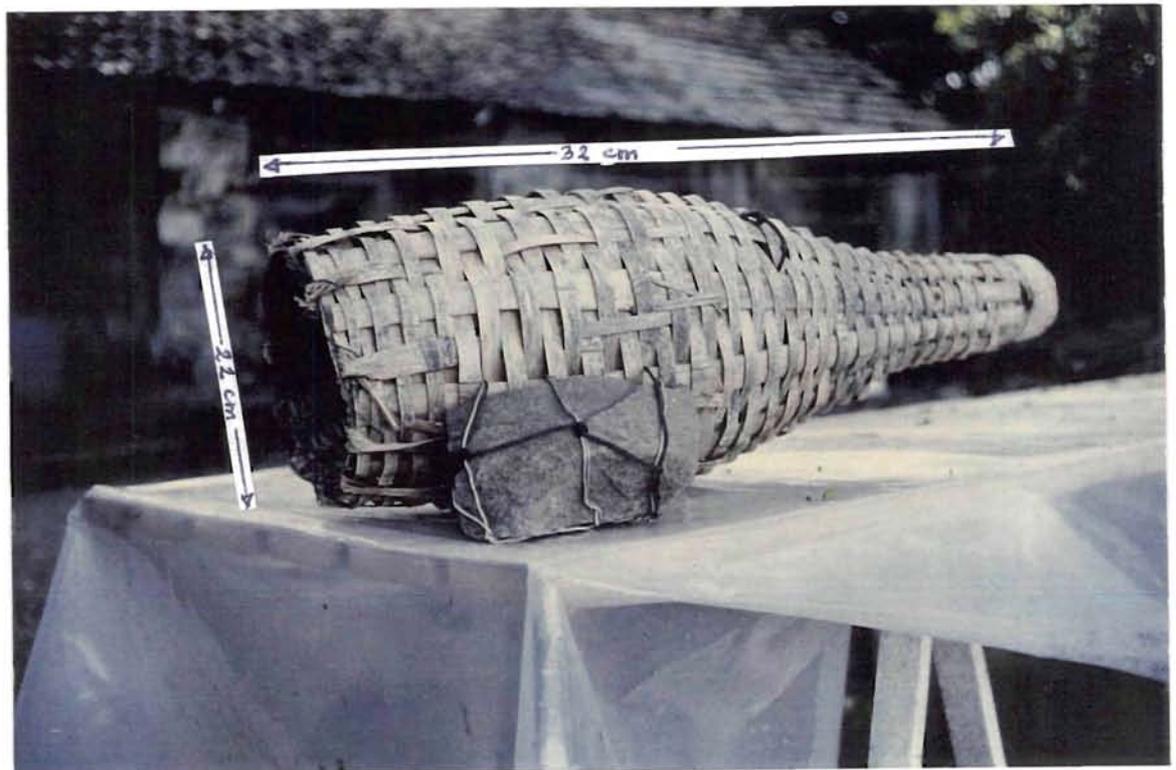
Localité :
Anse au Bois
SAINTE ANNE



Photo 36.-

Auteurs relevés :
Guillou/Lagin

Localité :
Ilet Ramville
LE ROBERT



Matériaux de construction : Bambou refendu ; lest : cailloux ou ferraille ; "bouchons" des nasses : fonds de bouteilles en plastique ou noix de coco.

Conditions de pêche : Nasses mouillées par petits fonds, dans les anfractuosités des cayes, à l'intérieur de la barrière corallienne.

Mises en oeuvre (par séries de quelques unités) à partir de gommiers ou yoles en bois en général, propulsées à l'aide d'avirons ou d'un petit moteur hors bord. Equipage de 1 à 2 hommes.

(1) Nota : Espèces recherchées : congres, murènes, "chatrous" (*Octopus sp.*), crabes...

Photo 37.-

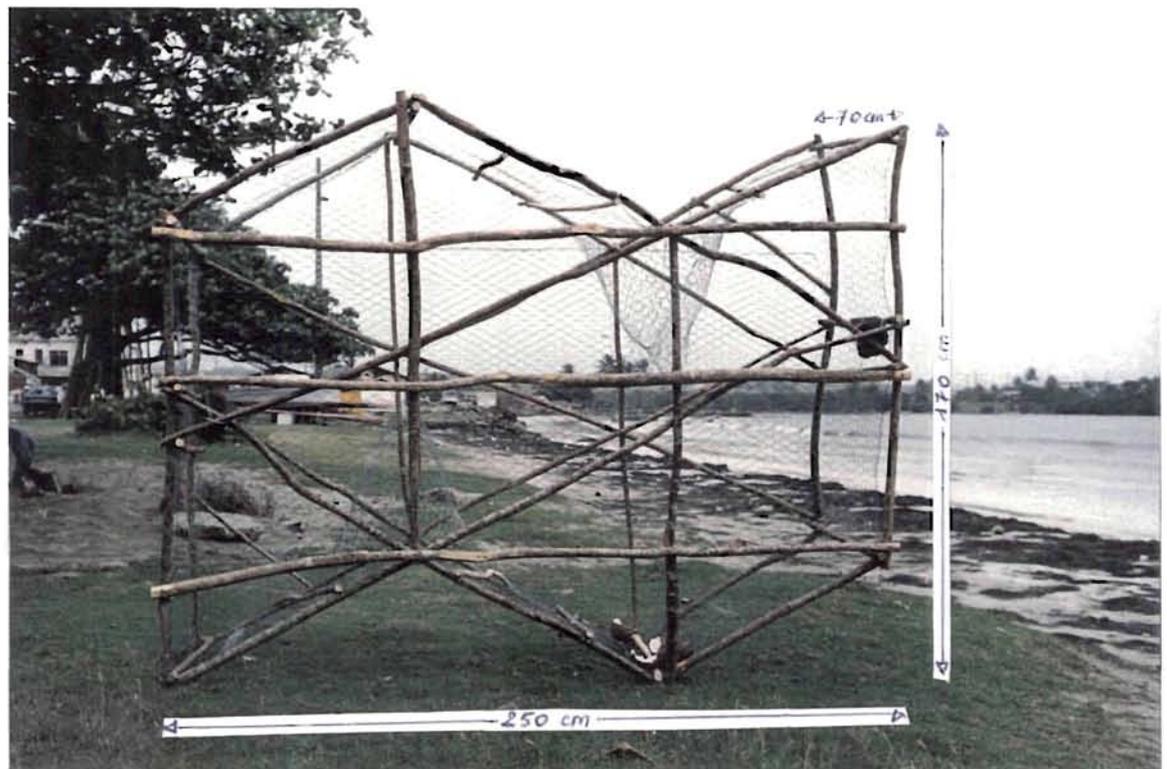
(vue du côté reposant sur le fond)



Photo 38.-

(vue du côté reposant sur le fond).

(appât: noix de coco).



Auteur relevés : Guillou

Localité : LE VAUCLIN

Matériaux de construction :

Armature : bois

Treillis : grillage fil de fer galvanisé

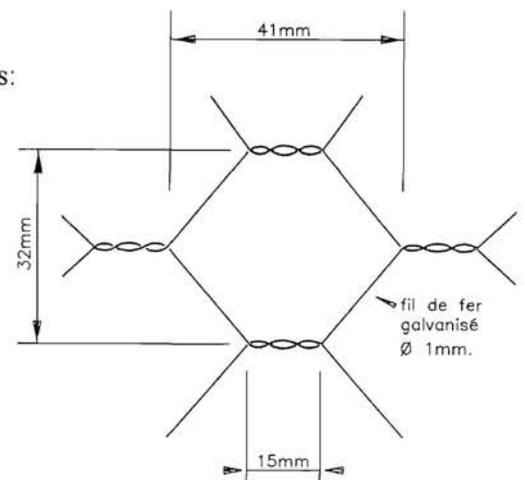
Lest : cailloux (visible sur photo du bas).

Conditions de pêche :

Nasses mise en oeuvre à partir de yoles en plastique en général, propulsées à l'aide d'un moteur hors bord .

Equipage de 2 à 3 hommes.

* Détail mailles:



III.3.1.12 - Grande nasse en bois et grillage à double entrée, en forme de Z.

(nasse dénommée "en voûte", en raison de la forme des entrées)



Photo 39.- (vue du côté reposant sur le fond).

Auteur relevés : Guillou

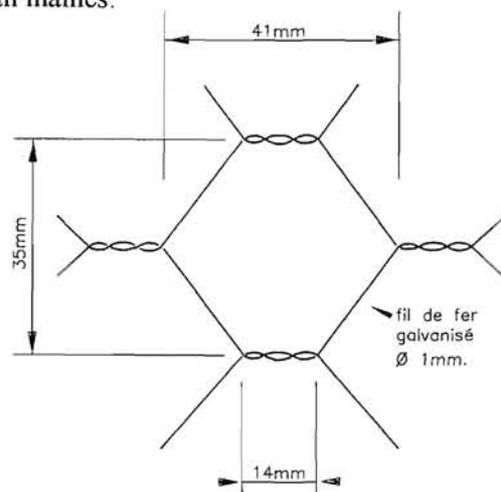
Localité : LE VAUCLIN

Matériaux de construction :

Armature : fer "tor" à béton (\varnothing 5 mm)
et bois (goyavier rouge et bois "madamé").

Treillis : grillage fil de fer.
Nasse non lestée.

* Détail mailles:



Conditions de pêche :

Nasses mises en oeuvre à partir de yoles en plastique en général, propulsées à l'aide d'un moteur hors bord. Equipage de 2 à 3 hommes.

- Mouillage par fonds de 100 m de décembre à avril (recherche de langoustes : relevage 1 fois/semaine),
- Mouillage par fonds de 150 m d'avril à décembre (pêche de "vivaneaux", "oreilles noires" "ti-yeux" : relevage 2 fois/semaine).

* Chacune des 8 à 10 nasses en service (appâtées à la "sardine") est reliée à la surface par un orin.

III.3.1.13 - Grande nasse en bois et grillage à double entrée, en forme de Z.



Photo 40.- (vue du côté supérieur de la nasse).

Auteur relevé : Guillou

Localité : LE CARBET (bourg).

Matériaux de construction :

Armature : fer "tor" à béton (\varnothing 5 mm) ; renforts en bois.

Treillis : grillage fil de fer.

Lest : cailloux (visibles sur photo).

Conditions de pêche :

Nasses mises en oeuvre à partir de gommiers, yoles en bois ou en plastique, propulsées à l'aide d'un moteur hors bord et d'avirons. Equipage de 2 à 3 hommes.

III.3.1.14 - Nasse en bois et grillage à double entrée, parallélépipédique.



Photo 41.-

Auteur relevés : Guillou

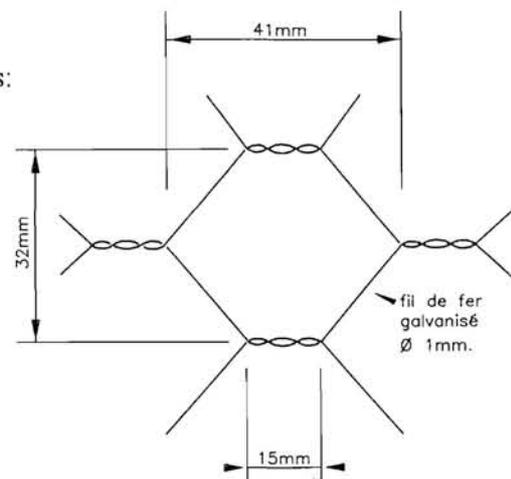
Localité : LE VAUCLIN (bourg)

Matériaux de construction :

Armature : bois.

Treillis : grillage fil de fer.

* Détail mailles:



Conditions de pêche :

Nasses mises en oeuvre à partir de yoles en plastique en général, propulsées à l'aide d'un moteur hors bord. Equipage de 2 à 3 hommes.

Photo 42.-



Localité :

Cap Chevalier
SAINTE ANNE

(vue du côté reposant
sur le fond).

Photo 43.-



Localité :

SAINTE MARIE
(bourg)

(vue du coté supérieur)

Auteur relevés : Guillou

Matériaux de construction :

Armature : bois.

Treillis : grillage fil de fer.

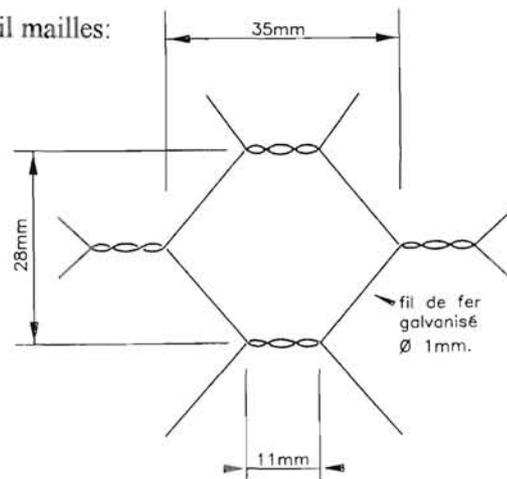
Lest : cailloux (visibles sur photo du bas).

Conditions de pêche :

Nasses mises en oeuvre à partir de gommiers, yoles en bois ou en plastique, propulsées à l'aide d'un moteur hors bord. Equipage de 2 à 3 hommes.

Appâtage : fruits à pain (photo du bas).

* Détail mailles:



III.3.1.16 - Petite nasse en bois et grillage à double entrée, en forme de Z.



Photo 44.- Construction de nasses.

Auteur relevés : Guillou

Localité : Baie du Galion - LA TRINITE

Matériaux de construction :

Armature : bois.

Treillis : grillage fil de fer.

Mailles : ouverture maximale 30 mm.

Conditions de pêche :

Nasses mouillées en baie du Galion à partir de yoles rondes ou plates en bois, propulsées à l'aide d'un moteur hors bord et d'avirons. Equipage de 1 à 2 hommes.

Nota :

Espèces recherchées : poissons de fond.

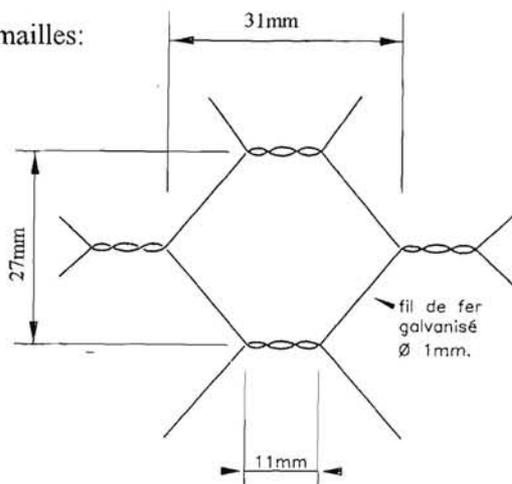


Auteur relevés : Guillou

Localité : Baie du Galion
LA TRINITE

Photo 45.- Retour à terre après relevage des nasses.

*Détail mailles:



Matériaux de construction :

Treillis : grillage fil de fer.
Pas d'armature, ni de lest.

Conditions de pêche :

Engins mis en oeuvre par petits fonds vaseux (baie du Galion) à partir d'une yole ronde en bois propulsée à l'aide d'un moteur hors bord et d'avirons. Equipage de 1 à 2 hommes.

Nota (1) :

Espèces recherchées : "ciriques" (crabes Portunidae comprenant de nombreuses espèces : genres *Callinectes*, *Portunus*, *Arenaeus*, *Lupella*, etc..)

Les nasses sont appâtées avec des "sardines" capturées à la senne (différentes espèces de Harengules, famille des Clupeidae) ou des "pisquettes" (Engraulidae, Dussumieridae).



Photo 46.-

III.3.1.18 - Nasses en fer et plastique, à formes arrondies, à crustacés profonds (1).

Auteurs relevés : Guillou/Gervain

Localités : Guadeloupe et Martinique.

III.3.1.18.1 - Présentation.

Les ressources ichthyologiques et carcinologiques des plateaux insulaires des Petites Antilles sont exploitées traditionnellement à l'aide de nasses antillaises de différents types, décrits par ailleurs dans ce travail. Ces engins de pêche, rappelons-le, sont les plus répandus dans la région.

Au début des années quatre vingt, des pêches expérimentales ont été entreprises par l'ISTPM à la limite du plateau insulaire de la Martinique (zone bathymétrique comprise entre 150 et 600 m) à l'aide de nasses adaptées à ces fonds, qui ont révélé l'existence à ces profondeurs de différentes espèces de crustacés, et notamment de crevettes. Ces prospections se sont poursuivies à la fin des années quatre vingt et au début des années quatre vingt dix, en Guadeloupe comme en Martinique, en menant en parallèle deux types de travaux : inventaire des espèces de crustacés, et mise au point des nasses - ou casiers - les mieux adaptées pour les capturer, dans l'optique de leur exploitation commerciale (PAULMIER et GERVAIN, 1994, POUPIN, 1994). Ces auteurs ont obtenu sur certains fonds des rendements en crevettes prometteurs en mettant en oeuvre deux types de nasses ; ce matériel est présenté sommairement ci-après car sa mise au point doit s'adapter au comportement propre de chaque espèce recherchée, et demeure en outre sujette aux conditions particulières d'exploitation, variables selon les fonds sur lesquels on travaille.

III.3.1.18.2 - Nasse à crevettes de type espagnol.

Le type de nasse retenue pour les prospections réalisées à bord d'un navire de type "Plan pêche" en Guadeloupe et en Martinique en 1989 et 1990 est une reproduction des nasses à crevettes profondes utilisées commercialement depuis plusieurs années au large des côtes méditerranéennes espagnoles (Province de Murcie) (GUENNEGAN, 1990).

Réglées de manière à être décollées de 50 à 80 cm au-dessus du fond (photo ci-après), les nasses sont fixées à la ligne mère à intervalles de 10 brasses environ.

Selon les conditions d'exploitation de chaque site de mouillage (fonds accidentés, courant...), un nombre variable de nasses compose chaque filière (de 20/30 jusqu'à 100/200). La longueur d'orin entre chaque filière mouillée et le signal de surface est d'environ 1,5 fois la profondeur. Les durées d'immersion des filières peuvent s'échelonner entre quelques heures et 48 heures.

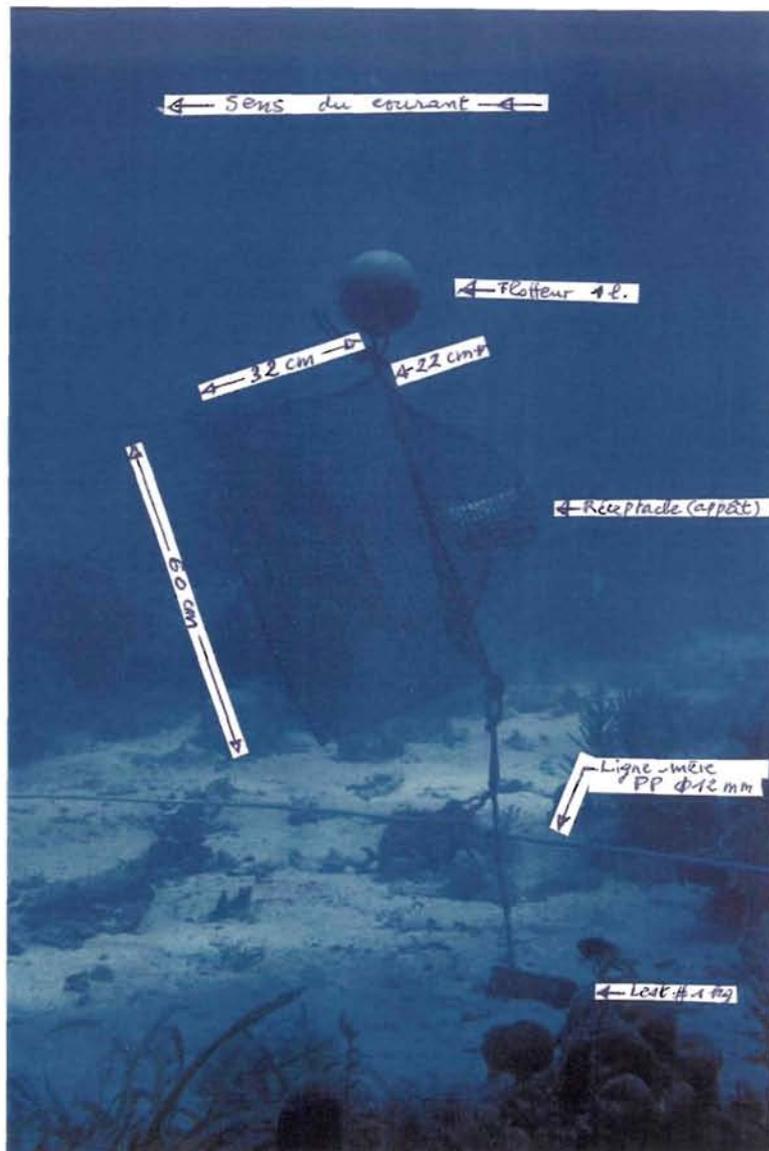


Photo 47.- Nasse à crevettes de type espagnol en situation "opérationnelle" (décollée au-dessus du fond).

- Photo : P. GERVAIN -

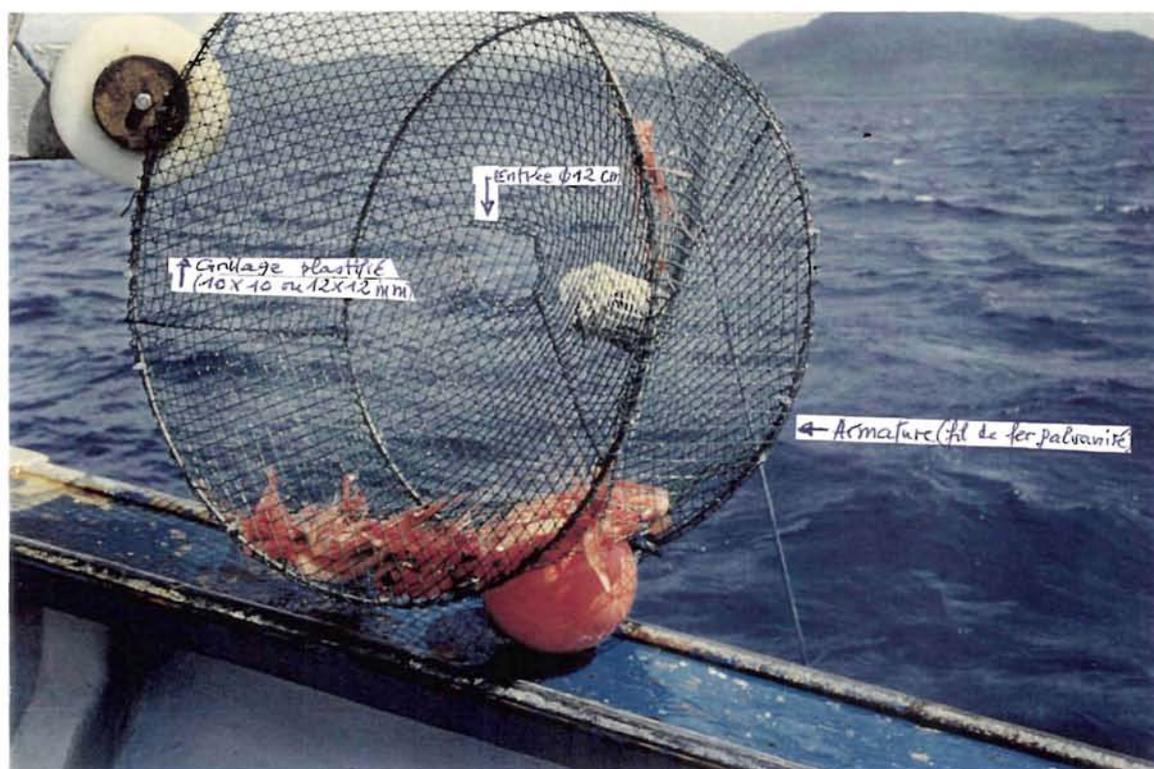


Photo 48.- Relevage d'une filière de nasses à crevettes de type espagnol devant la baie du Marin, (fonds de 350 m).

Un second type de nasse à crevettes profondes a été mis récemment au point par un patron pêcheur en Guadeloupe (P. GERVAIN : photo 49 ci-après) à bord d'un navire de type "Plan pêche". Au contraire du type de nasse "espagnole" précédent, il s'agit de nasses cylindriques à armature entièrement rigide, en fer à béton soudé (fer "tors").



L'armature est habillée de grillage plastifié à mailles carrées de 10 mm de côté ; les deux extrémités de chaque cylindre sont montées en "cône intérieur", avec ouverture centrale. Une petite porte permet la fixation de l'appât à l'intérieur de chaque nasse, une porte plus grande (entre deux montants verticaux des cylindres) permet la récupération des prises. Le poids de chaque nasse montée est de l'ordre de 10 kg.

Selon les conditions d'exploitation, un nombre variable de nasses (15 à 40) constitue chaque filière.

Photo 49.- Nasse à crevettes cylindrique .
(type P. Gervain).

III.3.1.18.4 - (1) Crustacés profonds capturés .

L'inventaire des différents crustacés profonds capturés sur les fonds prospectés autour de la Guadeloupe et de la Martinique, naguère très mal défini, a beaucoup progressé au cours des toutes dernières années (PAULMIER, 1993, PAULMIER et GERVAIN, 1994, POUPIN, 1994). Une dizaine d'espèces différentes de crevettes, susceptibles de représenter un intérêt commercial potentiel, ont été recensées jusqu'à présent au-delà des fonds de 200 m, appartenant pour la plupart aux familles des Pandalidae et des Penaeidae l'essentiel des prises étant constitué des espèces *Plesionika edwardsii*, *Plesionika* sp. et *Heterocarpus ensifer*. Un Isopode géant, *Bathynomus giganteus*, dénommé "bathynome" apparaît également susceptible d'intérêt dans le cadre d'une exploitation commerciale (PAULMIER, GUILLOU et GERVAIN, 1990).

III.3.2 - Pièges.

III.2.3.1 - Piège ("Crabière", ou "Ratié") à crabes de terre (1)

S'exerçant sur la terre ferme, la recherche des crabes de terre s'apparente plus à une activité de chasse qu'à une activité de pêche ; cependant, il apparaît logique de mentionner les pièges à crabes dans ce catalogue car ils s'adressent à des crustacés adaptés à la fois au milieu marin (les femelles se déplacent en mer pour pondre) et au milieu terrestre. Le biotope terrestre habituel des crabes de terre -qui partagent dans ce milieu leur existence entre leurs terriers et à proximité de ces derniers- se situe dans les zones à mangroves, toujours humides, à la limite supérieure de l'aire de balancement des marées. Ceci n'exclut pas que des crabes de terre se rencontrent parfois à proximité de cours d'eau sur certains « mornes » (montagnes), à l'intérieur même de la Martinique.



Photo 50.- Débarquement de pièges à crabes d'un véhicule pour une séance de chasse dans une ancienne zone à mangrove, occupée par un champ de canne à sucre à Fond Basile. - Tartane - LA TRINITE. (1990).

Rappel historique : Dans son ouvrage "Un flibustier français dans la mer des Antilles en 1618 - 1620", J. P. MOREAU (1987) rappelle que les Indiens Caraïbes se délectaient déjà des crabes de terre puisqu'"ils quittent toutes sortes de viandes, force fruits, poissons, etc... pour en manger, et les prennent si subtilement dans des trous fort profonds qu'ils font dans la terre, que combien qu'ils mordent ou plutôt pincent par les deux pieds de devant de même qu'une écrevisse, néanmoins les Indiens n'en sont point blessés..."

Construction et montage :

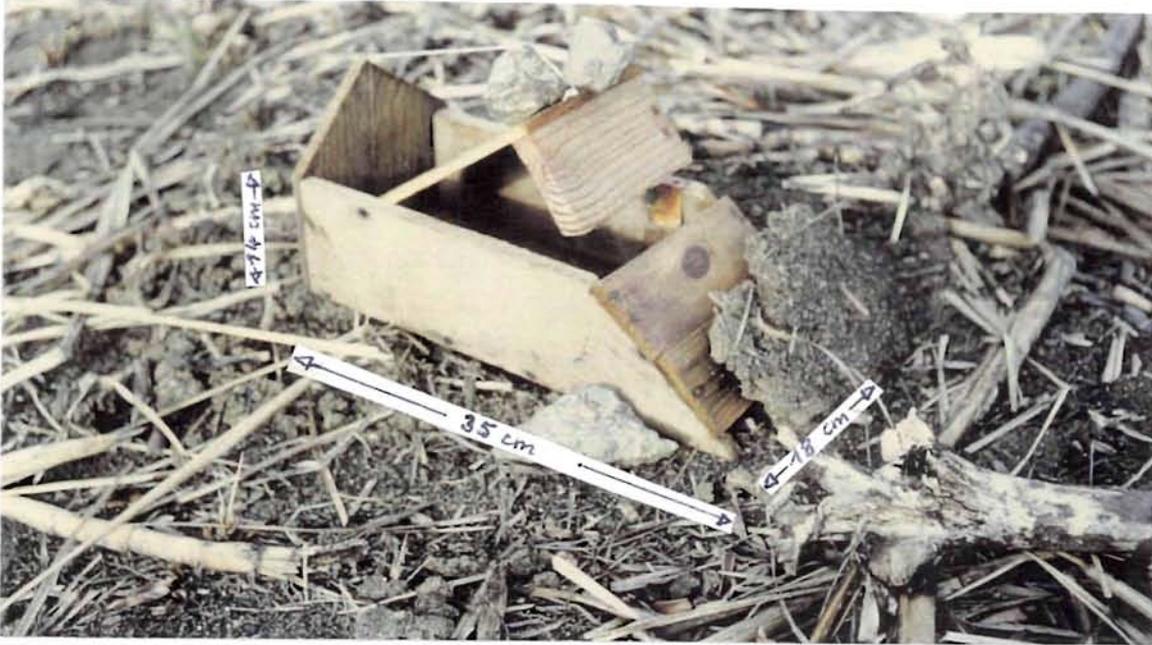


Photo 51.- Vue latérale d'un piège à crabes placé au-dessus de l'ouverture d'un terrier.



Photo 52.- Vue par au-dessus d'un piège à crabes "en action".

Conditions de capture : Les pièges, en bois (photos 51 et 52) sont placés au-dessus des terriers. Appâtés à l'aide d'ingrédients divers (morceaux de fruits, de canne à sucre...), les pièges sont mis en oeuvre essentiellement la nuit, en raison du comportement lucifuge et nocturne de ces crustacés. En saisissant l'appât, le crabe libère le fil maintenant le couvercle ouvert, et se trouve piégé, coupé de sa retraite vers son terrier.

La chasse aux crabes de terre demeure de nos jours très active. De nombreux amateurs la pratiquent même de façon très intense, notamment de février à mai, période où le marché local est très demandeur de ce crustacé. Il est de tradition en effet à la Martinique de consommer en famille sur les plages les crabes de terre au moment des fêtes de Pâques et de Pentecôte, en plats dénommés "Matoutou crabes" ou "Matété crabes" (termes d'origine caraïbe). Il convient d'ailleurs de préciser qu'en raison de son caractère lucratif (un petit crabe se vend couramment à 10 F, un gros à 15 F), la chasse aux crabes est une activité "majeure" et très organisée à la Martinique (début avril 93, une équipe de quatre chasseurs disposant de 200 pièges déclarait avoir capturé 500 crabes environ en une semaine, au quartier "Frégate" au François).

Selon GERVAISE (1986) l'élevage du crabe de terre, qui se pratique déjà dans certains pays du bassin caraïbe (Brésil, Vénézuéla, Porto Rico) serait relativement aisé à réaliser à la Martinique.

Nota (1) : L'espèce recherchée en priorité est *Cardisoma guanhumi* LATREILLE .

III.4 - Lignes et Hameçons.

III.4.1 - Rappel historique.

L'extrait, ci-après, de la "Dissertation sur les Pesches des Antilles (Manuscrit Anonyme, 1776) montre que les Indiens Caraïbes maîtrisaient déjà bien les techniques de pêche à la ligne et aux hameçons (dénommés "haims").

"Les lignes, dont les Caraïbes et les Nègres se servent pour pescher à la mer et dans les rivières, sont presque toutes de pite (1) ou de mahot (2). Rarement ils emploient les ficelles de chanvre que les navires apportent d'Europe. Ils se voient obligés d'acheter celles-ci tandis qu'ils plantent, cueillent, filent et cordent eux-mêmes les premières.

Les lignes de fond pour pescher sur les bancs ont depuis 40 jusqu'à 120 brasses de longueur. Elles sont d'un fil fort, entier et bien tors. Leur grosseur est proportionnée à leur longueur. Elles sont terminées par plusieurs fils d'archal tordus et joints ensemble, et par un plomb qui les tire en bas. Le principal hameçon est adapté aux fils d'archal. Plusieurs autres petites lignes attachées à la première en forme de rameaux ont d'autres petits hameçons appâtés de chair de poisson, de volatile ou de quadrupède. Quelques pescheurs frottent les fils d'archal et les hameçons d'une graisse de chien. Ils ont remarqué que les poissons en sont très friands et qu'excités par les corpuscules agréables, que cette graisse répand, ils saisissent avec impétuosité l'appât et viennent en foule s'y prendre.

Lorsque les Nègres vont pescher à la ligne de fond, ils se rendent au nombre de 2 ou trois dans un moyen canot. Parvenus sur le banc, ils mettent le canot à l'ancre, c'est-à-dire qu'ils le soutiennent dans le même endroit avec une ou deux pagalles contre les vents et les murants. Le troisième Nègre jette la ligne et attend patiemment que quelques gros poissons aient mordu à l'hameçon ; pour lors ils la tirent doucement, également et de manière que les secousses du poisson ne le fassent point décrocher et que la ligne n'en soit point rompue.

Les lignes qu'ils emploient pour pescher dans les rivières sont beaucoup plus courtes. Ils les attachent au milieu d'une perche de 8 à 10 pieds de longueur sur 8 à 10 pouces de grosseur. Ils les entortillent tout à l'entour et en laissent dépasser une ou deux toises au bout desquelles l'hameçon est fortement lié avec un fil carret. L'appât dont ils se servent, est communément un petit poisson accroché par la gueule et par les ouïes. Quelques fois ils mettent en place un morceau d'étoffe rouge dont la couleur est attrayante pour les poissons, et suivent en cela, sans s'en douter le conseil du P. Yannièr jésuite. Prad-Rustolib XV-ubv de piscatu rubros innecte colores, Vitrea quos envidus sequitur per flumina piscis.

La ligne ainsi garnie, on la jette le plus avant qu'on peut dans l'eau. On l'agite, on la promène ; les poissons ne tardent pas à s'y prendre.

Les haims, qui étoient en usage chez les anciens Caraïbes, étoient des crocs épineux de divers bois durs et compacts, de fortes arrêtes de poissons, ou simplement de petites pièces de bois aigus auxquelles ils avoient fait des hoches et des entailles.

Depuis que les ouvrages en fer ont été introduits dans l'Amérique, les haims des Nègres et des Caraïbes sont de ce métal. Il y en a de simples, il y en a de doubles, il y en a à plusieurs branches. Les uns ont des pointes recourbées et triangulaires, d'autres sont des tridents repliés. Quelques unes se recourbent en quarelets très aigus. Plusieurs forment un simple crochet très effilé. Tous sont utiles pour la pesche. Chacun est propre à quelque capture particulière".

(1) et (2) : Selon les identifications proposées par BARRAU J., SASTRE C. et PLU A., du Museum National d'Histoire Naturelle de Paris (BENOIST J. Centre de Recherches Caraïbes de Fonds St-Jacques, Ste-Marie, Martinique), il s'agirait de :

Mahot :

1° - franc-mahot : ce pourrait-être *Ochroma pyramidale* (Cav.) Urb., Bombacaceae, qui est un balsa, mais la description donne aussi à penser que, par endroits, il est question de *Hibiscus tiliaceus* L., Malvaceae qui est aussi un "mahot".

2° - bois de liège, de flot, etc: pourrait être celui de *Ochroma* ou de *Hibiscus* qu'on vient de citer, à moins qu'il ne s'agisse de celui de *Hernandia sonora* L. Hernandiaceae ?

3° - manglier blanc : peut-être *Hibiscus tiliaceus* L. plus haut cité.

Pite :

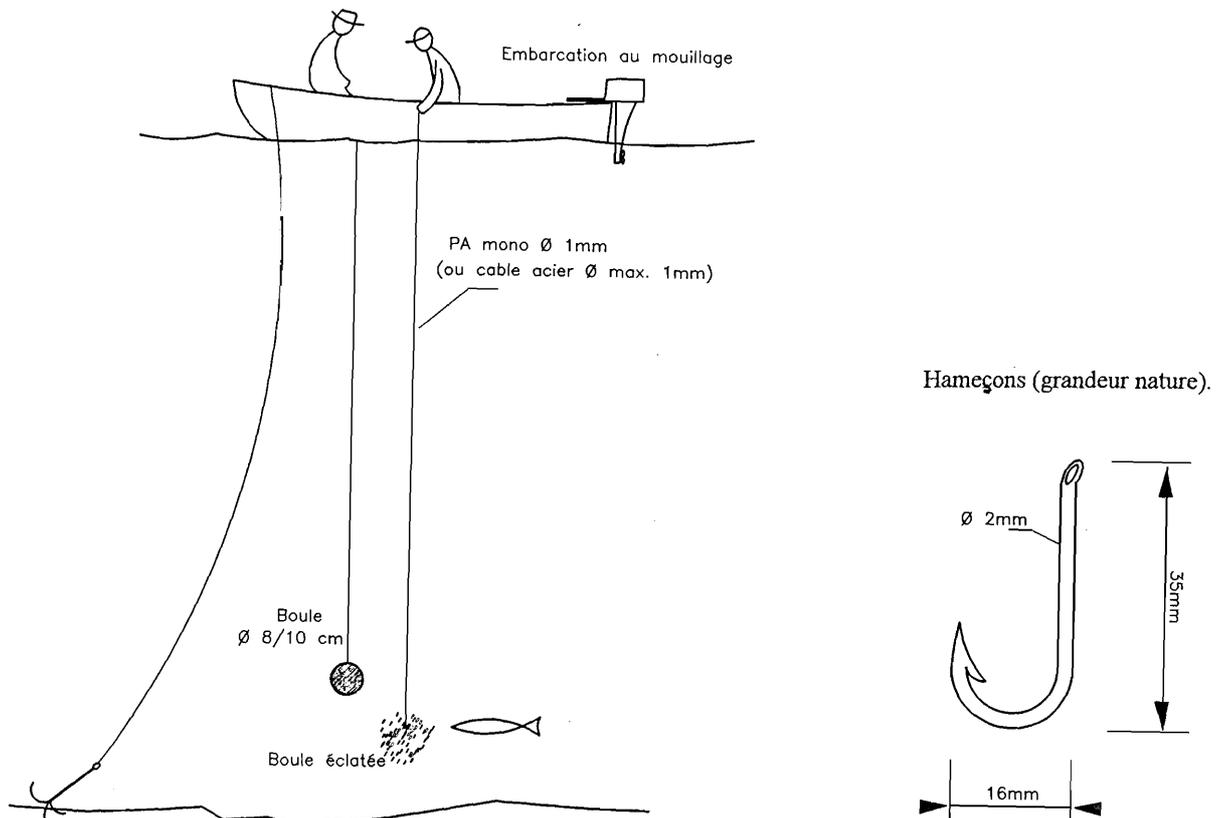
Furcraea hexapetala (Jacq.) Urb., Amaryllidaceae.

III.4.2.1 - Palangre de fond, fixe : Lignes verticales de fond (pêche "à la boule").

Auteur relevés : GUILLOU

Localité : LES ANSES D'ARLETS (bourg).

Construction et montage (Fig. 47).

**Conditions de pêche :**

Lignes verticales de fond, fixes, mises en œuvre à partir d'une embarcation en bois (gommier, yole) ou en plastique, au mouillage. Equipage de 1 à 3 hommes.

Les lignes (à un seul hameçon) sont tenues à la main. Chaque pêcheur enrobe l'hameçon, préalablement appâté, dans une "boule" de 8 à 10 cm de diamètre (constituée d'un mélange de pisquettes (1) - juvéniles de différentes espèces de poissons - et de sable). Lorsque la boule qui sert également de lest se trouve à la profondeur voulue près du fond, le pêcheur la fait s'éclater par un coup sec donné à la ligne : le poisson, attiré par les pisquettes se laisse alors tenter par l'appât, fixé à l'hameçon.

La pêche a lieu de jour comme de nuit, à différentes profondeurs (entre 15 et 45 brasses, en général).

Espèces recherchées :

Sardes (Lutjanidae, Pomadasyidae, Sparidae...), Sorbes (Lutjanidae), Carangidae (dont le "saumon", *Elagatis bipinnulatus* Q. et G.), thazards (Scombridae), bécunes (*Sphyraena barracuda* W.)...

Nota (1) :

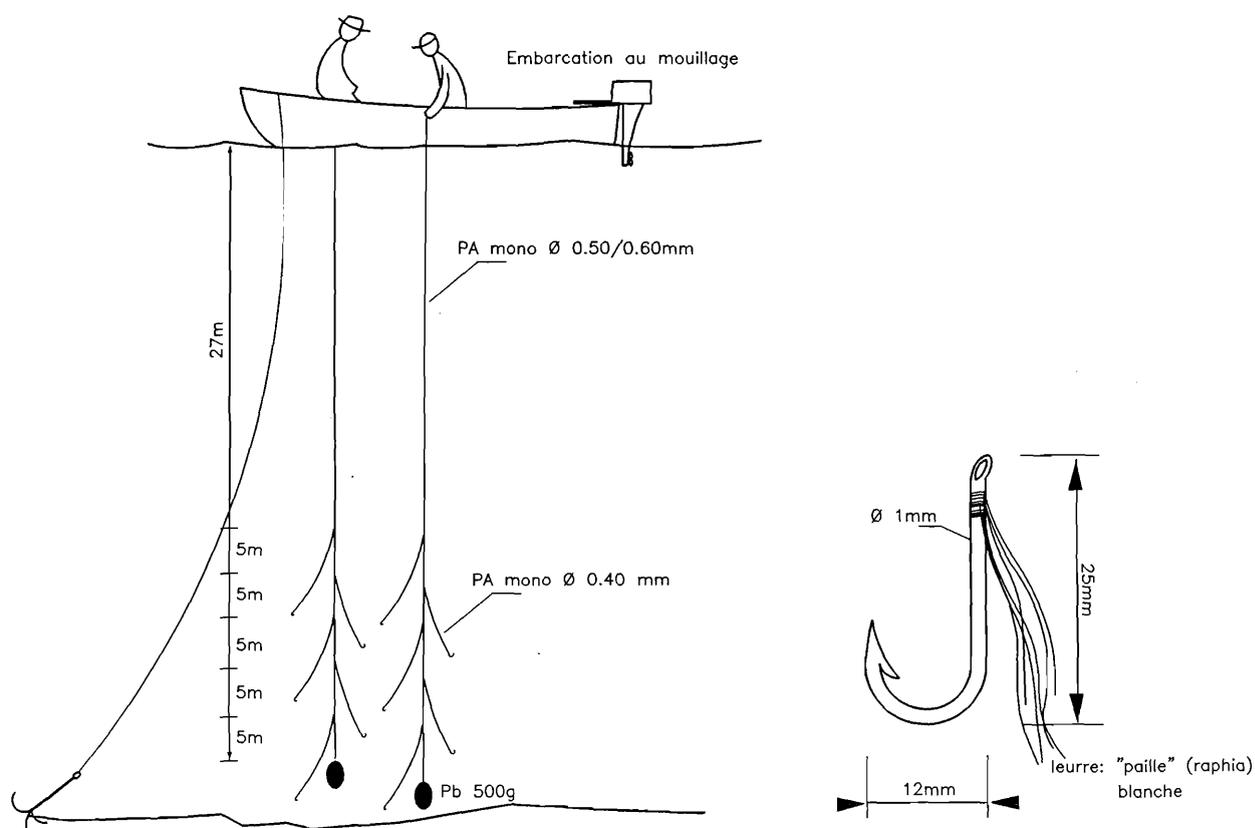
Les pisquettes sont capturées en surface près du littoral à l'aide d'éperviers ou de filets à petites mailles.

III.4.2.2 - Palangre de fond, fixe : Lignes verticales de fond
(pêche "à la piscine").

Auteur relevés : GUILLOU

Localité : LES ANSES D'ARLETS (bourg).

Construction et montage (Fig. 48).



Conditions de pêche :

Lignes verticales de fond, fixes, mises en œuvre à partir d'une embarcation en bois (gommier, yole) ou en plastique, au mouillage. Equipage de 1 à 3 hommes.

Les lignes (dotées de 5 hameçons) sont tenues à la main. Elles sont déployées à différentes profondeurs (jusqu'à 45/50 brasses, en général). Lorsque le plomb touche le fond, la ligne est "décollée" (remontée) du fond de 1 à 2 m.

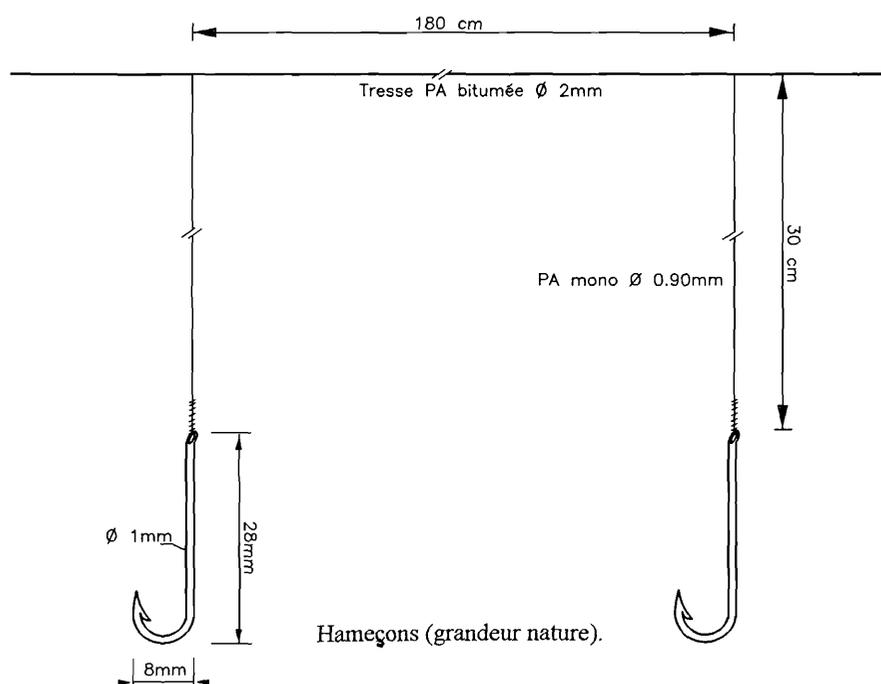
La pêche a lieu de jour comme de nuit ; les prises de Sardes (Lutjanidae, Pomadasyidae, Sparidae...), carangues (Carangidae) semblent plus particulièrement intéressantes la nuit.

III.4.2.3 - Palangre de fond, fixe, à poissons divers (1).

Auteurs relevés : Guillou/Huet

Localité : Les ANSES D'ARLETS (bourg).

Construction et montage (Fig. 49).



Palangre de 300 m de long (166 hameçons) ; une variante de cette palangre, de 800 m de long, existe également (444 hameçons).

A chaque extrémité de la palangre est fixé un galet de 1 à 2 kg en guise de lest ; les repères en surface sont constitués de morceaux de polystyrène.

Conditions de pêche :

Palangre mise en oeuvre à partir d'un gommier, d'une yole en bois ou en plastique, propulsée à l'aide d'un moteur hors bord et d'avirons. - Equipage de 1 à 2 hommes.

Cette palangre est utilisée par des fonds de 30 à 90 m ; appâtée avec des morceaux de "maquereaux", de "seiches" (encornets) ..., elle est mouillée le soir et relevée le lendemain matin.

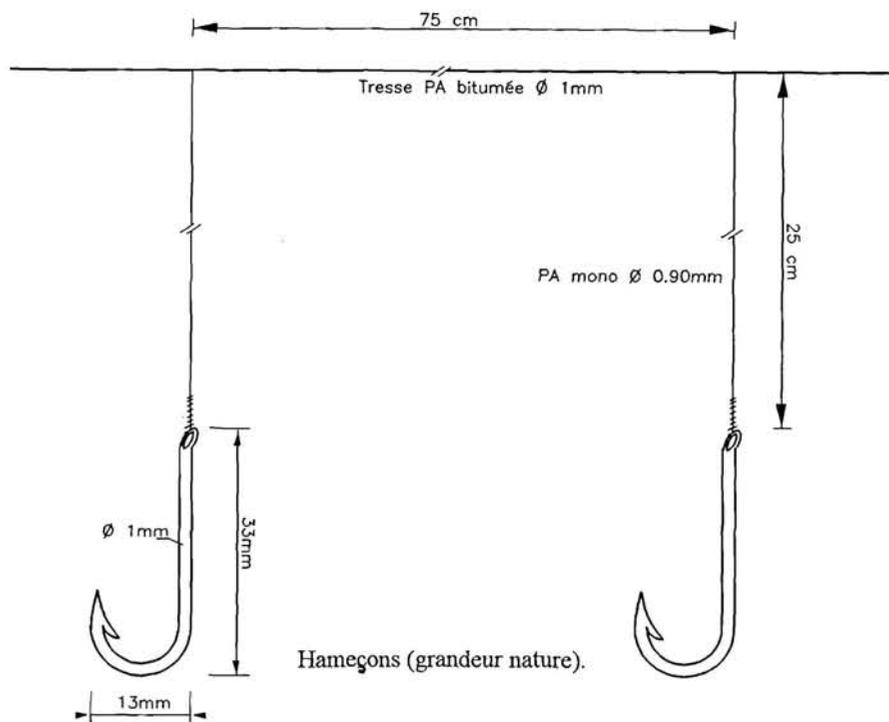
Les prises sont constituées de poissons divers (1) : "sardes" (Lutjanidae, Pomadasyidae, Sparidae...), murènes, petites raies...

III.4.2.4 - Palangre de fond, fixe, à "poissons rouges".

Auteur relevés : Guillou

Localité : GRAND RIVIERE

Construction et montage (Fig. 50).



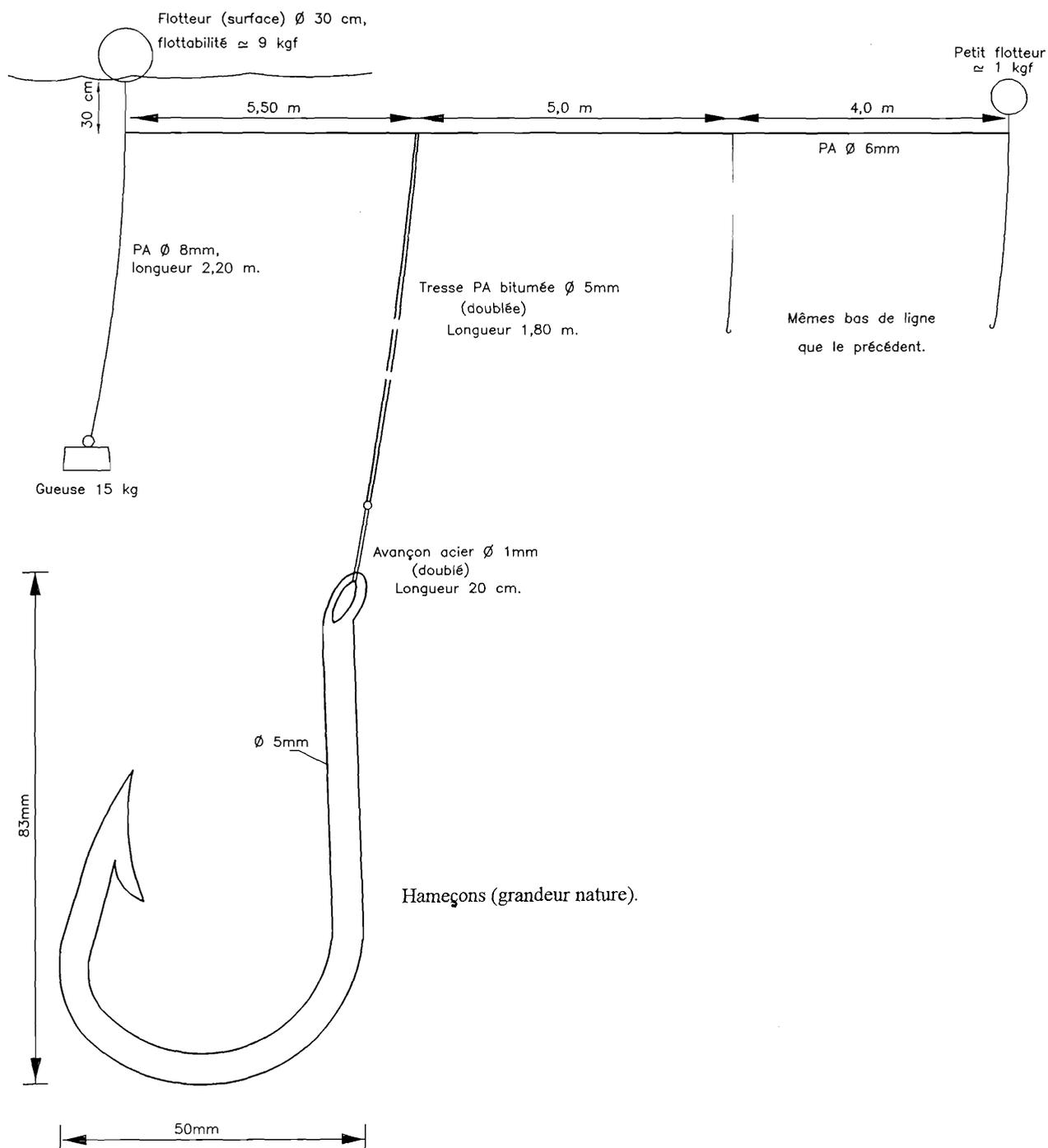
Conditions de pêche :

Palangre mise en oeuvre à partir d'une yole en plastique, propulsée à l'aide d'un moteur hors bord et d'avirons. Equipage de 1 à 2 hommes.

Cette palangre est utilisée par des fonds de 150 à 200 m.

Auteurs relevés : Guillou/Lagin

Localité : Ilet Ramville - LE ROBERT

Construction et montage (Palangre à 3 hameçons (1) (Fig. 51).**Conditions de pêche :**

Palangre mise en oeuvre à partir d'une yole en bois ou en plastique, propulsée à l'aide d'un moteur hors bord et d'avirons. - Equipage de 1 à 2 hommes.

Mouillage par petits fonds (1,50 à 2 m) le soir ; relevage le lendemain matin.

Appâtage : nouveaux de "tétarde" (congre, murène).

(1) Une variante à cette palangre, montée de la même façon, existe (palangre à 29 hameçons, de 150 m de long).

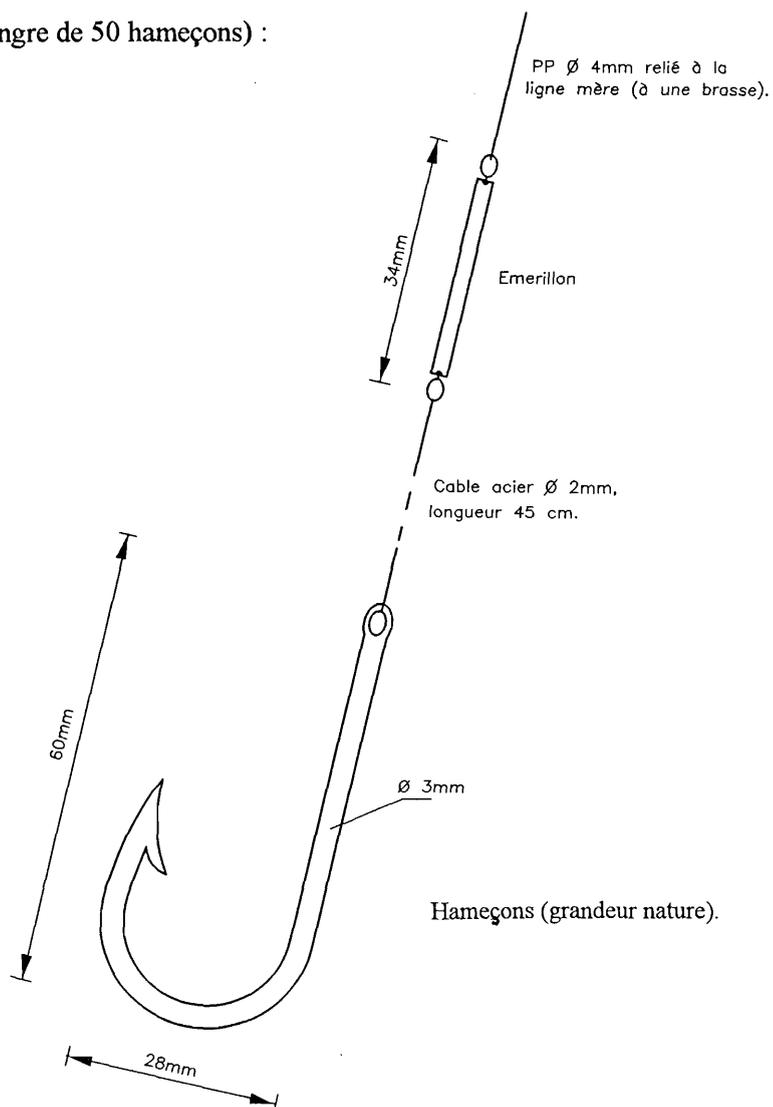
III.4.2.6 - Palangre de fond, fixe,, à raies, requins, gros "poissons rouges" (1).

Auteur relevés : Guillou

Localité : GRAND RIVIERE

Construction et montage (Fig. 52).

Bas de ligne (: palangre de 50 hameçons) :



Conditions de pêche :

Palangre mise en oeuvre à partir d'une yole en bois ou en plastique, propulsée à l'aide d'un moteur hors bord et d'avirons. - Equipage de 1 à 2 hommes.

Par fonds de 100 à 150 m, captures de requins, gros vivaneaux (notamment le "vivaneau franc", *Lutjanus vivanus* C. et V.).

Par 15 à 40 m de fond, sont surtout recherchés des raies, mérours (Serranidae) et différentes espèces de Lutjanidae, Pomadasyidae ou Sparidae.

Cette palangre est mouillée l'après-midi, et relevée le lendemain matin.

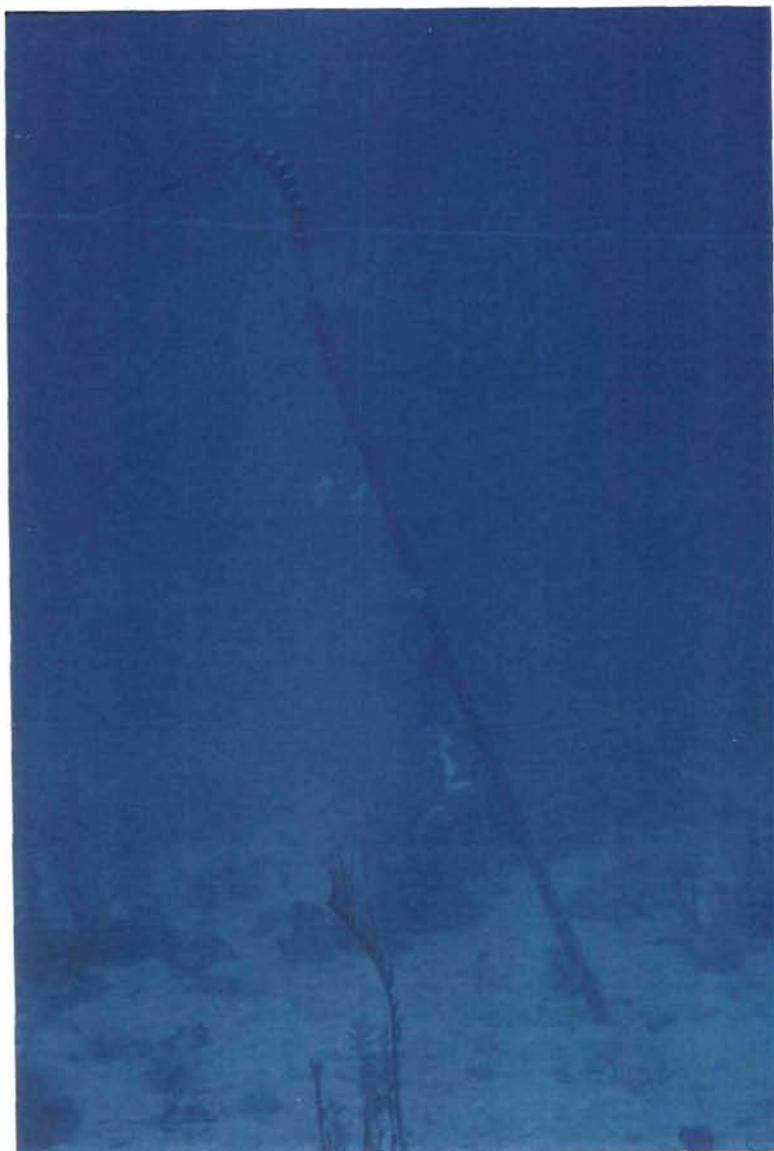
III.4.2.7 - Palangre de fond, fixe, "à perches", à "gros yeux" (1).

Auteur relevés : Guillou

Localités : MARTINIQUE - SAINT MARTIN .

Présentation :

Apparue aux USA (Porto Rico, Floride, Iles Vierges américaines) au début des années quatre vingt, la technique des palangres "à perches" pour la pêche de vivaneaux, mérus... par grands fonds (100 à 500 m) est récente. Dans cette région du bassin caribéen, cette technique a révélé des qualités supérieures à celles de palangres classiques de fond (manipulation plus aisée, plus rapide, meilleure sécurité d'utilisation, moins d'accrochages par fonds accidentés, appâts mieux préservés des nombreux prédateurs benthiques auxquels ils ne sont pas destinés...).



Construction et montage :

Le principe de cette technique est simple (photo 53) : des perches rigides en PVC, munies d'une à deux douzaines d'hameçons par l'intermédiaire de courts avançons sont réparties à intervalles réguliers le long d'une ligne-mère (à l'horizontale sur la photo). Les perches peuvent soit reposer à la verticale sur le fond (elles sont pour cela toutes lestées à leur base et munies de flotteurs à leur partie supérieure (photo ci-contre), soit être "flottantes" (une perche sur trois ou quatre étant alors gréée comme précédemment, les autres ne disposant ni de lests ni de flotteurs).

Cette technique est sans doute encore appelée à évoluer aux Petites Antilles ; aux Antilles françaises, elle se développe sous l'impulsion conjointe de l'IFREMER, des Affaires Maritimes (Service de Développement et d'Aide Technique de Guadeloupe) et surtout de quelques pêcheurs professionnels.

Photo 53.- Palangre de fond, fixe, « à perches », à « gros yeux »
(photo P. Gervain).

Détail d'une perche :



Photo 54.- Détail d'une perche .
(Photo P. Galera).

Les perches (photo 54) sont de simples tubes en PVC rigide (\varnothing 40 mm), de 2 m à 2,50 m de long, sur lesquels sont répartis les hameçons (type "Mustad" incurvé à l'intérieur n° 8) par l'intermédiaire d'avancons en deux parties : fil électrique à forte section, torsadé, et nylon monofilament (de 10 à 15 cm de long). Les perches sont fixées à la ligne-mère (PP \varnothing 8 mm) par de fortes agrafes, ou mousquetons, tous les 15 à 20 m. Chaque filière est constituée d'un nombre variable de perches, selon la nature des fonds (de 5 à 9 perches, soit de 70 à 220 hameçons par filière).

Conditions de pêche :

Mises en oeuvre à bord d'un navire de type "Plan pêche", les filièes de perches destinées aux captures de "gros yeux" (1) (vivaneau de la famille des Lutjanidae dénommé également "oeil de boeuf" en Guadeloupe) : *Etelis oculatus* VALENCIENNES sont mouillées par des fonds compris en général entre 200 et 500 m. La pêche a lieu de jour, à l'aide de trois filièes de perches, relevées alternativement après une durée d'immersion d'une demi heure à trois quarts d'heure.

Les appâts doivent être dépourvus d'écaillés (tête et queue étant éliminées).

Avec les prises de "gros yeux", ont lieu des prises accessoires assez fréquentes d'un autre vivaneau Lutjanidae, (appelé "blême" ou "argenté" : *Pristipomoides macrophthalmus* MÜLLER et TROSCHEL), ainsi que de mérus et requins.



Photo 55.- Préparation des perches (appâtage des hameçons) avant leur mise à l'eau.
(on notera qu'il s'agit de perches "flottantes", sans lest ni flotteurs).

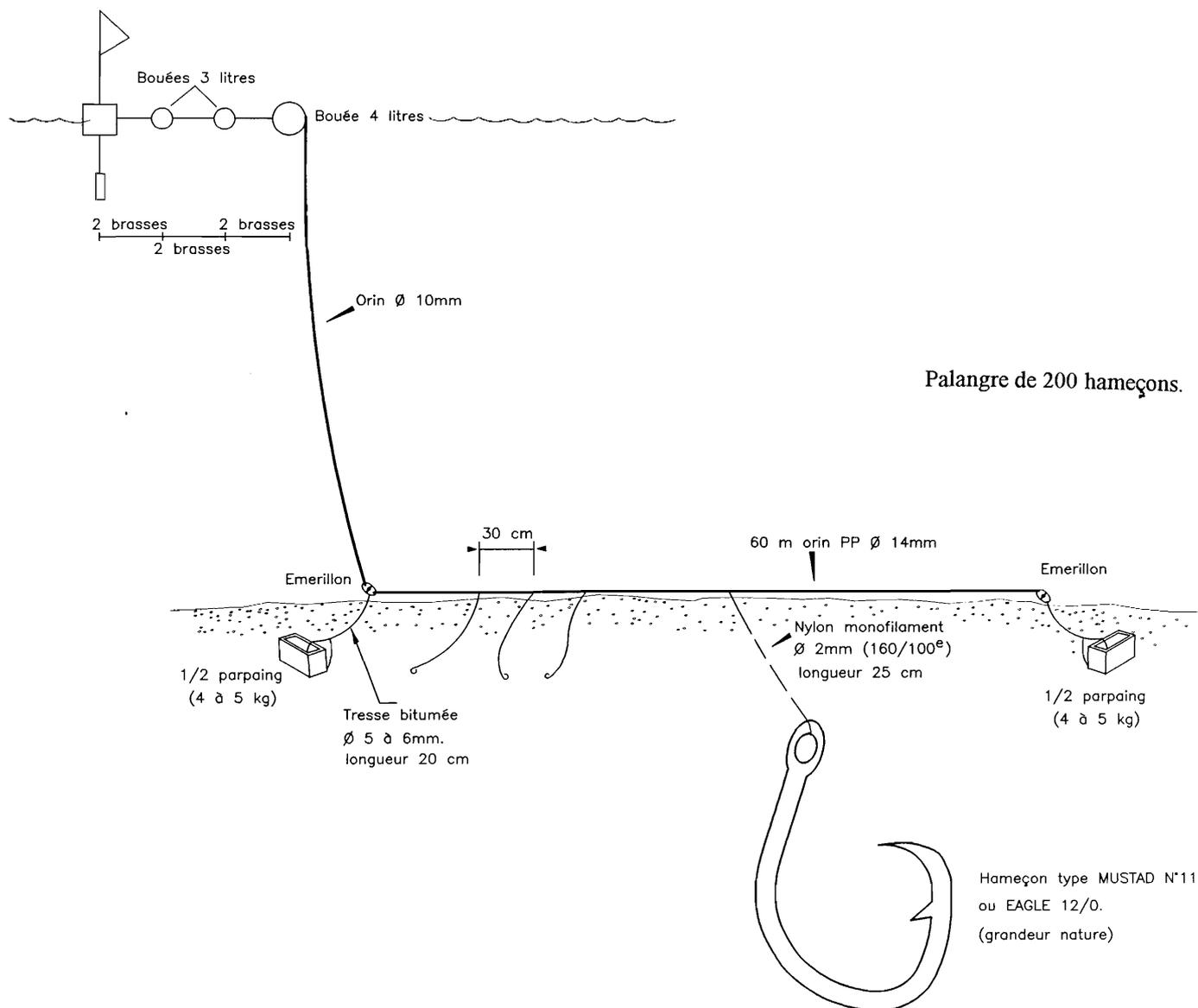


Photo 56.- Virage des perches : prises de "gros yeux" ou "oeil de boeuf" (*Etelis oculatus* V.).

Inventeur : Galera (St. Martin)

Auteurs relevés : Galera/Guillou

Localités : ST MARTIN et MARTINIQUE

Construction et montage (Fig. 53):**Conditions de pêche :**

Palangre mise en oeuvre à bord d'un navire de type "Plan pêche", au niveau de ruptures de pente des fonds ("tombants", "têtes de roche"), par sondes de 170 à 240 brasses (300 à 440 m).

Pêche de jour, à l'aide de trois palangres de ce type, mises à l'eau puis relevées alternativement (durée d'immersion de l'ordre d'une demi-heure à trois quarts d'heures) - Appâtage : poissons sans écailles (pas de tête, ni queue), calmars.

Aux dires de nombreux pêcheurs, les prises de gros yeux seraient supérieures en période de pleine lune (: « trois jours avant et trois jours après »).

(1) Espèce recherchée en priorité : Lutjanidae "Gros yeux" ou "Oeil de boeuf" (*Etelis oculatus* VALENCIENNES).

OPERATIONS DE PECHE A LA PALANGRE DE FOND "RENFORCEE" A "GROS YEUX"

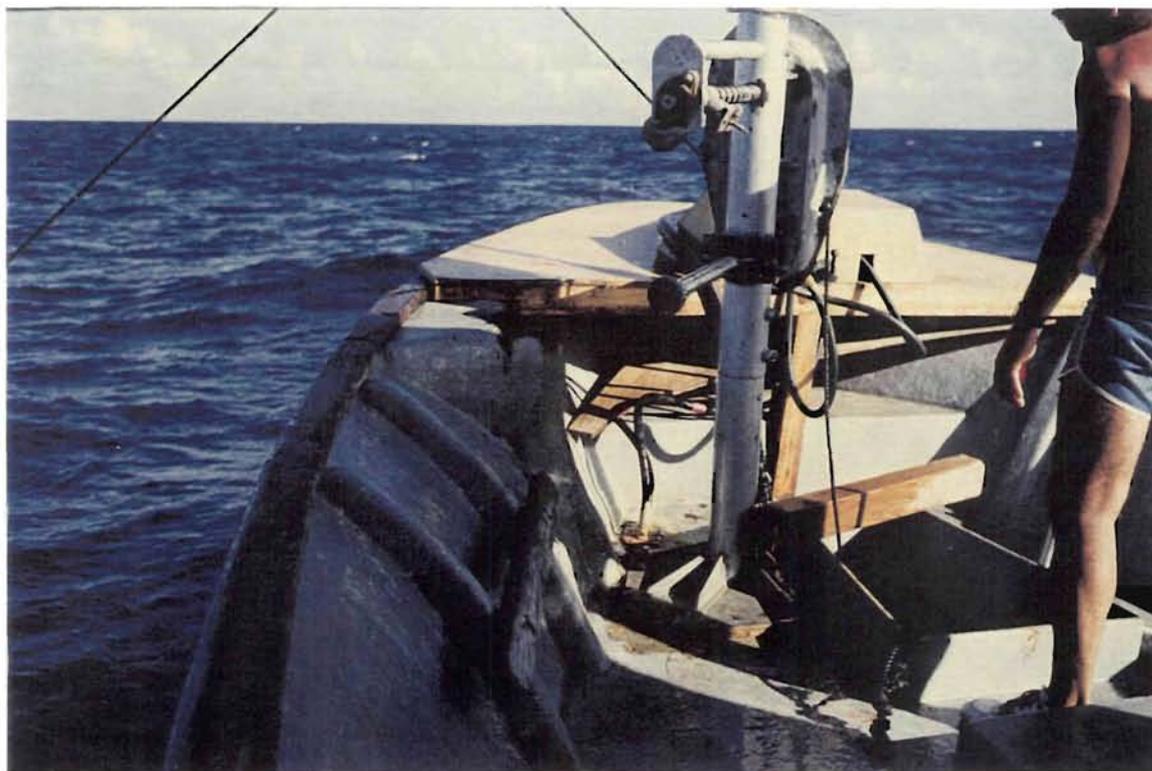


Photo 57.- Virage de l'orin entre la surface et le fond au vire-ligne hydraulique, lové directement dans le "peak avant" (700 m montés d'une seule pièce, avec épissures, pour travail sur fonds de 300 à 440 m).



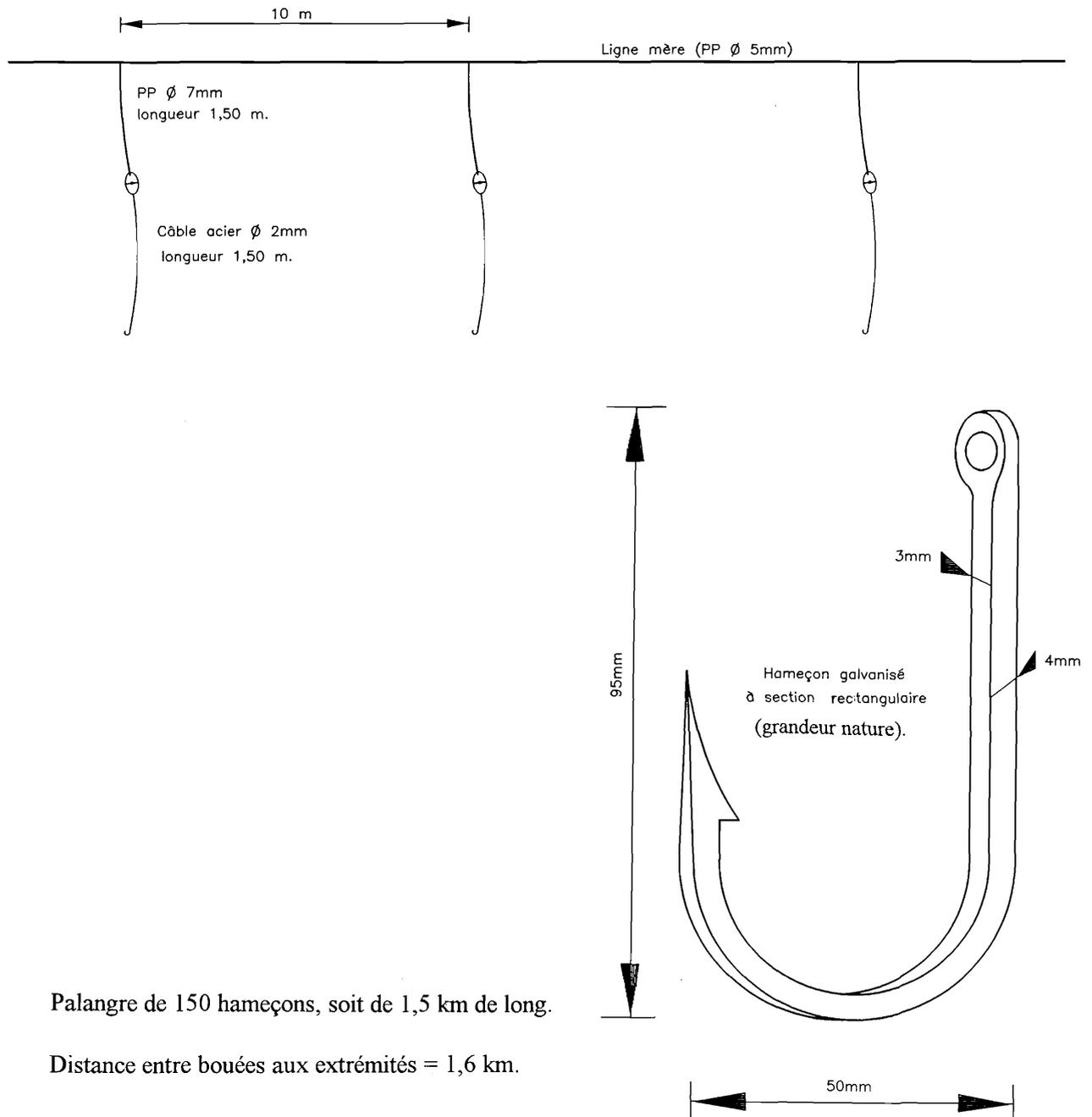
Photo 58.- Relevage manuel de la ligne-mère de la palangre (prises de "gros yeux").

III.4.2.9 - Palangre de fond, fixe, à requins (1).

Auteur relevés : Guillou

Localité : GRAND RIVIERE

Construction et montage (Fig. 54):



Conditions de pêche :

Palangre mise en oeuvre à partir d'une yole en bois ou en plastique, propulsée à l'aide d'un moteur hors bord et d'avirons - Equipage de 1 à 2 hommes.

Palangre utilisée sur fonds de 100 à 400 m (en général de 200 à 400 m).

Mouillage de la palangre l'après-midi (16/17 h) ; relevage le lendemain matin (6h).

Appâtage : branchies, viscères de thon, "congres" (: murènes), "chatous" (*Octopus sp.*)...

(1) Espèces capturées (pièces jusqu'à 150 kg) : requins "marteau" (*Sphyrna sp.*), bleus ("pichetons"), (: *Isurus oxyrinchus*) , "naer"...

III.4.3 - Palangres dérivantes.

III.4.3.1 - Palangres dérivantes : "bouées" à "orphies" (1).



Photo 59.- « Bouées » à « orphies » (au premier plan) (1986)

Auteur relevé : Guillou

Localité : LE CARBET (bourg).

Conditions de pêche :

Les "bouées" à orphies sont mises en oeuvre à partir de gommiers, yoles en bois ou en plastique, propulsées à l'aide d'un moteur hors bord et d'avirons. Equipage de 1 à 2 hommes.

Les "bouées" à orphies sont des lignes très courtes (50 cm environ) fixées individuellement à des flotteurs en "bois flot" (*Ochroma pyramidale*) (photo 59), que le pêcheur laisse dériver en surface.

BELLOC notait en 1930 cette pêche comme étant d'*"un usage très répandu à la Martinique. L'appât est un petit morceau de langouste ou de poisson. Le pêcheur éparpille les bouées à quelques mètres les unes des autres sur le lieu de pêche qu'il a choisi et il attend à proximité que les orphies mordent. Il s'en rend compte lorsque les bouées s'enfoncent brusquement puis remontent à la surface où elles se déplacent d'une manière désordonnée; il les saisit alors à l'aide d'une gaffe"*.

Nota (1) : Espèces recherchées : Les orphies appartiennent à la famille des Belonidae. Les espèces les plus communément capturées sont, selon MORICE (1958), les suivantes :

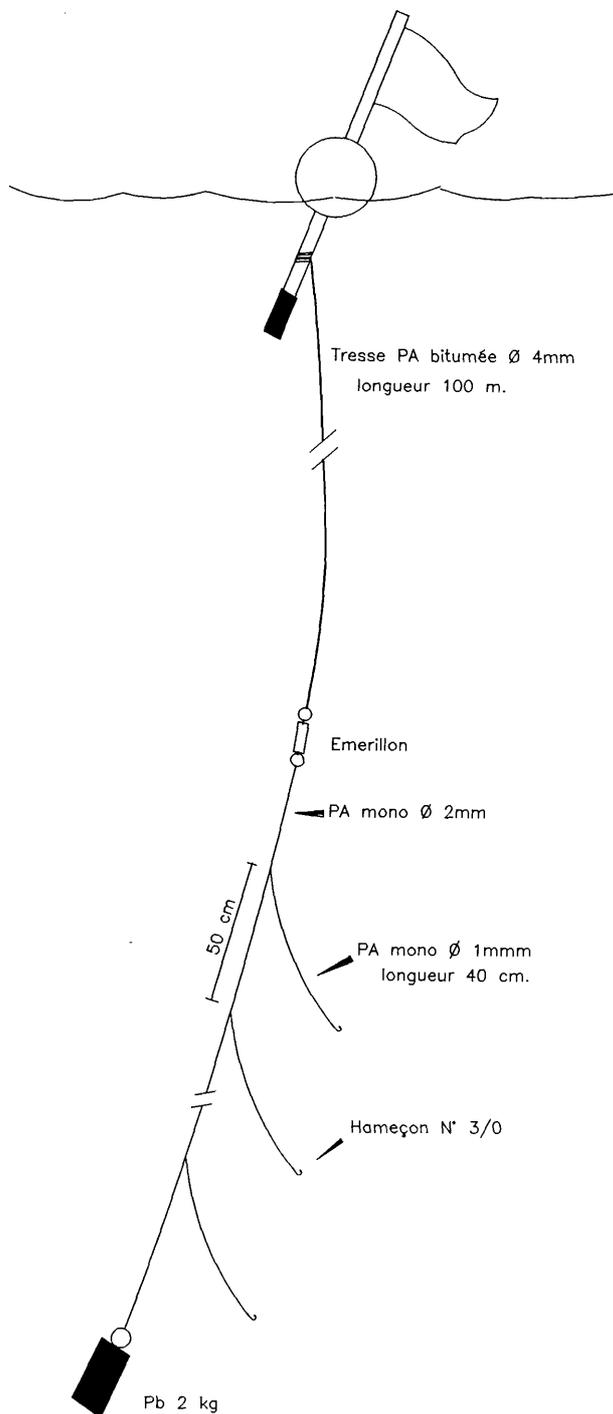
- *Ablennes hians* (C. et V.),
- *Tylosurus raphidoma* (RANZANI),
- *Tylosurus timucu* (WALBAUM).

III.4.3.2 - Palangres dérivantes : "doucines".

Auteur relevés : Guillou

Localité : LA TRINITE

Construction et montage (Fig. 55):



Conditions de pêche :

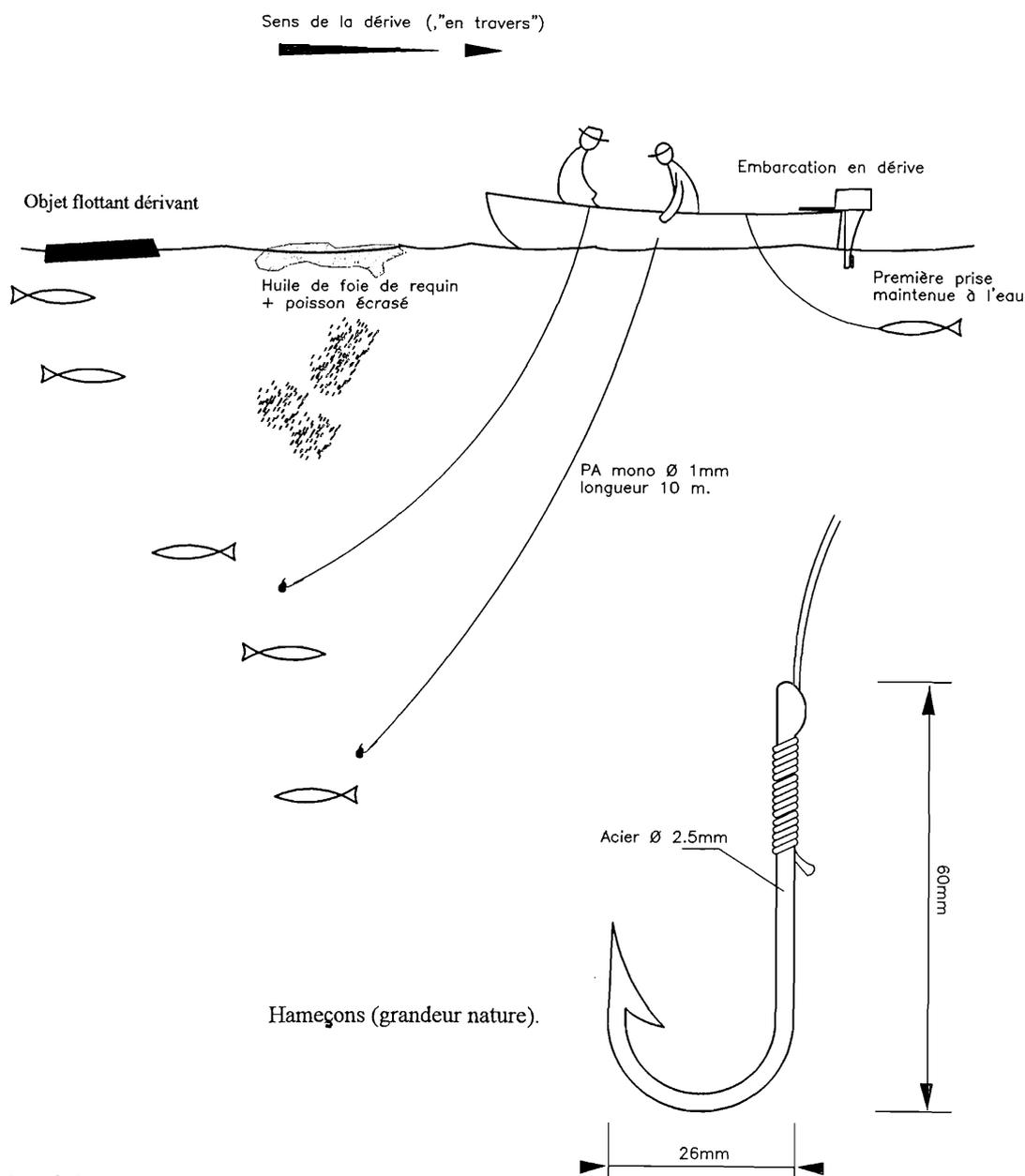
Palangres mises en oeuvre à partir de gommiers, yoles en bois ou en plastique, propulsées à l'aide d'un moteur hors bord et d'avirons. Equipage de 1 à 3 hommes.

Les "doucines", équipées d'une vingtaine d'hameçons, sont utilisées aussi bien au-dessus de fonds de quelques dizaines de mètres qu'aux accores (200 à 300 m) ; on s'en sert par jeux de deux ou trois, relevées alternativement.

Espèces capturées : Prises de carangues, vivaneaux, requins, "vieilles" (ou mérus : Serranidae).

Auteurs relevés: Guillou -Lagin.

Construction et montage (Fig. 56):



Conditions de pêche :

Lors de sorties de pêche au large "à Miquelon", (activité saisonnière décrite au paragraphe :

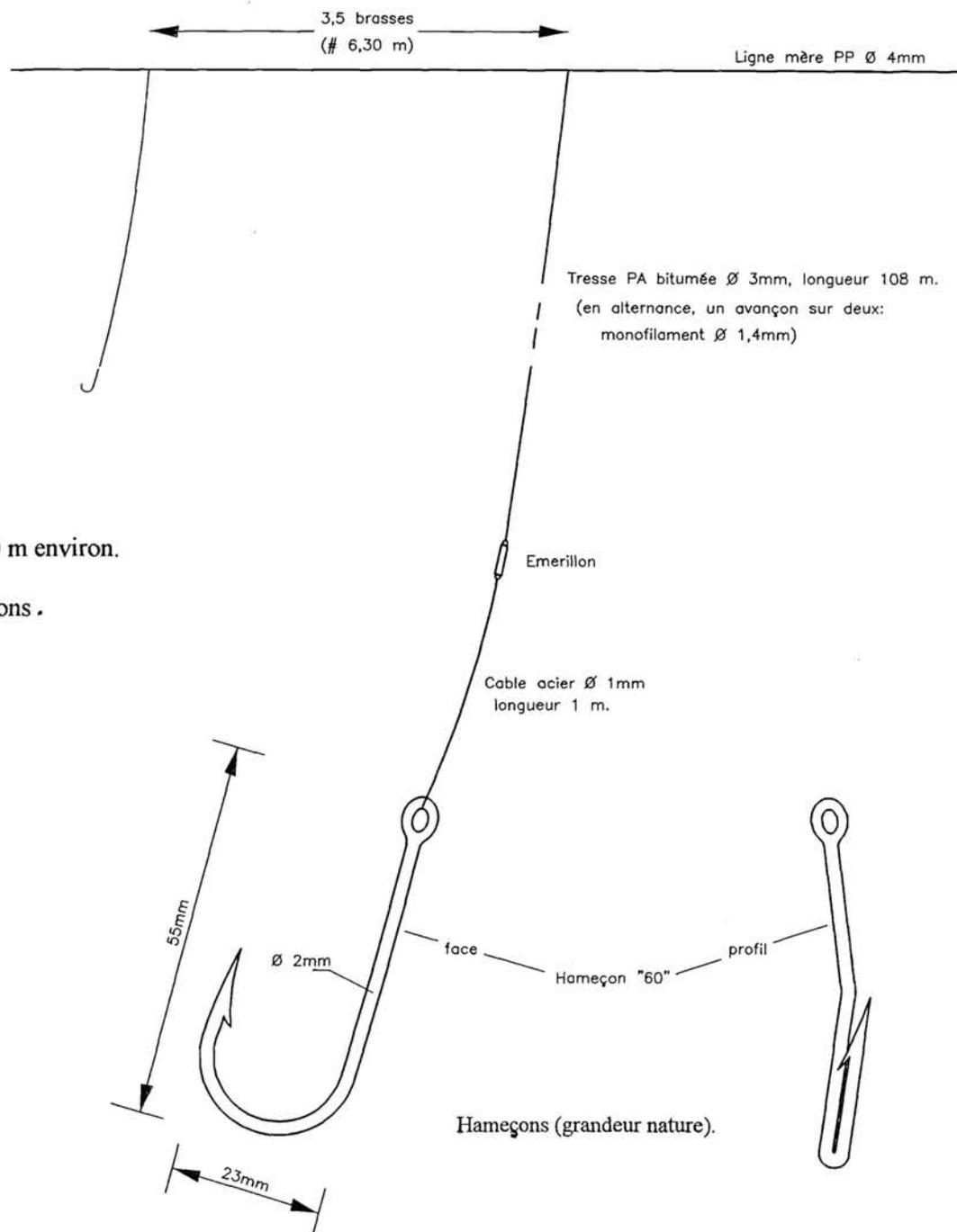
III.4.4, visant essentiellement à capturer des dorades coryphènes (1) (*Coryphaena hippurus L.*), les pêcheurs mettent en oeuvre différents engins : ou bien des lignes de traîne (lorsque le poisson est dispersé) ou des lignes dérivantes spécifiques à dorades, dénommées "chasseurs", lorsque le poisson est en groupe (ou "tache"). Des "taches" de dorades se trouvent fréquemment à proximité de "bois" (objets flottants en surface, à la dérive) au cours de la saison traditionnelle de "Miquelon" (décembre à juin). Les pêcheurs (équipage habituel 2 à 3 hommes) mettent alors leur embarcation (yole plastique ou en bois) en panne au vent du "bois" et se laissent dériver en même temps que ce dernier. Ils mettent à l'eau deux à trois lignes courtes ("chasseurs") appâtées à l'aide d'un morceau de poisson frais. La première dorade, ferrée, est maintenue à l'eau, ce qui a pour effet d'attirer ("fixer") ses congénères. Des compléments d'appâts jetés à l'eau (poisson écrasé, huile de foie de requin) peuvent renforcer cet effet "fixateur" : la pêche a lieu alors de manière très intense et active, car le poisson, qui mord très franchement, peut ne plus mordre ou disparaître subitement.

Des prises de 200 à 300 kg sont parfois réalisées.

Auteur relevés : Guillou

Localité : GRAND RIVIERE

Construction et montage (Fig. 57):



Longueur montée 1100 m environ.

Palangre de 160 hameçons.

Conditions de pêche :

Palangre mise en oeuvre à partir de yoles en bois ou en plastique, propulsées à l'aide d'un moteur hors bord. Equipage de 2 à 3 hommes.

Palangre d'un km de long environ, utilisée en dehors de la saison de "Miquelon" (soit de juillet à décembre).

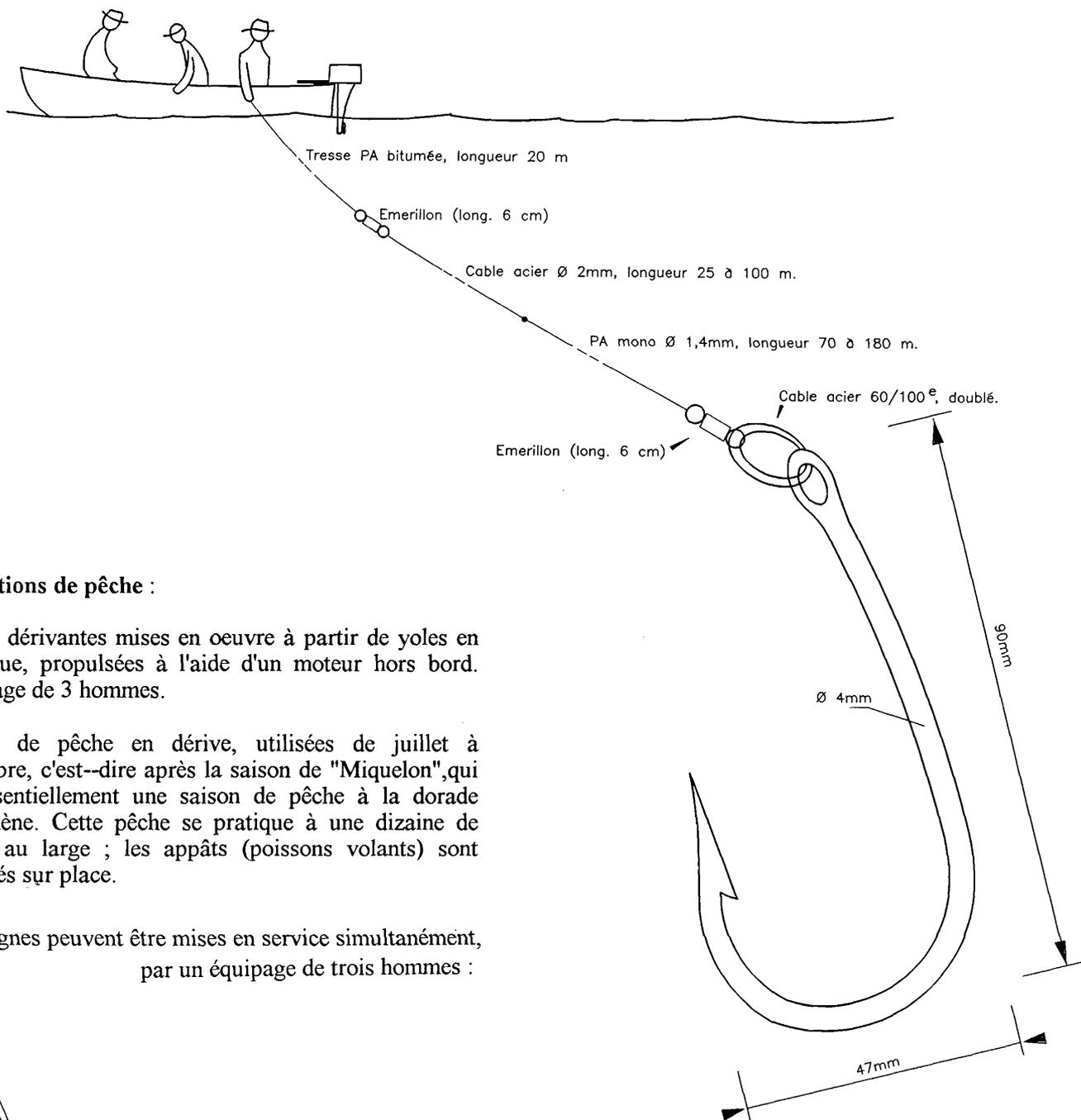
Palangre utilisée de jour (durée d'immersion 1 à 2 h).

Nota (1) : Espèces capturées : "thon noir" (*Thunnus atlanticus* LESSON), "thon jaune" (*Thunnus albacares* BONNATERRE), bonite (*Euthynnus alletteratus* RAFINESQUE, "bariollé" *Katsuwonus pelamis* L.), "dorade" (*Coryphaena hippurus* L.) "thazards" (notamment le "rélé" *Acanthocybium solandri* C. et V.), "barracudas" (*Sphyraena barracuda* WALBAUM), "saumon" (*Elagatis bipinnulatus* QUOY et GAIMARD) "vareys" (marlins, *Makaira* sp. POEY, espadons, *Xiphias gladius* L.).

Auteur relevés : Guillou

Localité : GRAND RIVIERE .

Construction et montage (Fig. 58):

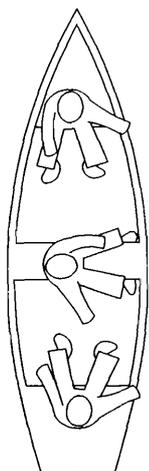


Conditions de pêche :

Lignes dérivantes mises en oeuvre à partir de yoles en plastique, propulsées à l'aide d'un moteur hors bord. Equipage de 3 hommes.

Lignes de pêche en dérive, utilisées de juillet à décembre, c'est-à-dire après la saison de "Miquelon", qui est essentiellement une saison de pêche à la dorade coryphène. Cette pêche se pratique à une dizaine de milles au large ; les appâts (poissons volants) sont capturés sur place.

Cinq lignes peuvent être mises en service simultanément, par un équipage de trois hommes :



1ère ligne : 50 m câble acier ; 100 m nylon monof.
2ème ligne : 50 m câble acier ; 160 m à 180 m nylon monof.

1 seule ligne : 25 m câble acier ; 70 m nylon monof. (200/100e)

1ère ligne : 100 m câble acier ; 100 m nylon monof.
2ème ligne : 100 m câble acier ; 150 m nylon monof.

Hameçon (grandeur nature).

Nota (1) : Espèces capturées : marlins, espadons, requins "bleus", dorades coryphènes.

III.4.3.6 - Palangres dérivantes : Lignes dérivantes (pêche "au bidon") autour de Dispositifs de Concentration de Poissons (1) (DCP)

Auteurs relevés : Guillou/Lagin

Localité : MARTINIQUE et GUADELOUPE

III.4.3.6.1 - Les Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP)



Les Dispositifs de Concentration de Poissons ("DCP") ne sont pas à proprement parler des engins de pêche, car ils ne capturent pas de poissons, leur fonction se limitant à les attirer et à les concentrer autour d'eux. Cette concentration de poissons autorise alors la mise en oeuvre d'engins de pêche divers.

Agissant donc comme une sorte "d'abri" ou de leurre vis à vis des poissons, et étant associés à différents engins de capture, nous avons jugé opportun de présenter ici les DCP en général, ainsi qu'un type de structure mis au point et utilisé par plusieurs pêcheurs professionnels en Guadeloupe.

La pêche autour de dispositifs de concentration de poissons s'est beaucoup développée, un peu partout dans le monde, au cours de la dernière décennie. Dans les mers chaudes, on sait depuis toujours que les objets en dérive en surface ont un effet attractif sur les poissons : le principe des DCP repose sur l'idée, simple, de maintenir ces objets en des points fixes par l'intermédiaire d'un cordage ancré au fond.

A la Martinique, les premières expérimentations de DCP ont été effectuées par l'ISTPM en 1983 (SACCHI et LAGIN)

Photo 60.- Mouillage d'un DCP "profond" à structure légère en 1993 à la Martinique (fonds de 2000 m)

L'effet concentrateur de telles structures sur les poissons pélagiques (notamment les grands pélagiques : "dorades" coryphènes, "saumons", thazards, thons... (1)) a été confirmé dès ces premiers essais (photo 62). On s'est rendu compte, également, de tout l'intérêt que présentent les DCP pour les pêcheurs par rapport à la pêche errante "à Miquelon" classique (moins de temps de recherche, parfois vaine, de "bois" à la dérive, d'où consommation d'essence réduite, pénibilité de cette activité moindre, prolongation possible de la saison de pêche habituelle limitée à la période comprise entre décembre et juin, car l'effet concentrateur des DCP ne disparaît pas en dehors de cette période).

Les photos 60 , 61 et 62 ainsi que les figures 59 et 60 présentent des vues et des plans de DCP "profonds" conçus par l'IFREMER, à structure légère, implantés en 1993 par fonds de 1000 à 2000 m autour de la Martinique, dont la fiabilité a été éprouvée tout au long de l'année 1994.

Un plan d'un autre type de DCP "profond" à structure légère, mis au point par des pêcheurs professionnels guadeloupéens sous l'impulsion en 1988 du Service de Développement et d'Aide Technique (SDAT) des Affaires Maritimes de Guadeloupe est également présenté (figure 61). Ce type de structure, peu coûteux (3000 F environ) est rapidement amorti.



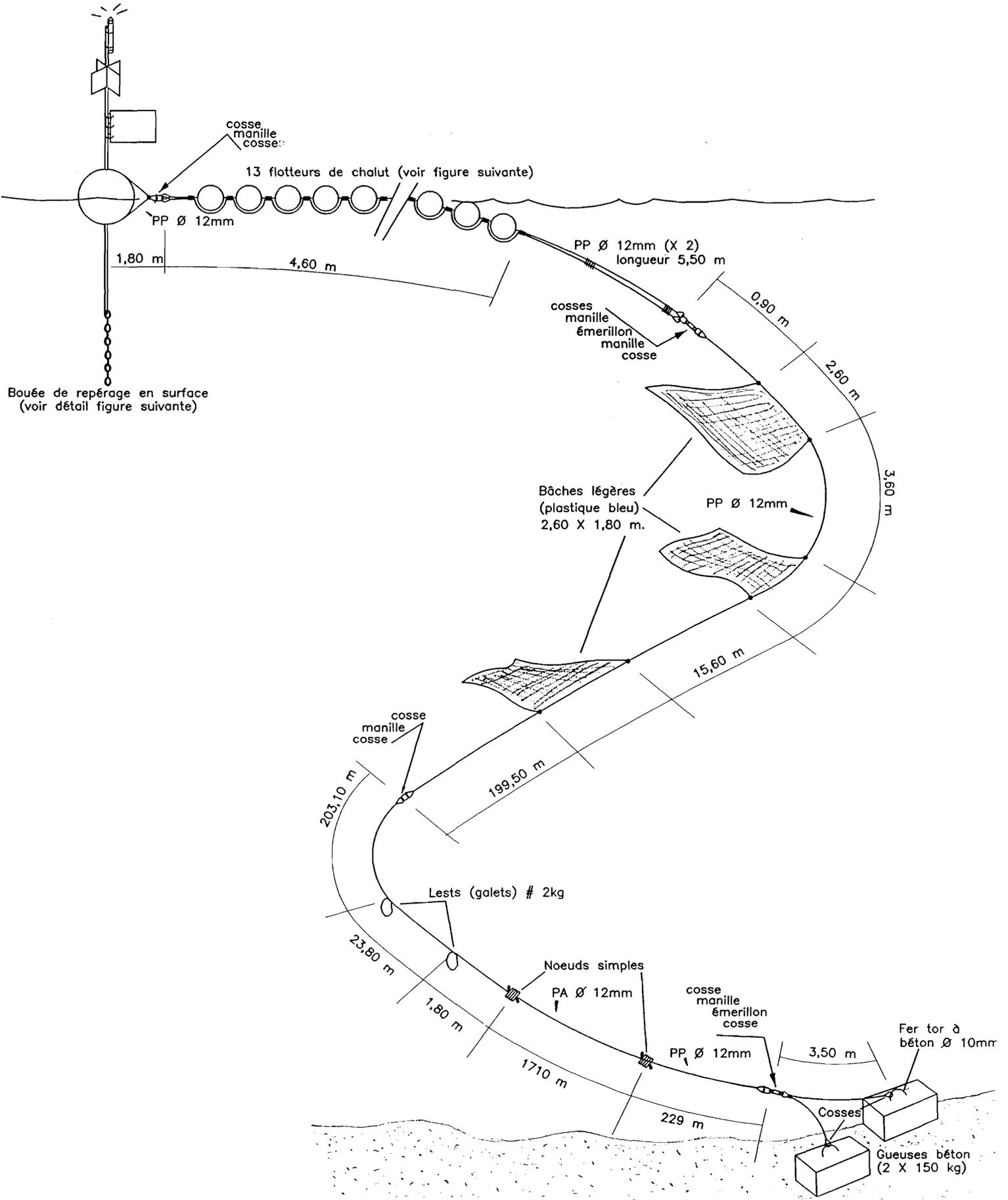
Photo 61.- DCP expérimental mouillé en 1993 à la Martinique.



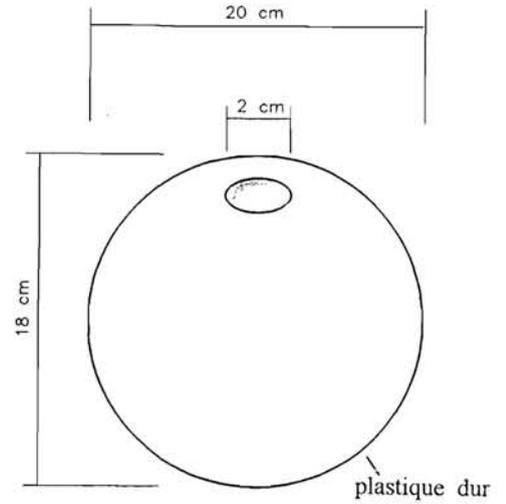
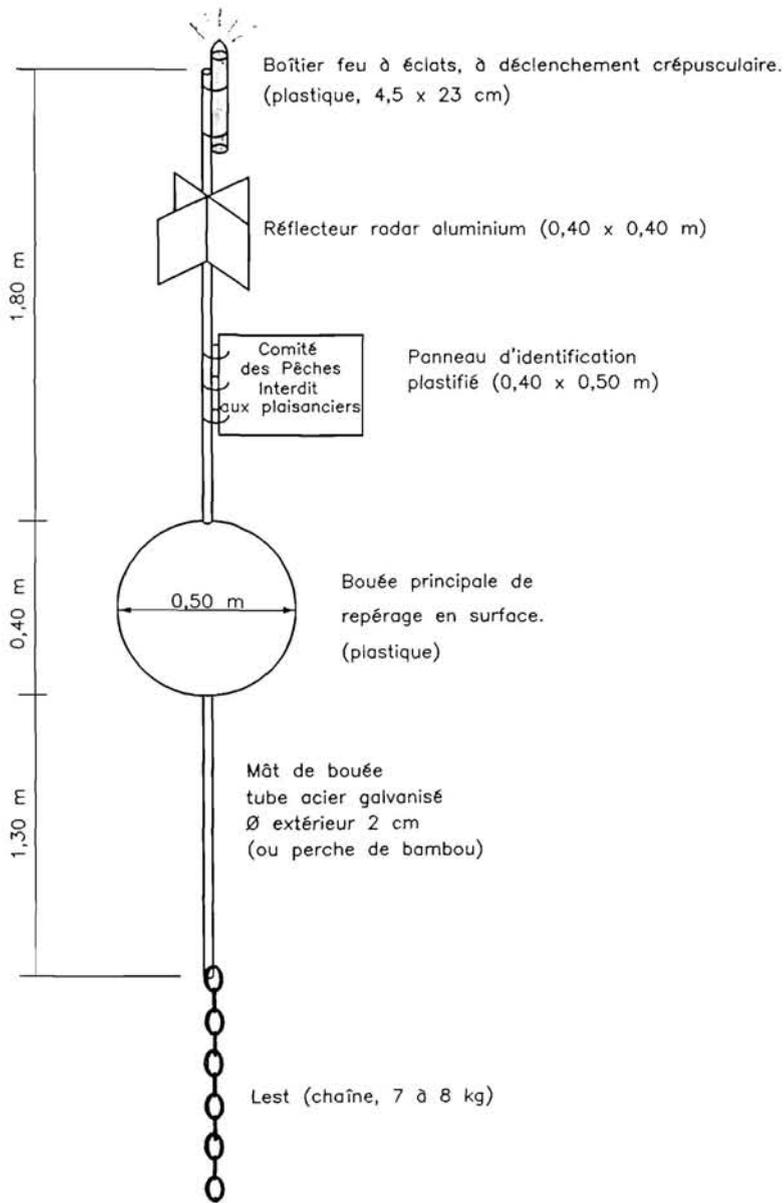
Photo 62.- Effet concentrateur des DCP : présence de "saumons" (*Elagatis bipinnulatus*) sous la partie de la structure en surface (structure lourde, testée en 1991)

Fig. 59 .— Plan de DCP mouillé par fonds de 2000 mètres en 1993.

(BRUYERE, GUILLOU et LAGIN, 1994).

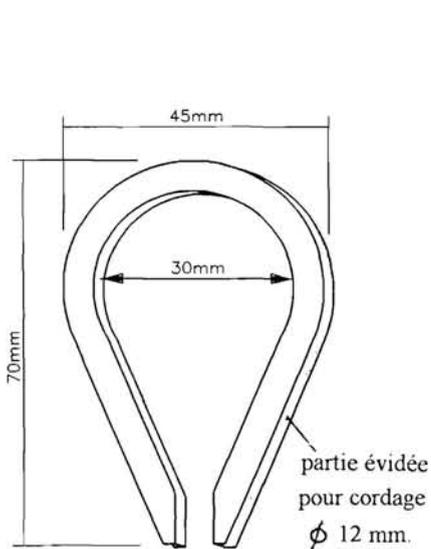


(BRUYERE, GUILLOU et LAGIN, 1994).

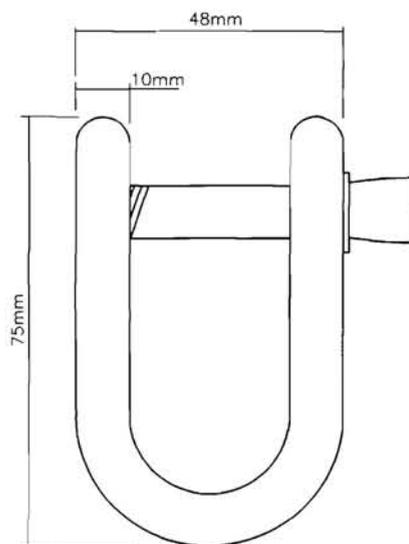


Flotteur de chalut de 4 litres, à trou centré
(tolérance d'immersion = 800 m)

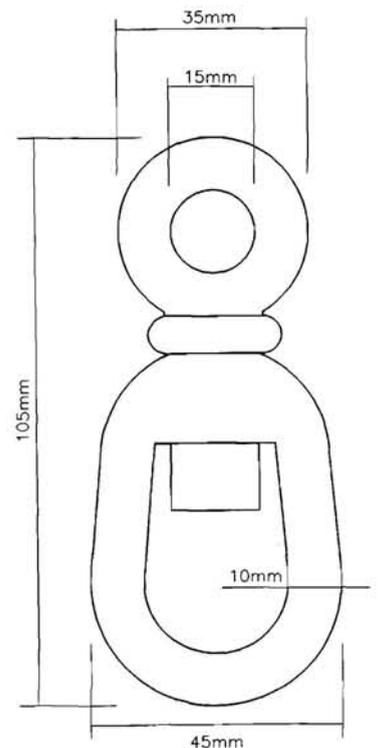
Bouée principale de repérage en surface .



Cosse acier galvanisé .

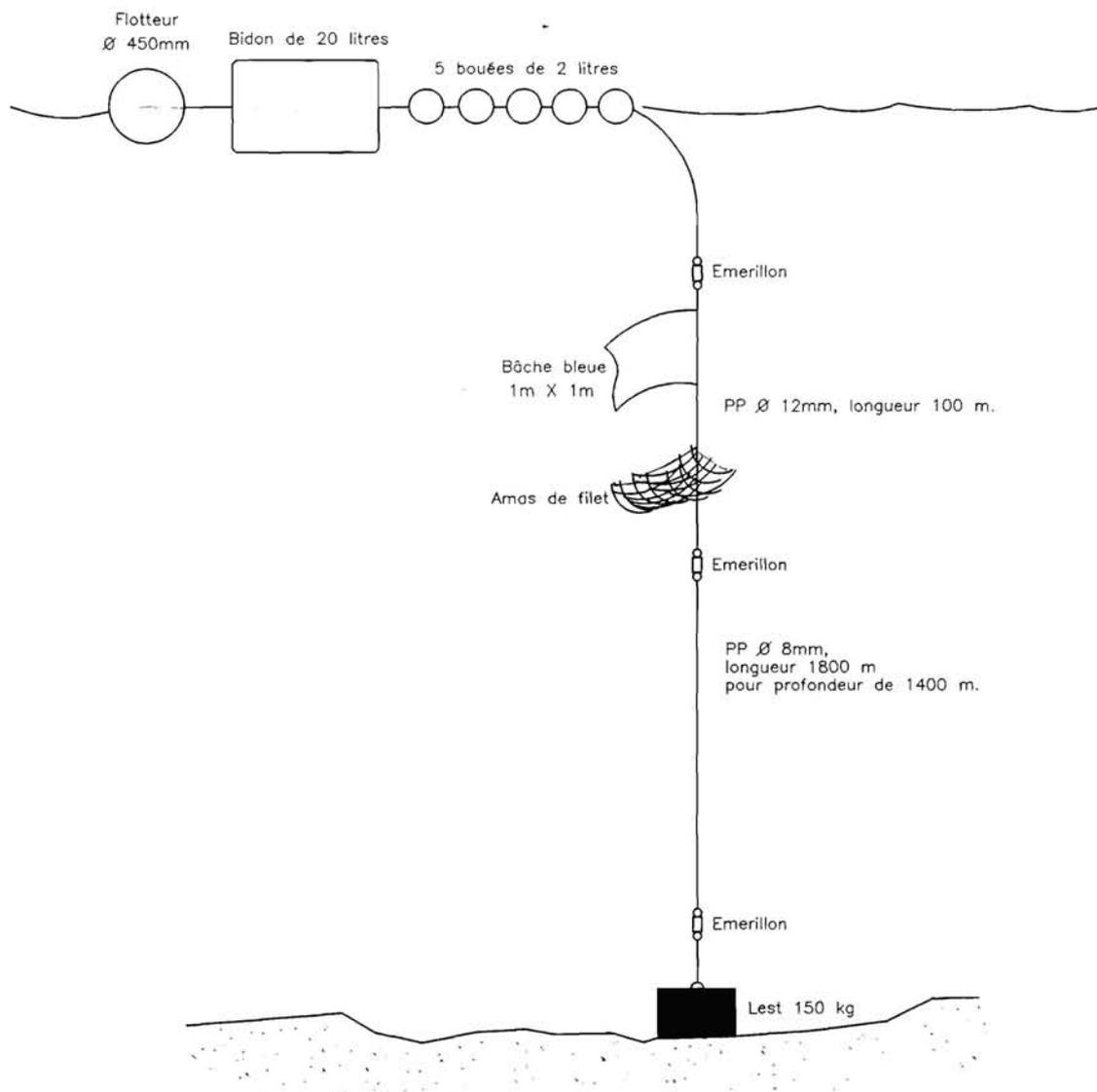


Manille acier galvanisé .



Emerillon acier galvanisé .

Fig. 61. - Construction et montage d'un type de DCP mis en oeuvre par les pêcheurs guadeloupéens .



Mise en oeuvre :

DCP mouillé par des fonds de 1400 m, sur la côte caraïbe de la Guadeloupe (chaque pêcheur met en moyenne à l'eau 2 DCP). La durée de "vie" de ce type de DCP est en moyenne de 3 à 4 mois.

Les dispositifs sont "opérationnels" rapidement, en général au bout de 10 jours à 3 semaines après leur mise à l'eau.

Selon les pêcheurs guadeloupéens, la période d'efficacité maximale des DCP mouillés autour de cette île se situe en juillet/août ; d'octobre à décembre ont été enregistrées des captures de "vareys" (marlins, espadons) et de janvier à avril/mai des prises de thons et de dorades coryphènes.

Espèces présentes à proximité des DCP (1) : Parmi les espèces habituellement pêchées autour des DCP, on peut citer :

- des "dorades" coryphènes (*Coryphaena hippurus* L.)
- des "saumons" (*Elagatis bipinnulatus* Q. et G.)
- des "thazards" (notamment le thazard "rélé", *Acanthocybium solandri* C. et V.)
- des "thons noirs" (*Thunnus atlanticus* L.), "z'ailes jaunes" (*Thunnus albacares* B)
- des "bonites" (*Euthynnus alletteratus* R.)
- des "bariolés" (*Katsuwonus pelamis* L.)
- des "bécunes" (*Sphyræna barracuda* W.)
- des "vareys" (*Makaira* sp., *Istiophorus albicans* L., *Tetrapturus* sp., *Xiphias gladius* L. ...).
- des poissons volants, "bourses", carangues, requins...

III.4.3.6.2 - Techniques de pêche observées à proximité des DCP.

Les techniques de pêche mises en oeuvre par les pêcheurs martiniquais à proximité des DCP ont été observées au cours d'un programme conjoint IFREMER/Comité des Pêches de "transfert de la technique des Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) autour de la Martinique", mené tout au long de l'année 1994.

BRUYERE (F.), GUILLOU (A.) et LAGIN (A.), 1994 ont ainsi identifié en gros la mise en oeuvre de trois techniques de pêche différentes :

- la pêche à la traîne (le plus souvent deux lignes);
- la pêche en dérive (le plus souvent trois lignes);
- la pêche en position fixe "bout au vent", "à soutenir" (le plus souvent trois lignes). (Photo 63).

La pêche à la traîne. Cette technique est la plus communément mise en oeuvre. Si certains pêcheurs utilisent autour des DCP le même matériel qu'ils utilisent à l'occasion de sorties au large, on observe qu'un grand nombre d'entre eux travaille à l'aide de lignes de traîne à résistance plus faible, destinées aux captures de petits thons et petites bonites, très souvent présents en abondance à proximité des dispositifs. Chaque ligne de traîne est munie en général d'un leurre artificiel (de type "poulpe" ou "octopus", mais aussi de type "ver" ou encore de type "Rapala", (Etablissements RAGOT) tous de différentes couleurs) ou de leurres multiples ; dans ce cas, il s'agit d'une sorte de "mitraille" munie de 4 à 5 "octopus" traînée en surface derrière l'embarcation.

La pêche en dérive. La pêche en dérive à proximité des DCP a été observée uniquement autour des DCP implantés respectivement par fonds de 1500 et 2000 m dans le secteur nord caraïbe. Les pêcheurs laissent dériver leur embarcation sous l'effet conjugué du vent et du courant depuis un demi-mille environ "au vent" du DCP jusqu'à un demi-mille "sous le vent" de ce dernier. Trois lignes de dérive de forte résistance appâtées de poissons volants ou de morceaux de thons frais, sont mises à l'eau, à différents niveaux de profondeur (à quelques mètres sous la surface, à une cinquantaine et à une centaine de mètres). Certains pêcheurs dans ce même secteur amarrent leur embarcation à un filet "à volants" d'une cinquantaine de mètres. Ce filet sert d'ancre flottante pour l'embarcation (qui voit sa dérive freinée de façon appréciable), et permet également de capturer des poissons volants, immédiatement utilisés comme appâts sur les lignes.

La pêche en position fixe, "à soutenir". Comme la précédente, cette technique a été notée seulement à proximité des DCP du nord caraïbe. Sa mise en oeuvre n'est possible que par les embarcations ayant une faible jauge (petites yoles en plastique, yoles en bois, gommières) à bord desquelles un équipier, à l'avant de chaque unité, est chargé de maintenir cette dernière "bout au vent", sans qu'elle dérive, à l'aide d'avirons. L'embarcation ainsi "soutenue" (maintenue à point fixe) autorise la mise à l'eau de lignes verticales du même type que les précédentes, appâtées et mouillées de façon similaire. Cependant, la différence importante entre ce type de pêche et le précédent réside dans le fait que les pêcheurs s'adonnant à cette technique jettent sur place des ingrédients-appâts de compositions diverses afin d'attirer autour de leurs lignes les grands pélagiques qu'ils essaient de capturer, jusqu'à une centaine de mètres de profondeur."



Photo 63.- Pêche en position fixe "bout au vent", "à soutenir" à proximité d'un DCP mouillé par fonds de 2000 m en 1993, au droit de la baie de Saint Pierre. (embarcation : petite yole en plastique, de type "Dracius").

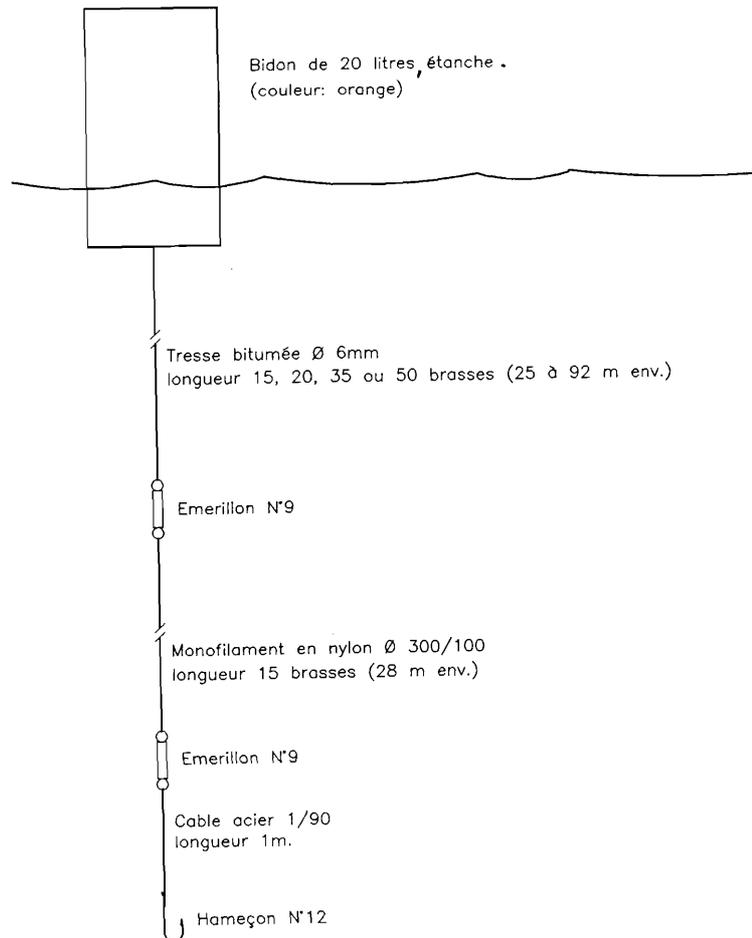
En dehors des techniques précédentes, qui sont des techniques éprouvées de longue date par les pêcheurs, et qui reproduisent en gros les habitudes traditionnelles de pêche autour des "bois", à la pêche "à Miquelon", on observe à proximité des DCP depuis le début des années quatre vingt dix en Guadeloupe le développement d'une technique de pêche dénommée "pêche au bidon" visant les prises de gros thonidés (thons, espadons...), présentée ci-après. Une variante de cette technique (présentée de même ci-après) visant des individus de plus petite taille ("bonites", "carangues", "saumons"...) évoluant en surface et subsurface à proximité des DCP a également été relevée récemment (1995) à la Martinique.

N.B. On notera que les techniques de pêche "au bidon" reproduisent la technique de pêche "au tonneau" mise en oeuvre au cours des années cinquante par les pêcheurs canadiens pour capturer des thons rouges *Thunnus thynnus* L., à partir de petites embarcations (de 10 à 12 m de long) à proximité des côtes de la Nouvelle Ecosse et du Canada dans l'Atlantique nord ouest.

Auteur relevés : Lagin

Localité : Basse-Terre - Guadeloupe .

Construction et montage (Fig. 62):



Conditions de pêche :

La pêche "aux bidons" est couramment pratiquée par les pêcheurs guadeloupéens à proximité des DCP depuis le début des années quatre vingt dix, à l'est du littoral caraïbe de Basse Terre. Cette technique s'avérant plus efficace avec des appâts vivants, les pêcheurs, dans un premier temps, recherchent ce type d'appât à l'aide de lignes de traîne munies d'une plume verte et d'un ver de couleur ; les appâts sont maintenus vivants dans un récipient rempli d'eau.

Chaque pêcheur travaille à l'aide de quelques bidons, qu'il met à l'eau à quelques centaines de mètres au vent du DCP, et relève ensuite sous le vent de ce dernier, après les avoir laissés dériver.

Les lignes sont pré-réglées afin de travailler à des profondeurs déterminées (de l'ordre de 50 à 120 m).

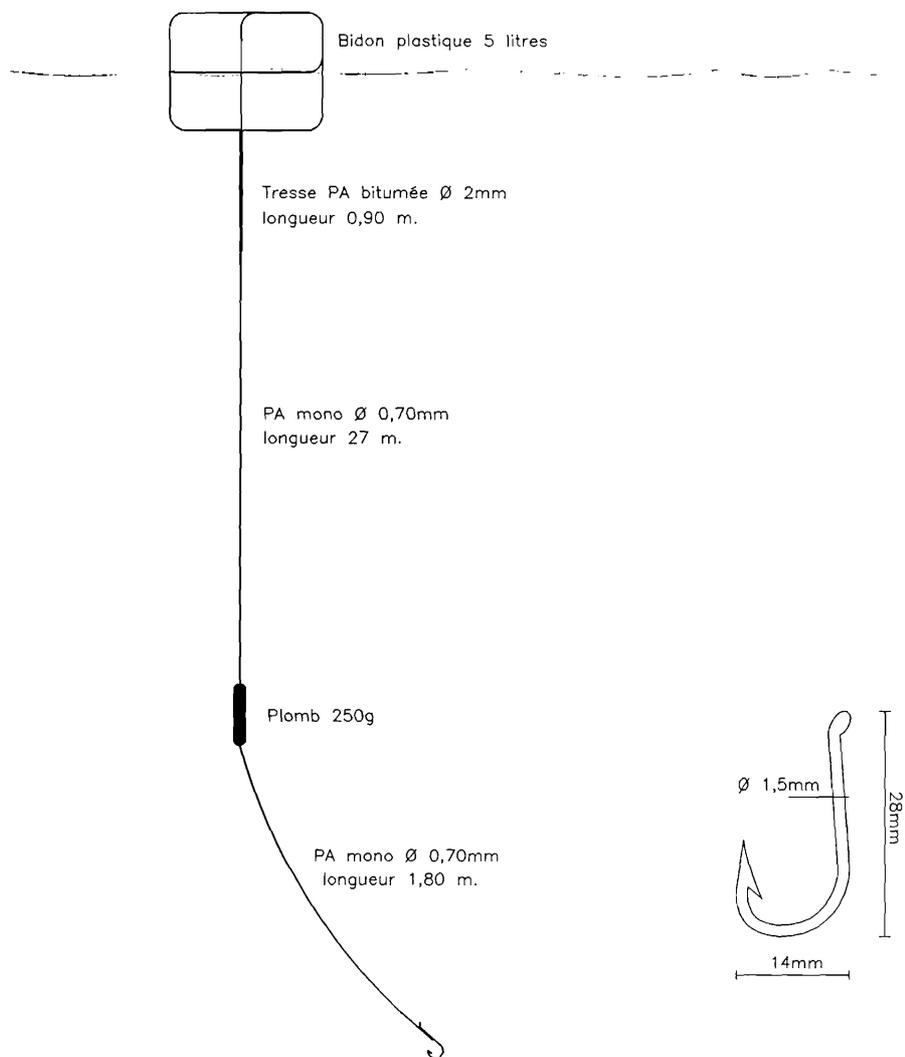
Espèces capturées : (1) :

Gros thons (notamment "z'ailes jaunes"), et "vareys" (ou poissons porte-épée) : marlins, (*Makaira* sp. , photo 65), voiliers (*Istiophorus albicans* L. et *Tetrapturus* sp.), espadons, (*Xiphias gladius* L.), ainsi que des requins.

Auteur relevés : Guillou.

Localité : LES ANSES D'ARLETS (bourg).

Construction et montage (Fig. 63) :



Conditions de pêche :

Lignes verticales dérivantes mises en oeuvre à partir d'une embarcation en bois (gommier, yole) ou en plastique, propulsée à l'aide d'un moteur hors bord. - Equipage 1 à 2 hommes.

Cinq à six lignes sont utilisées simultanément.

Appâtage : balaous (*Hemiramphus* sp.)

Espèces capturées : (1) :

"bonites" = plusieurs espèces de petits thonidés (thons noirs *Thunnus atlanticus* L., thonines *Euthynnus alletteratus* R., bariolés *Katsuwonus pelamis* L., z'ailes jaunes *Thunnus albacares* B.).

"carangues" = nombreuses espèces appartenant à la famille des Carangidae .

"saumons" = *Elagatis bipinnulatus* (Q. et G.).



Photo 64.- Pêche "au bidon" à proximité d'un DCP (Grand Rivière, Martinique, janvier 1992).



Photo 65.- Marlin bleu (*Makaira nigricans* LACEPEDE) capturé à la pêche "au bidon" à proximité d'un DCP (Guadeloupe, avril 1992).

III.4.4 - Traîne.

III.4.4.1 -Pêche professionnelle aux lignes de traîne, "à Miquelon" : Présentation.

L'expression "pêche à Miquelon" fait référence à différentes formes d'activités et de mise en oeuvre d'engins de pêche par des pêcheurs professionnels ; le dénominateur commun de cette expression, cependant, est la double idée de pêche au large et d'activité saisonnière (décembre à juin).

Il est possible (assertion personnelle, à confirmer !) que l'expression "Miquelon" soit issue de termes maintes fois entendus il y a une centaine d'années de la part des pêcheurs des goëlettes débarquant aux Antilles françaises de la morue séchée pêchée sur les bancs de Terre Neuve et de Saint Pierre *et Miquelon* (*donc très loin*). Au passage, on peut d'ailleurs rappeler que le plat traditionnel de morue séchée aux Antilles, toujours très présent, trouve aussi son origine à cette époque. Les pêcheurs martiniquais et guadeloupéens auraient ainsi très probablement associé le terme "Miquelon" à l'idée de "loin", "du large".

La "pêche à Miquelon" s'exerce donc au-delà de la frange côtière, à quelques milles du littoral, jusqu'à la limite de perte de vue des amers les plus hauts et parfois au-delà, "à 60 milles des côtes" (SACCHI, LAGIN, CHAUDEMAR et LANGLAIS, 1981).

Cette pêche au large, pratiquée chaque jour durant une dizaine d'heures entre l'aube et l'après-midi à bord de petites embarcations non pontées, est une activité éprouvante, relativement dangereuse : elle ne s'adresse qu'aux pêcheurs les plus expérimentés, les plus actifs et les plus courageux. De ce fait, l'expression "pêche à Miquelon" inclut-elle aussi une idée certaine de prestige et de noblesse. Toutes proportions gardées, on pourrait dire que la "pêche à Miquelon" est à la pêche des Antilles françaises ce que la Grande Pêche a pu représenter en termes de "Grand Métier" à la fin du 19^e siècle et au tout début de ce siècle pour la pêche française européenne.

La pratique de cette pêche saisonnière s'exerce actuellement à la Martinique à peu près uniquement à bord d'embarcations en plastique de 7 à 8 m de long, équipées de moteurs hors bord puissants (80 à 200 ch), donc rapides. Le problème pour les pêcheurs "à Miquelon" est en effet de pouvoir parcourir lors de leurs sorties journalières le plus vaste champ de prospection possible, donc de se donner le plus de chances possibles de découvrir un "vol" de "gibier" (oiseaux) ou un "bois" (épave en dérive en surface), indicateurs de la présence de poissons. Les pêcheurs disent alors qu'ils ont "levé un bois".

La pêche au large "à Miquelon" au sens strict consiste donc à capturer en premier lieu les grands pélagiques associés aux "bois" en dérive au large (thonidés et espèces voisines, dorades coryphènes, thazards...) et secondairement des petits pélagiques (poissons volants, bourses...).

Les engins et techniques mis en oeuvre par les pêcheurs "à Miquelon" à la recherche de grands ou petits pélagiques sont assez divers. Pour l'essentiel, nous avons retenu les "métiers" suivants :

Grands pélagiques : * pêche aux lignes de traîne en surface (description ci-après).
 * pêche aux lignes de traîne en subsurface (description ci-après),
 * pêche aux lignes en dérive, en surface (lignes dérivantes "chasseurs" à dorades, décrites précédemment).

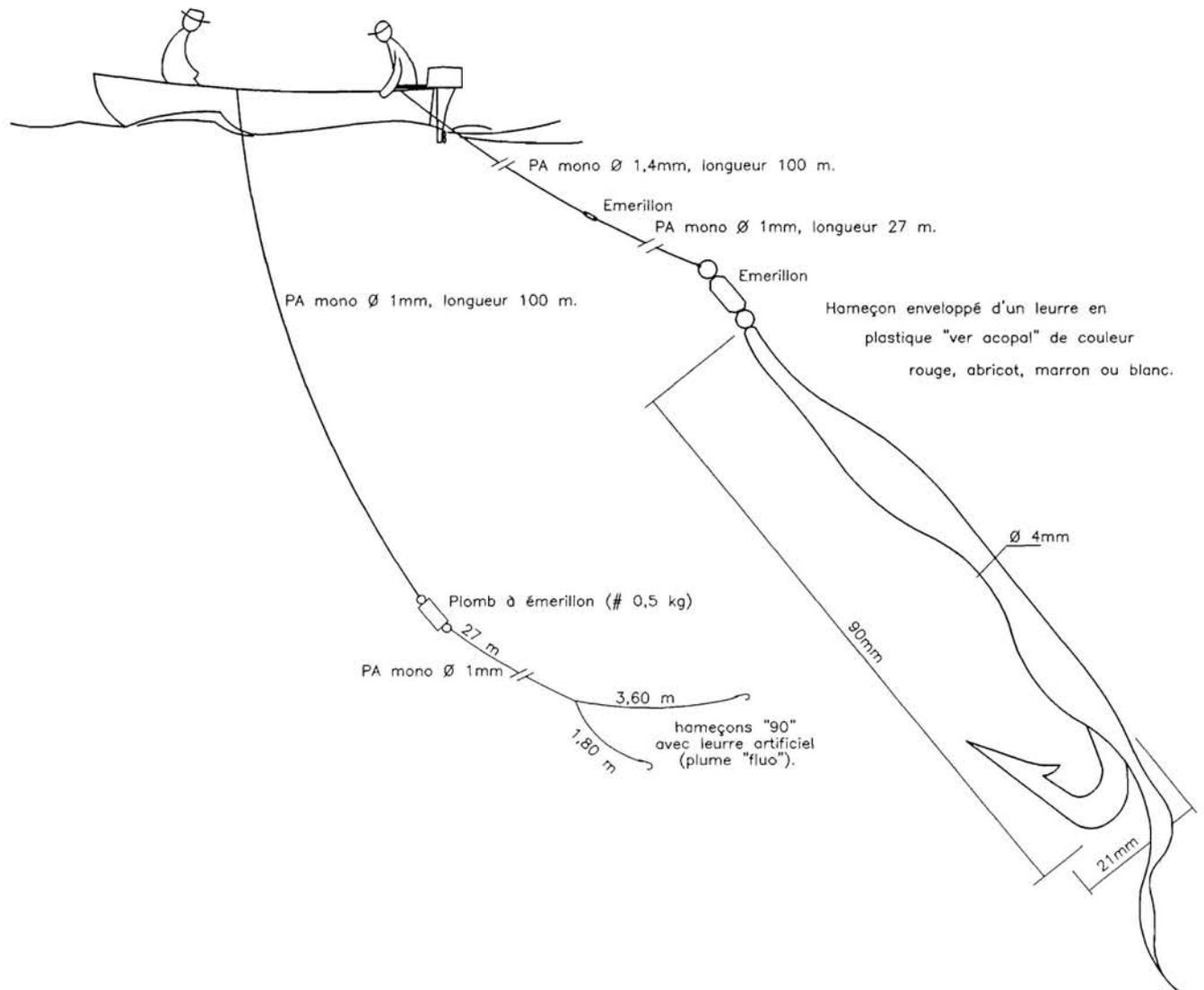
Petits pélagiques : * pêche au filet dérivant en surface, à poissons volants (décrite précédemment).

Selon les statistiques annuelles publiées par le Comité des Pêches de la Martinique, la pêche "à Miquelon" au sens large a mobilisé en 1993 le tiers environ de l'activité des pêcheurs martiniquais (43423 sorties en mer).

Auteur relevés : Guillou

Localité : GRAND RIVIERE

Construction et montage (Fig. 64) :



Conditions de Pêche :

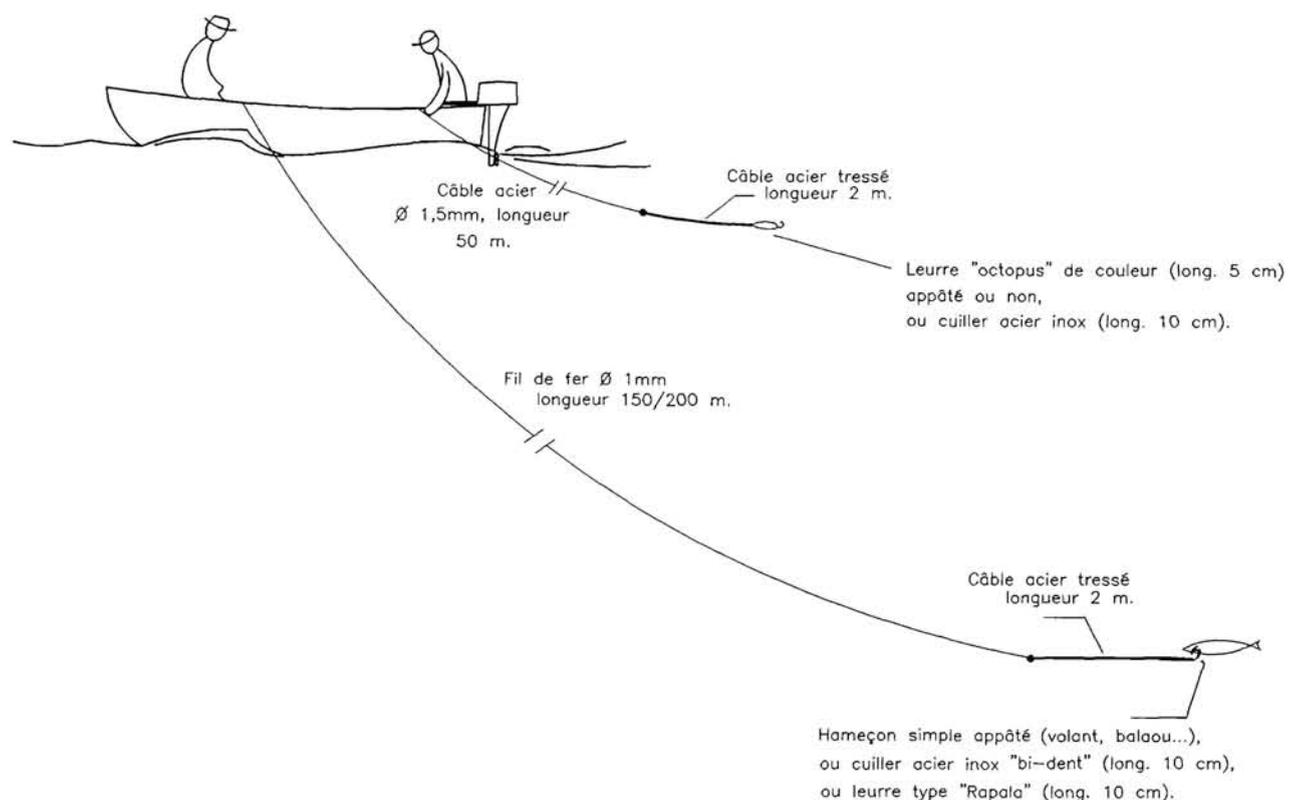
Pêche exercée en saison de "Miquelon" (décembre à juin) occasionnellement par des gommiers et yoles en bois et de plus en plus par des yoles en plastique propulsées à l'aide de moteurs hors bord. Equipage de 2 à 3 hommes.

Ces lignes de traîne visent essentiellement à capturer des "dorades" coryphènes (*Coryphaena hippurus* L.) mais aussi des thons. Deux lignes sont mises en oeuvre simultanément pour les captures de dorades , en surface; une 3è ligne est utilisée plus en profondeur pour les thonidés,

Auteur relevés : Guillou

Localité : LE ROBERT - LE FRANCOIS

Construction et montage (Fig. 65) :



Conditions de pêche :

Pêche exercée essentiellement en saison de "Miquelon", occasionnellement par des gommiers et yoles en bois, mais surtout par des yoles en plastique propulsées à l'aide de moteurs hors bord. - Equipage de 2 à 3 hommes.

Deux lignes de traîne sont souvent mises en oeuvre simultanément : une courte d'une cinquantaine de mètres en acier et une longue de 150/200 m en fil de fer.

Du fait de leur poids, les longues lignes en fil de fer "travaillent" à quelques dizaines de mètres sous la surface. Ces lignes visent plus particulièrement les prises des grands carnassiers qui se trouvent à ce niveau de profondeur à proximité des "bois" : thazards (notamment le "rêlé", *Acanthocybium solandri* (C.), bécunes, *Sphyraena barracuda* W..., requins...).

Ces espèces peuvent également être capturées en dehors de la saison de "Miquelon", avec le même type de gréement, le long des accores du talus insulaire ou des monts sous-marins ("secs"), où des prises de "taza/franc" *Scomberomorus cavalla* C. peuvent être importantes.

III.4.4.2 - Pêche sportive "au gros" : Lignes de traîne en surface, à poissons porte-épée.

Un engouement certain pour la pêche sportive "au gros" (essentiellement poissons porte-épée Istiophoridae : marlins, *Makaira sp.*, voilier *Istiophorus albicans* et *Tetrapturus sp.*) s'est manifesté au début des années quatre vingt dix dans les îles de la partie centrale de l'arc des Petites Antilles (Saint-Martin / Saint-Barthélémy, Guadeloupe, Martinique, Sainte Lucie). L'organisation au cours de cette période de tournois de pêche annuels dans ces différentes îles est révélatrice de l'amplitude nouvelle de ce phénomène.

Ces concours, qui regroupent quelques dizaines de vedettes de plaisance en provenance de la région, sont contrôlés pour la plupart par des Associations internationales de pêche sportive telle que l'"International Game Fish Association", qui font respecter et développent une certaine éthique pour cette activité. Le but des pêcheurs sportifs, qui sont équipés de cannes et moulinets de pêche robustes (photo 66) consiste en effet à essayer de capturer le poisson le plus gros possible à l'aide de lignes à résistance minimale (... de telle sorte, également, que le "combat" que doit livrer seul durant quelques dizaines de minutes le pêcheur avec sa prise avant de l'amener à bord ne tourne pas obligatoirement à l'avantage de ce dernier).

Un maximum de six lignes à résistance limitée (par exemple, 20, 30, 50 et 80 livres) sont mises en oeuvre simultanément, traînées à une vitesse comprise entre 4 et 8 noeuds à distance variable derrière les vedettes (entre 20 et 200 mètres environ).

Appâtés ou non (à l'aide de poissons volants, balaous...) les leurres artificiels utilisés (de type "Octopus", en général) sont d'un calibre supérieur aux leurres dont se servent habituellement les pêcheurs professionnels (photo 67). Les pêcheurs sportifs renforcent encore parfois l'effet attractif de ces leurres par la mise en remorque, à quelques mètres à l'arrière des navires, d'un ou deux leurres additionnels à effet sonore (tapotant à la surface de l'eau) ou visuel (miroirs tournoyant dans les remous, qui sembleraient "susciter l'intérêt "des Istiophoridae.

Il faut souligner que le relâchage des jeunes Istiophoridae ramenés le long du bord est particulièrement encouragé par les organisateurs des tournois, après que les pêcheurs sportifs les aient marqués à l'aide de marques fournies par des Organismes de recherche scientifique : ceci, dans un double but de gestion aussi rationnelle que possible des populations de ces espèces et d'acquisition de connaissances scientifiques à leur sujet (migrations, croissance...).



Photo 66.- Vedette équipée pour la pêche sportive "au gros", à la traîne.
(tournoi annuel de pêche du Marin, Martinique, novembre 1993).

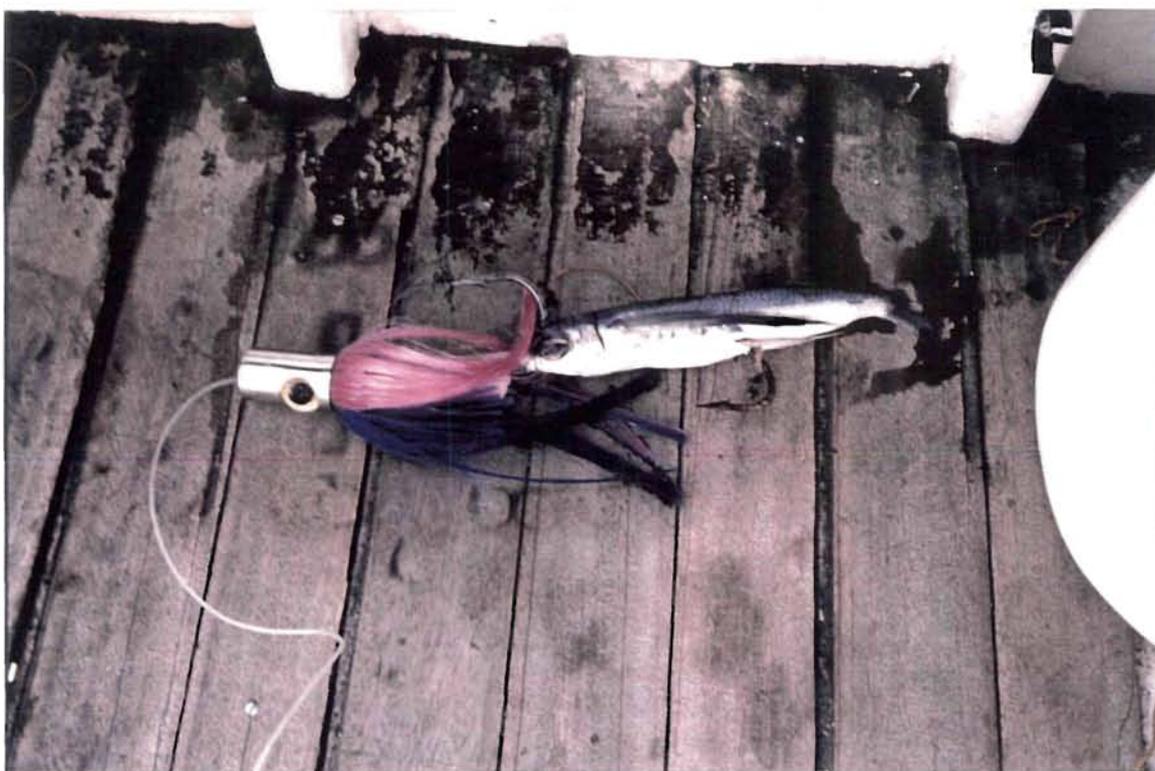


Photo 67.- Type de leurre en plastique (d'une trentaine de cm de long, 5 cm de diamètre, appâté à l'aide d'un poisson volant pour la pêche sportive "au gros", à la traîne.
(Guadeloupe, avril 1992).

III.5 - Haveneaux.

III.5.1 - Epuisette à poissons volants (1) : "Calut" ou "Cali".

Maillage fil PA
(30 mm étiré)

Profondeur du
"calut" : 70 cm.



Auteur relevés : Guillou

Photo 68.-

Localité : SAINTE MARIE

Conditions de pêche :

MORICE, en 1958, décrivait déjà le "calut" ou "cali" comme une "espèce d'épuisette sans manche à mailles de 10 mm, montée sur un cercle de bois de 50-55 cm de diamètre, profonde de 18 cm, avec laquelle le pêcheur qui a attiré les "volants" avec un poisson volant vivant fixé sur une petite croix de bois (volant "enchristé") capture ses congénères comme avec une pelle."

(1) Les deux espèces de poissons volants les plus fréquemment capturés en Martinique sont :

le "volant", *Hirundichthys affinis* (GÜNTHER) et le "codène" ou "coq d'Inde" *Cypsilurus cyanopterus* (C. et V.)

III.6 - Divers.

III.6.1 - Pêche à pied de "ciriques" (1).



Auteur relevé : Guillou

Localité : SAINTE MARIE

Photo 69.-

Conditions de pêche :

Trois à quatre "pièges" (leurres/appâts constitués d'assemblages assez lâches de fibres végétales et d'abats de poissons) à "ciriques" (1) (petits crabes Portunidae) sont disposés par le pêcheur sur les fonds sableux de la plage, par 30 à 40 cm d'eau. Chacun de ces pièges est relié à la surface par un flotteur, par l'intermédiaire d'un orin de 1,5 à 2 m, de faible section. A intervalles réguliers (10 à 15 minutes), le pêcheur soulève ses pièges, et récupère les "ciriques" dans une sorte d'épuisette ("calut" à volants, décrit par ailleurs).

III.6.2 - Pêche à pied de "soudons" (1).

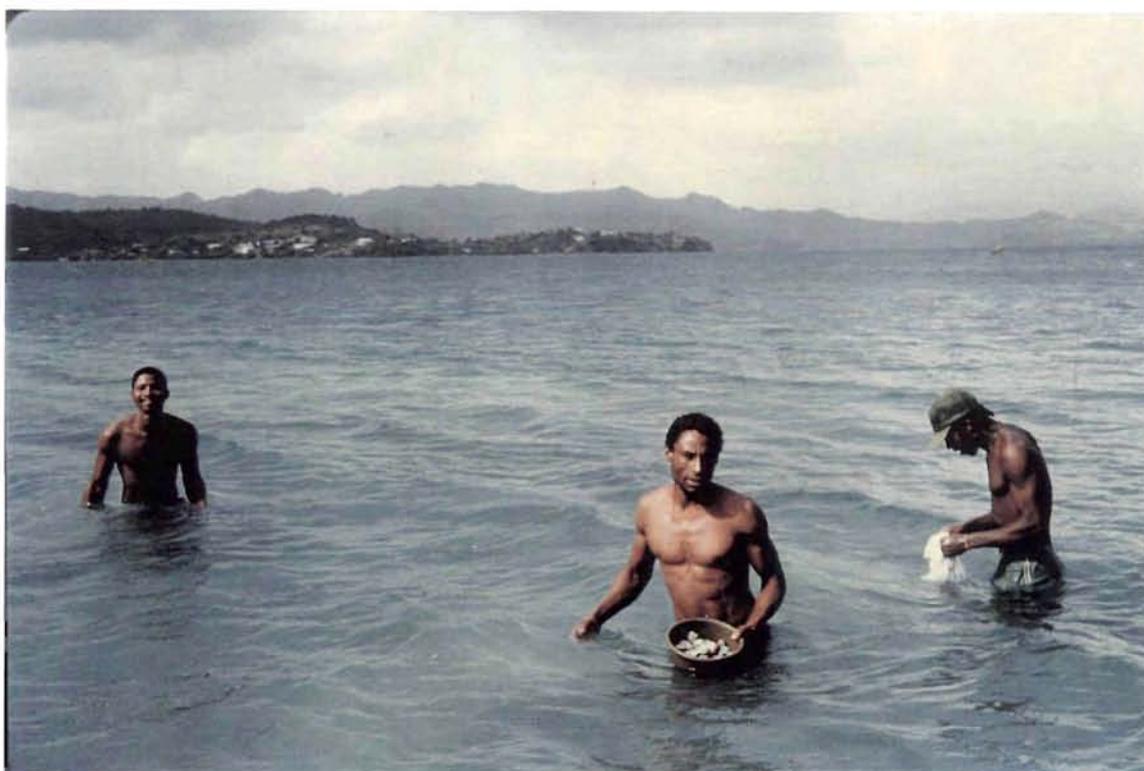


Photo 70.-

Auteurs relevés : Guillou/Lagin

Localité : Ilet Madame - LE ROBERT.

Conditions de pêche :

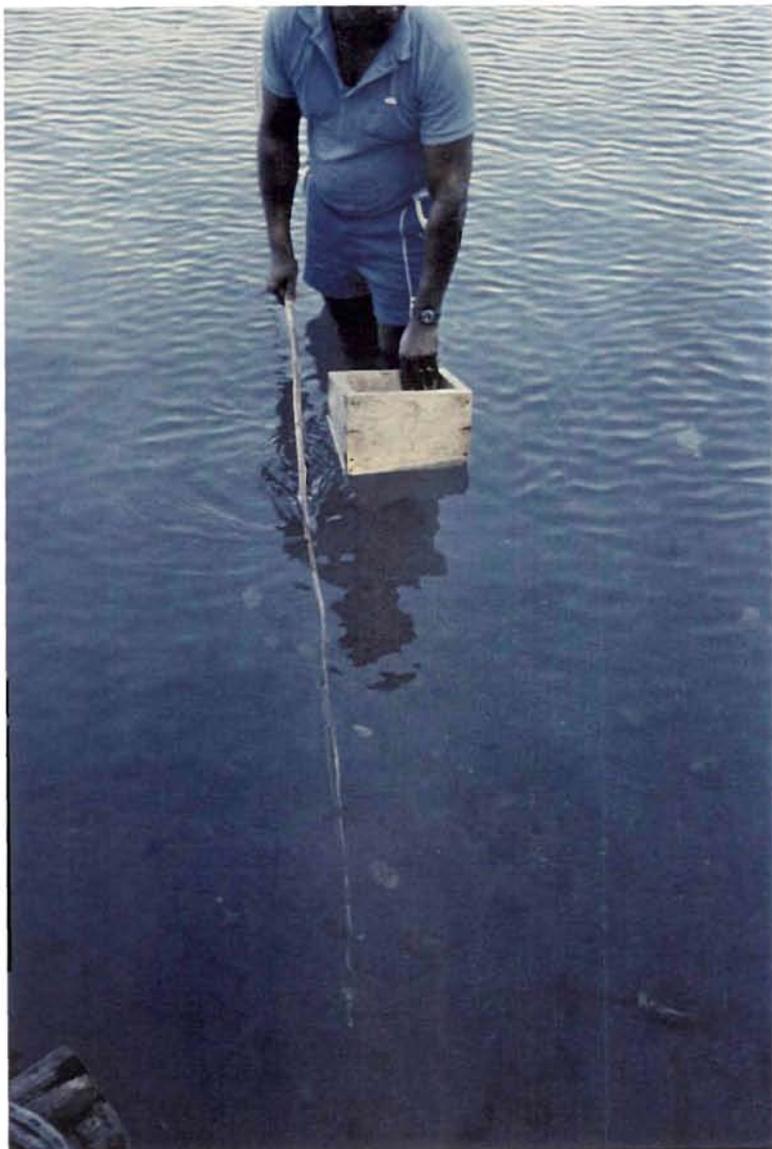
MORICE (1958) cite deux espèces de soudons (1) (coquillages de la famille des Lucinidae) aux Petites Antilles : *Lucina jamaicensis* LAM. et *Lucina pensylvanica* L.

La pêche à pied de soudons se pratique sur les petits fonds sablo-vaseux où sont enfouis à un ou deux cm de profondeur ces mollusques. A mi-corps dans l'eau (photo) les pêcheurs repèrent les soudons dans le sable par tâtonnement à l'aide des orteils, avec lesquels ils les saisissent.

Les pêcheurs ont également recours à une autre technique, pour récupérer les soudons qui se rencontrent encore par 4 à 5 m de fond. Selon GERVAISE (1986), le pêcheur utilise alors "un long bout de bois qu'il enfonce au fond de la mer. Une fois que la perche est solidement enfoncée, le pêcheur équipé d'un masque plonge et s'agrippe à la perche. Debout au fond de la mer, il se maintient grâce à la perche et piétine le substrat".

Le prix moyen de vente des soudons avoisine 20 F la douzaine.

III.6.3 - Pêche à pied de "chatous" (1).



* Détail de l'extrémité de la perche :

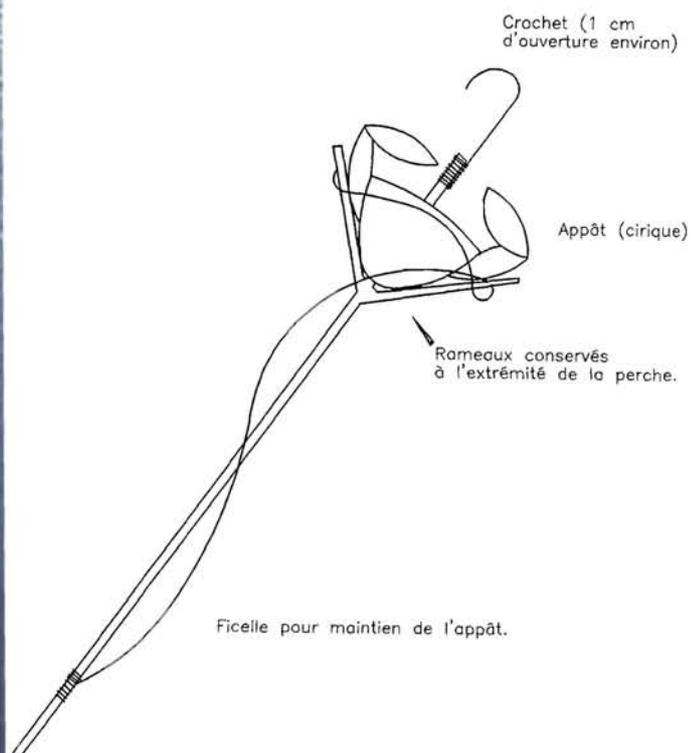


Photo 71.-

Auteurs relevés : Guillou/Lagin

Localité : Ilet Ramville - LE ROBERT.

Conditions de pêche :

Cette technique de pêche de "chatous" (poulpes, du genre *Octopus*) a déjà été décrite par MORICE en 1958. L'extrémité d'une perche fine, de 3 m de long environ, est dotée d'un crochet ; à quelques cm de celui-ci, deux segments de rameaux opposés ont été conservés sur la perche, qui servent à maintenir, à l'aide d'une ficelle, un "cirique" (crabe Portunidae) servant d'appât.

Le pêcheur repère plus facilement les terriers des "chatous" sur le fond à l'aide d'une sorte de petite caisse rectangulaire en bois, à fond vitré, dénommée "vit" (photo). Le leurre est alors présenté devant les terriers, et les "chatous" ferrés lorsqu'ils tentent de saisir le crabe.



Auteurs relevés :
Guillou/Lagin

Localité : "Loup
Charpentier"
LE ROBERT.

Photo 72.-



Conditions de pêche : L'espèce d'oursin (1) exploité *Tripneutes ventricosus* L. ("chadron blanc") appartient à la famille des Echinidae.

En 1958, MORICE notait que "les chadrons sont récoltés par les pêcheurs de la côte orientale de la Martinique, en particulier sur les fonds d'herbier, de sable, et les abords du récif corallien". GOBERT (1989) a chiffré la production d'oeufs d'oursins réalisée en 1987 à 22 t., prélevés à l'intérieur de la barrière corallienne entre les Anses d'Arlets et le François. En août 1990, nous avons noté une intense activité de pêche sur les fonds de ce dernier secteur (présence simultanée d'une flottille d'une cinquantaine d'embarcations). Une forte régression des rendements constatée les années suivantes a amené l'IFREMER à faire le point sur la biologie et l'état du stock d'oursins blancs (DANIEL, 1994). Les "chadrons blancs" sont très appréciés à la Martinique où on les consomme en "têtes de chadrons" (tests remplis de gonades farcies, cuites à feu doux).

Photo 73.-

Réglementation : Un arrêté préfectoral d'août 1992 interdit à la Martinique la pêche et la vente des oursins blancs, de jour comme de nuit, entre le 15 janvier et le 1er septembre.

III.6.5 - Pêche en plongée de "lambis" (1).



Photo : S. LUCAS.

Photo 74.- Pêche en plongée de lambis.

Localité : LE VAUCLIN

Conditions de pêche :

Plusieurs espèces de lambis (1) (mollusques gastéropodes appartenant à la famille des Strombidae) vivent en région caraïbe, la plus commune dans cette région et à la Martinique étant *Strombus gigas* L.

Les Indiens Caraïbes et Arawaks exploitaient déjà les lambis à la Martinique, comme en témoignent les gisements de coquilles et différents ustensiles taillés dans ces coquilles observés en différents sites du littoral sud-est de l'île (MORICE, 1958).

Très recherchés pour la qualité de leur chair, les lambis font l'objet d'une forte pression la pêche à la Martinique : circonscrite à la moitié sud de l'île, la production locale de chair a été évaluée à 27 t en 1987 (GOBERT, 1989) ; cette même année, près de dix fois plus de ce produit a été importé (100 t à l'état frais, 150 t en congelé) (RATHIER, 1993).

La pêche de lambis en plongée en apnée est la seule autorisée, la pêche en plongée à l'aide de bouteilles étant interdite aux Antilles françaises.

L'aire de répartition bathymétrique des lambis s'étend de la côte à une soixantaine de mètres de profondeur. L'étude de RATHIER (1993) montre que "la diminution de la production, des rendements et l'abaissement de la taille à la première capture depuis une trentaine d'années révèlent que le stock est surexploité". Cependant, "le niveau de surexploitation ne peut être précisé en raison de l'existence d'adultes pavillonnés encore peu exploités sur les fonds de plus de 20 mètres".

IV - ANNEXES.

IV.1 - Rappel de quelques définitions, abréviations et symboles.

(Source : LOZAC HMEUR, 1986)

Conversions des dimensions et poids

1 mètre (m)	=	1000 millimètres (mm).	1 pied = 1 foot = 1 ft = 0,30 m
	=	39,37 inch (in)	1 yard = 1 yard = 1 yd = 0,91 m
	=	3,28 feet (ft)	1 brasse = 1 fathom = 1 fat = 1,83 m
	=	1,09 yards (yd)	1 pouce = 1 inch = 1 in = 25,40 mm
	=	0,55 fathons (fat)	1 brasse (locale) = 1,75 m - 1,80 m
1 kilogramme	=	1 kg = 1000 grammes (g)	1 oz = 28,35 g
	=	35,3 ounces (oz)	1 livre = 1 lb = 0,45 kg
1 kilogramme-force	=	1 kgf = 9,8 newtons (N)	
1 cheval-vapeur	=	1 ch = 75 kg/ms = 550 ft ib/s = 736 watts (w)	

Abréviations et symboles utilisés

	Diamètre	Lht : Longueur hors tout
	Face supérieure	TJB : Tonnage jauge brute
	Face inférieure	Ch : Chevaux
	Epaisseur	L : Longueur
	Approximatif	m : Mètre
	Maille (étirée)	mm : Millimètre
	Maille double	kg : Kilogramme
	Rabattement	kgf : Kilogramme Force (flottabilité)
	Courant	Pb : Plomb
		mono : Monofilament
		PA : Polyamide
		PES : Polyester
		PP : Polypropylène
		PE : Polyéthylène
		PVC : Chlorure de polyvinyle
		H : Hauteur
		MAT : Matériau
		E : Taux d'armement
		Ech : Echelle
		Tor : Toronné (câblé)
		R : Rayon
		e : Epaisseur

IV.1 - Rappel de quelques définitions, abréviations et symboles (suite).

(Source : LOZAC'HMEUR, 1986)

Exemples de fils courants pour nappes de filets

Différents systèmes de numérotation sont utilisés

- le titre : (Td) : c'est la masse par unité de longueur donnée en Denier, poids en gramme de 9.000 mètres de fil.

- le métrage au kilogramme (m/kg) c'est la longueur par unité de masse, longueur en mètre de 1 kilogramme de fil.

- le système Tex international, ISO : c'est la masse en gramme de 1.000 mètres de fil élémentaire ; 1 Tex = 1 g pour 1.000 m.

Le Tex résultant ou R Tex est la masse en grammes de 1.000 m de fil câblé ou tressé terminé.

Exemple de conversion

Denier

M/kg

$$1 \text{ Tex} = 0.111 \times \text{Td}$$

$$\text{R Tex} = \frac{10^6}{\text{m/kg}}$$

soit à convertir 210/D12
210 D/12 = 210 denier x 12

soit à convertir 3330 m/kg
 $\text{R Tex} = \frac{10^6}{\text{m/kg}}$

$$= 210 \times 0,111 \times 12$$

$$= \frac{10^6}{3330}$$

$$\begin{aligned} &= 23 \text{ Tex} \times 4 \times 3 \\ &= 276 \text{ Tex} + 10 \% \text{ de } 276 \\ &= 27,6 + 276 \end{aligned}$$

$$= 300$$

$$210 \text{ D}/12 = \text{R } 303 \text{ Tex}$$

$$3330 \text{ m/kg} = \text{R } 300 \text{ Tex}$$

$$210 \text{ D}/12 = 3330 \text{ m/kg} = \text{R } 300 \text{ Tex.}$$

IV.1 - Rappel de quelques définitions, abréviations et symboles (suite).

(Source : GEORGE et ARMENGAUD, 1974)

Le rapport d'armement (E) est le rapport de la longueur de cordage à celle de l'alèze étirée.

$$E = \frac{\text{Longueur de cordage}}{\text{Longueur d'alèze étirée}}$$

Il s'exprime : - en fraction, $E = \frac{7}{10}$

- en décimale, $E = 0,7$

- en pourcentage, $E = 70 \%$

Exemple : Sur un trémail, la nappe centrale a 1 000 mailles de 100 mm (étirée) de longueur, elle doit être montée sur une ralingue de $L = 50$ m.
Quel est le rapport d'armement (E) ?

- longueur de l'alèze étirée 1 000 mailles \times 100 m = 100 mètres

$$E = \frac{L \text{ alèze}}{L \text{ mailles étirées}} = \frac{50}{100} = \frac{1}{2} = 0,5 = 50 \%$$

Perte de poids dans l'eau de mer par rapport au poids dans l'air

Matière	%
Plomb	9
Acier	13
Câble acier âme textile	15
Câble mixte	23
Béton ¹	50
Cordage ou nappe en polyamide	90
Caoutchouc	102/68

Calcul du poids dans l'eau du matériel de pêche :

1) dans l'eau de mer : $A = B \cdot \left(\frac{D - 1,02}{D} \right)$

2) dans l'eau douce : $A = B \cdot \left(\frac{D - 1,00}{D} \right)$

A = poids dans l'eau

B = poids dans l'air

D = densité

1,00 = densité de l'eau douce

1,02 = densité de l'eau de mer

¹ On voit à quel point le béton constitue un mauvais ancrage et un mauvais lestage (le rapport volume / efficacité ou poids / efficacité est mauvais).

IV.1 - Rappel de quelques définitions, abréviations et symboles (suite).

CARACTERISTIQUES DES FIBRES SYNTHETIQUES

(Source : GEORGE et ARMENGAUD, 1974)

	Polyéthylène PE	Polypropylène PP	Polyamide PA	Polyester PES
Densité	0,94/0,96	0,91/0,92	1,14	1,38
Température de fusion	135°	170/175°	265°	250°
Résistance à la rupture	moyenne	bonne	très bonne	très bonne
Résistance à l'abrasion 1/	bonne	très bonne	très bonne	moyenne
Allongement	moyen	faible	très fort	faible
Elasticité	bonne	faible	très bonne	bonne
Résistance aux agents atmosphériques	bonne	bonne	faible sauf monofilament (jaunit à la lumière)	bonne
Résistance aux agents chimiques et biologiques	bonne résistance aux acides et aux bases	dissout dans certains solvants	inattaqué par les bactéries	très bonne
Absorption de l'eau	nulle	nulle	faible	très faible

1/ Il faut distinguer la résistance à l'abrasion du filin sec et celle du filin mouillé. Certaines fibres ont une température de fusion assez basse et "fondent" très rapidement sous l'effet d'une abrasion à sec.

IV.1 - Rappel de quelques définitions, abréviations et symboles (suite).

(Source : LOZAC'HMEUR, 1986).

Exemples de fils courants pour nappes de filets.

G. Klust Hambourg (metting materials for fishing gears).

Résistance à la rupture en kgf - A : sec noué
B : mouillé noué.

POLYAMIDE MONOFILAMENT

PA Ø mm	TEX	m/kg	A : kgf	B : kgf
0,10	11	90.900	0,65	0,8
0,12	16	62.500	0,90	1,1
0,15	23	43.500	1,30	1,5
0,18	30	33.500	1,60	1,9
0,20	44	22.700	2,30	2,8
0,25	58	17.200	3,10	3,5
0,30	90	11.100	4,70	5,4
0,35	120	8.330	6,30	7,2
0,40	155	6.450	7,7	8,8
0,45	185	5.400	9,5	11
0,50	240	4.170	12	13
0,55	280	3.570	14	15
0,60	330	3.030	17	17,5
0,70	480	2.080	24	25
0,80	600	1.670	29	30
0,90	755	1.320	36	38
1,00	920	1.090	42	44
1,10	1.110	900	47	50
1,20	1.230	760	55	59
1,30	1.540	650	65	70
1,40	1.790	570	75	80
1,50	2.060	490	86	91
1,60	2.330	430	98	104
1,70	2.630	380	110	116
1,80	2.960	340	120	130
1,90	3.290	300	132	144
2,00	3.640	270	145	150
2,50	5.630	180	220	225

IV.1 - Rappel de quelques définitions, abréviations et symboles (suite).

(Source : LOZAC'HMEUR, 1986)

Exemples de fils courants pour nappes de filets.

G. Klust Hambourg (metting materials for fishing gear)

Résistance à la rupture en kgf - A : sec non noué
- B : mouillé noué

POLYAMIDE CABLE FILAMENT

POLYAMIDE DE TRESSE FILAMENT

PA Ø m	R TEX	m/kg	A : kgf	B : kgF	PA R.TEX	m/kg	A : kgf	B:kgf
0,24	50	20.000	3,1	3,6				
0,30	75	13.300	4,6	5,4				
0,33	100	10.000	6,2	7,2				
0,40	155	6.460	9	11				
0,50	230	4.350	14	17				
0,60	310	3.230	18	22				
0,65	390	2.560	22	27				
0,73	470	2.130	26	32				
0,80	540	1.850	30	36				
0,85	620	1.620	34	42				
0,92	700	1.430	39	44				
1,05	780	1.280	43	48				
1,13	860	1.160	47	52				
1,16	950	1.050	51	56				
1,20	1.030	970	55	58				
1,33	1.200	830	64	67				
1,37	1.280	780	67	70	1.350	740	82	88
1,40	1.430	700	75	79	1.550	645	92	97
1,43	1.570	640	82	86				
1,50	1.690	590	91	94	1.700	590	95	103
1,60	2.000	500	110	112	1.950	515	110	119
1,90	2.600	385	138	145	2.450	410	138	148
2,00	3.180	315	165	167	2.800	360	154	162
2,20	3.400	294	178	179	3.550	280	195	198
2,40	4.000	250	210	208	4.000	250	220	224
					4.300	233	235	234
2,75	5.000	200	260	250	5.000	200	270	270
2,85	6.000	175	320	300	6.000	167	320	310
					7.200	139	360	355
3,35	8.000	125	420	380	8.700	115	435	430
					9.300	108	460	450
3,80	11.000	91	560	500	10.500	95	520	490
					12.300	81	600	550
					14.000	71	680	630
					17.500	57	840	780

IV.1 - Rappel de quelques définitions, abréviations et symboles (suite).

(Source : LOZAC'HMEUR, 1986)

Spécifications générales pour les cordages en fibre synthétique.

(G. Klust Hambourg)

1. Masse/longueur kg/100 m
2. Résistance à la rupture kgf

Diamètre	Polyamide (PA)		Polyester (PES)		Polypropylène (PP)		Polyéthylène (PE)	
	1 kg/100m	2 kgf	1 kg/100m	2 kgf	1 kg/100m	2 kgf	1 kg/100m	2 kgf
4	1,1	320	1,4	295	-	-	-	-
6	2,4	750	3	565	1,7	550	1,7	400
8	4,2	1.350	5,1	1.020	3	960	3	685
10	6,5	2.080	8,1	1.590	4,5	1.425	4,7	1.010
12	9,4	3.000	11,6	2.270	6,5	2.030	6,7	1.450
14	12,8	4.100	15,7	3.180	9	2.790	9,1	1.950
16	16,6	5.300	20,5	4.060	11,5	3.500	12	2.520
18	21	6.700	26	5.080	14,8	4.450	15	3.020
20	26	8.300	32	6.350	18	5.370	18,6	3.720
22	31,5	10.000	38,4	7.620	22	6.500	22,5	4.500
24	37,5	12.000	46	9.140	26	7.600	27	5.250
26	44	14.000	53,7	10.700	30,5	8.900	31,5	6.130
28	51	15.800	63	12.200	35,5	10.100	36,5	7.080
30	58,5	17.800	71,9	13.700	40,5	11.500	42	8.050
32	66,5	20.000	82	15.700	46	12.800	47,6	9.150
36	84	24.800	104	19.300	58,5	16.100	60	11.400
40	104	30.000	128	23.900	72	19.400	74,5	14.000

IV.1 - Rappel de quelques définitions, abréviations et symboles (suite).

(Source : LOZAC'HMEUR, 1986)

Hameçons

Le numérotage des hameçons :

HAMEÇONS FORGES

HAMEÇONS ORDINAIRES

N°	Hampe Longueur mm	Distance hampe pointe mm	Diamètre Grosueur de la hampe mm	N°	Hampe Longueur mm	Distance hampe pointe mm	Diamètre Grosueur de la hampe mm
1	80	31	3,5	12	19,5	9,5	1
2	65	29	3,3	11	32,5	10	1
3	57	26	2,9	10	36	11	1
4	50	22	2,7	9	37,5	12,5	1,5
5	45	20,5	2,4	8	43	14	1,5
6	40	19,5	2,0	7	47	15	2
7	35	17,5	1,8	6	51	16	2
8	30	15,5	1,6	5	60	18	2,5
9	28	14,5	1,4	4	64	20	3
10	25	12,5	1,2	3	73,5	23	3
11	22	11,5	1,1	2	82	26,5	3,5
12	20	10,5	1,0	1	95	31	4
13	19	9,5	0,9	1/0	106	35	4,5
14	17	8,5	0,8				
15	16	7,5	0,7				
16	15	7,0	0,6				
17	13	6,5	0,5				
18	12	6	0,5				
19	11	5,5	0,4				
20	10	5,0	0,4				

IV.2 - Expressions diverses citées.

Bois : objet flottant en dérive, sous lequel se concentrent les poissons pélagiques.

Bonites : plusieurs espèces de petits thonidés (thons noirs *Thunnus atlanticus* L., thonines *Euthynnus alletteratus* R., bariolés *Katsuwonus pelamis* L., z'ailes jaunes *Thunnus albacares* B.)

Calut, cali : épuisette sans manche (pêche de volants).

Caye : haut fond, récif corallien.

Ciriques : crabes Portunidae de petite taille appartenant à plusieurs genres (*Callinectes*, *Portunus*, *Arenaeus*, *Lupella*,...).

Chatou : pieuvre (*Octopus sp.*)...

Crabière ou ratiè : piège à crabes de terre (dénommés "matoutous").

Doucine : palangre verticale dérivante, à quelques dizaines d'hameçons.

Folle : filet à tortues, raies, requins, lambis.

Frai : Appât (poissons frais écrasés, huile de foie de requins, morceaux de pain...), utilisé notamment par les pêcheurs de poissons volants, coryphènes...

Mâchoire : nasse en bambou refendu, en forme de bouteille.

Matoutou crabes, matété crabes : plat à base de crabes de terre ("matoutous"), consommé traditionnellement en famille, sur les plages, à l'occasion des fêtes de Pâques et de Pentecôte.

Pâturage : fonds à herbiers (algues).

Pêche à la boule : pêche à partir d'une embarcation au mouillage, à l'aide de lignes verticales tenues à la main. La boule, constituée d'un mélange d'appât (pisquettes) et de sable modelé autour de l'hameçon (appâté), sert également de lest ; éclatée à la profondeur voulue sous l'effet d'un coup sec donné à la ligne, elle a pour effet d'attirer le poisson, qui se laisse alors tenter par l'appât fixé à l'hameçon.

Pêche à Miquelon : pêche à la traîne de grands poissons pélagiques se déroulant au large (à la limite de visibilité des côtes) de décembre à juin.

Pêche à la piscine : pêche à partir d'une embarcation au mouillage, à l'aide de lignes verticales tenues à la main, déployées au-dessus du fond.

Pêche à tombé levé : pêche à l'aide de nasses en bambou de petites dimensions, relevées après une durée d'immersion de quelques dizaines de minutes.

Picheton, requin « mako » : requin bleu (*Isurus oxyrinchus*).

Pisquettes : juvéniles de différentes espèces de poissons (... plus gros que les titiris)

Rèles : amas d'algues en dérive à la surface de l'eau, sous lesquels les poissons volants se rassemblent pour pondre.

Têtes de chadron : tests d'oursins remplis de leurs gonades farcies, cuites à feux doux, prêtes à être consommées.

Tétarde : congre, murène

Titiris : juvéniles de différentes espèces de poissons (... plus petits que les pisquettes).

Vit : petite caisse à fond vitré permettant d'observer sous l'eau depuis la surface.

Volant enchristé : poisson volant fixé sur une petite croix de bois, pour attirer ses congénères.

IV - 3 - Espèces citées (appellations vernaculaires et scientifiques).

Remarque : L'orthographe des appellations vernaculaires de plusieurs espèces a été empruntée à HARPIN (S.), ZAMANT (M.) et JEAN ETIENNE (C.), 1989, ainsi qu'à HARPIN (S.), 1995

IV.3.1 - Espèces animales.

IV- 3.1.1 Petits poissons grégaires de surface.

Noms vernaculaires	Noms français	Familles	Espèces
Bous (bous bleue, bous blanche, bous gran dlo)	Bourse	plusieurs espèces de différentes familles (Balistidae, Monacanthidae)	
Zôfi	Orphie	Belonidae	Plusieurs espèces ; les plus fréquentes <i>Ablennes hians</i> VALENCIENNES <i>Tylosurus acus acus</i> LACEPEDE (espèce de grande taille, pouvant dépasser 1 m). <i>Strongylura timucu</i> WALBAUM
Koulirou	Coulirou	Carangidae	<i>Selar crumenophthalmus</i> BLOCH
Cha cha, quia quia		Carangidae	<i>Decapterus punctatus</i> AGASSIZ
Makriau, gro-kon, maquereau		Carangidae	<i>Decapterus macarellus</i> CUVIER et VALENCIENNES
Sadine		Clupeidae	<i>Harengula humeralis</i> CUVIER <i>Harengula pensacolae</i> GOODE et BEAN <i>Harengula clupeola</i> CUVIER

IV.3.1.1 - Petits poissons grégaires de surface (suite).

Noms vernaculaires	Noms français	Familles	Espèces
Aran, hareng		Clupeidae	<i>Opisthonema oglinum</i> LE SUEUR
Z'anchois		Clupeidae	<i>Sardinella anchovia</i> CUVIER et VALENCIENNES
Volan, volan blan (Kodenn, volan kay, coq d'inde)	Volant, poisson volant	Exocoetidae	Plusieurs espèces ; les plus fréquentes : <i>Hirundichthys affinis</i> GÜNTHER <i>Cypselurus cyanopterus</i> VALENCIENNES
Balarou, balaou, balaou blan, balaou blan, chandelle balaou-tché-jôn Balarou blé	 balaou queue jaune balaou bleu	Hemiramphidae	<i>Hyporamphus unifasciatus</i> RANZANI <i>Hemiramphus brasiliensis</i> LINNAEUS <i>Hemiramphus balao</i> LE SUEUR
Pisièt	"Pisquettes"	Juveniles de plusieurs espèces, de différentes familles (Engraulidae, Dussumieridae...)	

IV.3.1.2 - Grands poissons pélagiques.

Noms vernaculaires	Noms français	Familles	Especies
Somon, saumon		Carangidae	<i>Elagatis bipinnulatus</i> QUOY et GAIMARD
Dorad, dofén, mal dorad	Dorade coryphène	Coryphaenidae	<i>Coryphaena hippurus</i> LINNAEUS
Z'ailes jaunes, thon jaune, bonite	Albacore	Scombridae	<i>Thunnus albacares</i> BONNATERRE
Bayolé, bariolé, bonite	Bonite a ventre rayé (=listao)	Scombridae	<i>Katsuwonus pelamis</i> LINNAEUS
Ton-nwè	Thon noir	Scombridae	<i>Thunnus atlanticus</i> LESSON
Bonit-tché-rèd, bonite blanche, bonite, bonite gueule molle		Scombridae	<i>Euthynnus alletteratus</i> RAFINESQUE
Bonit-tché-rèd, bonite queue courte		Scombridae	<i>Auxis thazard</i> LACEPEDE
Taza.	Thazard	Scombridae	Plusieurs espèces, notamment du genre <i>Scomberomorus</i> sp. Espèce fréquente : le "rélé", <i>Acanthocybium solandri</i> CUVIER
Bekin, bekun, betchin	Bécune, barracuda	Sphyraenidae	<i>Sphyraena</i> sp.

IV.3.1.2 - Grands poissons pélagiques (suite).

Noms vernaculaires	Noms français	Familles	Espèces
Vare, (1) varey, mē-balaou	Marlin, voilier	Istiophoridae	Plusieurs espèces (<i>Makaira</i> sp., <i>Istiophorus albicans</i> LATREILLE, <i>Tetrapturus</i> sp.)
Vare	Espadon	Xiphiidae	<i>Xiphias gladius</i> LINNAEUS
Picheton , mako naer, nare, vach	Requin "bleu" Requin "blanc"	Lamnidae	<i>Isurus oxyrinchus</i> RAFINESQUE

(1) La "Dissertation sur les Pesches des Antilles" (ANON, 1776) rappelle que le terme vernaculaire actuel "vare" est un terme analogique d'origine caraïbe. En effet, il est précisé dans cet ouvrage que "*La Vare anciennement propre aux Caraïbes étoit une gaule ou perche d'un bois dur et fort compact, semblable à la hampe d'une hallebarde*".

V.3.1.3 - Poissons démersaux.

Noms vernaculaires	Noms français	Familles	Espèces
Bayol, chirijien	Chirurgien	Acanthuridae	Plusieurs espèces (<i>Acanthurus</i> sp.)
Karang	Carangue	Carangidae	Plusieurs espèces (<i>Oligoplites</i> sp., <i>Caranx</i> sp., <i>Selene</i> sp., <i>Seriola</i> sp., <i>Trachinotus</i> sp.)
Rè, larè	Raie	Dasyatidae Myliobatididae	<i>Dasyatis americana</i> HILDEBRAND et SCHROEDER <i>Dasyatis say</i> LE SUEUR <i>Rhinoptera quadriloba</i> LE SUEUR
	Raie aigle	Myliobatididae	<i>Myliobatis fremenvillei</i> LE SUEUR
Ouakawa, raie léopard		Myliobatididae	<i>Aetobatus narinari</i> EUPHRASEN

IV.3.1.3 - Poissons démersaux (suite).

Noms vernaculaires	Noms français	Familles	Espèces
Mariyan, marignan		Holocentridae	<i>Holocentrus</i> sp.
Colas, sad-kola, sarde queue jaune		Lutjanidae	<i>Ocyurus chrysurus</i> BLOCH
Sarde		Lutjanidae Pomadasyidae Sparidae	
Sorbe		Lutjanidae	
Ti-zié, ti-yeux		Lutjanidae	<i>Rhomboplites aurorubens</i> CUVIER
Blême, argenté		Lutjanidae	<i>Pristipomoides macrophthalmus</i> MÜLLER et TROSCHEL
Vivanno	Vivaneau	Lutjanidae	Plusieurs espèces ; en particulier le "vivaneau franc" : <i>Lutjanus vivanus</i> CUVIER et VALENCIENNES
Gran-zié	Gros yeux, oeil de boeuf	Lutjanidae	<i>Etelis oculatus</i> VALENCIENNES
Zorèy-nwè	Oreille noire	Lutjanidae	<i>Lutjanus buccanella</i> CUVIER
Milé	Muge, mullet	Mugilidae	<i>Mugil curema</i> VALENCIENNES
Muge, carmot		Mugilidae	<i>Mugil brasiliensis</i> SPIX
Barbaren, souris		Mullidae	<i>Upeneus</i> sp., <i>Mulloidichthys martinicus</i> CUVIER et VALENCIENNES
Poul dlo		Dactylopteridae	<i>Dactylopterus volitans</i> LINNAEUS

IV.3.1.3 -Poissons démersaux (suite).

Noms vernaculaires	Noms français	Familles	Espèces
Tétarde, kong, moreng	Murène	Muraenidae	Plusieurs espèces : (<i>Gymnothorax</i> sp., <i>Lycodontis</i> sp., <i>Muraena</i> sp.)
Gorèt, gorette, grisette		Pomadasyidae	<i>Haemulon</i> sp.
Kap, carpe		Scaridae	Plusieurs espèces : (<i>Scarus</i> sp., <i>Sparisoma</i> sp...)
Coche, chofi, viej tombé levé	Varech	Serranidae	<i>Alphestes afer</i> BLOCH
Viej, kouroné, chat, vieille, mérrou	Mérrou	Serranidae	Nombreuses espèces, appartenant à différents genres (notamment <i>Epinephelus</i> sp.).

IV.3.1.4 - Mollusques bivalves.

Noms vernaculaires	Noms français	Familles	Espèces
Soudon	Soudon	Lucinidae	<i>Lucina jamaicensis</i> LAMARCK <i>Lucina pensylvanica</i> LINNAEUS

IV.3.1.5 - Mollusques gastéropodes.

Lambi	Lambi	Strombidae	<i>Strombus gigas</i> LINNAEUS
-------	-------	------------	--------------------------------

IV.3.1.6 - Mollusques céphalopodes.

Chatou	Poulpe	Octopodidae	<i>Octopus</i> sp.
--------	--------	-------------	--------------------

IV.3.1.7 - Oursins.

Chadron blan	Oursin blanc	Echinidae	<i>Tripneustes ventricosus</i> LAMARCK
--------------	--------------	-----------	--

IV.3.1.8 - Tortues.

Karèt	Tortue caret ou "à écailles" de l'Atlantique	Chelonidae	<i>Eretmochelys imbricata</i> LINNAEUS
Tôti-blanc	Tortue verte de l'Atlantique	Chelonidae	<i>Chelonia mydas</i> LINNAEUS
Karongne	Tortue caouanne de l'Atlantique	Chelonidae	<i>Caretta caretta</i> LINNAEUS
Tôti-a-klin	Tortue luth de l'Atlantique	Dermochelidae	<i>Dermochelys coriacea</i> LINNAEUS

IV.3.1.9 - Crustacés.

Noms vernaculaires	Noms français	Familles	Espèces
Romma, romma blanc	Langouste blanche	Palinuridae	<i>Panulirus argus</i> LATREILLE
Romma bisié.	Langouste brésilienne	Palinuridae	<i>Panulirus guttatus</i> LATREILLE
Romma d'indien	Langouste	Palinuridae	<i>Panulirus laevicauda</i> LATREILLE
	Crevette profonde (fonds au-delà de 200 m)	Peneidae Pandalidae	<i>Plesionika</i> sp. <i>Heterocarpus ensifer</i> MILNE EDWARDS
	Bathynome	Cirolanidae	<i>Bathynomus giganteus</i> MILNE EDWARDS
Sirik	Cirique, (crabe)	Portunidae	Crabes de petite taille appartenant à plusieurs genres (<i>Callinectes</i> , <i>Portunus</i> , <i>Arenaeus</i> , <i>Lupella</i> ...)
T'ou'teau		Xanthidae	<i>Carpilius corallinus</i> HERBST
Krab-tè, matoutou	Crabe de terre	Gecarcinidae	<i>Cardisoma guanhumi</i> LATREILLE

IV.3.2 - Espèces végétales.

Noms vernaculaires	Noms français	Familles	Espèces
Gommier blanc		Burseraceae	<i>Dacryodes excelsa</i>
Gommier rouge		Burseraceae	<i>Tetragastris balsamifera</i> (SW.) KUNTZE
Poirier		Bignoniaceae	<i>Tabebuia pallida</i> (1).
Merisier		Myrtaceae	21 espèces différentes (<i>Myrcia</i> sp., <i>Eugenia</i> sp...); (1)
Goyavier rouge			<i>Psidium</i> sp., sinon <i>Myrcia</i> sp. ou <i>Eugenia</i> sp.. (1)
Goyavier blanc			idem
Ti baume		Verbenaceae Euphorbiaceae	<i>Lantana involucrata</i> (1) <i>Croton bixoides</i> . (1)
Bois flot		Bombacaceae	<i>Ochroma pyramidale</i>
Bois madame		Rubiaceae	<i>Guettarda scabra</i> (1)
Bois patate		Mimosaceae	<i>Calliandra tergemina</i> (1).
Bois d'inde		Myrtaceae	<i>Pimenta racemosa</i> . (1)
Bois murêtre		?	?

(1) Noms d'espèces communiqués par M. LAFARGE - O.N.F. - 3,5 km route de Moutte - FORT DE FRANCE

V - AUTEURS ET OUVRAGES CITES, OU DE REFERENCE.

- ANON., 1620 (MOREAU J.P., Ed., 1987). - Un flibustier français dans la mer des Antilles en 1618-1620.-
Manuscrit inédit du début du XVII^e siècle, publié par J.P. MOREAU (263 p).
- ANON., 1776. - Dissertation sur les Pesches des Antilles. Centre de Recherches Caraïbes, Fonds St-Jacques, Ste-Marie, Martinique, 70 p, 1 fig.
- ANON., 1976. - Résumé des actions menées de 1958 à 1969 en Martinique par la S.A.T.E.C. (Société d'Aide Technique et de Coopération), 62 p.
- ANON., 1992. - Travaux préparatoires à la mise en place des mesures de protection des tortues marines. Evaluation de l'activité professionnelle. - Rapport du Comité des Pêches maritimes de la Martinique, 11 p.
- ANON., 1992. - Production de la pêche artisanale en Martinique. Année 1991. - Comité des Pêches maritimes de la Martinique, 16 p.
- ANON., 1993. - Production de la pêche artisanale en Martinique. Année 1992. - Comité des Pêches maritimes de la Martinique, 25 p.
- ANON., 1994. - Production de la pêche artisanale en Martinique. Année 1993. - Comité des Pêches maritimes de la Martinique, 18 p.
- ANUM DOYI (B.), 1984 - Catalogue of small - scale fishing gear of Ghana. - Food and Agriculture Organization of the United Nations. Program for the Development of Fisheries in the Eastern Central Atlantic. CECAF/ECAF Series 84/31, 71p.
- BATTAGLIA (A.), 1989. - Implantation de DCP en Martinique. - Document interne IFREMER, DRV/RH Le Robert, Martinique, 7 p. , 4 fig., 2 cartes, 2 annexes.
- BATTAGLIA (A.), 1993. - Les grands poissons pélagiques à la Martinique et en région caraïbe. Biologie et pêche. - Rapport interne IFREMER DRV/RH n° 93-027, 98 p.
- BELLOC (G.), 1931. - La pêche aux Antilles. Rapport de mission (mai-juillet 1930). - **Revue des Travaux de l'Office des Pêches maritimes**, tome IV, fasc. 1, p. 25 - 81.
- BRANDT (A., von) and TRESHEV (A. I.), 1971 - International Standard Statistical Classification of Fishing Gear. - FAO, Fishing News Books Ltd (Ed.), Surrey, England, 51p.
- BRUYERE (F.), GUILLOU (A.) et LAGIN (A.), 1994. - Activités de pêche développées autour de dispositifs de concentration de poissons à la Martinique. Résultats obtenus de janvier à juin 1994. - Communication présentée au 47^e Congrès du "Gulf and Caribbean Fisheries Institute", Margarita, Venezuela, 13 - 18 nov. 1994 (21 p.).
- CHEVAILLIER (P.), 1985. - La sélectivité des nasses à poissons - **Revue martiniquaise des Sciences et Techniques** n° 2, P. 74-80 .
- CLEMENT (J.C.), 1980. - Le Marché des Produits de la Mer en Martinique. - Marine Marchande. Quartier des Affaires Maritimes de la Martinique. Service de Développement et d'Aide Technique, 127 p.

- CORBEIL (A.) 1968. - La pêche au casier. - Centre de Recherches Caraïbes, Fonds St-Jacques, Ste-Marie, Martinique. Rapport de terrain, 76 p, tabl., fig.
- DANIEL (P.), 1994 - La pêcherie aux oursins blancs *Tripneustes ventricosus* L. sur le plateau insulaire martiniquais : Analyse et modélisation des paramètres d'exploitation - Rapport IFREMER (titre provisoire).
- DARROUX (F.) and OXFORD (H.), 1986. - Development Strategies for Flyingfish Fisheries of the Eastern Caribbean : Dominica. - Proceedings of an IDRC - Sponsored Workshop of the University of the West Indies, Cave Hill, Barbados, 22-23 october 1985.
- DREMIERE (P.Y.) et NEDELEC (C.), 1977. - Données sur les bateaux et engins de pêche en Méditerranée. - Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. Conseil Général des Pêches pour la Méditerranée, Etudes et Revues n° 56, 185 p.
- DU TERTRE (R.P./J.B.), 1654. - Histoire générale des isles de Saint-Christophe, de la Guadeloupe, de la Martinique et autres dans l'Amérique, où l'on verra l'establisement des colonies françoises dans ces isles. - Paris, J. Langlois, in - 4è, pièces liminaires et 481 p., cart.
- DU TERTRE (R.P./J.B.), 1667 - 1671. - Histoire générale des Antilles habitées par les François. - Paris, T. Jolly, 1667 - 1671, 4 tomes en 3 vol., in - 4è, front., cart., pl., t.
- FISCHER, W (Ed.), 1978. - FAO species identification sheets for fishery purposes. Western Central Atlantic Fishing Area 31. - Food and Agriculture Organization of the United Nations, 6 vol.
- FRANCIL (H.), 1985 - Contribution à la mise en place d'un système de suivi des activités des flottilles de pêche à la Martinique. - Mémoire présenté pour l'obtention du Diplôme de Technicien Supérieur de la Mer. Conservatoire National des Arts et Métiers, Institut National des Techniques de la Mer, Cherbourg, 50 p. 41 annexes.
- GEORGE (J.P.) et ARMENGAUD (J.C.), 1974. - Aide-mémoire de l'instructeur pêche. - Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. Document de travail n°3, FI : DP/ALG/77/001, 271 p.
- GERVAISE (J. M.), 1986. - Elevages expérimentaux à la Martinique de *Tripneustes esculentus*, de *Cardisoma guanhumi*. et de *Lucina pensylvanica*. - Institut Supérieur Technique d'Outre-Mer, Le Havre. Mémoire de fin d'études, 63 p. 17 annexes.
- GOBERT (B.), 1988. - Les thons et espèces voisines dans les pêcheries artisanales martiniquaises en 1987. - ICCAT/SCRS 88, 6 p., 6 tabl., 4 fig., (ronéo).
- GOBERT (B), 1989. - Effort de pêche et production des pêcheries artisanales martiniquaises. - Document Scientifique. Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe n° 22, 100 p.
- GRANDMAISON (M. de), 1988.- Techniques de fabrication du canot gommier et ses accessoires. - Les Cahiers du Patrimoine, Conseil Régional de la Martinique, n° 2, p. 58 - 63.
- GUENNEGAN (Y.), 1990. - Pêche de la crevette Pandalidae *Plesionica edwardsii*. Technique, prospection, écologie. - Rapport d'étude, Contrat de Plan Etat/Région Corse 1989-1993. Rapport interne IFREMER, 30 p., 9 annexes.
- GUEREDRAT (J.A), GUILLOU (A.), LAGIN (A.) et SACCHI (J.), 1985 - Dispositifs de concentration de poissons en Martinique. - Revue martiniquaise des Sciences et Techniques n° 2, p. 81-86.

- GUILLOU (A.), GUEREDRAT (J.A.), LAGIN (A.) et FRANCIL (H.), 1988. - Premières données sur les rendements, l'importance et la diversité de l'effort de pêche en Martinique. - **Document Scientifique, Pôle de recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe** n° 13, 17 p.
- GUILLOU (A.), GUEREDRAT (J.A.) et LAGIN (A.), 1988. - Embarcations et engins de la pêche artisanale martiniquaise recensés en 1985, et évolution récente. - **Document Scientifique, Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe**, n° 16, 61 p.
- HARPIN (S.), 1995 - La pêche à la Martinique. Dictionnaire encyclopédique des technologies créoles (créole - français). - Association Martiniquaise d'Education Populaire (AMEP) (Ed.), 175 p., 150 photos.
- HARPIN (S.), ZAMANT (M.), JEAN ETIENNE (C.), 1989. - Le parler pêcheur. Enquête et analyse sur un dialecte du créole martiniquais. - Association Martiniquaise d'Education Populaire (AMEP), p. 219-355, photos, fig.
- J.L.G, 1950 - La pêche du thon au tonneau. - **Bulletin d'information et de documentation, Office Scientifique et Technique des Pêches maritimes**, n° 10.
- KLUST (G.), 1982. - Netting materials for fishing gear. - Food and Agriculture Organization of the United Nations. - **FAO Fishing Manuals, Fishing News Books Ltd (Ed.)**, Surrey, England, 177p.
- LABAT (R.P./J.B.), 1722. - Nouveau voyage aux îles de l'Amérique contenant l'histoire naturelle de ces pays, l'origine, les moeurs, la religion et le gouvernement des habitants anciens et modernes, les guerres et événements singuliers qui y sont arrivés..., le commerce et les manufactures qui y sont établies. - Paris, G. CAVELIER (et P.F. GIFFARD), 1722, 6 vol. in 12, pl., cart.
- LAGIN (A.), 1991. - Rapport de mission en Guadeloupe (décembre 1991). Document interne IFREMER, DRV/RH Le Robert, Martinique.
- LODEON (H.), 1979. - Eléments pour une politique de la Mer à la Martinique. - **Le Courrier du Parc Naturel Régional de la Martinique**, p. 53 - 62.
- LOZAC'HMEUR (J.), 1986. - Catalogue des engins et techniques de pêche au Cap-Vert. - Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. Projet pour le renforcement du Secrétariat d'Etat aux Pêches du Cap-Vert. Rapport technique PNUD/FAO - CVI/82/003, 77p.
- MAHON (R.), OXENFORD (H.) and HUNTE (W.), Ed. 1986. - Development strategies for flyingfish fisheries of the eastern Caribbean. - International Development Research Center, Canada. Manuscript Report, 148 p.
- MIRAS (C. de), BELLEMARE (M.) et SOUMBO (E.), 1986. - Etat de la motorisation de la flottille de pêche côtière de Martinique. (Exploitation des données du recensement "bateaux-moteurs-engins de pêche" ; GUILLOU (A.), GUEREDRAT (J.A.), LAGIN (A.), novembre 1984 - juin 1985).-**Document Scientifique, Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe** n°3, 36p.
- MORICE (J.), 1958. - Les gommiers. - **Rev. Trav. Inst. Pêches marit.**, 22 (1), p. 64-80.
- MORICE (J.), 1958. - Animaux marins comestibles des Antilles Françaises. - **Rev. Trav. Inst. Pêches marit.** 22 (1), p. 85-104.
- MORICE (J.), 1959. - Poissons des Antilles. - Document interne ISTPM, 18 p. (ronéo).

- MORICE (J.), et CADENAT (J.), 1952. - Distribution of fish species in the French West Indies. - *in* Fisheries in the Caribbean , Report of the Fisheries Conference held at Kent House, Trinidad, march 24-28, 1952 (p. 102 - 122).
- NEDELEC (C.) 1975. - FAO Catalogue of Small Scale Fishing Gear. - FAO, Division des industries de la pêche, 191 p.
- OXENFORD (H.A.), 1992 -Preliminary tagging results on the four-wind flyingfish, *Hirundichthys affinis*, in the eastern Caribbean. - *Proc. Gulf Caribb. Fish. Inst.*, 41 p.
- PAULMIER (G.), 1993. - Crustacés profonds capturés aux casiers aux Antilles françaises. - Rapport interne IFREMER DRV/RH n° 93-01, 34 p.
- PAULMIER (G.) et GERVAIN (P.), 1994. - Pêches expérimentales de crustacés profonds dans les eaux de la Martinique (Pandalidae, Nephropidae). Prospections, rendements et biologie des espèces. - Rapport interne IFREMER DRV/RH n° 94-04, 44 p.
- PAULMIER (G.), GUILLOU (A.) et GERVAIN (P.), 1990. - Les crustacés profonds : une ressource potentielle aux Antilles. - Document interne IFREMER Le Robert, Martinique, 9 p.
- POUPIN (J.), 1994. - Faune marine profonde des Antilles françaises. - Récoltes du navire "POLKA" faites en 1993. - ORSTOM, Collection Etudes et Thèses, 79 p., 5 pl.
- PRADO (J.), 1987. - Catalogue des engins de pêche artisanale (Seconde Edition). -FAO, Division des Industries de la Pêche, 224 p.
- PRADO (J.) et DREMIERE (P.Y.), 1988. - Guide pratique du marin pêcheur. - FAO, Rome (179p., format de poche).
- RATHIER (I.), 1993 - Le stock de lambi (*Strombus gigas*, L.) en Martinique : Analyse de la situation 1986 - 1987, modélisation de l'exploitation, options d'aménagement. - Thèse de l'Université de Bretagne Occidentale, 273 p. 3 annexes.
- ROULLOT (J.) et FAHFOUHI (A.), 1984. - Catalogue des engins de pêche du Maroc. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. Programme pour le développement des pêches dans l'Atlantique Centre-Est. COPACE/PACE, Séries 84/30 (281 p.).
- ROUX (A. de), MARIEU (J.) et ROSAZ (F.), 1967. - Ports et pêcheurs de Martinique. - Les Cahiers du CERAG. - Revue d'informations et de recherches économiques et sociales sur la région Antilles-Guyane, n°11, p. 5-46.
- SACCHI (J.), LAGIN (A.), CHAUDEMAR (V.) et LANGLAIS (C.), 1981. - La pêche des espèces pélagiques aux Antilles françaises. Etat actuel et perspectives de développement. - *Science et Pêche, Bull. Inst. Pêches marit.* , n° 312, p.1 - 15.
- SACCHI (J.) et LAGIN (A.), 1983. - Expérimentation de dispositifs de concentration de poissons en Martinique. - Document interne ISTPM/Le Robert, Martinique, 3 p. (ronéo).
- SACCHI (J.) et LAGIN (A.), 1985. - Implantation de dispositifs de concentration de poissons pour la pêche artisanale en Martinique. - Document interne IFREMER/Le Robert, Martinique, 7 p.
- SAINSBURY (J.C.), 1971. - Commercial fishing methods. An introduction to vessels and gears. - Fishing News (Books) Ltd (Ed.), London, 119p.

- SAINT FELIX (C.), 1971. - Recensement de la flottille de pêche martiniquaise en 1971. - Document interne ISTPM/Le Robert, Martinique, 6 p.(ronéo).
- SECK (P.A.), 1980. - Catalogue des engins de pêche artisanale du Sénégal. - Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. Projet de développement des pêches dans l'Atlantique Centre-Est. COPACE/PACE séries 79/16 (111 p.).
- TACONET (M.), 1986. - Etude des caractéristiques de la pêcherie senne de plage en Martinique. - Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes. Mémoire de fin d'études. Diplôme d'Agronomie Approfondie, 113 p.
- WALTERS (H.) and OXENFORD (H.), 1986. - Development Strategies for Flyingfish of the Eastern Caribbean : St-Lucia. - Proceedings of an IDRC - Sponsored Workshop of the University of the West Indies, Cave Hill, Barbados, 22-23 october 1985.
